



COMMUNE DE TONNEINS

Département du Lot-et-Garonne

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation

Tome 1 : Diagnostic et état initial de l'environnement

Prescription le
22 décembre 2015

Débat du PADD le
28 mai 2018

Arrêt en conseil municipal le
2 juillet 2019

Approbation en conseil municipal le
13 février 2020

Mairie de Tonneins
Place Zoppola
47 400 TONNEINS

05 53 79 83 00

www.mairie-tonneins.fr



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL.....	6
1. LE PREAMBULE.....	7
2. LA DEMOGRAPHIE ET LES MENAGES	8
2.1. L'EVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	8
2.2. LES PREMIERES QUESTIONS ET ENJEUX A DEBATTRE.....	13
3. LE LOGEMENT.....	14
3.1. LE PARC DE LOGEMENT DU TERRITOIRE.....	14
3.2. L'OPPERATION CŒUR DE GARONNE II : OPAH RU	21
3.3. LA SYNTHESE, LA TENDANCE ET LES ENJEUX	23
4. LES EQUIPEMENTS.....	24
4.1. UN NIVEAU D'EQUIPEMENT SATISFAISANT	24
4.2. LA SYNTHESE, LES TENDANCES ET LES ENJEUX	28
5. L'ECONOMIE, LES EMPLOIS ET LE NUMERIQUE.....	29
5.1. LA POPULATION ACTIVE	29
5.2. LES FILIERES ECONOMIQUES	31
5.3. LE FONCIER D'ACTIVITE, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE NUMERIQUE	37
5.4. LE NUMERIQUE	39
5.5. LA SYNTHESE, LES TENDANCES ET LES ENJEUX	40
6. LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS.....	41
6.1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	41
6.2. LA LIAISON FERROVIAIRE EN CENTRE VILLE	43
6.3. L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN	44
6.4. LES AXES DEDIES AUX DEPLACEMENTS DOUX	45
6.5. L'OFFRE EN STATIONNEMENT.....	47
6.6. LA SYNTHESE ET LES ENJEUX.....	48
7. L'ANALYSE DU TISSU URBAIN	49
7.1. LA MORPHOLOGIE URBAINE GENERALE.....	49
7.2. LE PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER	61
7.3. LA SYNTHESE DES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS	70

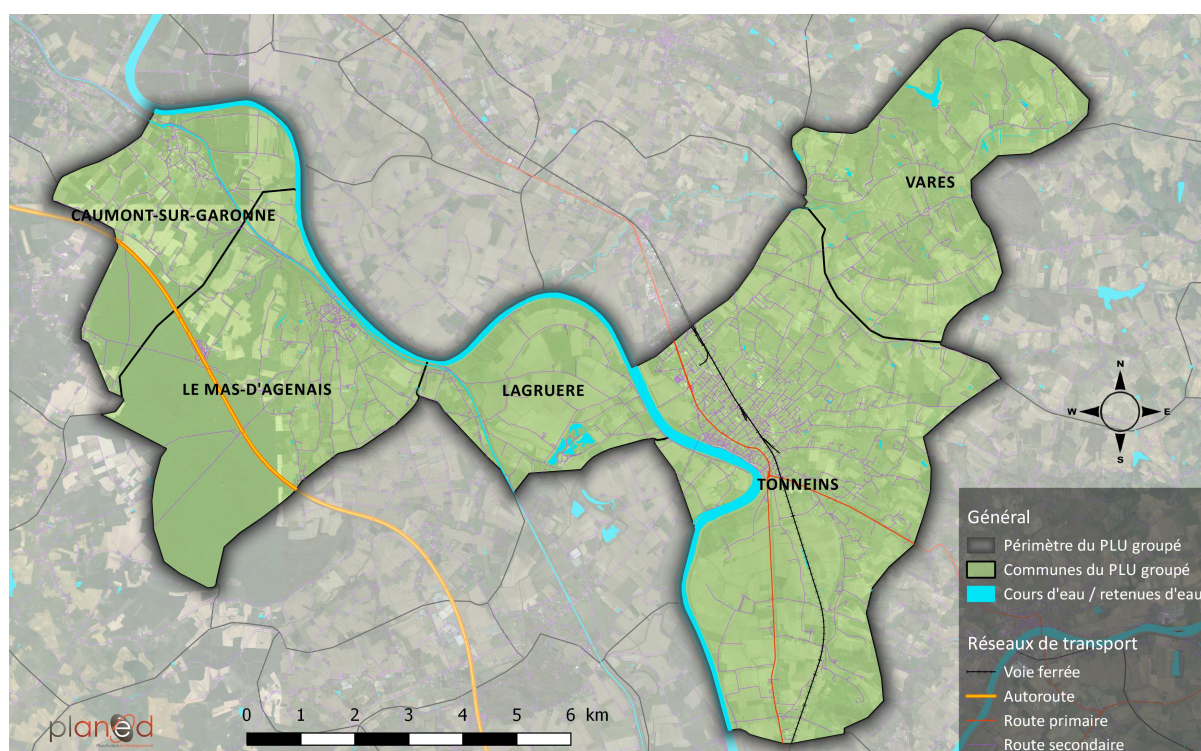
8. LA CONSOMMATION D'ESPACE.....	72
8.1. LE PREAMBULE METHODOLOGIQUE	72
8.2. LA CONSOMMATION D'ESPACE GENERALE	73
8.3. L'OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE.....	76
8.4. LA SYNTHESE TENDANCES ET ENJEUX	78
9. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION, ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS	79
9.1. LA DEFINITION DE L'ENVELOPPE URBAINE	79
9.2. L'ANALYSE DE LA DENSIFICATION	81
9.3. L'OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE	82
 CHAPITRE 2 : L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	 84
1. LE CONTEXTE GEOPHYSIQUE	86
1.1. LE CLIMAT	86
1.2. LA GEOLOGIE.....	88
1.3. LA TOPOGRAPHIE ET LE RELIEF	89
1.4. L'HYDROGRAPHIE.....	90
1.5. L'OCCUPATION DU SOL	92
2. LES PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI	95
2.1. LES UNITES PAYSAGERES	95
2.2. LE ZOOM DE L'ATLAS DES PAYSAGES SUR TONNEINS ET LE FRONT URBAIN SUR LA GARONNE	100
2.3. LES SITES INSCRITS	102
2.4. LE PATRIMOINE BATI.....	106
2.6. LA SYNTHESE.....	108
3. LES RESSOURCES NATURELLES.....	109
3.1. LA RESSOURCE EN EAU	109
3.2. LA RESSOURCE ENERGIE	126
3.3. LA RESSOURCE MINERALE	128
3.4. LA SYNTHESE.....	131
4. LA BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS	133
4.1. LES ZONAGES D'INVENTAIRES.....	133
4.2. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES.....	135
4.3. LES SITES NATURA 2000	139
4.4. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	141
4.5. LA SYNTHESE.....	145

5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES	146
5.1. LA POLLUTION DES EAUX.....	146
5.2. LA POLLUTION DE L’AIR ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	149
5.3. LES NUISANCES SONORES.....	154
5.4. LA GESTION DES DECHETS	156
5.5. LES SITES ET LES SOLS POLLUES.....	160
5.6. LA SYNTHESE	161
2. LES RISQUES MAJEURS	163
6.1. L’INFORMATION PREVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS.....	163
6.2. LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)	163
6.3. LES RISQUES NATURELS.....	164
6.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	172
6.5. LA SYNTHESE	176
3. LA SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	177

CHAPITRE 3 : LES ANNEXES 179

1. LA POPULATION MUNICIPALE DE 1968-2013.....	180
2. L'EVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES ET LES DONNEES BRUTES PAR PERIODES	181
3. LES TRANCHES D’AGE	182
4. L'INDICE DE JEUNESSE	183
5. LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	184
6. L'EVOLUTION DU LOGEMENT	185
7. LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	187
8. LES SITES BASIAS	188
9. LES SITES BASOL	190
10. LES SITES REPERTOIRES PAR L’IREP.....	191
11. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT	192

CHAPITRE 1 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL



L'aire d'étude

1. LE PRÉAMBULE

Les chiffres de population et du logement analysés dans ce document sont issus du recensement de 2013 publié par l'INSEE fin juin 2016. La démographie provient des statistiques de population municipale, à ne pas confondre avec les populations légales.

Les territoires de comparaison utilisés pour l'analyse sont les suivants :

Type de territoire	Nom
Territoire d'échelle supérieure	Région Nouvelle-Aquitaine
Territoire d'échelle supérieure	Département du Lot-et-Garonne
Territoire d'échelle supérieure	SCoT Val de Garonne
Territoire d'étude	Tonneins
Territoire de comparaison	Clairac
Territoire de comparaison	Fauillet
Territoire de comparaison	Laguerre
Territoire de comparaison	Monheurt
Territoire de comparaison	Nicole
Territoire de comparaison	Varès
Territoire de comparaison	Villeton

2. LA DÉMOGRAPHIE ET LES MÉNAGES

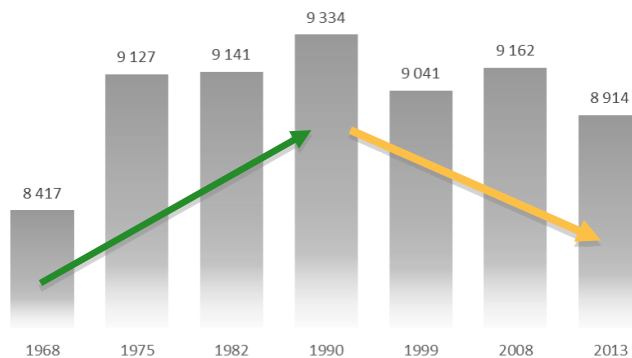
2.1. L'ÉVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE

Les données utilisées sur la population municipale 1968-2013 sont disponibles en annexes.

Le nombre d'habitants de la commune diminue depuis les années 1990 après une forte progression enregistrée depuis 1968.

Après une période de croissance entre 1968 et 1990 (+2,11 %), la population communale a connu une perte conséquente de population entre 1990 et 1999 (-3,13 %). Entre 1990 et 2013 la population a diminué de -4 %.

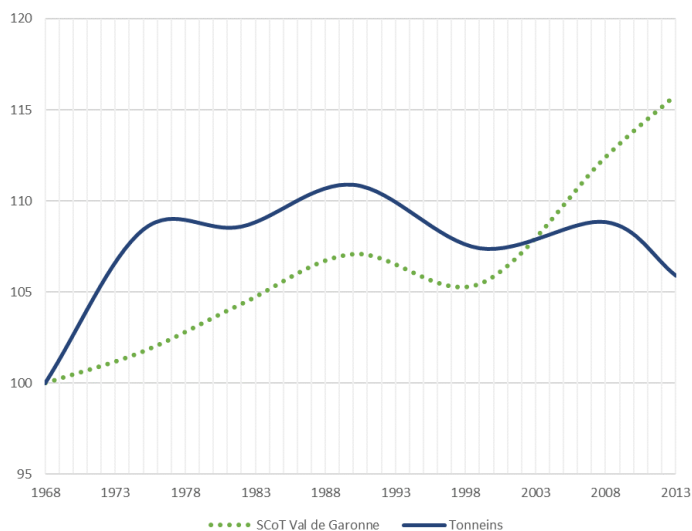


La population intercensitaire de Tonneins - source : INSEE RP2013

L'ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU SCOT

Entre 1968 et le début des années 1990, la commune de Tonneins connaît une progression plus importante de son nombre d'habitant.

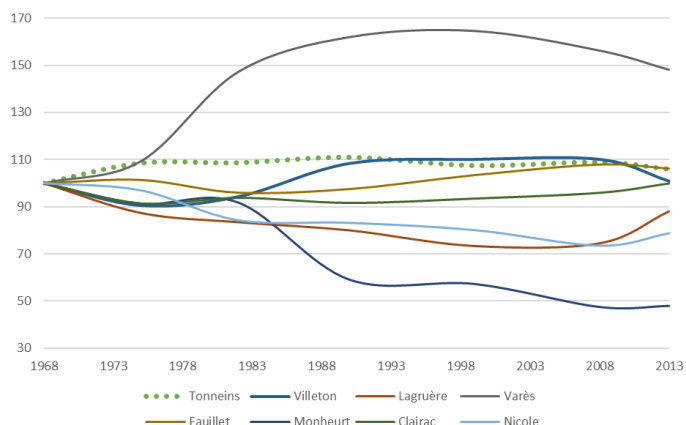
Cependant à partir de 1999, elle connaît une tendance inverse à celle du SCOT du Val de Garonne (+10 %).



L'évolution démographique depuis 1968 (base 100)
Source : INSEE RP2013

L'évolution par rapport aux communes proches

La ville de Tonneins enregistre une évolution assez moyenne de sa population par rapport aux communes voisines, mais supérieure à la commune de Clairac ou de Lagruère sur l'ensemble de la période 1968-2013.



L'évolution démographique depuis 1968 (base 100)
Source : INSEE RP2013

LES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

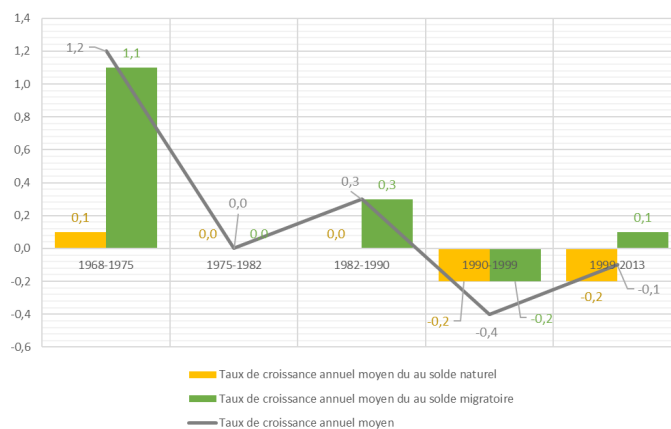
Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif. (Source : INSEE)

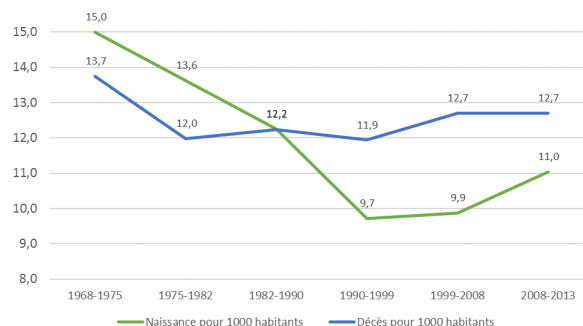
La baisse du nombre d'habitants de la commune s'explique en partie par le solde naturel négatif qui s'exerce depuis 1990 et par la faible contribution du solde migratoire sur la période 1999-2013.

À partir de la période 1990-1999, le nombre de décès dépasse des naissances donnant lieu à un solde naturel négatif.

Plus tard les naissances augmentent passant de 9,7 à 11 naissances pour 1000 habitants mais restent en dessous du nombre de décès (12,7 pour 1000 habitants entre 2008 et 2013).



Le Taux de croissance annuel décomposé en solde naturel et migratoire de Tonneins - source : INSEE RP2013



Les naissances et les décès pour 1 000 habitants - source : INSEE RP2013

LES CATEGORIES D'ÂGE

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

Les catégories d'âge permettent d'étudier l'évolution démographique des tranches d'âge correspondant à certains types de comportements :

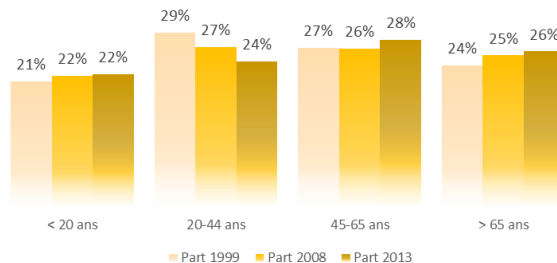
- Les moins de 20 ans correspondent aux jeunes populations scolarisées dans le primaire et le secondaire et retranscrivent par leur nombre le niveau de fécondité de la population du territoire.
- Les 20-44 ans correspondent aux étudiants du supérieur, aux jeunes actifs et actifs du territoire en âge de procréer. Cette tranche d'âge est essentielle pour le renouvellement de la population d'un territoire.
- Les 45-65 ans correspondent aux autres actifs du territoire leur nombre renseigne par anticipation le futur vieillissement de la population.
- Les plus de 65 ans correspondent à la tranche la plus âgée d'un territoire et renseignent sur le niveau de vieillissement de la population.

La commune de Tonneins n'échappe pas à la tendance nationale qui amène au vieillissement général de la population.

Cela se traduit par l'augmentation du nombre des catégories de population les plus âgées (les plus de 65 ans) passant de 24 % à 26 % de la population entre 1999 et 2013 (soit une augmentation de +7,8 % de cette tranche d'âge).

Les 45-65 ans augmentent également passant de 27 % à 28 % de la population sur la même période (soit une augmentation de +3,2 %). Cette progression est à prendre en compte afin d'anticiper le vieillissement de la population pour les années à venir.

L'augmentation de la part des plus âgés se fait au détriment de celle des 20-44 ans qui passe de 29 % à 24 % de la population locale (soit une baisse de -18,3 % entre 1999 et 2013). Néanmoins il est observé un accroissement de la part des plus jeunes (moins de 20 ans) qui passe de 21 % à 22 % de la population du fait d'une augmentation de +3,7 % des moins de 20 ans. Cela est dû à l'accroissement du nombre de naissances depuis 1999.



La part des catégories d'âge
Source : INSEE RP2013

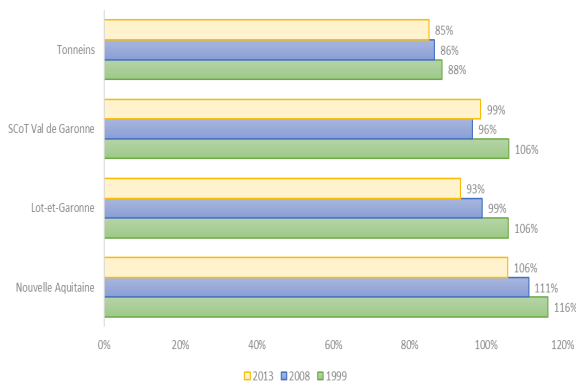
L'INDICE DE JEUNESSE

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des plus de 65 ans. Cet indicateur permet de comparer les territoires entre eux et de mettre en évidence d'une part la capacité de renouvellement de la population et d'autre part le rapport démographique entre les futurs actifs (moins de 20 ans) et ceux qui sortent du marché du travail (plus de 65 ans).

L'indicateur de jeunesse de Tonneins (85 % en 2013) se situe en dessous de celui du SCoT (99 %) et de certaines communes voisines comme Fauillet (114 %) Nicole (132 %) ou encore Clairac (99 %).

Cet indicateur a tendance à diminuer depuis 1999.



L'évolution de l'indicateur de jeunesse de Tonneins et des territoires d'échelles supérieures
Source : INSEE RP2013

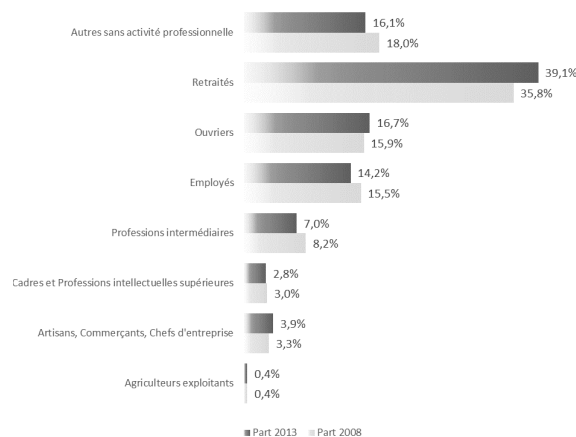
LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

Les catégories socioprofessionnelles permettent de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. (Source : INSEE)

Le vieillissement de la population va de pair avec l'augmentation du nombre de retraités (+168 entre 2008 et 2013) et de leur part dans la population. En effet, ces derniers passent de 35,8 % à 39,1 % de la population et représentent la plus grande part de la population en 2013 devant les ouvriers (16,7 %) et les employés (14,2 %).

Les parts des professions intermédiaires, des cadres et professions intellectuelles supérieures et des agriculteurs exploitants diminuent en part relative ainsi qu'en nombre et ne représentent qu'une part marginale de la population.



La part des catégories socio professionnelles
Source : INSEE RP2013

LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. (Source INSEE)

L'évolution du nombre de ménages d'un territoire dépend étroitement du phénomène de **desserrement** qui se définit comme la diminution de la taille moyenne des ménages déjà en place sur le territoire.

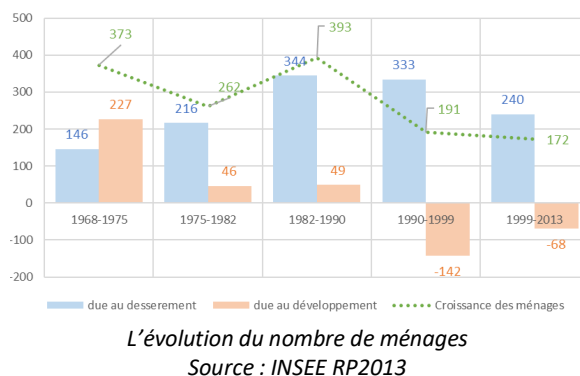
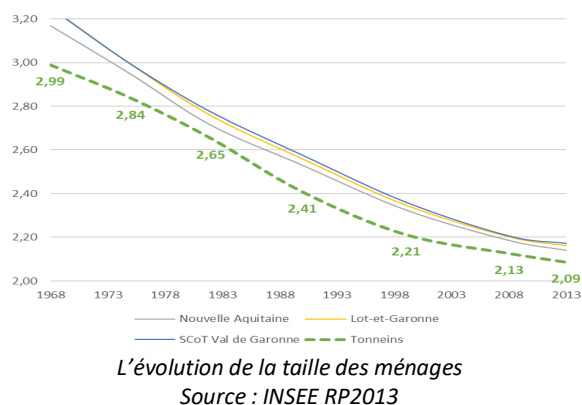
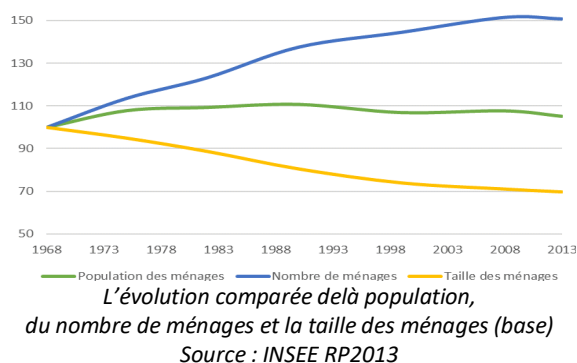
Généralisé sur le territoire français ce phénomène est la résultante de la **décohabitation**. Cela se traduit par le moment au cours duquel des personnes formant un même foyer cessent d'habiter sous le même toit, par exemple à la suite d'une rupture conjugale ou d'une mutation professionnelle.

Par extension, le terme désigne également un phénomène sociodémographique plus global qui amène les familles à se scinder plus facilement.

Entre 1968 et 2013 le nombre de ménages a augmenté de +51 % tandis que la population des ménages a seulement augmenté de +5 %. Ce phénomène est essentiellement lié à la diminution de la taille des ménages de -30 % sur cette même période.

Il est observé une tendance à la baisse du nombre de personnes par ménages à Tonneins qui atteint environ 2 personnes par ménage en 2013. Il est observé une taille de ménage plus petite que pour celle du SCoT ainsi que pour les autres communes de comparaison.

La baisse du nombre de personnes par ménage entretient le phénomène de desserrement, à l'origine de l'augmentation du nombre de ménages. Entre les périodes 1975-1982 et 1999-2013, c'est le desserrement qui contribue le plus à l'augmentation du nombre de ménages sur le territoire par rapport à la croissance générale démographique (dont la contribution est négative à partir de la période 1990-1999 et encore sur celle de 1999-2013).



2.2. LES PREMIÈRES QUESTIONS ET ENJEUX A DEBATTRE

LA SYNTHÈSE

La commune de Tonneins connaît une baisse de sa population depuis 1990. Cette tendance se différencie de celle observée à l'échelle du SCoT (+10 % contre -1 % entre 1999 et 2013).

Néanmoins, l'évolution démographique de Tonneins se situe au-dessus de la moyenne de ses communes voisines avec une population qui se maintient suffisamment pour représenter 14 % de la population du SCoT en 2013. Tonneins apparaît alors comme un pôle démographique connaissant des difficultés qui s'expriment à travers un solde naturel négatif associé à un déclin de l'afflux migratoire entre 1990 et 1999.

Le vieillissement de la population locale, à l'instar du territoire français, impacte directement la capacité de renouvellement de la population. Ce phénomène s'accompagne d'une baisse de la taille des ménages occasionnant une augmentation mécanique du nombre de ménages sous l'effet du desserrement.

LES TENDANCES

- Une baisse de la population depuis 1990
- Un solde naturel négatif légèrement compensé par un solde migratoire positif
- Une population vieillissante
- Une diminution de la taille des ménages

LES ENJEUX

- Maintenir l'équilibre générationnel en renforçant l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes ménages et de leurs enfants
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations (20-44 ans) renforçant ainsi l'accroissement naturel de la commune des années suivantes

3. LE LOGEMENT

3.1. LE PARC DE LOGEMENT DU TERRITOIRE

L'ÉVOLUTION DU LOGEMENT DEPUIS 1968

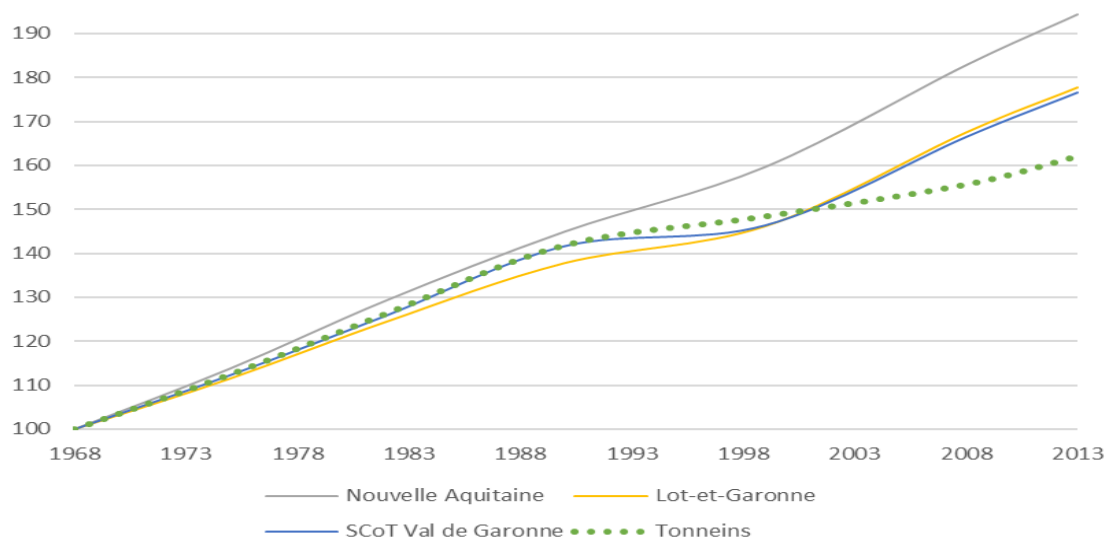
Les données utilisées sont disponibles en annexes.

La commune de Tonneins dispose d'un parc de 4 872 logements en 2013 avec un rythme de croissance de 29 logements par an depuis 1999. La commune de Tonneins représente 15 % du parc total du SCoT.

La croissance du parc de logement est comparable à celle du SCoT de 1968 à 1990 (+42 %).

Il a été constaté un décrochage vis-à-vis des tendances régionale et départementale au début des années 2000 avec un rythme de croissance de +9 % entre 1999 et 2013 contre plus de 20 % pour les territoires d'échelles supérieures.

Tonneins entretient un rythme de production annuelle de logements plus soutenu que ses communes voisines qui ne dépassent pas les 6 logements/an entre 1999 et 2013.



L'évolution comparée du nombre de logements (base 100)
Source : INSEE RP2013

UN PARC DE LOGEMENT TOUCHE PAR L'AUGMENTATION DE LA VACANCE

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

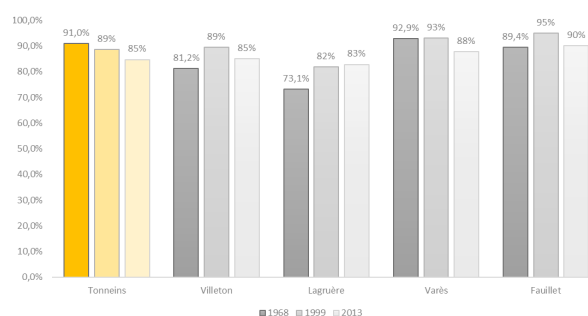
Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste).

Le parc de logement de Tonneins se caractérise par sa forte part de **logements vacants** qui atteint 13,3 % du parc total en 2013, bien au-dessus du taux de vacance frictionnel, nécessaire au bon fonctionnement du marché du logement, qui est de l'ordre de 6 à 7 %. Ce taux de vacance a augmenté de 1% entre 2005 et 2018.

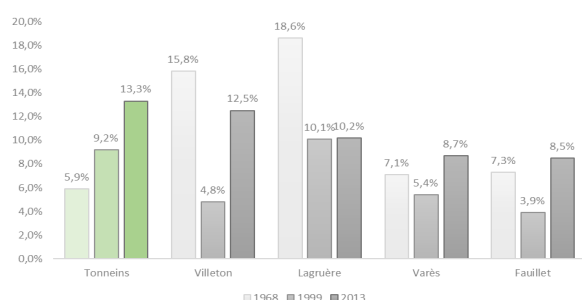
Cela représente 646 logements vacants soit 236 logements de plus qu'en 1999, dont environ la moitié relève d'une vacance structurelle du marché local (logements inoccupés depuis plus de 6 mois minimum).

Les résidences principales sont directement impactées par la forte progression de la vacance. Leur nombre progresse de manière moins importante entre 1999 et 2013 avec 12 résidences principales produites par an contre 21 entre 1990 et 1999. La commune perd 19 résidences principales entre 2008 et 2013.



L'évolution comparée de la part des résidences principales entre 1968 et 2013

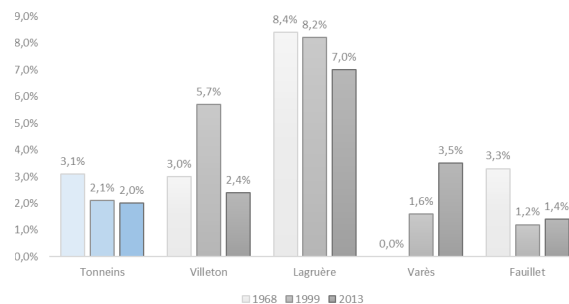
Source : INSEE RP2013



L'évolution de la part de logements vacants entre 1968 et 2013

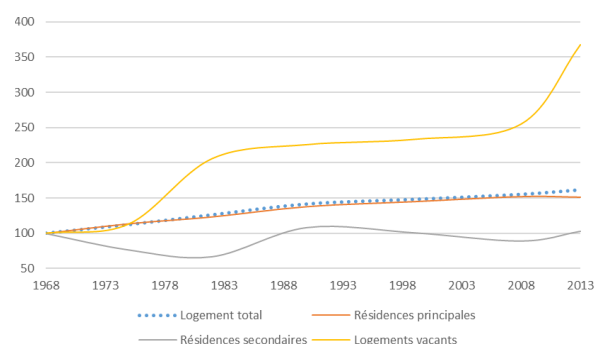
Source : RP INSEE, 2013

Dans un même temps, la part de résidences secondaires a baissé sur la commune de Tonneins, passant de 3,1 % en 1968 à 2 % du parc total en 2013.



L'évolution comparée de la part des résidences secondaires entre 1968 et 2013

Source : RP INSEE, 2013



L'évolution comparée de la part des résidences secondaires entre 1968 et 2013

Source : RP INSEE, 2013

L'habitat indigne concerne les logements dont l'état "expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé" (Loi n°90-449 du 31 mai 1990). Il faut différencier l'habitat indigne de l'habitat insalubre qui présente aussi un danger sur la santé, mais qui fait l'objet d'une procédure d'insalubrité (code de la santé) constaté sur la base d'une grille d'évaluation. Un logement insalubre est donc de fait un logement indigne. Au sein du centre-ville de Tonneins, 13% des logements sont considérés comme indigne (selon le PLH en cours d'élaboration).

Le logement social est un logement collectif ou individuel, dont l'accès est réservé à des personnes disposant de revenus inférieurs à un seuil fixé par la loi. Ces logements ne doivent pas dépasser un certain loyer, en fonction de leur surface, des revenus des personnes et du financement et des subventions obtenus par le bailleur lors de la construction.

La commune dispose 472 logements en 2015 ce qui représente une part de 11,2 % du parc, parmi lesquelles 163 sont issus du parc privé.

La commune doit atteindre 20 % pour respecter le taux légal.

Taux de logements locatifs sociaux						Taux légal de logements sociaux à atteindre
2002	2005	2008	2011	2014	2015	2025
			10,76%	10,90%	11,23%	20% ?

<http://www.transparence-logement-social.gouv.fr>

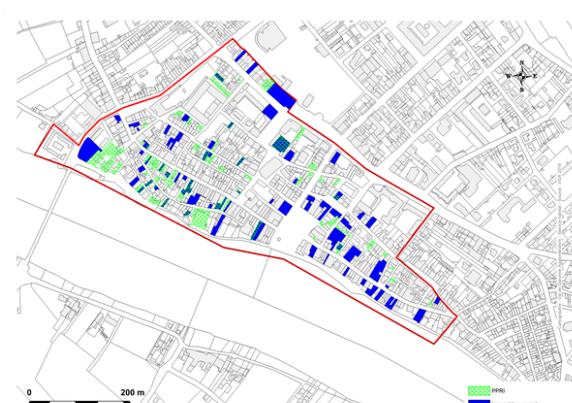
Dans la plupart des cas, il s'agit de logements de taille moyenne en collectif avec un parc vieillissant. Le PLH en cours d'élaboration souligne que plus de 50% du parc de logements est antérieur à 1948. Ce qui pose des questions sur la consommation d'énergie de ces bâtiments, et notamment ceux concernés par la présence de logements sociaux. La plupart des logements sociaux publics sont situés dans le quartier Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) comme le relève le PLH en cours d'élaboration.

Le centre-ville de la commune fait l'objet d'une opération OPAH-Renouvellement Urbain avec plusieurs objectifs :

- Favoriser la remise sur le marché des logements vacants
- Remise en état des logements indignes
- Améliorer la qualité énergétique des logements
- Inciter les propriétaires à intervenir sur leur patrimoine bâti
- Favoriser l'attractivité du cœur de ville
- Développer le parc de logements locatifs



Quartier prioritaire de la ville
Source : DDT Lot et Garonne



Logements vacants et potentiellement indignes dans le centre-ville

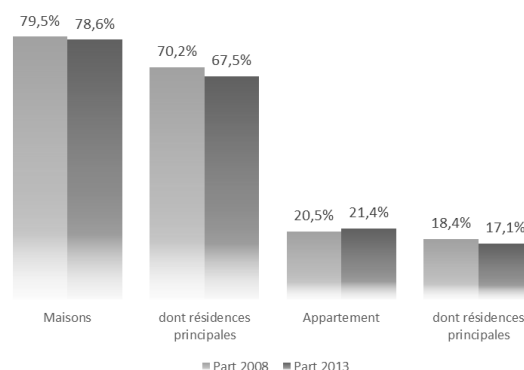
Source : Action cœur de ville

LA MAISON INDIVIDUELLE COMME MODE D'HABITAT DOMINANT

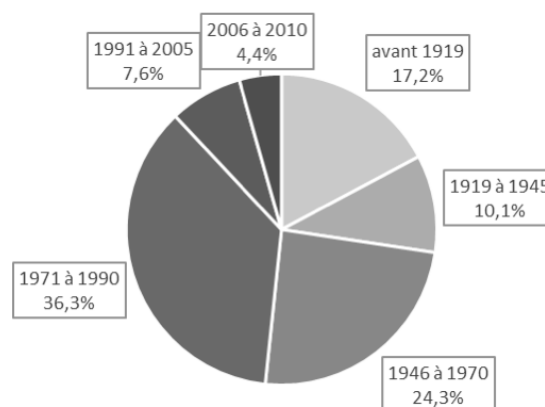
La part des maisons est beaucoup plus importante (78,6 %) que celle des appartements (21,4 %). Cependant la tendance est au rééquilibrage avec une augmentation plus importante du nombre d'appartements (+8 % entre 2008 et 2013) par rapport aux maisons (+2,2 %).

Les deux types de logements sont impactés par l'augmentation de la vacance et notamment les appartements qui passent de 855 à 819 résidences principales entre 2008 et 2013.

Ce mode d'habitat dominant a façonné la dynamique d'urbanisation de la commune et se traduit par un parc de maison vieillissant au regard de la période d'avant 1919 jusqu'en 2010. En effet, plus de la moitié des maisons en résidence principale ont été achevées avant 1970 et 36,3 % des maisons de la commune ont été achevées entre 1971 et 1990.



La part de logement par type
Source : INSEE RP2013



La part de maisons en résidences principales selon leur date d'achèvement
Source : INSEE RP2013

L'ANALYSE STRUCTURELLE DES CONSTRUCTIONS ENTRE 2005 ET 2014

Les données utilisées sont disponibles en annexes.

Logement individuel ou groupé : un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (une maison). On en distingue deux types :

- les logements individuels ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement ;
- les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Logement collectif : un logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement en résidence : les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. 6 types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées ;
- les résidences pour étudiants ;
- les résidences de tourisme ;
- les résidences hôtelières à vocation sociale ;
- les résidences sociales ;
- les résidences pour personnes handicapées.

Les constructions en logements ces dernières années sont principalement des logements individuels de type pavillonnaire avec une plus forte production entre 2005 et 2007. Ces logements se localisent en particulier en zone périphérique ce qui a pour effet de limiter le développement du centre et de ses faubourgs moins attractifs.

Nombre de logements commencés	Individuel	Individuel groupé	Collectif	Résidence	Total
2005	26	5	5	0	36
2006	26	9	18	0	53
2007	30	6	0	0	36
2008	12	2	36	1	51
2009	11	10	0	0	21
2010	6	0	0	0	6
2011	9	12	4	0	25
2012	14	0	0	0	14
2013	14	7	0	0	21
2014	5	10	0	0	15
Total 2005-2014	153	61	63	1	278

Les logements commencés par type et par commune (2005-2014) - Source : Sit@del2 - Octobre 2016

L'urbanisation pavillonnaire modifie aussi la structure locale des logements en termes de surface de logement qui est tirée vers le haut (en moyenne 128 m² pour les logements individuels contre 45 m² pour les collectifs). Cela ne coïncide pas nécessairement avec la tendance à la baisse de la taille des ménages qui sous-entend une diminution de la surface des logements pour une meilleure adéquation entre offre et demande.

	Occupées Propriétaires	Occupées Locataires	dont HLM louée vide	Logé gratuit
1999	58 %	37,8 %	-	4,2 %
2008	59,2 %	38,8 %	7,0 %	2,0 %
2013	59,9 %	38,1 %	7,3 %	2,0 %

Cela se traduit par une typologie de logement constituée à près de 70 % de logements de 4 pièces et plus. Néanmoins la part des logements d'une pièce progresse grâce à une augmentation de 25 logements entre 2008 et 2013. Par conséquent, les propriétaires sont plus largement représentés (59,9 % en 2013) vis-à-vis des autres occupants de résidence principale.

LE MARCHE IMMOBILIER DE LA VENTE/ACHAT

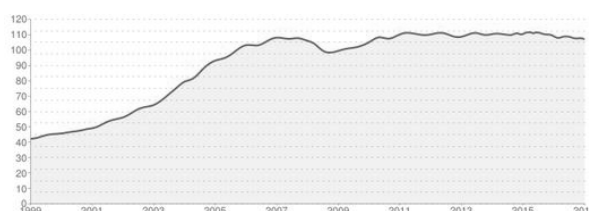
Les prix de l'immobilier pratiqués dans la commune de Tonneins sont relativement plus bas par rapport à la moyenne départementale. En effet cette dévaluation touche tous les types de biens (maisons, appartements) que ce soit à l'achat ou la location.

Tonneins	Prix au m ² bas	Prix au m ² moyen	Prix au m ² haut
Prix au m² appartement	552 €	989 €	1 643 €
Prix au m² maison	601 €	1 076 €	1 789 €
Loyer mensuel/m²	4,6 €	6,1 €	7,3€

Source : meilleursagents.com

En termes d'évolution l'indice des prix de l'immobilier a particulièrement augmenté jusqu'en 2007 puis a commencé à stagner pour enfin décroître de -2,5 % depuis 5 ans.

Les prix à l'achat sont particulièrement bas à l'instar des communes voisines, à l'exception de Fauillet et Varès qui enregistrent un prix moyen à l'achat respectif de 1.141€ et 1.348 € le m².



Source : meilleursagents.com

LE MARCHE IMMOBILIER DE LA LOCATION

	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et plus	Tout type de bien
Loyer mensuel moyen /m²	9,60 €	9,30 €	5,70 €	6,40 €	6,10 €

3.2. L'OPÉRATION CŒUR DE GARONNE II : OPAH RU

LE CONTEXTE ET L'OBJECTIF DE L'OPERATION

La Ville de Tonneins s'est engagée dans un programme de requalification globale du centre ancien de la ville sur 5 ans environ : Cœur de Garonne II 2017-2022. Cette opération fait suite à celle de 2011/2016.

Ce projet découle d'une étude urbaine réalisée en 2008 sur le devenir du Quartier de la Marne (noyau historique de la Ville) et celui des quais de Garonne. Un des axes majeurs est la réhabilitation du centre ancien à travers la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU).

UN DISPOSITIF INCITATIF A LA REHABILITATION D'IMMEUBLES ANCIENS

Le périmètre de l'OPAH RU de Tonneins porte sur l'hyper centre et se compose du quartier de la Marne en suivant les quais de la Garonne depuis la rue de la Barre jusqu'au quai Saint-Pierre, en poursuivant rue Cazalis pour rejoindre l'impasse Carnot et ce jusqu'au cours Baradeau, puis finir au cours de Verdun.

L'OPAH RU comporte plusieurs volets dont en particulier :

- La réhabilitation des logements en terme de rénovation thermique, de traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, de l'adaptation de logements à la perte d'autonomie, etc.,
- La rénovation des façades des immeubles situés dans le périmètre.

Piloté par la commune de Tonneins et animée par l'Agglomération, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain "Cœur de Garonne" a l'ambition de redonner vie, identité et perspectives d'avenir au quartier historique ancien de la ville.

Programmée sur 5 ans, l'opération réserve des aides financières sur les domaines suivants :

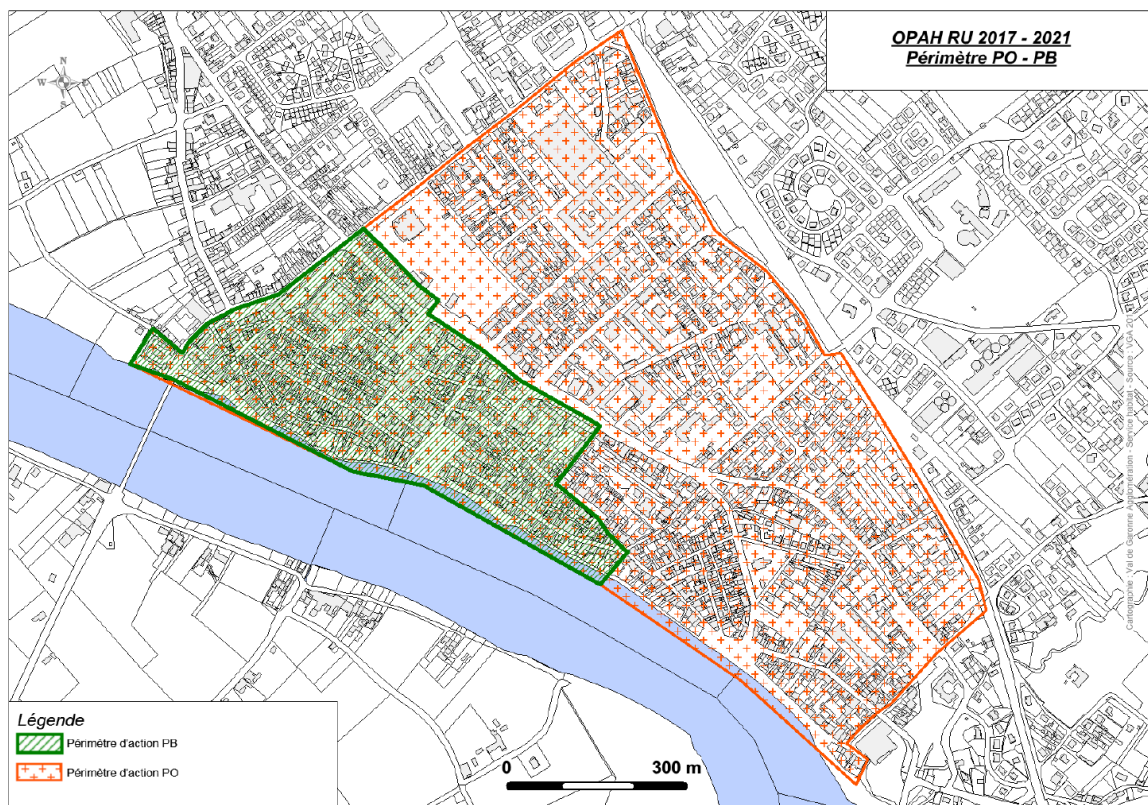
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Résorber la vacance des immeubles par le développement d'une offre nouvelle de logements économes en charges et à loyers modérés ;
- Promouvoir des réhabilitations conformes à un objectif de développement durable, notamment dans le but de favoriser les travaux liés aux économies d'énergie ;
- Favoriser le maintien à domicile des propriétaires occupants en perte d'autonomie et favoriser la création de logements locatifs adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées souhaitant se rapprocher des commerces et services de proximité ;
- Engager les actions de requalification de l'espace public ;

L'objectif est d'améliorer 93 logements :

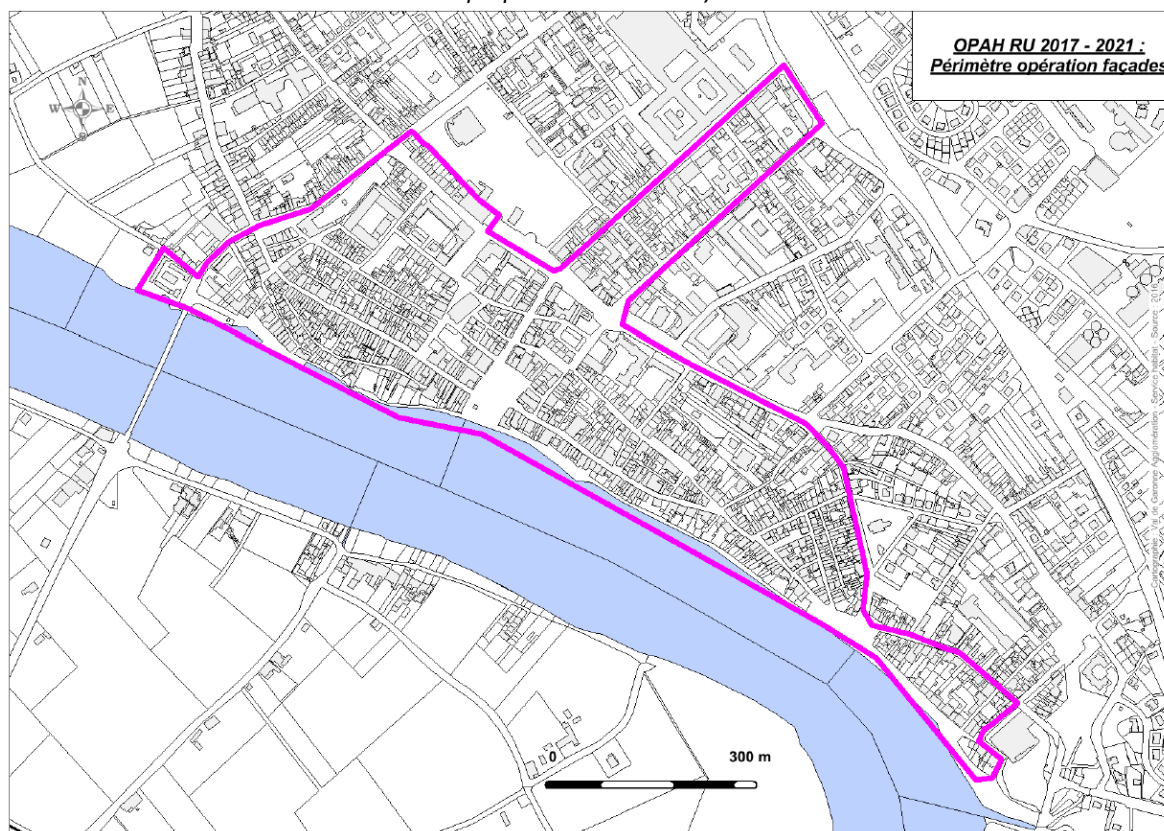
- 43 logements occupés par des propriétaires occupants,
- 50 logements locatifs.

L'opération permettra aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'aides financières, sous certaines conditions, pour réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements.

Les subventions seront réservées pour la rénovation thermique du bâti, le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, l'adaptation de logements à la perte d'autonomie des personnes et la remise sur le marché des logements vacants. Le montant des aides diffère selon le statut du propriétaire et la nature du projet (mêmes conditions que pour l'OPAH Énergie).



Le périmètre de l'opération (PO : actions en faveur des propriétaires occupants, PB : actions en faveur des propriétaires bailleurs)



Le périmètre de l'opération façades

3.3. LA SYNTHÈSE, LA TENDANCE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

Avec 15 % des logements du SCoT de Val de Garonne, la commune de Tonneins apparaît comme un pôle d'habitat structurant mais connaissant des difficultés dans son développement et son renouvellement. C'est à partir du début des années 2000 que la progression du parc communal ralentit passant à 12 logements / an entre 1999 et 2013 contre 21 logements / an entre 1990 et 1999.

La commune doit faire face à un vieillissement de son parc de logements constitué en majorité de maisons individuelles. Plus de la moitié des maisons en résidence principale ont été construites avant 1970 et 36,3 % entre 1971 et 1990 sur le modèle pavillonnaire ce qui ne coïncide pas nécessairement avec le phénomène de desserrement qui agit sur la taille des ménages. Cela a pour conséquence l'accroissement du taux de vacance qui atteint plus de 13 %. La typologie des logements ne correspond pas aux évolutions de la demande avec seulement 11,5 % de studio et de deux pièces qui enregistrent des prix plus élevés que les autres biens immobiliers.

Afin d'endiguer le vieillissement du parc communal la commune s'est engagée dans le dispositif Cœur de Garonne OPAH RU qui a été renouvelé jusqu'en 2022. Cette opération vise à renouveler et améliorer la qualité des logements, notamment au sein du centre-ville.

LA TENDANCE

- Un accroissement de la vacance qui atteint plus de 13 % du parc total
- Un parc vieillissant ne correspondant pas aux évolutions du marché
- Un marché immobilier dévalué mais des petites surfaces plus chères
- Un modèle d'urbanisation pavillonnaire

LES ENJEUX

- Poursuivre les efforts de requalification et de réhabilitation des vieux logements
- Prémunir le parc de logements des évolutions démographiques (taille moyenne des ménages)
- Promouvoir le développement de logements de plus petite taille et la diversification des habitats
- Développer le parc de logements sociaux

4. LES ÉQUIPEMENTS

4.1. UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SATISFAISANT

L'OFFRE EN COMMERCE ET EN SERVICES

La ville de Tonneins est considérée comme un pôle principal au regard de l'analyse de l'armature du SCoT à l'instar de Marmande. Même si son offre de services et de commerces est plus limitée que Marmande, Tonneins exerce son influence sur les 7 communes limitrophes.

Gamme de service	Services à la personne		Commerces	
	Activité	Nombre d'établissements	Activité	Nombre d'établissements
Supérieur	-	-	Hypermarché	2
Intermédiaires	Gendarmerie	1	Magasin de vêtements	12
	Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)	1	Magasin de chaussures	4
	Contrôle technique automobile	3	Magasin d'optique	4
	École de conduite	4	Supermarché	3
	Vétérinaire	3	Librairie-papeterie journaux	3
	Agence de travail temporaire	3	Droguerie quincaillerie bricolage	3
			Station-service	3
			Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	2
			Magasin d'articles de sports et de loisirs	2
			Grande surface de bricolage	1
			Produits surgelés	1
			Parfumerie	1
			Horlogerie-Bijouterie	1
Services de proximité	Menuisier charpentier serrurier	21	Boulangerie	7
	Restaurant	23	Boucherie-charcuterie	6
	Coiffure	18	Fleuriste	3
	Maçon	19	Épicerie	2
	Réparation automobile et de matériel agricole	16		
	Plâtrier peintre	14		
	Électricien	10		
	Plombier-couvreur chauffagiste	9		
	Agence immobilière	10		
	Banque	7		
	Pompes funèbres	5		
	Soins de beauté	4		
	Entreprise générale du bâtiment	3		
	Blanchisserie-Teinturerie	2		
	Bureau de poste	1		

Classification INSEE BPE 2016 - source : BPE INSEE 2016 – cf. détail en annexes

La présence des 2 hypermarchés joue un rôle dans l'attractivité quotidienne du territoire communal. L'offre commerciale est complétée par 40 commerces de gamme intermédiaire et de 18 commerces de proximité.

En matière de services la commune bénéficie d'une large offre de proximité (169) dont 21 restaurants et de nombreux établissements d'artisanat (73).

LES EQUIPEMENTS PUBLICS

Les établissements d'enseignement

La commune de Tonneins dispose de plusieurs établissements d'enseignement dont :

- un lycée,
- un établissement de formation de santé
- un collège.

Elle bénéficie de la présence de 7 écoles élémentaires et maternelles.

Gamme de service	Enseignement	
	Activité	Nombre d'établissements
Supérieure	Lycée	1
	Formation santé	1
Intermédiaire	Collège	2
Proximité	École maternelle	3
	École élémentaire	4

La liste des établissements scolaires - source : BPE INSEE 2016

Les services de santé adaptés

L'offre de santé de la commune est significative et répond à une large demande du fait de la diversité des soins dispensés (petite enfance, handicap, vieillesse, hébergement médicosocial, etc.).

Gamme de service	Santé	
	Activité	Nombre
Supérieure	Enfants handicapés : hébergement	2
	Enfants handicapés : soins à domicile	2
	Adultes handicapés : hébergement	2
	Aide sociale à l'enfance : hébergement	2
	Établissement santé moyen séjour	1
	Établissement santé long séjour	1
	Dialyse	1
	Spécialiste en cardiologie	1
	Spécialiste en psychiatrie	1
	Spécialiste en dermatologie	1
	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	1
	Adultes handicapés : services	1
Intermédiaire	Pharmacie	6
	Pédicure-podologue	4
	Personnes âgées : hébergement	3
	Orthophoniste	2
	Aide sociale à l'enfance : action éducative	1
	Sage-femme	1
	Laboratoire d'analyses médicales	1
	Ambulance	1
	Personnes âgées : soins à domicile	1
	Personnes âgées : services d'aide	1
	Garde d'enfant d'âge préscolaire	1
	Autre établissement pour adultes et familles en difficulté	1
	Infirmier	17
Proximité	Masseur kinésithérapeute	11
	Chirurgien-dentiste	6
	Médecin omnipraticien	6

La liste des services de santé adaptés - source : BPE INSEE 2015

Les équipements sportifs et de loisirs

La commune dispose également d'équipements destinés à la pratique du sport (terrains et salles de sport), aux loisirs (boucle de randonnée terrain de jeux) et à la culture (cinéma). Ces équipements renforcent l'attractivité de la commune ainsi que la qualité de vie de ses habitants au quotidien.

Gamme de service	Type d'équipement	Nombre d'équipement
Supérieure	Cinéma	1
Intermédiaire	Bassin de natation	1
	Athlétisme	1
	Roller Skate Vélo bicross ou freestyle	2
	Boulodrome	4
Proximité	Tennis	1
	Plateau extérieur ou salle multisports	5
	Salle ou terrain de petits jeux	4
	Terrains de grands jeux	4
	Boucle de randonnée	1
	Salle de combat	1
	Salles de remise en forme	2
	Salles multisports	2

La liste des équipements sportifs et culturels - source : BPE INSEE 2016



Le centre culturel et le cinéma de Tonneins

4.2. LA SYNTHÈSE, LES TENDANCES ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE ET LES TENDANCES

- Un niveau d'équipement satisfaisant pour une commune de cette envergure
- Une large offre de services aux particuliers et de soins
- Une offre commerciale structurante et attractive au quotidien
- Des équipements sportifs et de loisirs favorables à la qualité de vie pour des habitants et au rayonnement extérieur.

LES ENJEUX

- Renforcer l'accessibilité aux équipements publics et de santé structurants pour l'ensemble des habitants mais aussi des populations extérieures
- Maintenir et développer l'offre de commerce et de services

5. L'ÉCONOMIE, LES EMPLOIS ET LE NUMÉRIQUE

5.1. LA POPULATION ACTIVE

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") ainsi que les chômeurs (INSEE).

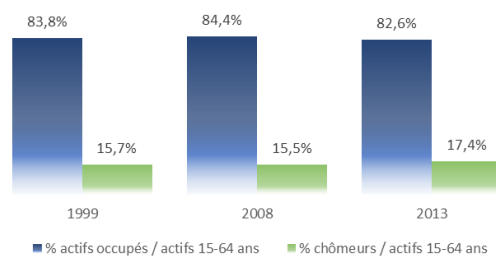
Les **emplois au lieu de travail** ne se confondent pas avec la population active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personne active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B (INSEE).

Le **taux d'indépendance de l'emploi** est le rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés. Ce ratio renseigne sur l'attractivité du territoire vis-à-vis de son emploi local.

- Avec un ratio égal à 100 % le territoire est considéré comme indépendant ;
- Un ratio supérieur à 100 % le territoire est considéré comme indépendant et attractif pour les actifs occupés extérieur au territoire ;
- Un ratio inférieur à 100 % signifie que le territoire a une faible capacité de rétention de sa population active occupée par rapport aux autres territoires.

Tonneins apparaît comme un pôle économique local vis-à-vis des communes voisines que ce soit en termes d'emploi et d'attractivité.

Son taux d'indépendance de l'emploi montre la capacité de la commune à attirer des actifs occupés d'autres communes et cela de manière croissante entre 1999 et 2013.



L'évolution comparée des actifs occupés et des chômeurs
Source : INSEE RP2013

Cependant le nombre d'emplois local est en baisse de -7 % ainsi que la population active occupée avec une baisse de près de -10 % entre 1999 et 2013. Mécaniquement le taux de chômage est élevé et continue de croître de 1,7 % pour atteindre 17,4 % en 2013.

	Population 15-64 ans	Actifs	% Actifs	Actifs occupés	% actifs occupés	Chômeurs	% chômeurs	Emplois au LT	Taux d'indépendance
1999	5 530	3 663	66,2 %	3 068	83,8 %	574	15,7 %	4 348	141,7 %
Évolution 1999-2008	-1,5 %	-2,9 %		-2,1 %		-3,7 %		0,9 %	
2008	5 445	3 557	65,3 %	3 003	84,4 %	553	15,5 %	4 388	146,1 %
Évolution 2008-2013	-5,1 %	-5,7 %		-7,7 %		5,6 %		-8,0 %	
2013	5 165	3 355	65,0 %	2 771	82,6 %	584	17,4 %	4 038	145,7 %
Évolution 1999-2013	-6,6 %	-8,4 %		-9,7 %		1,7 %		-7,1 %	

Source : INSEE RP2013

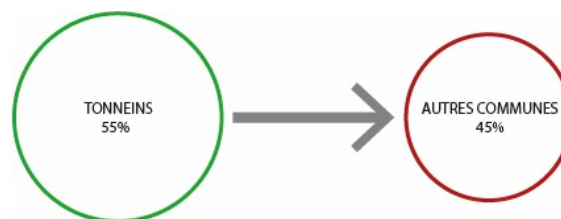
LES DEPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL

Les personnes actives travaillant au sein de leur commune sont plus nombreuses que celles travaillant à l'extérieur de celle-ci. Près de 55 % des personnes actives âgées de plus de 15 ans à Tonneins travaillent sur leur commune, contre 45 % à l'extérieur.

Les personnes actives de Tonneins allant travailler dans d'autres communes se dirigent majoritairement vers Marmande ou Fauillet.

Les flux domicile/travail avec d'autres communes ne sont pas assez importants (<100) pour être répertoriés par la base de données INSEE. Ils sont néanmoins bel et bien réels.

Le même constat peut être fait pour les flux domicile/travail entrants, notamment pour Tonneins. Comme il a été signalé précédemment, cette commune affiche un taux d'indépendance de 145.1 % en 2013 et voit donc nécessairement de nombreux actifs venus d'ailleurs travailler en son sein.



La part des personnes actives de Tonneins travaillant au sein de leur commune

Lieu de résidence => Lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi
Tonneins => Fauillet	100
Tonneins => Marmande	257

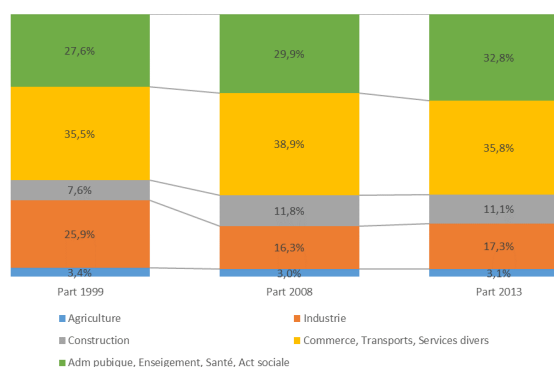
Les flux quotidiens entre ces communes selon le recensement de la population 2013 de l'INSEE

L'EMPLOI LOCAL PAR SECTEURS

La répartition des emplois par secteur laisse apparaître le caractère présentiel de la commune avec 32,8 % des emplois dans l'administration et les services publics et 35,8 % des emplois dans le secteur tertiaire. La commune est donc orientée vers la satisfaction des besoins de ses habitants.

La part des emplois du secteur industriel reste importante bien qu'elle ait diminué depuis 1999. Le nombre d'emplois du secteur est passé de 1 050 à 705 emplois soit une baisse de près de -33 %.

Le secteur de la construction conserve une part stable grâce à une augmentation de ses effectifs.



La part des emplois par grands secteurs
Source : INSEE RP2013

Tonneins Source INSEE 2013	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
Nombre 1999	140	1 050	308	1 442	1 120
Part 1999	3,4 %	25,9 %	7,6 %	35,5 %	27,6 %
Évolution 1999-2008	-2,1 %	-29,9 %	73,1 %	21,6 %	20,2 %
Nombre 2008	137	736	533	1 754	1 346
Part 2008	3,0 %	16,3 %	11,8 %	38,9 %	29,9 %
Évolution 2008-2013	-7,3 %	-4,2 %	-15,4 %	-16,8 %	-0,5 %
Nombre 2013	127	705	451	1 459	1 339
Part 2013	3,1 %	17,3 %	11,1 %	35,8 %	32,8 %
Évolution 1999-2013	-9,3 %	-32,9 %	46,4 %	1,2 %	19,6 %

5.2. LES FILIERES ÉCONOMIQUES

Le tissu économique de Tonneins est assez dense avec près de 503 établissements mais il est aujourd'hui fragilisé.

Longtemps, l'industrie fut le moteur économique de la ville avec l'implantation de la SEITA. L'usine a compté jusqu'à 1 000 employés. En 1988, ils étaient encore 780, en 2000 moins de 300. En 2004, les 74 derniers emplois ont été supprimés.

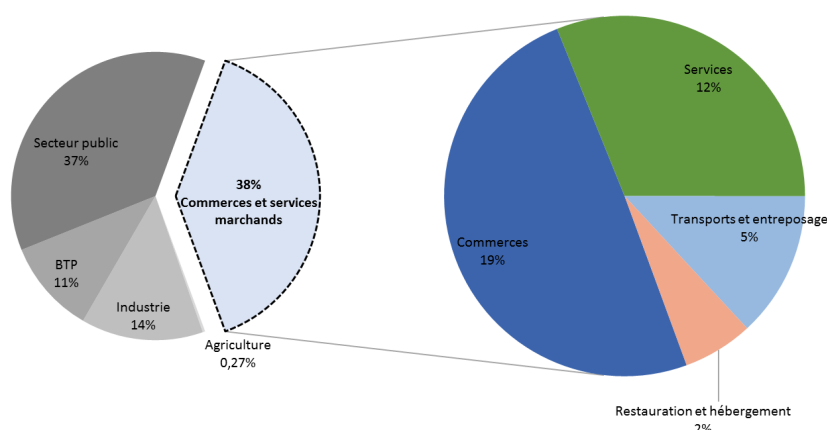
Le commerce de centre-ville et tout le tissu artisanal ont subi le contrecoup de ce déclin industriel.

L'analyse qui suit tiendra compte des emplois salariés (Base INSEE NA88 2014) et non des emplois au lieu de travail afin de livrer une analyse plus fine des filières économiques de la commune.

LE COMMERCE ET LES SERVICES

La structure de l'emploi tertiaire

Avec 38 % des emplois salariés de la commune, le secteur tertiaire est composé de 574 emplois dans le commerce et 361 emplois dans les services pour un total de 483 établissements. Ce secteur reste relativement stable depuis 1999 et une base d'emplois substantielle pour la commune et son activité quotidienne.



La décomposition de l'emploi salarié du secteur tertiaire de Tonneins

Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) NA88 emplois salariés, INSEE 2014

Les décisions CDAC

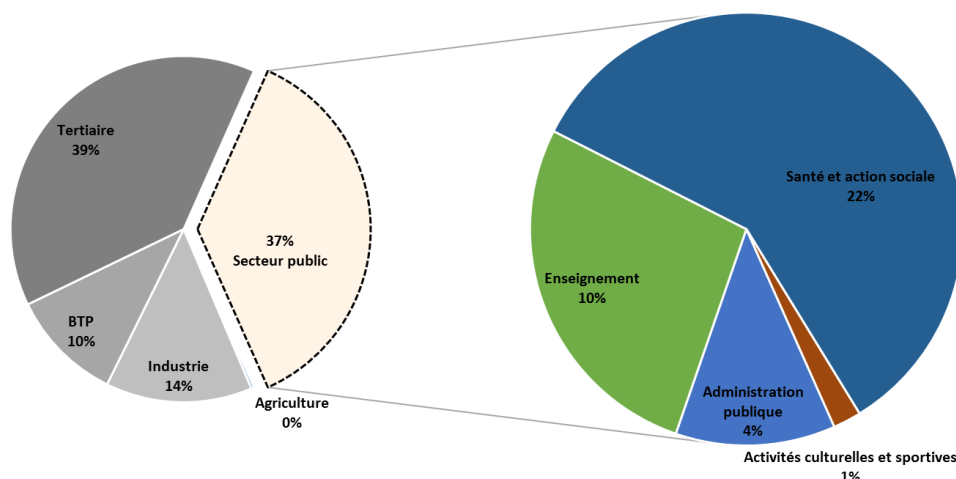
Entre 2010 et 2016 la commune a vu sa surface de vente augmenter de 7 112 m² en faveur de la grande distribution et de commerces de jardinerie et d'ameublement.

Année	Établissement	Promoteur	Type de projet	Surface en m ²	Surface totale m ²	Décision CDAC
2010	Gamme Vert	Carré Vert SAS	Création	2 764	2 764	Autorisé
2010	Ameublier	SARL Comptoir du Meuble Ménager	Extension	1 799	-	Autorisé
2012	E. Leclerc	SAS Saint Pierre Distribution	Extension	1 129	passage de 5 176 à 6 302 m ²	Autorisé
2015	Marie Blachère	-	Diminution de la surface de vente et changement de secteur d'activité		passage de 309 m ² à 290 m ²	Refusé
2016	Lidl	-	Création	1 420	1 420	Autorisé

Source : CDAC Lot et Garonne

LE SECTEUR PUBLIC

Le secteur public représente le deuxième poste d'emplois salariés de la commune. Il est en majorité constitué d'emplois du secteur de la santé et l'action sociale (644 emplois en 2014) suivi par celui de l'enseignement avec près de 300 emplois salariés à la même date.



La décomposition de l'emploi salarié du secteur public de Tonneins

Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) NA88 emplois salariés, INSEE 2014

L'ARTISANAT

L'entreprise artisanale moyenne emploie moins de 10 salariés lors de sa création. Son dirigeant est décisionnaire et son ancrage local est fort. Une éventuelle défaillance ne remet pas en cause l'équilibre économique et l'emploi local. Qualifiées de TPE (Très Petites Entreprises), elles représentent 95 % du tissu économique français. L'artisanat joue un rôle majeur dans une économie locale, sa vitalité, son dynamisme, sa richesse.

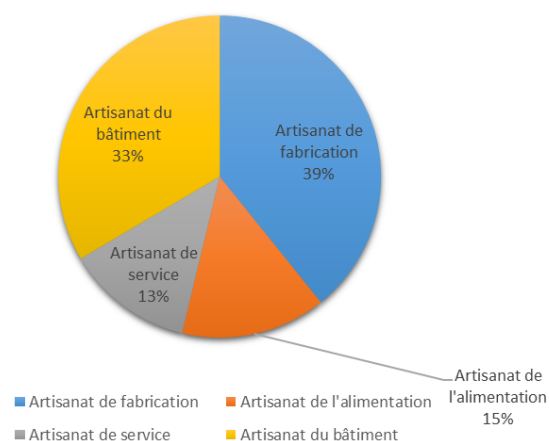
L'artisanat recouvre nombre de secteurs d'activités. Ainsi le champ des activités artisanales a été défini dans la loi 96-603 du 5 Juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et par application du décret n°2008-565 du 17 juin 2008 portant modification du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers (liste des activités relevant de l'artisanat en annexe) par :

- Les activités relevant de l'artisanat et de l'alimentation ;
- Les activités relevant de l'artisanat du bâtiment ;
- Les activités de l'artisanat de fabrication ;
- Les activités relevant de l'artisanat de service.

Pour estimer ce que représente le poids de l'artisanat dans l'emploi salarié du SCoT, le diagnostic utilise les dénombrements annuels des établissements employeurs et des effectifs salariés de l'ACOSS et des URSSAF, alimentés par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Ils diffèrent de ceux fournis par l'INSEE et ne doivent pas leur être comparés. Ils sont de deux années plus récentes (2015 contre 2013 pour les chiffres fournis par l'INSEE). Ces données ne concernent que l'emploi salarié (établissements ayant déclaré de la masse salariale au quatrième trimestre, même s'ils n'ont plus de salariés au 31 décembre) et sont déclinées par commune du lieu de travail.

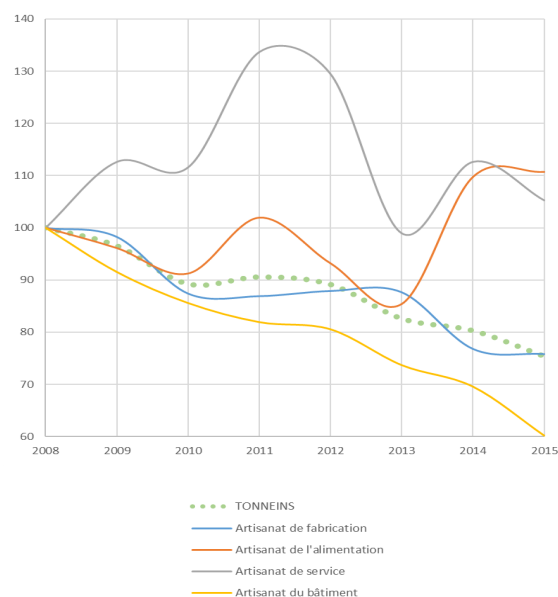
Ce secteur compte 107 établissements pour 785 emplois en 2015. Le secteur de la construction est le mieux représenté avec plus d'un tiers des établissements et 33 % des emplois. L'artisanat de fabrication représente également un important foyer d'emploi (39 %) répartie sur un nombre d'établissement plus limité (15 en 2015).

Le secteur connaît aujourd'hui de nombreuses difficultés. Il est possible de supposer que les restructurations industrielles ont eu un effet négatif sur l'activité artisanale. L'artisanat du bâtiment est le plus touché avec une baisse de 40 % de ses effectifs depuis 2008. L'artisanat de fabrication est également touché avec une perte de près de 100 emplois sur la même période



La répartition de l'emploi artisanal à Tonneins en 2015
Source : Base détaillée ACOSS 2015

Tonneins dispose donc d'un tissu artisanal fragile et en déclin sous le joug de la tertiarisation de l'économie. L'artisanat de service conserve un niveau d'emploi comparable entre 2008 et 2015.



L'évolution du nombre d'emplois du secteur artisanal de Tonneins
Source : Base détaillée ACOSS 2015

L'AGRICULTURE

La commune de Tonneins n'échappe pas au phénomène national de déprise agricole puisque l'agriculture tonneinaise est marquée par une forte diminution du nombre des exploitations (-59 %) entre 1988 et 2010. Entre 1970 et 1988 la diminution était déjà de 60 %.

Cette diminution va de pair avec une forte baisse de la Surface Agricole Utilisée (SAU) qui diminue de plus de -36 % entre 1988 et 2010. Cela signifie que la disparition d'exploitations n'a pas entraîné le rachat de terrains par des exploitants locaux ou que ces terrains aujourd'hui ne sont plus cultivés.

Selon le Recensement Général Agricole (RGA), la Surface Agricole Utile (SAU) correspond à la surface totale des terrains qui dépendent des exploitations dont le siège social se situe sur la commune (parfois les terrains peuvent se trouver sur les communes riveraines).

On note également un net vieillissement des exploitants agricoles : les exploitants de plus de 60 ans représentaient 26 % de l'ensemble des exploitants de la commune contre 40 % en 2010 tandis que la part des moins de 50 ans diminue. Cela signifie qu'il y a peu de succession ou peu d'installation de jeunes agriculteurs.

Les SAU sont affectées essentiellement aux cultures maraîchères, à la polyculture céréalière ainsi qu'à la sylviculture (peupliers et arbres fruitiers).

Tonneins	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	142	77	58
Nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants		92	71
Nombre total d'actifs sur les exploitations	226	124	98
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	2396	1760	1533
Terres labourables (ha)	2227	1674	1437
Superficie toujours en herbe (ha)	123	44	61
Nombre total de cheptels	758	1417	1859

Source : RGA 2010

Le développement des espaces agricoles a été conditionné par le relief.

En effet, les secteurs les plus propices aux cultures sont :

- La plaine alluviale : Cet espace fréquemment inondé est propice aux activités agricoles (maïs, maraîchage) et sylvicoles (peupleraie). On y compte de nombreuses exploitations.
- La plaine à l'Est de la RD 813 : L'agriculture est également présente mais de manière plus morcelée, cela est dû au développement de l'urbanisation.
- Sur les replats de certains coteaux (quelques bâtiments d'élevage avicole au lieu-dit Latané à l'extrême Nord).

Les différents indicateurs étudiés sont révélateurs de la récession des activités agricoles de la commune. Le nombre d'exploitations, la SAU, l'élevage sont en diminution. La fonction agricole est de moins en moins prégnante dans le tissu économique de la commune puisque les agriculteurs représentent moins de 0,5 % de la population active et qu'elle n'offre plus que 127 emplois en 2013 contre 140 en 1999.





Le registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2014

5.3. LE FONCIER D'ACTIVITE, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE NUMERIQUE

LES ZONES D'ACTIVITES

La commune de Tonneins dispose d'un foncier d'activités d'environ 120,8 hectares qui est composé de :

- 2 zones industrielles,
- 2 zones commerciales,
- 4 zones artisanales.

Nom	Destination	Surface totale de la zone en hectares
Zone de Vénès	Industrie – Artisanat	26,5 hectares
ZI La Queille et André Thévet	Industrie	38 hectares
ZA Coste Pelisse	Artisanat	3 hectares
ZC Labourdaque	Commerce	1,3 hectare
Site Clariant	Industrie	16 hectares
ZI de Suriray	Industrie	21,9 hectares
ZC de Ferron Est	Commerce	8,5 hectares
ZA Delestan	Artisanat	5,6 hectares
Total		120,8 hectares

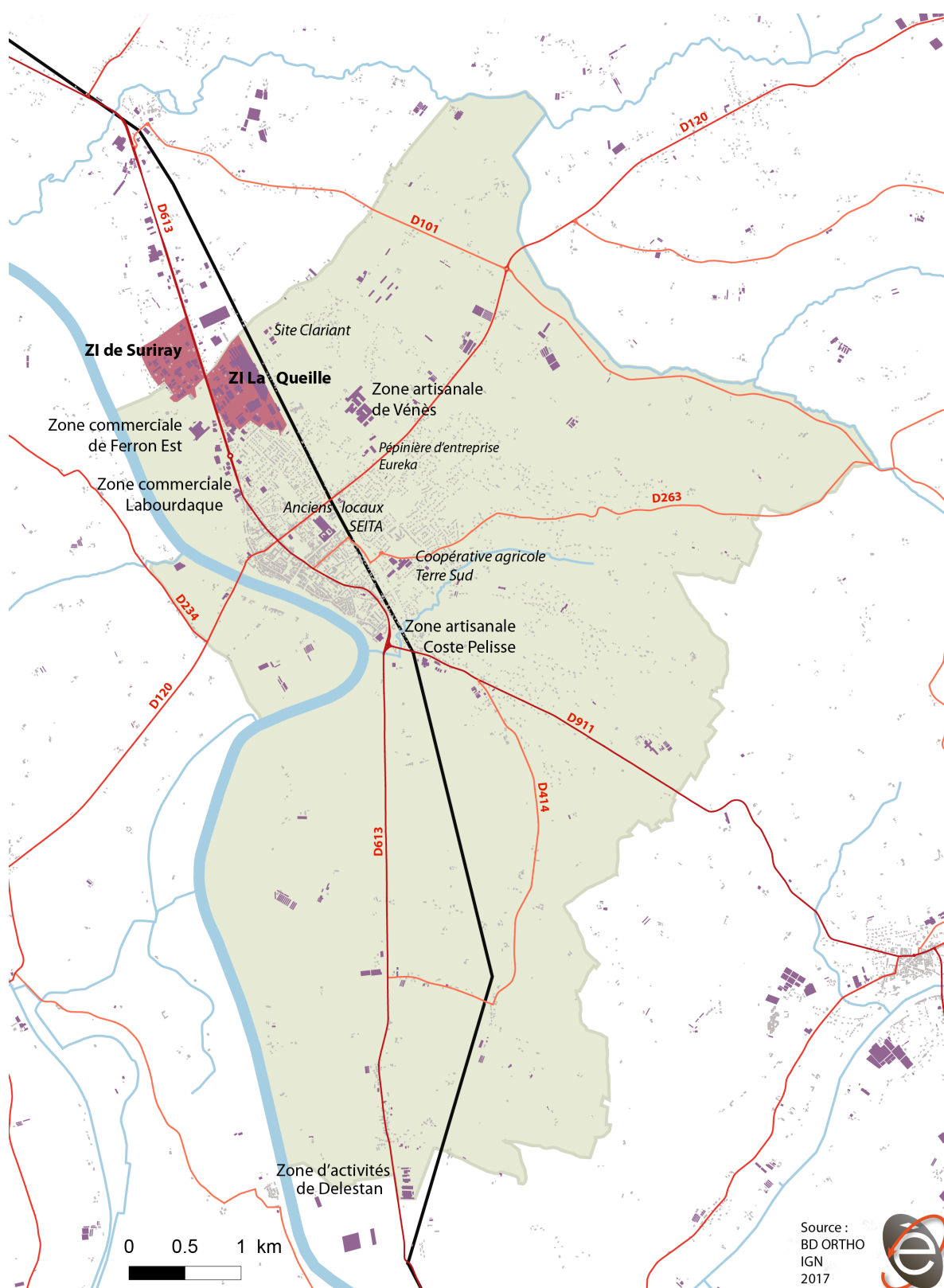
LES PROJETS ET LE SOUTIEN APORTE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

La pépinière d'entreprises Eureka a été créée en 2004 :

- 855 m² d'espace de travail dont 5 ateliers de 120 m² à 240 m² et 9 bureaux de 15 m²
- Un espace commun dont une salle de réunion, des bureaux, un espace d'accueil/documentation, un local reprographie et un espace réfectoire.
- À 10 kilomètres de la sortie 6 sur l'A62 (Nérac) et 20 kilomètres de la sortie 5 (Marmande).



Source : Le républicain Marmande et Langon



Les zones d'activités et les sites économiques de Tonneins

5.4. LE NUMERIQUE

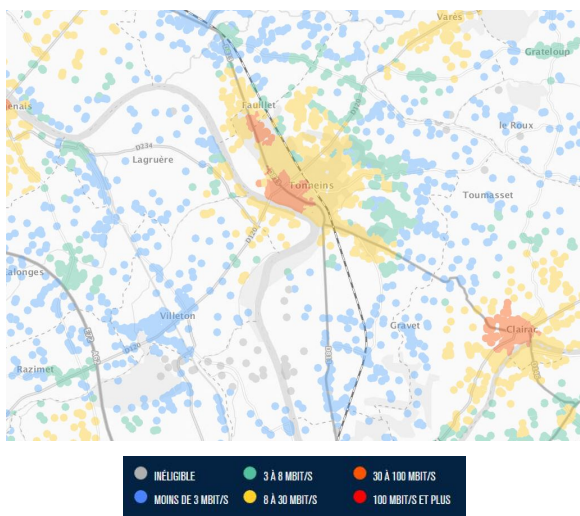
Le terme **DSL** signifie *Digital Subscriber Line* (Ligne numérique d'abonné) et regroupe l'ensemble des technologies mises en place pour un transport numérique de l'information sur une simple ligne de raccordement téléphonique.

Un **réseau très haut débit (THD)** est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à "très haut débit" dès que le débit est **supérieur à 30 Mégabits par seconde**.

Le **débit** désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en "bit", une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau : en kilobits, mégabits ou gigabits selon le niveau du débit. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de téléchargement des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.

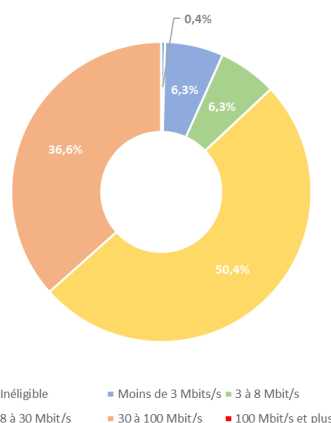
À l'échelle de la commune le débit maximal est compris entre 8 et 100 Mbit/s dans le centre-ville. En dehors du centre-ville, le débit retombe entre 3 à 8 Mbit/s voir moins pour les espaces plus reculés.

En comparaison avec le niveau d'accessibilité au haut débit du département, la commune enregistre seulement 0,4 % des logements et locaux professionnels inéligibles contre 9,2 % à l'échelle du Lot-et-Garonne. En outre 50,4 % des logements et locaux professionnels ont accès à un débit de 8 à 30 Mbit/s contre 30,3 % pour le département et 36,6 % entre 30 et 100 Mbit/s contre 8,9 %.

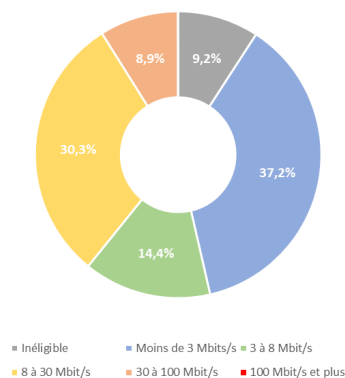


Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – consulté en mars 2017

Tonneins bénéficie d'une bonne desserte numérique par rapport au niveau départemental. Cela constitue un avantage et un facteur d'attractivité aussi bien pour les habitants et les entreprises souhaitant bénéficier d'une connexion Internet de qualité.



Le pourcentage de logements et locaux professionnels de Tonneins par classe de débit en juin 2016
Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – 2^{ème} Trimestre 2016



Le pourcentage de logements et locaux professionnels du département par classe de débit en juin 2016
Source : Statistiques de l'Observatoire France Très Haut Débit – 2^{ème} Trimestre 2016

5.5. LA SYNTHÈSE, LES TENDANCES ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

Tonneins apparaît comme un pôle économique de rayonnement local et départemental qui connaît néanmoins certaines difficultés liées au déclin de son secteur industriel. La fermeture de la SEITA, véritable locomotive économique de la commune a eu un impact significatif sur l'emploi et le dynamisme économique de la commune, notamment sur l'activité industrielle et artisanale. Le secteur agricole connaît également des difficultés liées à la baisse du nombre d'exploitations, du recul des surfaces agricoles et du vieillissement des exploitants représentant un risque pour la succession et la pérennité de l'activité.

La tertiarisation de l'économie locale agit sur la structure de l'emploi qui est aujourd'hui orientée vers la satisfaction des besoins des habitants à travers une offre de commerces et de services étayée. La montée en puissance de la sphère présentielle passe également par la prépondérance du secteur public, pourvoyeur d'emplois dans le domaine de la santé et de l'action sociale.

Le foncier d'activité de la commune constitue un facteur d'attractivité en matière d'emploi (artisanat et industrie, coopérative agricole) et de consommation quotidienne (zone commerciale de Ferron Est). Dans le même sens, la création de la pépinière d'entreprise Euréka (2004) constitue un soutien au développement économique pour les porteurs de projets locaux.

La commune bénéficie d'une bonne accessibilité numérique comparativement au reste du département, facteur supplémentaire d'attractivité pour les futurs habitants et entreprises désireuses de s'implanter.

LES TENDANCES

- Une baisse du nombre d'emplois et une augmentation du chômage
- Un secteur productif en déclin (industrie, artisanat, agriculture)
- Une présentialisation de l'économie locale en matière d'emplois (commerces, services, santé)
- Un parc d'activité développé favorable à l'attractivité quotidienne de la commune

LES ENJEUX

- Renforcer l'offre d'hébergement marchand de plein air et accompagner la montée en gamme
- Accompagner le développement de l'économie présentielle
- Maintenir et renforcer le tissu industriel et artisanal à travers une politique volontariste de foncier d'activité (augmenter et améliorer la capacité d'accueil de nouvelles entreprises)
- Maintenir et renforcer l'offre commerciale
- Favoriser le maintien de l'activité agricole
- Poursuivre les efforts pour une accessibilité numérique optimale sur l'ensemble des logements et locaux du territoire communal

6. LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

6.1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

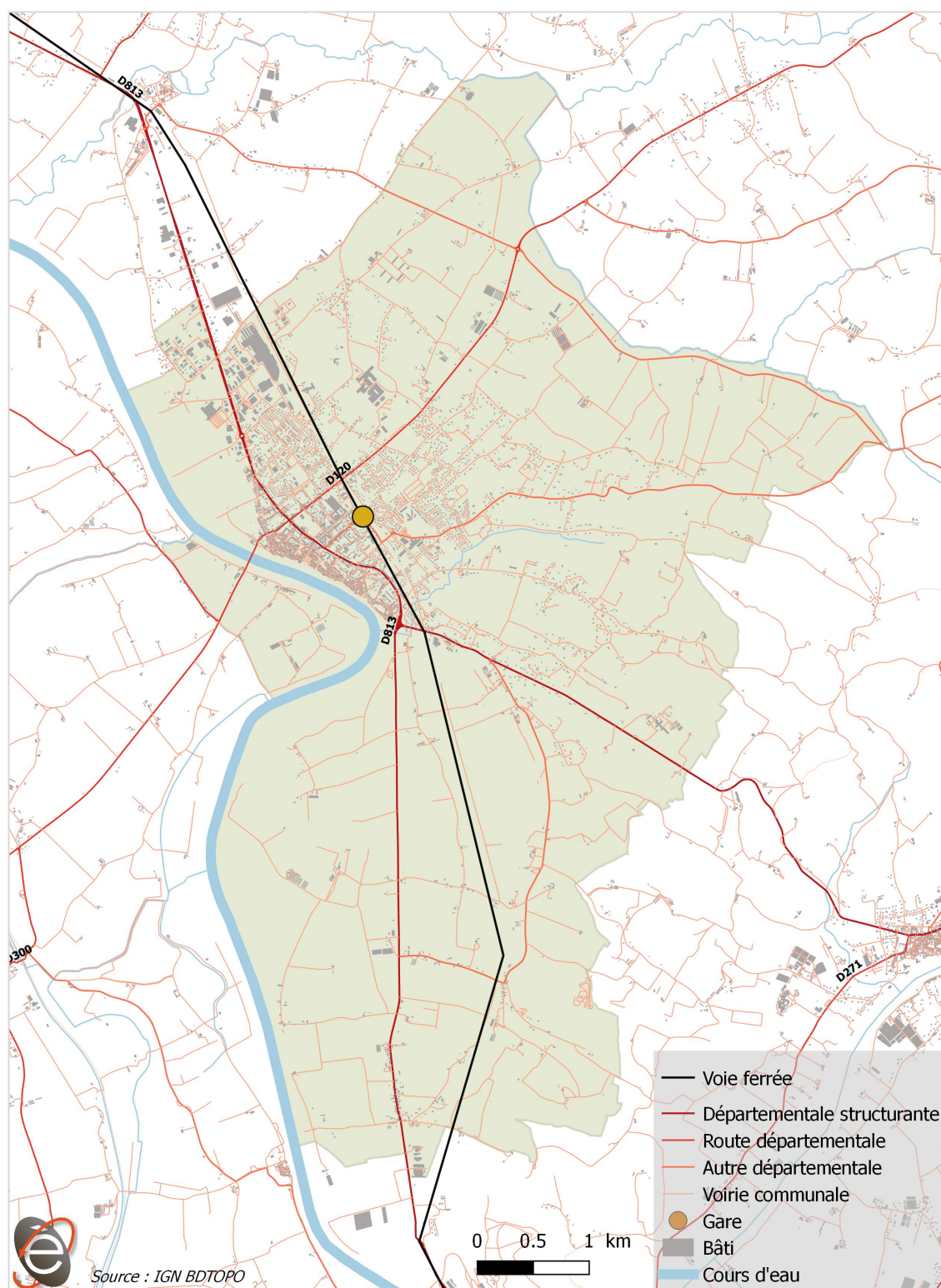
La RD813 représente l'artère principale de Tonneins. Cet axe, voie historique reliant Bordeaux à Toulouse en suivant le val de Garonne, traverse la ville d'Ouest au Sud et forme le seul véritable boulevard urbain de la ville. Les zones industrielles et sites commerciaux de la ville se sont développés à proximité.

Cet axe supporte la majorité des déplacements quotidiens ce qui a pour conséquence une relative congestion automobile des entrées Ouest et Sud de la ville aux heures de pointe. Son faible gabarit et l'absence de zones de franchissement ne permettent pas aux usagers de se déplacer rapidement d'un centre urbain à un autre dans le département.

La ville est également traversée, du Nord-Est au Sud-Ouest par la RD120. Elle effectue le seul franchissement de la Garonne présent sur la commune et relie la ville à l'échangeur autoroutier de Damazan. Il faut compter environ 20 minutes pour relier Tonneins à l'échangeur.

Les temps de parcours vers les autres grands centres urbains du département et de la région sont les suivants (trajets les plus rapides).

Ville de destination	Distance	Temps de parcours
Marmande	18 km	20 min
Villeneuve-sur-Lot	35 km	35 min
Agen (par la RD813)	40 km	40 min
Bordeaux (par la RD813)	103 km	1h40
Bordeaux (par l'A62)	109 km	1h15



Les infrastructures de mobilité à Tonneins

6.2. LA LIAISON FERROVIAIRE EN CENTRE-VILLE

Tonneins est située sur la ligne Bordeaux – Agen.

La fréquence des trains y est satisfaisante :

Ville de destination	Nombre de trains par jour	Temps de parcours
Agen	14	25 min
Marmande	16	10 min
Langon	14	30 min
Bordeaux (Saint-Jean)	14	1h

La ligne TGV passe également par la gare de Tonneins.

Cette situation est un atout pour la ville qui se trouve ainsi située à moins de 1h30 des principales métropoles du Sud-Ouest.

La gare est située à moins de 700 mètres du centre-ville et est facilement accessible.



La gare SNCF

6.3. L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

En plus de l'offre ferroviaire, la commune de Tonneins bénéficie d'une bonne desserte en transport en commun. Cette offre s'inscrit à l'échelle départementale, intercommunale et communale.

La commune de Tonneins bénéficie de la desserte de la ligne 800 reliant Marmande à Villeneuve-sur-Lot. Trois arrêts desservent la commune (Jasmin, Jouan le Jeune, Gare SNCF) pour un total de 2 passages quotidiens du lundi au vendredi et 3 passages samedi compris (hors réservations dimanche et jours fériés compris).

Val de Garonne Agglomération a créé le réseau de Transport Intercommunal Evalys le 1^{er} février 2007.

La commune de Tonneins dispose de son propre réseau urbain de bus constitué de 34 arrêts. Cette ligne régulière irrigue les principales polarités de la commune sur le centre-ville et ses abords (équipements, zones commerciales et d'activités, etc.).

LE TRANSPORT A LA DEMANDE ET L'OFFRE DE MOBILITE ALTERNATIVE

Outre l'offre de transport en commun classique, la commune dispose également de lignes de transport à la demande reliant Tonneins à Varès et Grateloup et permettant une correspondance avec de nombreuses communes du département.

Le Transport à la Demande desservant l'ensemble des communes de Val de Garonne, notamment les communes rurales ou excentrées, apporte pour Tonneins une réponse complémentaire sur les quartiers résidentiels et sur les écarts.

Le service vélo de Tonneins propose la location de vélo pour des tarifs attractifs pour les touristes et les habitants favorisant ainsi l'intermodalité avec les autres types de transport.



6.4. LES AXES DÉDIÉS AUX DÉPLACEMENTS DOUX

LE RESEAU ORIENTE LOISIRS ET TOURISME

La commune offre plusieurs voies permettant la pratique de la randonnée pédestre ou cycliste. Les bords de Garonne et du canal latéral en particulier. Un diagnostic a été réalisé dans le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics, figurant en Annexe du PLU, abordant le maillage doux de la commune, des déplacements des personnes à mobilités réduites ainsi que de la sécurité routière. De même, un Schéma de Déplacement Doux et Sens de Circulation est présent en Annexe du PLU faisant un état des lieux et proposant des orientations et programmations sur l'aménagement des voiries.

Le projet les chemins de l'eau

La commune s'est associée aux communes de Lagruère et Le Mas d'Agenais dans le cadre du projet "Les chemins de l'eau".

Ce projet a pour but d'en améliorer l'accès des communes traversées par les visiteurs traversant le territoire.

Une boucle permettra de découvrir les pays de Guyenne et du pays Gascon. Les visiteurs pourront profiter des gîtes, restaurants, auberges de la région et reprendre ensuite votre voyage le long du canal.

Ce projet innovant, permettra non seulement une découverte de la nature et de l'histoire, mais de par sa mixité (itinérance fluviale, cyclable, pédestre) autorisera une participation à de nouvelles activités : jardin des sensations, conférences écologiques de la Mazière, balades à cheval, visite d'expositions et des musées, découverte de la ripisylve et de sa faune.

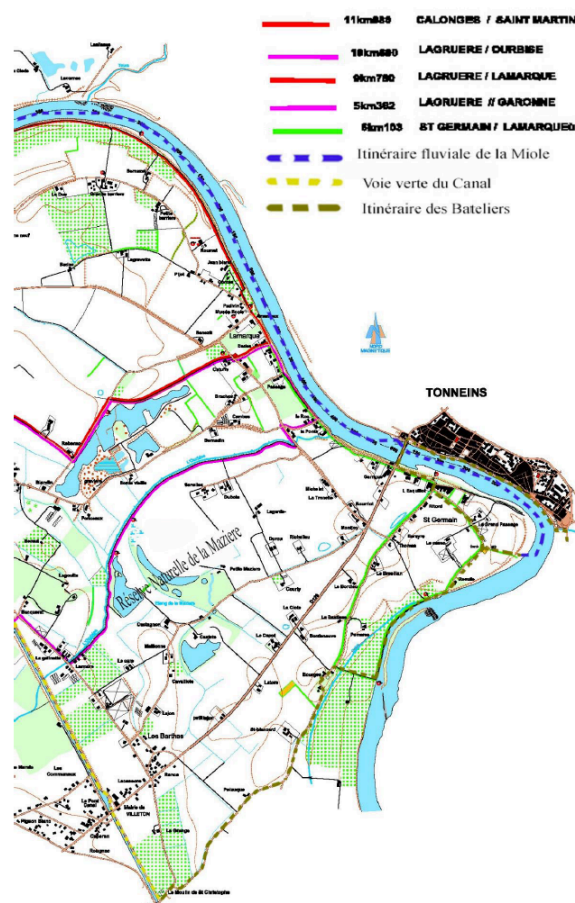
Les aménagements et une signalétique connectée (Codes QR, Beacons) inviteront le promeneur à abandonner temporairement la voie verte pour s'immerger dans les espaces naturels qui la bordent.

La conception d'itinérances multimodales (pédestre, cycliste, fluviale) permettra aux voyageurs, tout en se promenant, de découvrir, grâce aux bateliers et guides conteurs disponibles sur le circuit, la faune, la flore mais aussi l'histoire de ce petit bout de territoire amarré entre le canal et la Garonne.

La Garonne sera le fil rouge où ces conteurs leur raconteront l'histoire de Tonneins le Haut et Tonneins le Bas, de ses quais ou encore comment au 15^{ème} siècle, un moine, André Thevet, de retour d'une exploration au Brésil rapporta une herbe indienne, faisant de cette région la première à cultiver du tabac. Ils leur expliqueront qu'un siècle auparavant des milliers de bateaux empruntaient la Garonne, ils leur raconteront la construction du canal par Jean Baptiste de Baudre en 1839 ou encore, à quoi servait le Limnigraphe du Mas d'Agenais. Enfin ils leur diront pourquoi sous Louis XIV on aménagea le site des Roches, et bien d'autres

choses comme le Rembrandt de l'église du Mas ou la construction du port du Mas.

Le voyageur pourra aussi se ressourcer dans la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière avec ses 102 ha, ses 3000 visiteurs par an, ses 236 espèces d'oiseaux, ses batraciens, ses reptiles, etc.



Un extrait de l'appel à projets "Garonne" 2016-2017

LE RESEAU DE DEPLACEMENT POUR LES USAGES

QUOTIDIENS

La ville de Tonneins dispose d'un réseau d'axes dédiés aux déplacements doux (cycle / piéton). De nombreuses zones sont accessibles aux piétons pour des déplacements en toute sécurité. Le réseau est progressivement étoffé.

La commune a initié en 2017 l'élaboration de son Plan de mise en accessibilité des voiries et des aménagements des espaces publics.

Les pistes cyclables suivantes existent déjà :

- Hôtel de Ville
- Place des Écuries Royales
- Cimetière
- Place Jean-Jaurès
- Centre Culturel « Paul Dumail »
- Centre Administratif
- Sur la RD 813 du Carrefour Fortassis vers le bd Carnot.

Un cheminement piétonnier a été créé le long de la Route Départementale 263, de l'avenue du 8 mai 1945 à la rue du Soleil Levant pour desservir les lotissements Peyreblanque, Boucheraud et le Merle.

6.5. L'OFFRE EN STATIONNEMENT

La commune dispose d'une offre en stationnement importante et répartie sur l'ensemble de son territoire :

- plus de 700 places de parking gratuites sont à votre disposition autour du centre-ville,
- des parcs de stationnement autour des équipements communaux (établissements scolaires, équipements sportifs, etc.).

La ville a mis en place une zone bleue en mai 2012 dans le centre-ville.

Il n'a pas été noté de difficulté en matière de stationnement. Le centre-ville souffre lui d'un encombrement dû au phénomène de stationnement hors emplacements réservés.

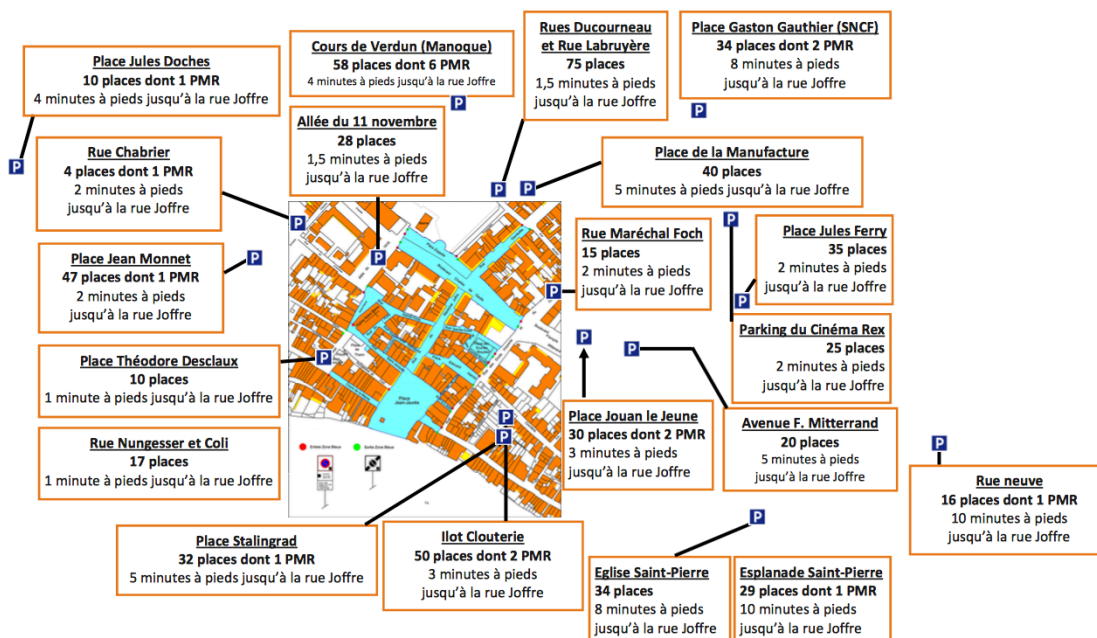
La commune compte les bornes de rechargement à destination des véhicules électriques suivantes :

- 2 places au 18 avenue du Bois de la Queillé (parking du magasin LIDL),
- 2 places dans la Rue Ducourneau,
- 2 places dans la Rue Maréchal Foch.

Hors du centre-ville le stationnement public n'est pas toujours matérialisé par un emplacement. Il a pu être observé que les capacités paraissent suffisantes pour répondre aux besoins courants.

Hors du centre ancien, les capacités des parcs de stationnement sont les suivantes :

Localisation	Nombre de places
Parc de Ferron	20
Rue Émile Zola	250
Place Rebonbon	60
Secteur Germilhac	28
Place du Dr Vautrain	100



PMR = Personne à Mobilité Réduite

La localisation des parkings gratuits hors zone bleue – source Mairie



Zoom sur les parkings gratuits hors zone bleue – source Mairie

6.6. LA SYNTHÈSE ET LES ENJEUX

LA SYNTHÈSE

- Un réseau routier support des trajets quotidiens offrant une desserte satisfaisante vers les autres communes du département et qui détermine la localisation des activités ;
- Une gare accessible en centre-ville avec de nombreux passages de TER et de TGV ;
- Une offre de mobilité complétée par le réseau de transport urbain, le transport à la demande et la location de vélos favorisant l'intermodalité.

LES ENJEUX

- Limiter la congestion automobile en développant les autres modes de transport ;
- Favoriser le développement de l'intermodalité (vélo, marche) ;
- Limiter l'exclusion de certaines populations par une meilleure accessibilité.

7. L'ANALYSE DU TISSU URBAIN

7.1. LA MORPHOLOGIE URBAINE GÉNÉRALE

LA REPARTITION ET ORGANISATION DE L'URBANISATION

Le noyau ancien de l'urbanisation tonneinaise s'est implanté en bordure du fleuve Garonne, sur un promontoire rocheux à l'abri des crues du fleuve.

Au 19^{ème} siècle, l'urbanisation se concentre essentiellement dans la ville de Tonneins. La commune compte également des hameaux traditionnels :

- Grand-Jean au Nord de la commune,
- Unet au Sud,
- Gilet et Ayet au Sud et le long de la RD 813 (ancienne RN 113).



Extrait de la carte major (19^{ème} siècle) et répartition de l'urbanisation

Le territoire communal compte une multitude d'écarts :

- Des fermes* en activité,
- Des fermes transformées en habitat,
- Des constructions à vocation d'habitation isolée.

La situation géographique de la commune et ses axes de communication ont permis son développement économique dès le 13^{ème} siècle. Tonneins a ainsi connu une croissance urbaine lisible dans son tissu urbain.

Le centre ancien historique, délimité à l'Ouest par le front de Garonne et à l'Est par la RD813, s'est développé en surplomb de la Garonne sur une terrasse supérieure, à l'abri des crues de la rivière. La qualité de ce site ancien provient de son organisation urbaine constituée de ruelles et de maisons serrées. La silhouette sur la Garonne avec ses maisons typiques à terrasses constitue l'image emblématique de la ville.

Cette qualité urbaine du front de Garonne et du centre historique a été reconnue officiellement. Ils sont sites inscrits par arrêtés ministériels de 1973 et 1980.

Les phases du développement urbain sont :

- L'édification du noyau historique s'est faite sur la terrasse en surplomb de la Garonne et jusqu'à la RN113 (l'actuelle RD813).
- Au 19^{ème} siècle la ville s'est étendue autour d'une nouvelle infrastructure majeure : la gare et principalement le long des rues reliant la gare au centre ancien (Rues Gambetta, du Maréchal Foch, du Maréchal Joffre, etc.).
- À la seconde moitié du 20^{ème} siècle, la limite urbaine que constitue la voie de chemin de fer est franchie pour voir se développer de vastes quartiers résidentiels dont la morphologie urbaine est très différente de celle qui dominait jusque-là.
- Au Nord de la RD120, l'espace est dédié aux activités (notamment le long de la voie ferrée). Sur ces secteurs sont implantés des grandes surfaces, des entreprises et des équipements sportifs qui occupent aujourd'hui un espace pratiquement saturé.
- Depuis une trentaine d'années, les coteaux au Nord-Est de la commune ont été conquis par l'urbanisation. Loin des risques de crues, là où les vues sur le paysage sont remarquables, se sont étendus des quartiers pavillonnaires.

Au départ l'urbanisation, contenue dans des limites fortes, exploitait toute la ressource foncière disponible avant de franchir une limite urbaine.

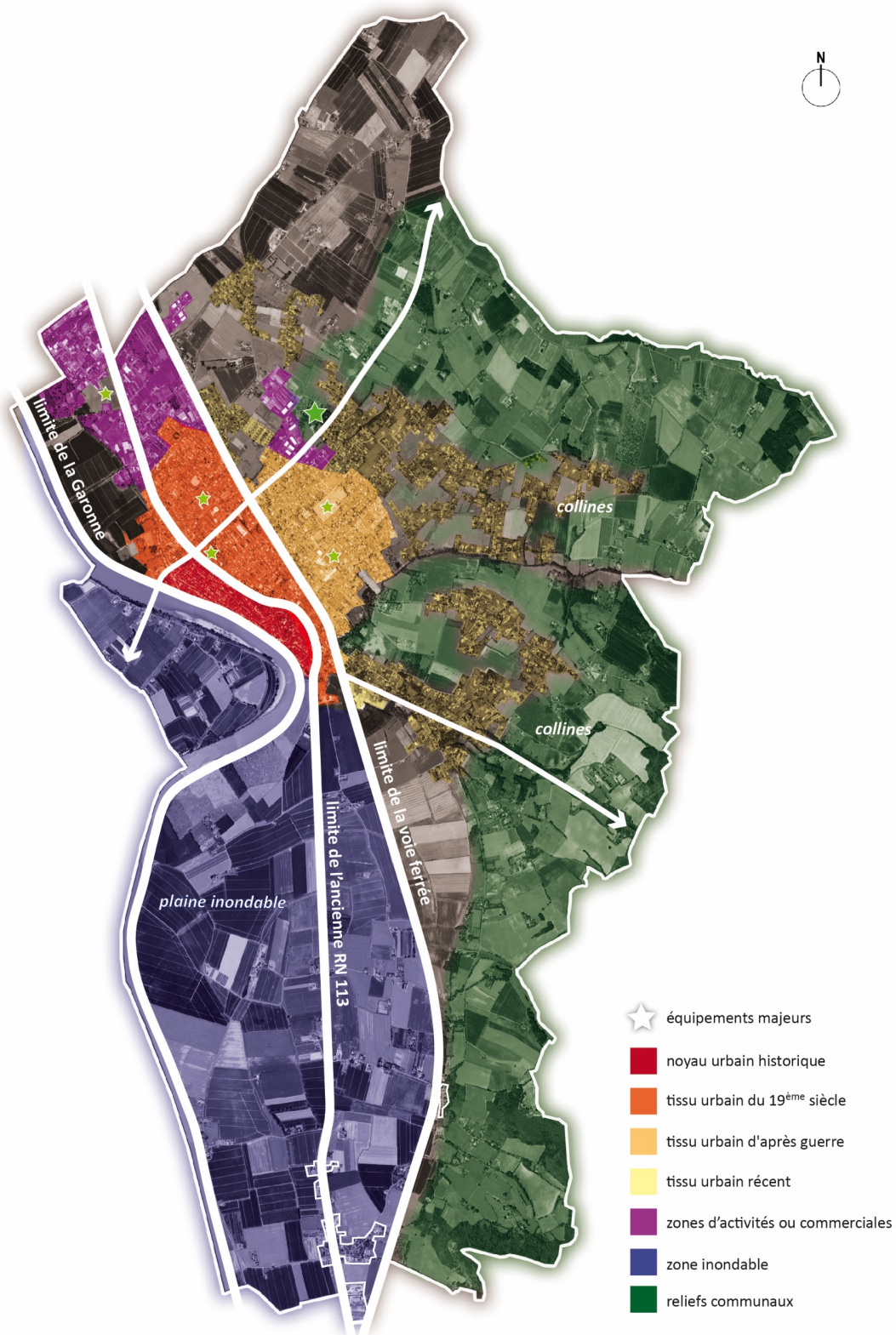
En l'absence de contrainte forte (comme au Sud où le développement est limité par un risque inondation) l'urbanisation s'est dilatée progressivement en consommant de plus en plus de foncier et en gagnant les coteaux.

La commune doit retrouver les fondements de l'histoire de son urbanisation c'est-à-dire s'appuyer sur des limites fortes ainsi qu'une optimisation de l'occupation de l'espace par le bâti.

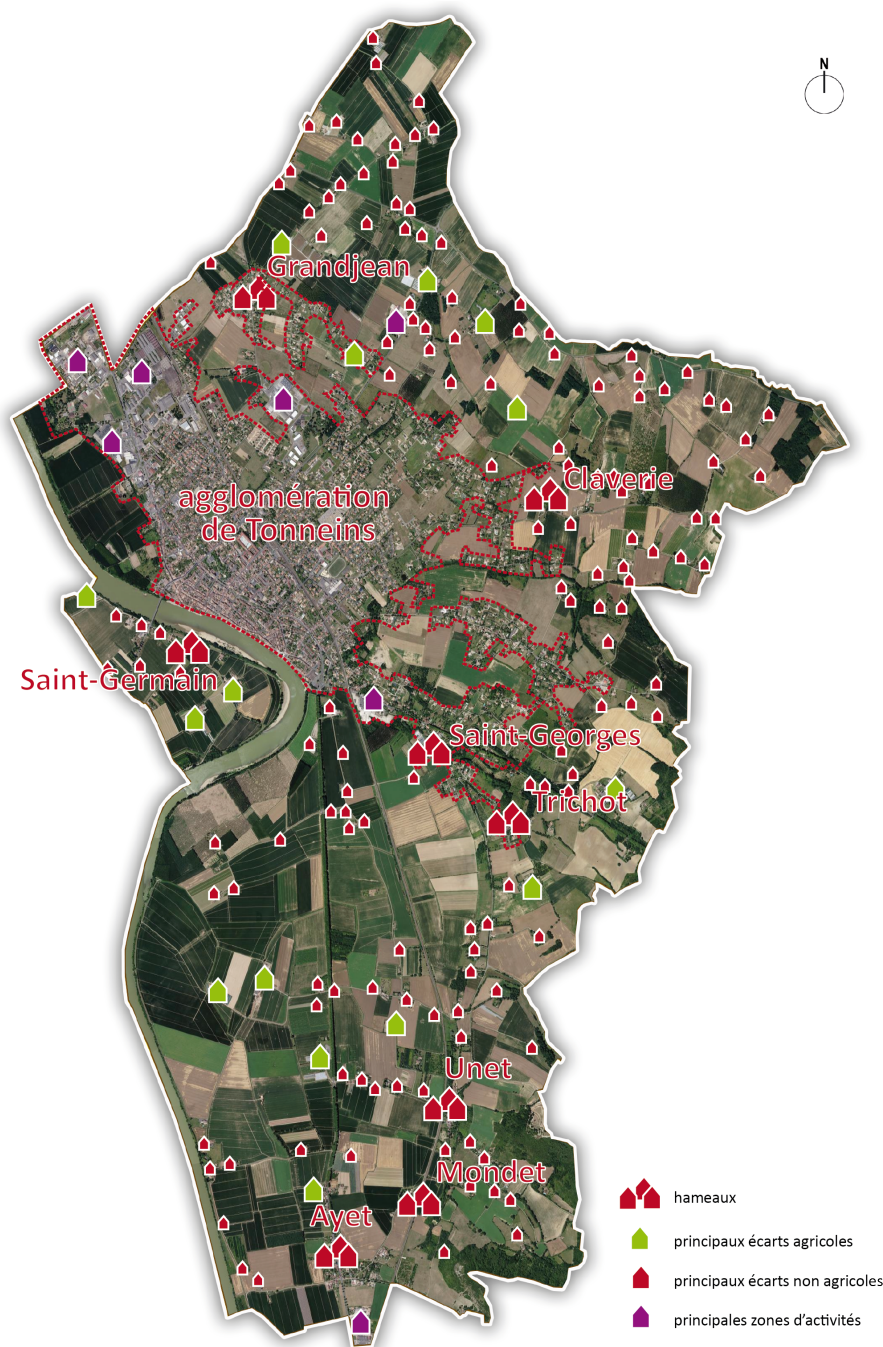
L'enjeu est donc de trouver les limites les plus pertinentes pour la ville au regard de son contexte général actuel (démographie, économie, etc.) afin de travailler sur une restructuration et une intensification à l'intérieur de l'enveloppe urbanisée.

Une politique urbaine recentrée vers le cœur de ville permettra de renforcer les actions de revitalisation du centre ancien en favorisant un apport ou un retour de la population au plus proche du cœur de la ville.

*Le terme de ferme comprend l'ensemble du bâti lié à l'activité agricole présente ou passée (logis, stockage, séchoirs à tabac, remise, etc).



Le mode de développement de l'urbanisation sur la commune



Localisation des espaces habités de la commune



Le hameau de Grand-Jean et celui d'Ayet

LES ZONES D'ACTIVITES ET COMMERCIALES

La commune comporte plusieurs zones dédiées aux activités économiques et artisanales. La qualité du paysage urbain de ces secteurs qui est médiocre est essentiellement due à :

- Un traitement des espaces publics exclusivement axé sur les transports motorisés,
- Une architecture hétéroclite et esthétiquement négligée,
- Une organisation urbaine individuelle et déconnectée du tissu urbain environnant.



Les vues de zones industrielles, artisanales et commerciales de la commune



Une zone artisanale où une homogénéité de gabarit participe à une meilleure qualité de l'ambiance de la zone (principe à conforter et à reproduire)

Le tissu urbain du centre-ville se caractérise par sa mixité fonctionnelle. Le constat de la présence de nombreux commerces fermés a pu être fait. Cette vacance n'est pas un phénomène récent comme en témoignent certaines devantures. L'opération Cœur de Tonneins œuvre sur la problématique de revitalisation de centre-ville.

LES FORMES URBAINES

TYPLOGIE	CONSTAT	ENJEU	PHOTO
Ensemble agricole	Ensemble de constructions ponctuant l'espace agricole et comprenant les bâtiments nécessaires à l'activité Mélange d'architecture traditionnelle et moderne	Encadrer les évolutions afin de préserver le patrimoine traditionnel Favoriser une meilleure intégration paysagère des constructions récentes (traitement paysager, choix des couleurs, matières)	
Maison de faubourg	Typologie associée à l'urbanisation autour de la gare Mixité fonctionnelle, simplicité de volume, gabarit de 12 mètres de haut en moyenne Façade type 3 travées	Protéger le paysage urbain des faubourgs Réinterpréter cette typologie de forme urbaine pour répondre aux besoins contemporains	
Maison de ville	Implantation en front de rue Rapport fort avec l'espace public Aspect traditionnel et couleurs conférant une qualité pittoresque	Protéger le paysage urbain composé de constructions traditionnelles Favoriser le réinvestissement des rues du centre ancien	
Maison individuelle de type pavillonnaire	Gabarit de faible hauteur Implantation au centre de la parcelle indépendamment du contexte Architecture banale Localisation dans les secteurs périphériques et sur les coteaux	Améliorer l'optimisation de l'occupation spatiale Favoriser un rapport à la rue plus fort pour affirmer le rôle social de l'espace public	

TYPLOGIE	CONSTAT	ENJEU	PHOTO
Maisons individuelles accolées (en bande)	Entrées individualisées des logements Espaces extérieurs intimes arrière Espace extérieur semi-privée avant (espace de lien social en transition avec la rue) Architecture variée	Diversifier le tissu urbain du quartier par une variété fonctionnelle et typologique des logements Profiter des projets d'ensemble pour expérimenter de nouvelles formes urbaines intermédiaires	
Immeubles de logement collectif	Immeuble de hauteur modérée (R+5 en moyenne) Espaces verts collectifs peu appropriés par les habitants	Améliorer l'intégration de cette forme urbaine dans son contexte urbain Proposer des gabarits d'immeubles collectifs réinterprétant les maisons de faubourg les plus grandes par exemple	
Bâtiments d'activités ou commercial	Volumes, matières, implantations variables	Favoriser la production d'un paysage urbain plus qualitatif au travers d'implantations organisées et d'harmonie architecturale et urbaine	

Le PLU devra permettre au tissu urbain de muter et à de nouvelles formes urbaines et architectures d'émerger. Il apportera un cadre qui évitera les écarts morphologiques trop prononcés qui peuvent nuire au paysage urbain même s'ils lui apportent un aspect original qui dans une certaine mesure peut aussi animer l'ambiance de la rue.



LES ESPACES PUBLICS

La commune dispose de nombreux espaces publics qui permettent de répondre à de multiples besoins. Les espaces publics dont dispose la commune sont :

- Les espaces de lien social : parvis, places, aires de jeux, etc.
- Les espaces fonctionnels : parking, terrains de sports, etc.
- Les espaces de circulation : route, rue, chemin, etc.

Des espaces de lien social à mettre en valeur

L'analyse des espaces publics a révélé une bonne répartition des espaces de lien social et fonctionnel dans le tissu urbain du centre ancien et du faubourg. Plusieurs espaces verts ponctuent la ville et permettent d'équilibrer l'ambiance par nature minérale des villes. Les respirations vertes qui existent doivent être conservées, en particulier dans les secteurs les plus denses.

L'espace vert le plus remarquable est le parc de l'Hôtel de Ville. Il joue un rôle important dans la scénographie urbaine du boulevard Charles de Gaulle au même titre que les principales constructions emblématiques.

Il est important d'avoir un bon équilibre entre espaces publics de détente (espaces verts, places) et espaces bâtis dans les quartiers les plus urbains. La qualité de l'ambiance urbaine passe par cet équilibre plein/vide ainsi que par une bonne appropriation des espaces publics par la population.

Dans le cœur ancien de Tonneins, il ressort une impression de carence espaces publics de qualité. L'organisation des places où la voiture est trop présente visuellement contribue à cet effet. L'aménagement de la place de la Serrurerie (en cours) va considérablement améliorer le dosage plein/vide du tissu urbain. Un impact positif est à attendre sur la dynamique du centre-ville et son attractivité.

La ville de Tonneins doit son existence à son rapport fort avec la Garonne. Il paraît essentiel pour la ville de restaurer un lien social et identitaire au travers de la reconquête des Quais de Garonne. L'articulation avec le noyau urbain est à conforter pour assurer une meilleure lisibilité des espaces. Ce lien passe également par des perspectives en fond de rue descendant vers les quais. Ces perspectives et ces vues lient la ville au fleuve et pourraient être mieux mises en valeur.

Dans les quartiers récents, les espaces publics de rencontre doivent être remis au centre de la conception. L'espace public est le meilleur moyen de créer une cohésion du tissu urbain et une qualité du paysage urbain.



La démolition d'un îlot même en centre ancien peut être profitable à la qualité de celui-ci.

Des espaces fonctionnels à répartir

Une ville de l'envergure de Tonneins, bien que localisée dans un territoire rural, présente une morphologie urbaine qui doit organiser des espaces publics fonctionnels bien répartis, facilement identifiables et pratiques. La polyvalence de certains espaces publics nuit à leur qualité. C'est le cas de la place Jean Jaurès où la fonction de place devrait être plus lisible. Les stationnements occupent toujours le premier plan de toutes les vues ce qui appauvrit sa qualité.

Dans le secteur du centre-ville, les espaces fonctionnels liés aux stationnements doivent être séparés des espaces publics de lien social tout en pouvant se trouver sur le même site.

Il s'agit d'améliorer l'image des places, en particulier lorsqu'elles sont encadrées par des constructions emblématiques, de commerces, ou qu'elles constituent un espace de belvédère sur la Garonne. Ce dernier point devrait être le trait dominant de la place Jean Jaurès.



L'exemple de la place Jean Jaurès, la répartition du parking nuit à la place et le belvédère est peu mis en valeur.

Le tissu urbain de Tonneins présente une bonne répartition des équipements. La qualité des liaisons douces entre les divers équipements et plus globalement la qualité des espaces publics de circulation pourraient être améliorées.



L'exemple d'espace public dans le hameau de Grand-Jean



Des espaces publics variés de qualité à mettre en valeur, à préserver et à reproduire



Le jardin de Cécile à Saint-Pierre

Des espaces de circulation à adapter au contexte

Tonneins dispose d'espaces publics dédiés aux circulations de plusieurs types :

- Les routes qui permettent de relier les différents secteurs de la commune et d'entrer dans la ville ;
- Les rues et les boulevards qui desservent le tissu urbain.

Dans le cœur historique, les rues font partie du patrimoine de la ville et elles doivent séduire les usagers afin qu'ils aient envie d'y vivre, d'y acheter, de s'y détendre ou de découvrir tout l'attrait touristique de la cité.

La restauration des quais en tant qu'espace public majeur de la ville devra s'accompagner de celle des rues du cœur historique. Il s'agit d'apporter plus de clarté dans les aménagements en épurant le traitement des espaces et en donnant la priorité aux piétons.

Dans le faubourg, situé entre le cœur historique et la gare, les rues et le boulevard présentent un traitement adapté au paysage urbain. Il existe une bonne répartition des pleins et des vides ainsi que du minéral / végétal.

Dans les quartiers résidentiels contemporains (depuis les années 1950/60), la notion d'espace public se résume à un usage de circulation. Les espaces pouvant être perçus comme des espaces de rencontre (square, placette) ont d'abord une fonction purement pratique : aire de retournement.

Il est fondamental de rompre avec cet urbanisme pauvre où la rue a perdu son rôle premier de lien entre les habitants et les usagers du quartier.



Une aire de retournement mais pas espace de convivialité

LA SYNTHÈSE

- Un développement historique par franchissement des limites
- Un étalement urbain colonisant les collines
- Un centre-ville et un rapport à la Garonne au fort potentiel mais à mettre en valeur
- Des espaces publics à restaurer dans le cœur de ville
- Une pauvreté des espaces publics dans le tissu urbain récent

LES ENJEUX URBAINS IDENTIFIÉS

- Fixer une limite urbaine en s'appuyant sur un élément naturel tel que le pied des coteaux
- Gérer mieux la ressource foncière (optimisation du gisement disponible et non visible)
- Affirmer et mettre en valeur les espaces en lien avec la Garonne : promenade des quais de Garonne, vues sur la silhouette urbaine, perspectives vers la Garonne, etc.
- Mettre en œuvre des actions de restauration des espaces publics pour favoriser une attractivité du centre-ville

7.2. LE PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET IDENTITAIRE

Tonneins est une ville au patrimoine architectural riche. L'architecture est étroitement liée au rapport qu'entretient la ville avec la Garonne.

La structure des constructions est soit en pierre soit en brique associée à des galets. Elle est enduite à la chaux et protégée par un badigeon. Les éléments de modénatures sont en pierre taillée. Les constructions à pan de bois existent également.

La volumétrie est simple, implantée à l'alignement de la rue et comporte deux étages. Les toitures sont à double pente. Le faitage est parallèle à la rue. La composition de la façade est rythmée par des percements réguliers et alignés.

Le tissu urbain patrimonial doit faire l'objet d'une protection. Il s'agit par ce moyen de préserver un cadre de vie et une identité locale. Le secteur patrimonial comporte l'ensemble du tissu urbain contenu entre la Garonne et la voie ferrée.

Les mêmes principes pourront être appliqués dans les hameaux et les écarts où l'aspect traditionnel n'est pas altéré.



Les matériaux traditionnels observés

La commune est composée pour une large part d'un tissu urbain récent. Le tissu urbain qui compose la périphérie de la ville présente un caractère architectural banal et constitué exclusivement de maisons individuelles type 4 faces, toiture double ou 4 pentes. Les constructions se composent d'un niveau en rez-de-chaussée ou avec un étage (R+1). Les constructions sont réalisées en maçonnerie et enduites (tuile canal, façades maçonnées enduites). Une esthétique répandue sur l'ensemble du territoire français.



Plus d'originalité a pu être notée dans les constructions liées à la culture ou aux activités et équipements. Les réinterprétations contemporaines des modèles passés sont à encourager. Elles permettent de faire vivre l'histoire locale et d'assurer une meilleure intégration identitaire. Sur le bâti ancien, les techniques et matériaux traditionnels ou innovants doivent être adaptés, les travaux doivent respecter la valeur patrimoniale.



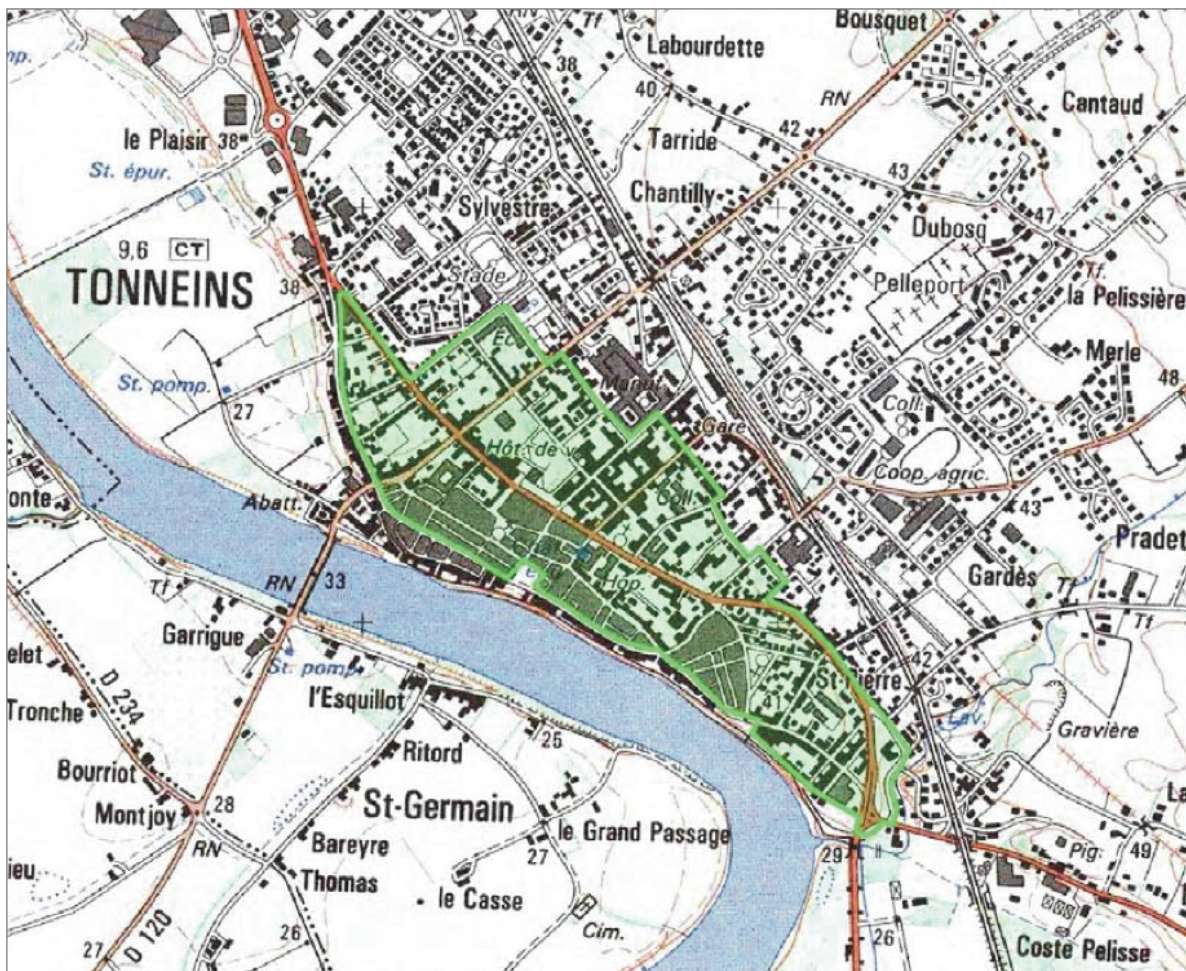
Une histoire et des spécificités communales à remettre en valeur (ancienne manufacture à tabac, commerces à galeries, les perspectives vers la Garonne, etc.)



Des exemples des matériaux et volumétries contemporains observés (début du 20^{ème} siècle à nos jours)

LE PATRIMOINE ET ANCRAGE LOCAL

Le centre ancien de Tonneins et le front de Garonne sont des sites inscrits protégés. Ils comportent un important patrimoine architectural qui manque de mise en valeur.



Le périmètre de site inscrit du centre ancien

Les quelques maisons de maîtres ou édifices intéressants englobés dans le site "centre ancien" devraient être complétées par l'ancienne manufacture, lieu clef de l'histoire et du développement de la ville. L'enjeu actuel est aussi celui de la revitalisation et de la recomposition urbaine.

Comme évoqué précédemment, la ville de Tonneins s'est engagée dans une 2^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain : l'OPAH-RU Cœur de Garonne.

Il s'agit de stopper la dévalorisation du centre ancien. La requalification des quartiers de la Marne et des quais de Garonne est l'objectif du projet.

En plus de son patrimoine reconnu il existe des éléments patrimoniaux plus modestes qui témoignent d'un mode de vie passé, des traditions, des us et coutumes disparus mais constituant l'identité locale. Ces édifices constituent des marqueurs forts dans le paysage communal (calvaires, fontaines, arbres, etc.). Il peut être utile de préserver ces éléments, traces de l'histoire locale. Ces éléments peuvent être utilisés dans le cadre de diverses actions communales (place des extensions urbaines, projets d'aménagements d'espaces publics, circuits de découvertes, etc.) ce qui permet leur sauvegarde ainsi qu'un rappel de l'histoire et des traditions locales passées.

Le bâti patrimonial comme les équipements et bâtiments emblématiques (Mairie, écoles, etc.) sont importants dans le rôle qu'ils jouent dans la vie locale. La mise en valeur de ces constructions permet d'animer le paysage urbain et de le ponctuer d'éléments historiques et identitaires.



Un extrait du patrimoine communal

LES SILHOUETTES URBAINES ET LES VUES REMARQUABLES

L'image emblématique de Tonneins est sa silhouette urbaine. Le front sur Garonne appartient au patrimoine et a fait l'objet d'une inscription en tant que site patrimonial à protéger.

Si par le passé, des éléments visibles en fond de silhouette dénotent avec le premier plan, la qualité d'ensemble est remarquable. La requalification de la promenade des quais remettra l'accent sur la silhouette patrimoniale et identitaire.



L'image de la ville de Tonneins



La vue depuis la rive gauche

Les autres perceptions de la silhouette urbaine sont très atténuées par :

- Les masques végétaux les arbres en alignements, les ripisylves, etc.
- La morphologie de paysage vallonné qui peut bloquer une partie des vues.

Les perceptions de l'urbanisation sont généralement des vues furtives sur les franges urbaines.



La vue vers la ville depuis les coteaux

LES FRANGES URBAINES : INTERFACES VILLE / CAMPAGNE

Le traitement des franges urbaines qui a pu être observé est de manière générale inexistant et parfois mal adapté à la confrontation ville/espace naturel et agricole.

Les alignements d'arbres en bord de route créent un écran végétal et cadrent la perspective routière ce qui atténue les perceptions du paysage et donc les vues sur les franges urbaines lorsqu'elles composent le paysage.

L'observation des franges urbaines révèle quelques dysfonctionnements assez courants auquel le PLU pourra apporter des réponses. Les dysfonctionnements observés sont les suivants :

- Des limites entre urbanisation et espace agricole à l'aspect "mur vert" trop artificiel ;
- Des limites entre urbanisation et espace agricole sans aucun traitement de clôture autre qu'un grillage : ce cas crée une rupture trop brutale entre les espaces,
- Des limites entre urbanisation et espace agricole maçonnées qui sont à proscrire en contact des espaces au paysage ouvert.



Un exemple de perception furtive des franges urbaines



Les types d'interfaces observables encadrées (manque de traitement de la limite ou clôture maçonnée)



Les types d'interfaces végétales à préconiser

Les franges urbaines doivent assurer la transition entre les espaces bâtis et la campagne. Le recours à des clôtures végétalisées semble être la réponse la plus simple et adaptée. Les préconisations sur ces plantations veilleront à proscrire les haies trop linéaires et homogènes qui constituent des lignes horizontales trop rigides et artificielles dans le paysage. Les clôtures végétales avec des essences variées locales pourraient permettre une transition plus douce.

LES ENTREES DE VILLE

La ville compte 5 entrées de ville principales :

- L'entrée de ville Nord-Ouest depuis la RD 813 traverse les zones artisanales et commerciales dont l'ambiance routière domine et dont le paysage urbain se compose de constructions hétéroclites sans qualité architecturale ou organisation urbaine.



L'entrée de ville Nord-Ouest depuis la RD 813

- L'entrée de ville Est depuis la RD 911 s'étend sur une distance importante. La séquence alterne arbres d'alignements et constructions d'époque et d'usages variables. La véritable entrée urbaine se place au droit du supermarché où la route devient un véritable boulevard de ville.



L'entrée de ville Est depuis la RD 911

- L'entrée de ville Sud depuis la RD 813 se caractérise par son alignement d'arbres bordant l'ancienne RN 113. Le pont sur le ruisseau Cailloux marque le passage de la route au boulevard qui présente un traitement paysager, une organisation urbaine du bâti aérée créant de fait une ambiance urbaine lisible.



L'entrée de ville Sud depuis la RD 813

- L'entrée de ville côté Garonne depuis la RD 120 présente une qualité exceptionnelle en particulier depuis le pont où la vue est ouverte vers la silhouette urbaine surplombant la Garonne.



L'entrée de ville Nord depuis la RD 120

- L'entrée de ville Nord depuis la RD 120 présente une longue séquence routière avant que le paysage plus urbain vienne créer une véritable sensation d'entrée de ville. À partir du parc de Venès et de la vue des nouveaux quartiers d'habitation plus denses et organisés, l'entrée de ville est plus lisible.



L'entrée de ville Ouest depuis la RD 120 (Pont de Garonne)

La ville compte également plusieurs entrées de ville secondaires en arrivant des écarts et des quartiers excentrés (VC 3, RD 263, RD101, etc.).



Les entrées de villes secondaires

Les entrées de villes secondaires n'ont pas fait l'objet d'un traitement assurant une transition suffisante entre l'espace hors et en agglomération.

Pour les entrées de ville secondaires, l'amélioration des franges urbaines et le traitement des accotements à destination d'usages piétons/cycle suffiront à améliorer la progression nécessaire à une entrée de ville rurale.

LA SYNTHÈSE

- Un patrimoine urbain en partie délaissé
- Un paysage urbain en cours de dégradation
- Une silhouette urbaine en front de Garonne exceptionnelle
- Des franges urbaines ordinaires et sans transition entre ville et campagne
- Des entrées de villes principales à restaurer
- Des entrées de villes secondaires peu marquées

LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX IDENTIFIÉS

- Mettre en évidence la qualité du patrimoine pour revitaliser le centre ancien
- Améliorer la qualité des espaces publics du centre ancien
- Favoriser la création de vrais espaces de lien social dans les quartiers périphériques
- Mettre en valeur la silhouette urbaine emblématique dans toutes les opérations en co-visibilité
- Limiter l'impact visuel de l'urbanisation depuis les espaces agricoles
- Préconiser la mise en œuvre de solutions paysagères pour traiter les limites urbaines
- Améliorer la qualité du paysage urbain accompagnant les entrées de villes et en particulier celles des zones d'activités artisanales et commerciales
- Améliorer l'identification des entrées secondaires et la perception d'entrée dans la ville

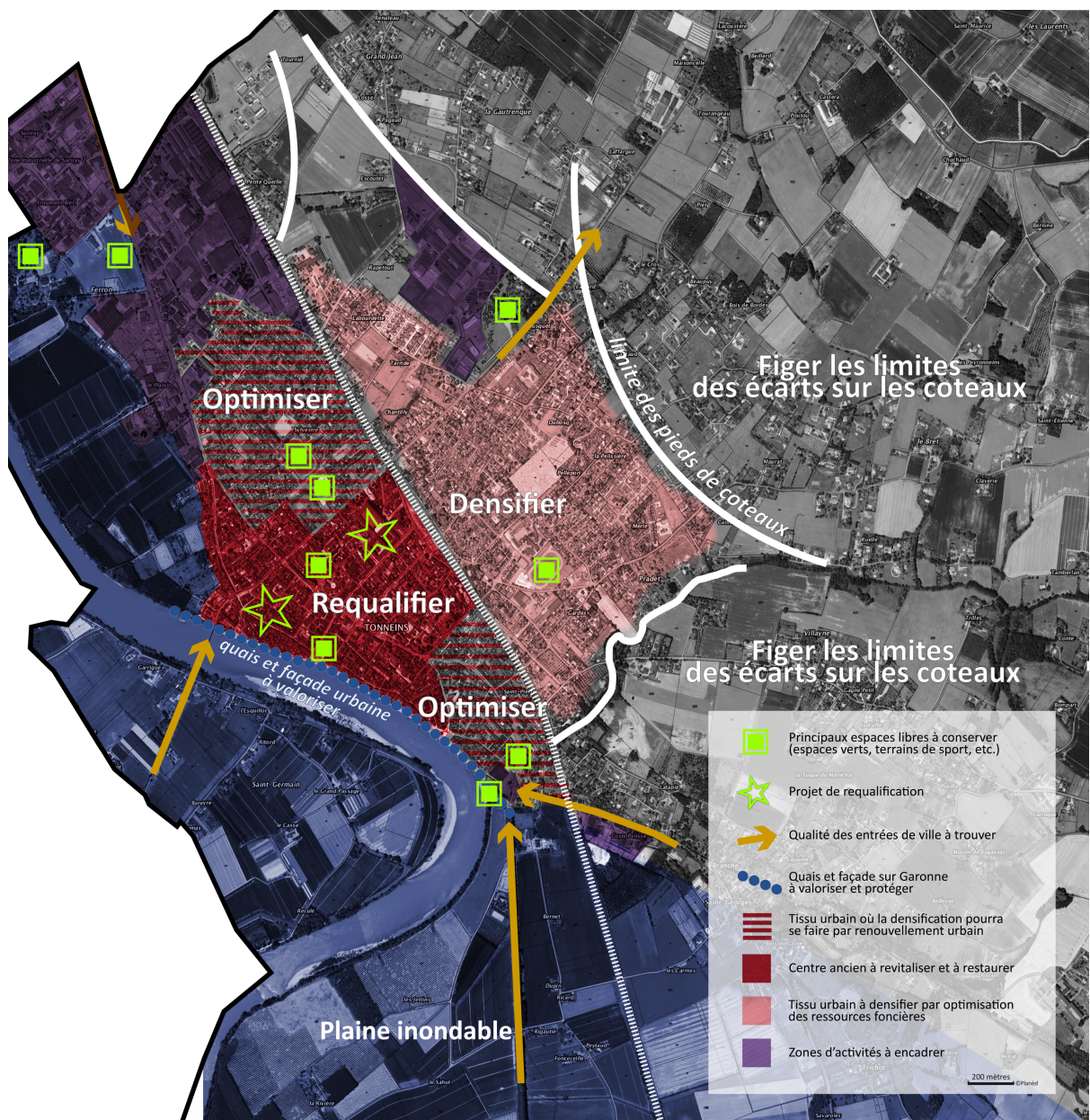
7.3. LA SYNTHÈSE DES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS

Le projet urbain pour Tonneins repose sur la revitalisation du cœur de ville. Ce dernier comprend le centre ancien et son faubourg ainsi que les quartiers urbanisés après-guerre. Les quartiers situés aux pieds des coteaux pourraient offrir un potentiel de densification qu'il convient de prendre en compte.

Les écarts doivent être figés dans leurs limites de manière à permettre leur intensification et leur amélioration au travers de projets de petite envergure à l'intérieur de leurs limites actuelles.

La ville dispose d'un potentiel d'intensification de son urbanisation qui pourra être exploité pour répondre à ces besoins (cf. démarche BIMBY, etc.).

Thème	Enjeux
Développement urbain et dynamique d'urbanisation	Redynamiser le centre-ville pour le rendre plus attractif Requalifier et mettre en valeur le lien entre ville et Garonne au profit des pratiques de loisirs (quais de Garonne, perspectives vers la Garonne, etc.) Stopper l'étalement urbain des quartiers périphériques sur les coteaux Fixer une nouvelle limite urbaine au pied des coteaux Optimiser l'occupation au cœur de l'enveloppe urbaine Exploiter les bâtiments existants par mutation de leur fonction afin de les préserver des dégradations du temps
Paysage urbain	Améliorer l'aspect des constructions du centre ancien Agir sur l'organisation et la qualité des espaces publics qui influe sur l'attrait du centre-ville et des commerces Protéger tous les aspects typiques et identitaires de la ville
Franges et silhouettes urbaines	Améliorer la qualité des interfaces entre ville et campagne au travers d'aménagements paysagers
Entrée de ville	Améliorer la qualité de l'entrée de ville Est avec des traitements paysagers Améliorer la transition dans les entrées de villes secondaires entre les espaces urbains et les espaces agricoles ou naturels



Les enjeux urbains

8. LA CONSOMMATION D'ESPACE

8.1. LE PREAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers communément appelés "MAJIC", millésime 2015. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voiries publiques, certains bâtiments publics, etc.).

La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA (mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA).

Cette méthode sera reproductible dans le temps notamment pour le bilan à mi-parcours du SCoT. La distribution des fichiers fonciers est prévue annuellement via les services de l'État (DREAL ou DDT).

LE CAS DES PARCELLES DE PLUS DE 20.000 M²

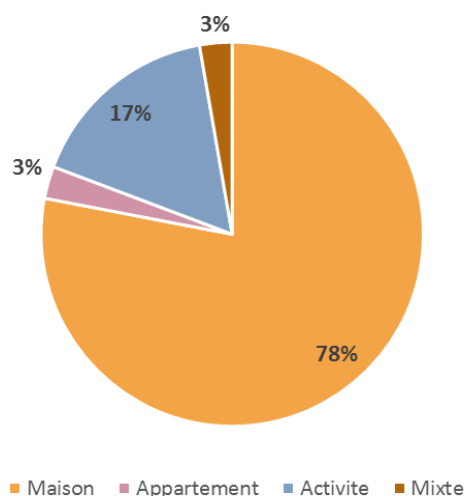
Avant d'entamer l'analyse de la consommation foncière, il est nécessaire de s'attarder plus particulièrement sur le cas des parcelles de plus de 2 hectares qui ont été urbanisées et qui contiennent au moins deux locaux. **Au nombre de 52, elles représentent 223,8 hectares des parcelles dites urbanisées de l'ensemble du territoire, soit 40 % des parcelles ayant été construites.**

La plupart de ces parcelles dites urbanisées sont à destination d'une maison (78 %) et n'ont pas été divisées (par exemple cas d'une maison liée à une exploitation agricole). Alors que seule une faible proportion de ces parcelles est finalement artificialisée, la méthode qui est appliquée ici, dites "consommation foncière", considère comme urbanisée la totalité de leur surface, alors même que leur plus grande partie est encore exploitée où à l'état naturel.

Un filtre de taille de parcelles a été appliqué :

- Suppression des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une maison, un appartement, une dépendance ou mixte
- Prise en compte des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une activité

Les résultats présentés par la suite tiennent compte de ce filtre.

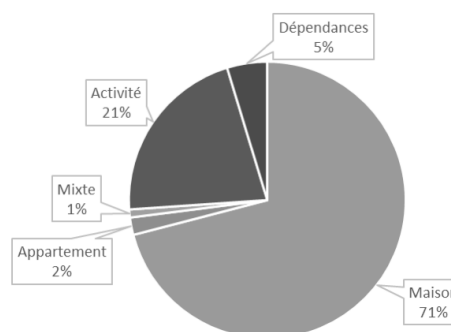


L'occupation des parcelles urbanisées de plus de 2 hectares

8.2. LA CONSOMMATION D'ESPACE GENERALE

Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 40 hectares entre 2007 et 2016 pour l'urbanisation, soit un rythme 4 ha/an**. Elle est en baisse de 0,33 hectare par an par rapport à la période 1996-2005.

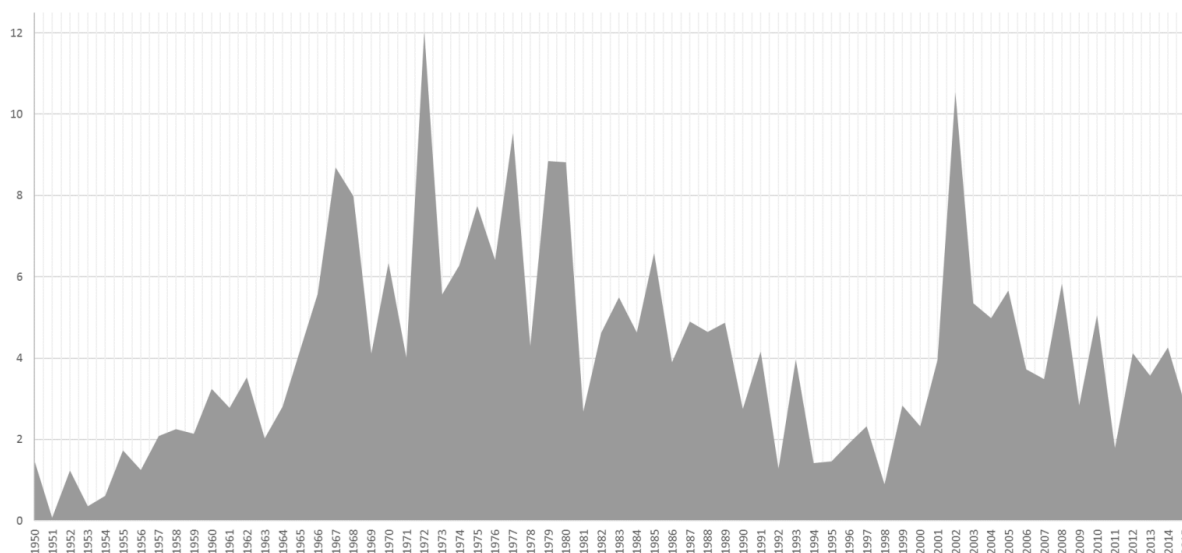
71 % de cette consommation correspond à la construction de maisons suivie par 2 % d'appartements et 21 % urbanisée à vocation d'activités.



La consommation d'espace par destination 2007-2016

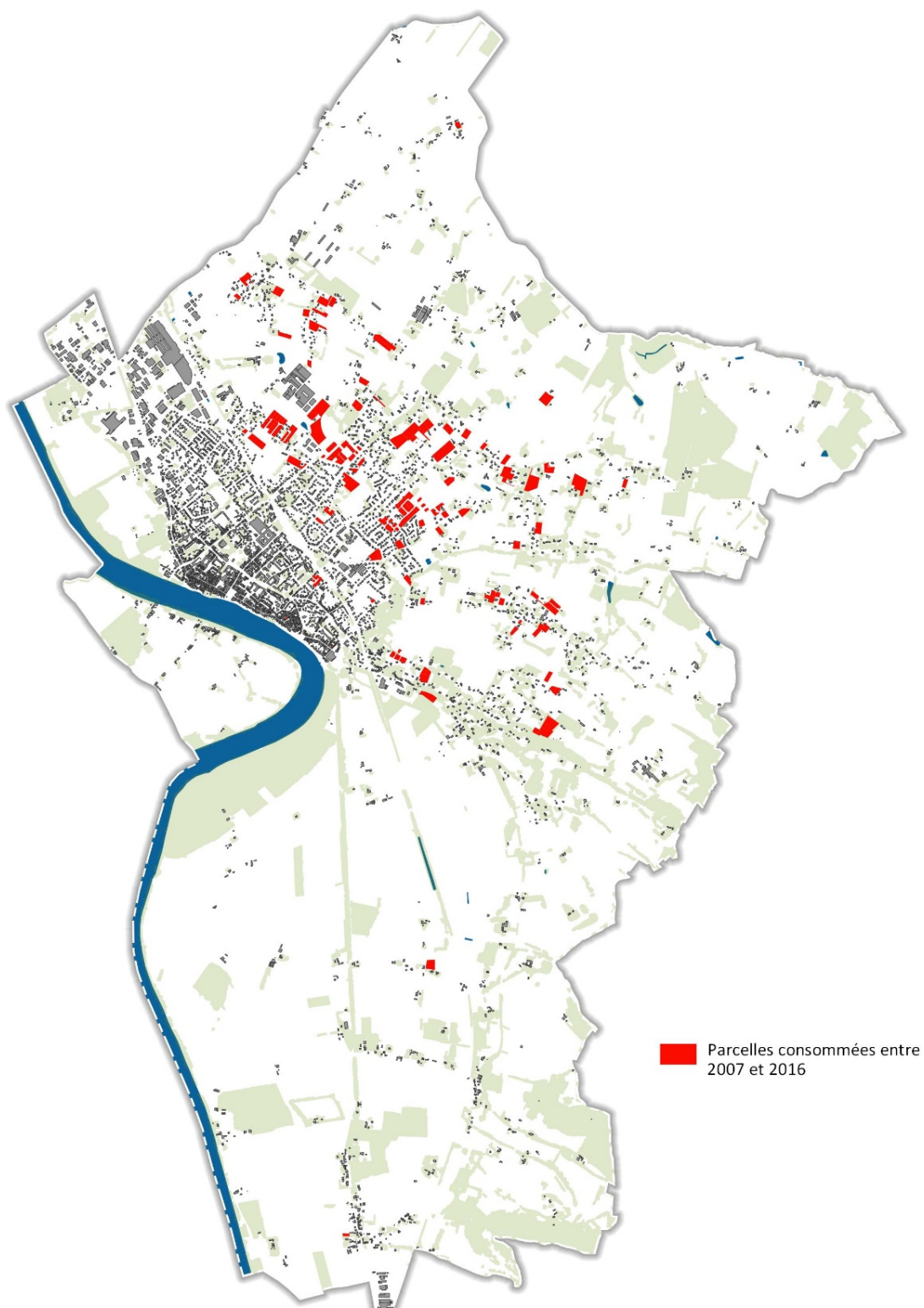
L'évolution de la consommation due à l'urbanisation est marquée par différentes périodes :

- Entre 1950 et 1977 la consommation foncière connaît un tendancier ascendant avec un rythme de 4,3 ha/an (pour un total de 116,9 ha)
- Cette période est marquée dans un premier temps par deux pics de consommation en 1967 et en 1968 avec respectivement 8,7 ha et 8,0 ha, puis par un troisième pic de 12,0 ha en 1972 (le plus fort de l'ensemble de la période étudiée).
- La tendance est à la baisse jusqu'à la fin des années 1990 avec un rythme de consommation foncière de 4,2 ha / an (pour un total de 84,5 ha). La période comprise entre 1994 et 2000 peut être qualifiée de "creuse" en matière de consommation foncière.
- Le début des années 2000 est marqué par un regain de la consommation d'espace qui atteint un nouveau pic de 10,5 ha en 2002.



La consommation d'espace totale annuelle entre 1950 et 2015 (en hectares)

Source : Fichiers fonciers MAJIC DGFIP 201



Consommation d'espace entre 2007 et 2016

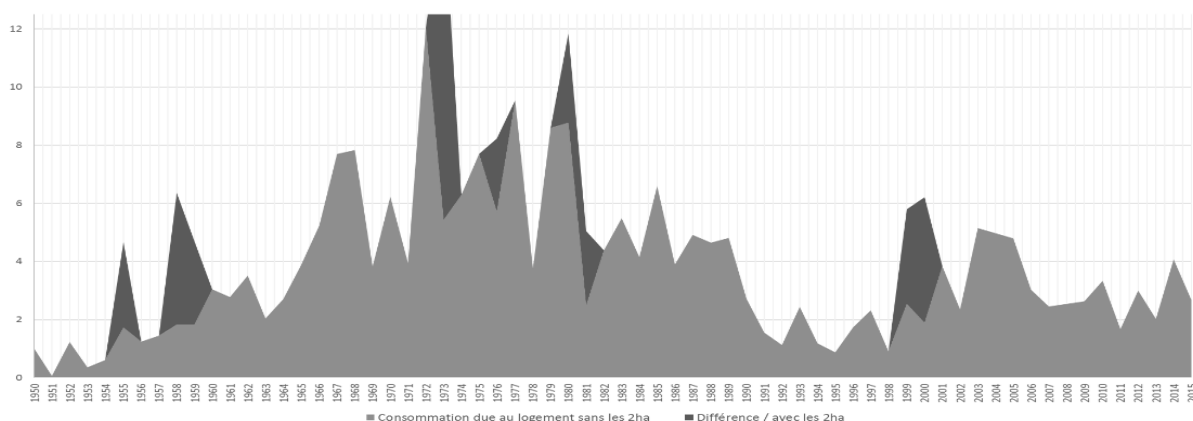
LA CONSOMMATION FONCIERE DUE AU LOGEMENT

En ne retenant que la part de la consommation due au logement (maisons et appartements en excluant les dépendances et les occupations mixtes), il est observé **37,6 hectares consommés entre 2007 et 2016, soit un rythme moyen de 3,7 ha par an.**

Consommation d'espace due au logement (ha)						
< 1956	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2006	2007-2016
148,3	24,3	66,2	59,5	28,1	30,5	37,6

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2014

Cette consommation a augmenté de 0,7 hectare par an par rapport à 1996-2006. La production de logements est plus élevée avec 479 logements produits entre 2007 et 2016 contre 243 entre 1996 et 2005. Ces chiffres de production de logements ne sont pas comparables avec ceux issus du recensement INSEE analysé dans la partie démographie, pour des raisons de différences des méthodes d'observations. Cela traduit une amélioration de la densité en logement passant ainsi de 8 à 12,7 entre les deux périodes.



La consommation d'espace annuelle due au logement entre 1950 et 2016

Le graphique ci-dessus permet de comparer l'analyse avec ou sans la prise en compte des parcelles de plus de 20.000 m². On remarque que bon nombre des pics de consommation foncière sont engendrés par des parcelles de grande taille (notamment en 1973, 1980 et 1999 et 2000).

LA CONSOMMATION FONCIERE DUE AUX ACTIVITES

La consommation d'espace à la seule destination d'activité s'est élevée à **7,3 hectares entre 2007 et 2016 pour 28 locaux, soit un rythme moyen de 0,7 ha par an.** Les dix dernières années ne peuvent être comparées avec les périodes antérieures, car la saisie des dates de construction des locaux à destination d'activités n'a été rendue obligatoire qu'à partir de 2003.

Années	Surfaces en m ²	Nombre de local
2007	10 336	5
2008	32 852	4
2009	1 174	2
2010	15 183	5
2012	10 111	7
2013	282	2
2014	1 914	2
2015	1 260	1
Total général	73 000	28

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2015

8.3. L'OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE FONCIERE

Une urbanisation durable passe par un arrêt de l'étalement urbain de l'habitat et une re-densification. Densifier l'habitat c'est en premier lieu réduire la consommation de la ressource foncière en augmentant le nombre de logements par hectare.

La densification peut s'obtenir :

- En priorisant le comblement des vides (les "dents creuses") existants avant d'étendre l'urbanisation ;
- En incitant l'augmentation du nombre de bâtiments par rue c'est-à-dire en réduisant la largeur des parcelles, privilégiant le recours à la mitoyenneté, etc. ;
- En incitant l'augmentation du nombre de logements par parcelle ;
- En réhabilitant les bâtiments existants sous-utilisés ou désaffectés en y créant des logements.

Créer des logements collectifs permet d'augmenter significativement la densité de l'habitat. Sans opter pour des volumétries radicalement différentes, il est possible d'augmenter la densité en logements par parcelle. Par exemple, une parcelle de lotissement peut accueillir un bâtiment de 15 mètres de large et 12 mètres de profondeur, R + 1, soit $\pm 360 \text{ m}^2$ de plancher. Cette superficie et ce volume conviennent pour accueillir 3 appartements familiaux, soit 3 fois plus de logements qu'une maison unifamiliale et cela pour la même consommation d'espace et le même coût de viabilisation.

La densification peut se faire par la création de logements superposés (appartements) au sein d'un même bâtiment, par des bâtiments découpés en tranches verticales (maisons en bande), ainsi que des ensembles de bâtiments implantés sur une même parcelle (projet d'ensemble) et disposant d'aménagements communs (parkings, accès, etc.).

Les avantages de la densification sont :

- Une meilleure rentabilité pour l'investisseur qui dépense moins et aura un revenu immobilier plus conséquent que pour le même nombre de maisons unifamiliales ;
- Un accès au logement (location ou achat) possible pour l'ensemble des habitants (jeunes, foyer monoparental, personnes âgées, personne aux revenus modestes) ;
- Un maintien de toutes les tranches de la population et éventuellement une augmentation de la population tout en consommant moins de territoire et moins d'infrastructure ;
- Une augmentation des clients pour les commerces, les services, les transports en commun et les activités qui sont générateurs d'emplois de proximité ;
- Une diversification des types de ménages qui s'installent ou restent sur la commune (mixité sociale) et permet à certains de rester ou de revenir dans la ville (ancrage territorial).
- Une réhabilitation en un ou plusieurs logements des bâtiments traditionnels inoccupés (remises, etc.) qui leur redonne une nouvelle vie et favorise ainsi leur préservation.

Le mode de densification en milieu rural doit être adapté :

- En protégeant les échappées visuelles vers le paysage ;
- En respectant les gabarits du bâti traditionnel, le relief, les aménagements des espaces publics, la capacité du stationnement, etc. ;
- En privilégiant une typologie, des proportions et/ou matériaux adaptés au contexte environnant.

UN PROGRAMME NEUF ?

Lorsqu'il s'agit de construire un nouveau programme d'ensemble, il est utile d'être attentif aux critères suivants :

- L'architecture : l'existence d'un certain nombre de contraintes n'empêche pas une architecture contemporaine de qualité ;
- L'intégration : il faut penser une implantation, une volumétrie et des matériaux semblables à ceux qui prédominent dans l'environnement bâti, ainsi qu'une intégration au relief ;
- L'aménagement des abords : il faut éviter de sacrifier tous les espaces libres au stationnement, aux garages, veiller à planter des espèces indigènes, bien choisir les revêtements de sol, encadrer la construction d'abris de jardin, etc. ;
- La convivialité : il convient de prévoir des accès aisés, des espaces libres collectifs, un parking hors voirie veiller à un contact avec l'espace-rue, etc. ;
- La répartition : il faut veiller à privilégier autant que possible une répartition des logements en "tranches" verticales plutôt qu'horizontales et à éviter les logements mono-orientés ;
- Le confort : proposer des superficies de logement généreuses.

UN PROGRAMME DE REHABILITATION ?

Lorsqu'il s'agit de transformer une construction traditionnelle en plusieurs logements, il est important de ne pas modifier significativement le volume existant, ni de transformer lourdement les façades et/ou d'exploiter au maximum les volumes disponibles au détriment des caractéristiques patrimoniales, voire de l'habitabilité.

La plupart des critères relatifs à la conception de bâtiments neufs sont également applicables aux projets de réaffectation de bâtiments existants. Lorsqu'il s'agit d'une construction ancienne traditionnelle, l'enjeu est d'en préserver les caractéristiques patrimoniales :

- Le maintien de la volumétrie : augmenter le volume existant et/ou créer des volumes saillants sans dénaturer les caractéristiques patrimoniales ;
- La lisibilité de la façade : préserver l'expression en façade des fonctions anciennes (corps de logis, grange, etc.) qui constituent une caractéristique essentielle du patrimoine rural ;
- La réversibilité des interventions : prévoir que le bâtiment puisse être réhabilité une nouvelle fois, voire reconverti dans ses fonctions originelles ;
- Les nouveaux percements : éviter autant que possible d'ajouter de trop nombreuses nouvelles ouvertures en façade principale.

8.4. LA SYNTHÈSE TENDANCES ET ENJEUX

LA SYNTHÈSE ET TENDANCES

- 37,5 ha de consommation foncière globale entre 2006 et 2015 soit un rythme de 3,75 ha /an
- Une baisse de 0,33 ha par an par rapport à la période 1995-2005
- 27,4 ha de consommation pour le logement (2,7ha/an) soit une baisse de 0,31 ha par rapport à la décennie antérieure. Cela se traduit par une amélioration de la densité en logement avec plus de logements produits pour une surface consommée moins importante (la densité passe de 8 à 18,2 log/ha)
- 8 ha consommés pour l'activité dont 32 852 m² en 2008.

LES ENJEUX

- Renforcer la capacité des communes à maîtriser la consommation foncière future des logements et notamment des maisons individuelles le long des axes et ainsi favoriser la densification en continuité de l'existant et de l'ancien.



© Démarche Bimby – Et si nous passions des quartiers pavillonnaires aux nouveaux faubourgs pour économiser notre ressource foncière.

9. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION, ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS

Le Code de l'Urbanisme stipule que le rapport de présentation analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

La méthode utilisée permet de mettre en évidence le potentiel d'intensification du tissu urbain s'inscrivant dans les particularités de chaque quartier ou secteur de la commune, visant à permettre une évolution de l'urbanisation du territoire au sein des espaces bâtis.

L'analyse porte sur les espaces urbanisés situés dans les l'enveloppe urbaine de la commune.

Au regard des formes urbaines et densités moyennes observées selon les secteurs, l'analyse permet de mettre évidence :

- d'une part des secteurs pouvant être amenés à connaître une densification par division parcellaire et mutation du bâti (extensions, changements de destinations, etc.) ;
- et d'autre part des secteurs pouvant être amenés à connaître une densification par comblement des espaces interstitiels.

9.1. LA DEFINITION DE L'ENVELOPPE URBAINE

L'enveloppe urbaine est le périmètre regroupant l'ensemble des espaces urbanisés continus de la commune. Elle peut regrouper des espaces d'habitat, d'activité, des espaces publics et de loisirs, etc. Elle permet de :

- déterminer le renouvellement urbain possible dans l'enveloppe urbaine ;
- déterminer le gisement foncier "caché" et mobilisable par densification (division foncière, extension du bâti, etc.) ;
- déterminer le potentiel foncier disponible ("dents creuses") ;
- déterminer l'extension urbaine se faisant hors enveloppe urbaine existante.

L'enveloppe urbaine définit une continuité urbaine significative. Elle ne comprend donc pas les hameaux et les constructions isolées.

Sur la commune, l'enveloppe urbaine présente un tissu urbain mixte (habitat et activité).

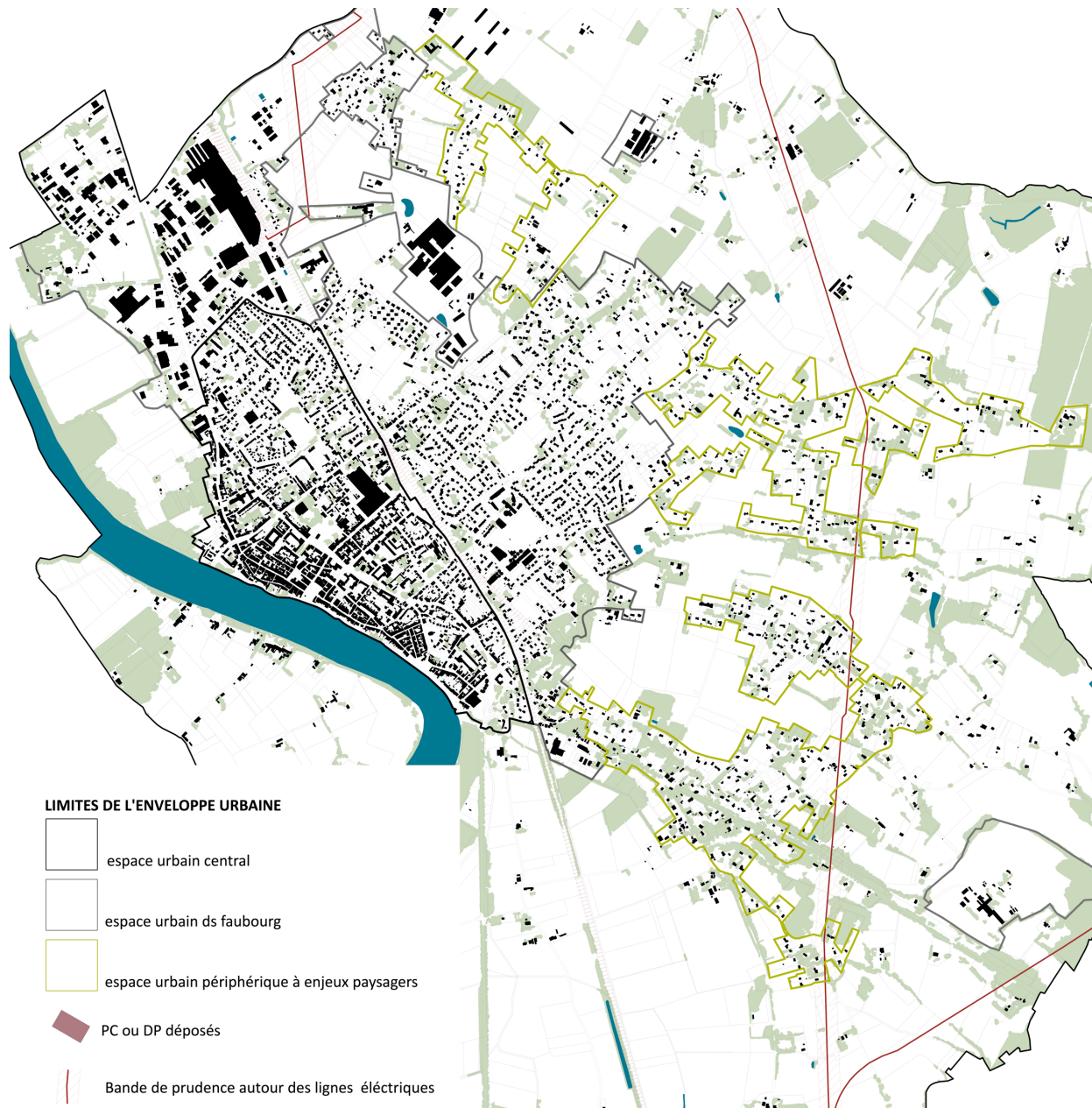
La commune se compose de plusieurs ensembles urbanisés. Le travail sur la délimitation de l'enveloppe urbaine a donc conduit à délimiter plusieurs périmètres.

La surface totale de l'enveloppe urbaine est de 762,86 hectares. Les surfaces se répartissent comme suit :

- enveloppe urbaine du centre bourg : 146,8 hectares
- enveloppe urbaine des faubourgs : 210,61 hectares
- enveloppe urbaine de l'urbanisation périphérique : 210,13 hectares
- enveloppe urbaine des secteurs à enjeux paysagers : 195,28 hectares.

La délimitation de l'enveloppe urbaine a pris en compte l'occupation avérée du sol. La prise en compte des risques s'est faite dans l'évaluation du potentiel de densification et de mutation.

Il n'a pas été prévu de densification ou de mutation qui permettraient potentiellement d'augmenter le nombre de personnes pouvant être impacté par un risque ou une nuisance connue (zone inondable, etc.).



Le périmètre de l'enveloppe urbaine retenu

9.2. L'ANALYSE DE LA DENSIFICATION

L'analyse ne prend pas en compte le potentiel de densification ou mutation des secteurs, construits ou non, n'ayant pas vocation à changer d'affectation, à savoir :

- les parcelles occupées par des équipements publics, et les parcelles vouées à des activités artisanales ;
- les parcelles de réserves foncières dédiées à l'implantation d'équipements publics ;
- les espaces constituant des espaces publics ou d'intérêt général (parcs de stationnement, équipements sportifs de plein air, etc.)
- les espaces naturels identifiés comme des éléments du paysage villageois à protéger (parc, cônes de vues, etc.).

Au regard des typologies urbaines observées et des parcelles identifiées comme densifiables ou mutables, on applique les densités moyennes conformément au SCOT soit :

- 80 à 100 logements / hectare dans le centre
- 30 à 40 logements / hectare dans les quartiers en lien direct avec les pôles
- 15 à 20 logements / hectare dans les extensions urbaines

LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DES PARCELLES DÉJÀ BATIES

La commune présente un potentiel de densification et une capacité de densification des parcelles déjà bâties de 40,95 hectares.

LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DES PARCELLES RESTÉES LIBRES ENTRE DES ESPACES BATIS

Les parcelles prises en compte dans l'évaluation du foncier libre se situant entre des parcelles déjà bâties dites "dents creuses" présentent les caractéristiques suivantes :

- une surface minimale de 500 m²,
- une surface maximum de 1 200 m² constituée éventuellement de plusieurs parcelles attenantes en centre bourg et hameau et 2 500 m² en secteur pavillonnaire ;
- la présence des accès et des réseaux nécessaires à l'urbanisation ;
- une localisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine ;
- l'absence de risque connu (inondation, ruissellement, etc.).

La commune présente un potentiel de densification par comblement des espaces interstitiels de 9 hectares.

LE POTENTIEL DES ZONES D'URBANISATIONS POTENTIELLES

Les zones d'urbanisation potentielles correspondent aux autres parcelles libres :

- dépassant 1 200 m² en centre bourg et hameau et situées dans l'enveloppe urbaine,
- dépassant 2 500 m² en secteur pavillonnaire et situé dans l'enveloppe urbaine,
- aux surfaces en extension urbaine (hors enveloppe urbaine).

Ces secteurs présentent un potentiel de 18,3 hectares.

Aucun espace mutable n'a été identifié.

9.3. L'OBJECTIF DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

L'enjeu pour la commune repose sur le principe de limitation de la consommation de l'espace agricole et naturel.

Le potentiel de densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine est de :

- environ 9 hectares en espaces libres de moins de 5000 m²,
- environ 18,3 hectares en zones d'urbanisations potentielles (parcelles de plus de 5000 m² et en extension urbaine,
- environ 16 hectares en restructuration du tissu urbain existant (division parcellaire, mutation, etc.).

La commune dispose donc des ressources suffisantes pour répondre au besoin du PLU en matière de création de logements et densification (environ 75 logements).

L'objectif pour le PLU est de limiter la consommation foncière totale à 55 hectares.

Le tableau suivant établit les capacités d'accueil de l'enveloppe urbaine selon le mode d'évaluation du SCOT.

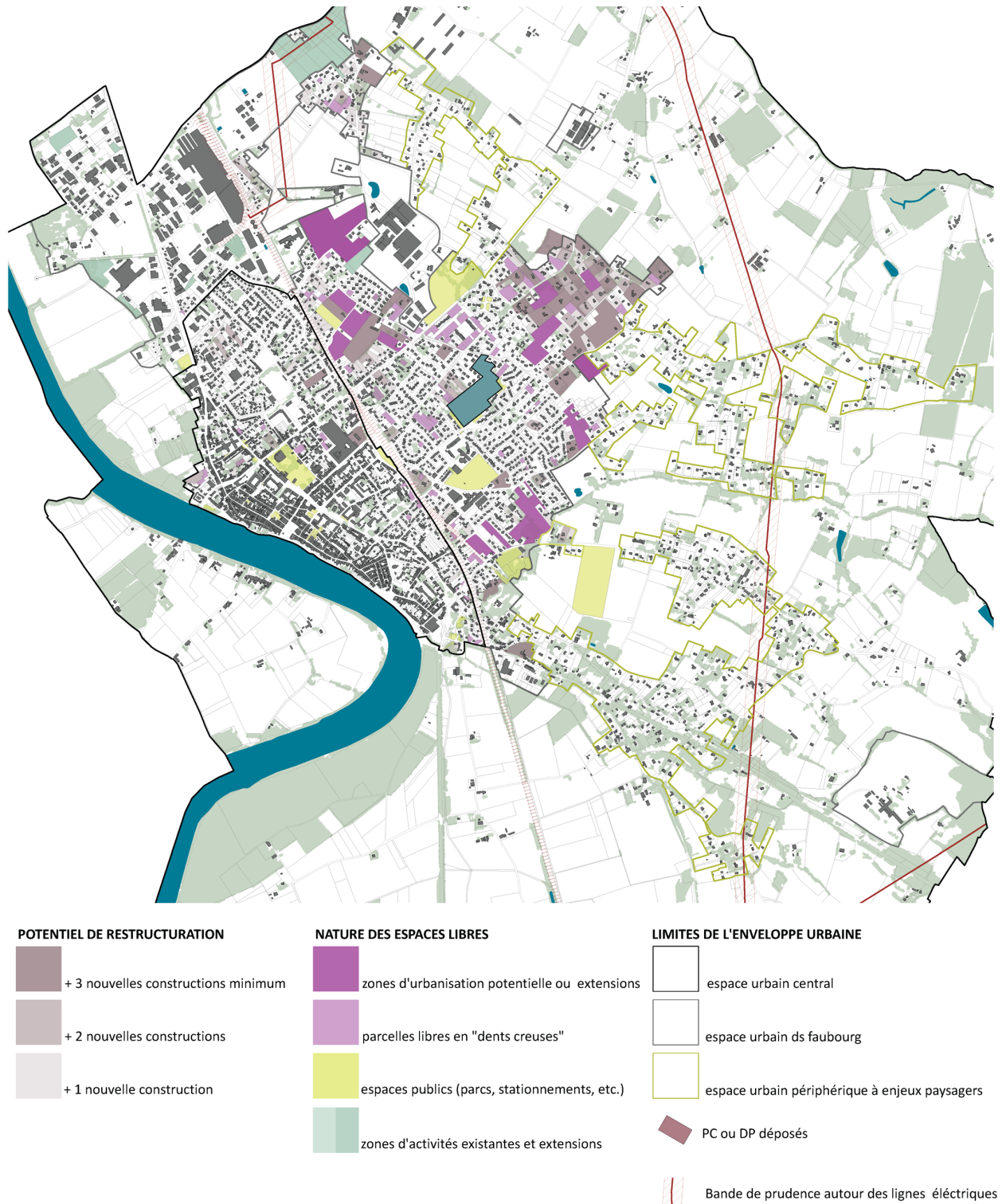
	SURFACE EN HA	DENSITÉ EN LOG/HA	LOGEMENTS POTENTIELS
DENTS CREUSES SECTEUR CENTRE	0,9	80	72
DENTS CREUSES SECTEUR PÉRIPHÉRIE DU CENTRE	8,1	20	162
ZONES D'URBANISATIONS POTENTIELLES (PARCELLES DE PLUS DE 5000 m ²)	18,3	30	549
TOTAUX	31,8	-	783

Le potentiel mobilisable en densification est principalement situé dans le secteur périphérique du centre. Il s'élève à **31,8 hectares**.

Les tableaux suivants font état des éléments de diagnostic qui ont permis de fixer un cadre quantitatif au projet.

Le potentiel de transformation du tissu urbain sur lui-même est ici évalué.

	SURFACE EN HA	DENSITÉ EN LOG/HA	LOGEMENTS POTENTIELS
POTENTIEL DE RESTRUCTURATION (MUTATION, DIVISION PARCELLAIRE)	16	20	320



© PLANED - OCTOBRE 2018 - ÉCHELLE : 1/6500

La localisation du potentiel de densification et des extensions urbaines pouvant être mobilisées

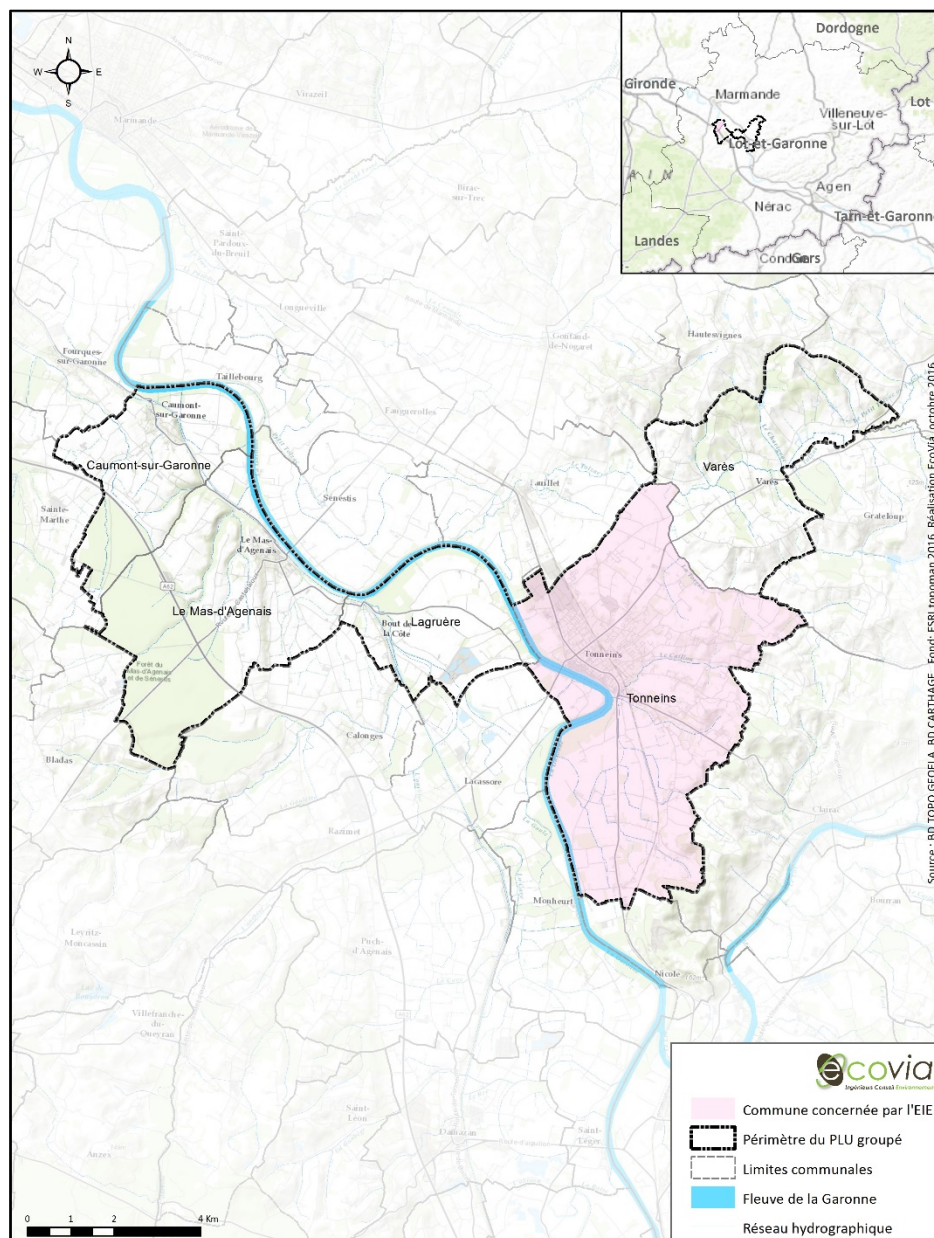
CHAPITRE 2 : L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement a été élaboré dans le cadre de l'élaboration du **PLU groupé des communes de Caumont-sur-Garonne, Lagruère, Le Mas-d'Agenais, Tonneins et Varès**.

Il est conçu comme un outil d'aide à la décision et à la gestion stratégique et opérationnelle de l'environnement de la commune dans une perspective d'aménagement durable du territoire.

LA LOCALISATION

La commune de Tonneins est située dans le département du Lot-et-Garonne. Elle appartient à la Communauté d'agglomération de Val de Garonne. Elle est localisée entre les agglomérations d'Agen et de Marmande, sur la rive droite de la Garonne, sur un rocher élevé qui domine l'autre rive. Elle est traversée par les routes départementales RD813 et la RD911. Elle se trouve à proximité de l'échangeur routier de l'A62 reliant les métropoles régionales de Bordeaux et Toulouse. Son territoire s'étend sur 34,78 km².



Le contexte général

1. LE CONTEXTE GÉOPHYSIQUE

1.1. LE CLIMAT

Les données sont issues de meteofrance.com.

Le climat de Tonneins se caractérise par un climat océanique dégradé, c'est-à-dire à dominante océanique mais subissant des influences continentales de l'Est de l'Europe. L'amplitude thermique annuelle est plus marquée et les précipitations sont moins abondantes que sur le littoral aquitain. Les vents dominants sont d'Ouest sans être exclusifs.

L'hiver est relativement doux avec des températures au mois de janvier d'environ 5 °C. Des records de froid restent évidemment possibles, mais ils sont rares (-17,4 °C à Agen en janvier 1985).

Le printemps se caractérise par des températures en hausse régulière et une pluviométrie capricieuse. Les mois d'avril et de mai sont souvent les mois les plus pluvieux de l'année. Contrairement au littoral, le printemps est plus arrosé que l'hiver.

L'été est chaud et tantôt sec tantôt humide suivant que prédomine l'influence méditerranéenne ou atlantique. Les records de chaleur sont réguliers. Les périodes de sécheresse estivale sont monnaie courante. L'été est aussi la saison des orages. Ils peuvent être très violents et occasionner des précipitations abondantes mais ponctuelles.

L'automne reste relativement doux. Le mois de septembre est agréable (18 °C en moyenne) et peu pluvieux. Les températures chutent ensuite tandis que les épisodes pluvieux deviennent plus fréquents.

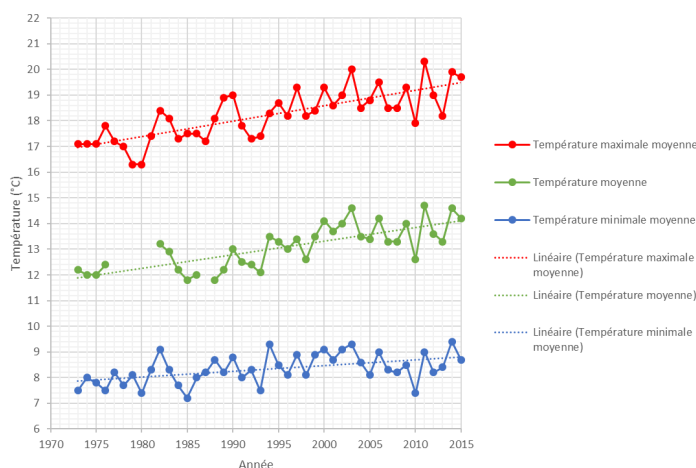
La station météorologique la plus proche se trouve à Estillac, il s'agit de la station météorologique d'Agen – La Garenne. Les données présentées ci-dessous sont issues de cette station.

LES TEMPERATURES ANNUELLES

Durant la période 1973-2016, la température moyenne est de 13,1 °C (en vert). La température minimale moyenne est de 8,4 °C (en bleu) et la température maximale moyenne est de 18,28°C (en rouge).

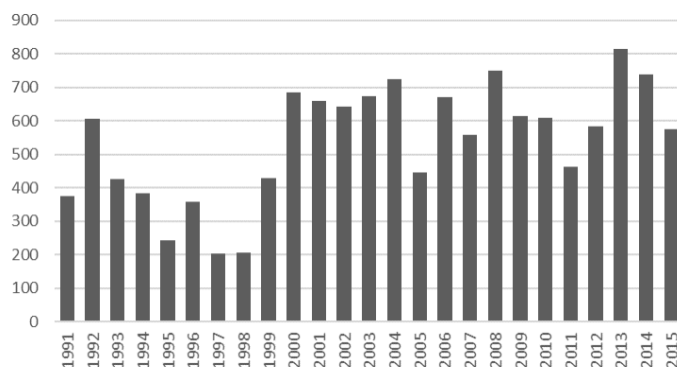
Globalement, entre 1973 et 2016, la température a augmenté d'environ 2°C.

Le record de température maximale est de 42,0 °C atteint le 30/08/1973 et le record de température minimale est de -17,0°C atteint le 16 janvier 1985.

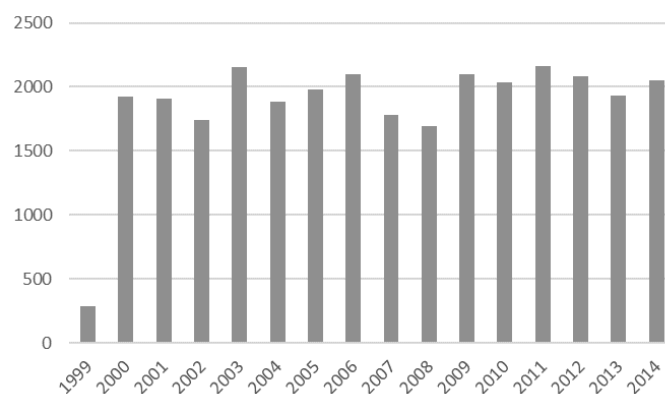


LES PRECIPITATIONS ET L'ENSOLEILLEMENT ANNUELS

Durant la période 1973-2016, la moyenne annuelle des précipitations s'élève à 513 millimètres par an. Entre 2000 et 2015, la moyenne annuelle d'ensoleillement est d'environ 1982 heures par an.

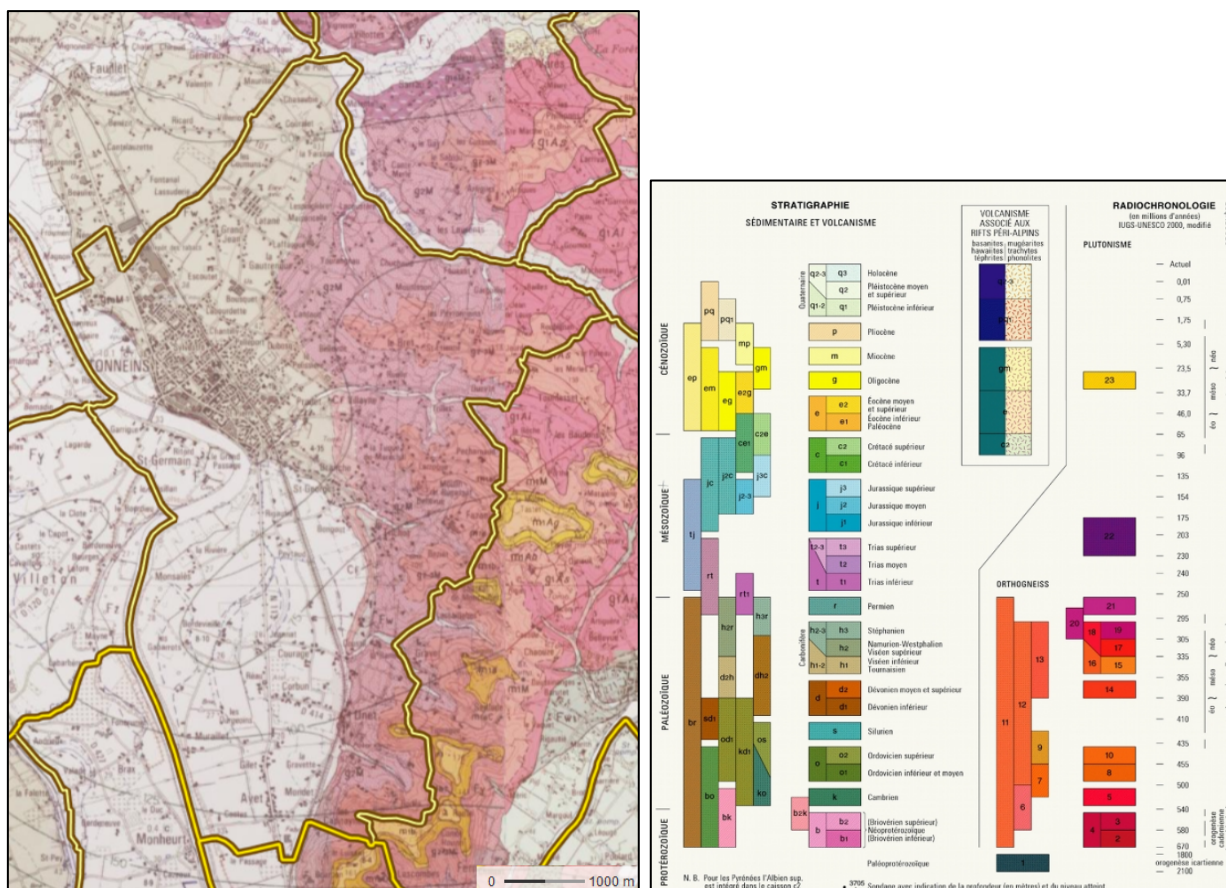


Les précipitations annuelles



L'ensoleillement annuel

1.2. LA GEOLOGIE



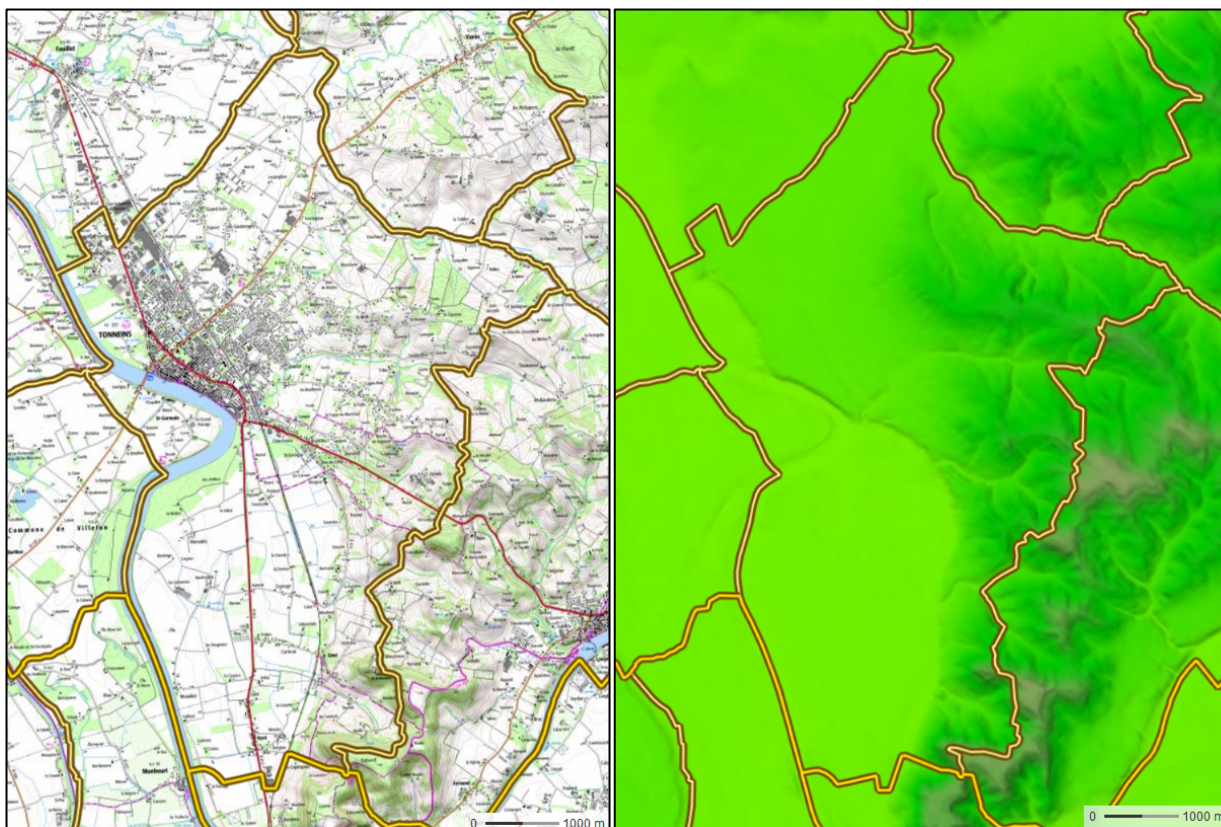
La géologie de la commune est principalement composée de cinq formations appartenant au Cénozoïque :

- L'**Holocène** (en blanc) à l'Ouest et au Sud-Ouest du territoire correspondant au lit majeur de la Garonne,
- Le **Pléistocène moyen et supérieur** (en vert clair) au Nord-Ouest de la commune où s'est développée majoritairement l'urbanisation,
- Le **Miocène** (jaune) au sud-ouest de la commune. Il s'agit de la formation géologique la moins représentée des cinq,
- L'**Oligocène** (rose clair) : cette formation couvre une grande partie de la moitié est du territoire,
- L'**Éocène moyen et supérieur** (rouge clair) : cette formation géologique est présente à l'est du territoire mais est moins rependue que l'Oligocène.

1.3. LA TOPOGRAPHIE ET LE RELIEF

Le relief de la commune se découpe en bandes parallèles à la Garonne et étagées d'Ouest en Est :

- La plaine de la Garonne domine à environ 25 mètres de part et d'autre du fleuve ;
- Le cours d'eau a formé une vaste plaine, dominée par des terrasses en surplomb du fleuve ;
- En limite est du territoire, les coteaux forment un écran boisé culminant à 166 mètres d'altitude.



Le relief communal

1.4. L'HYDROGRAPHIE

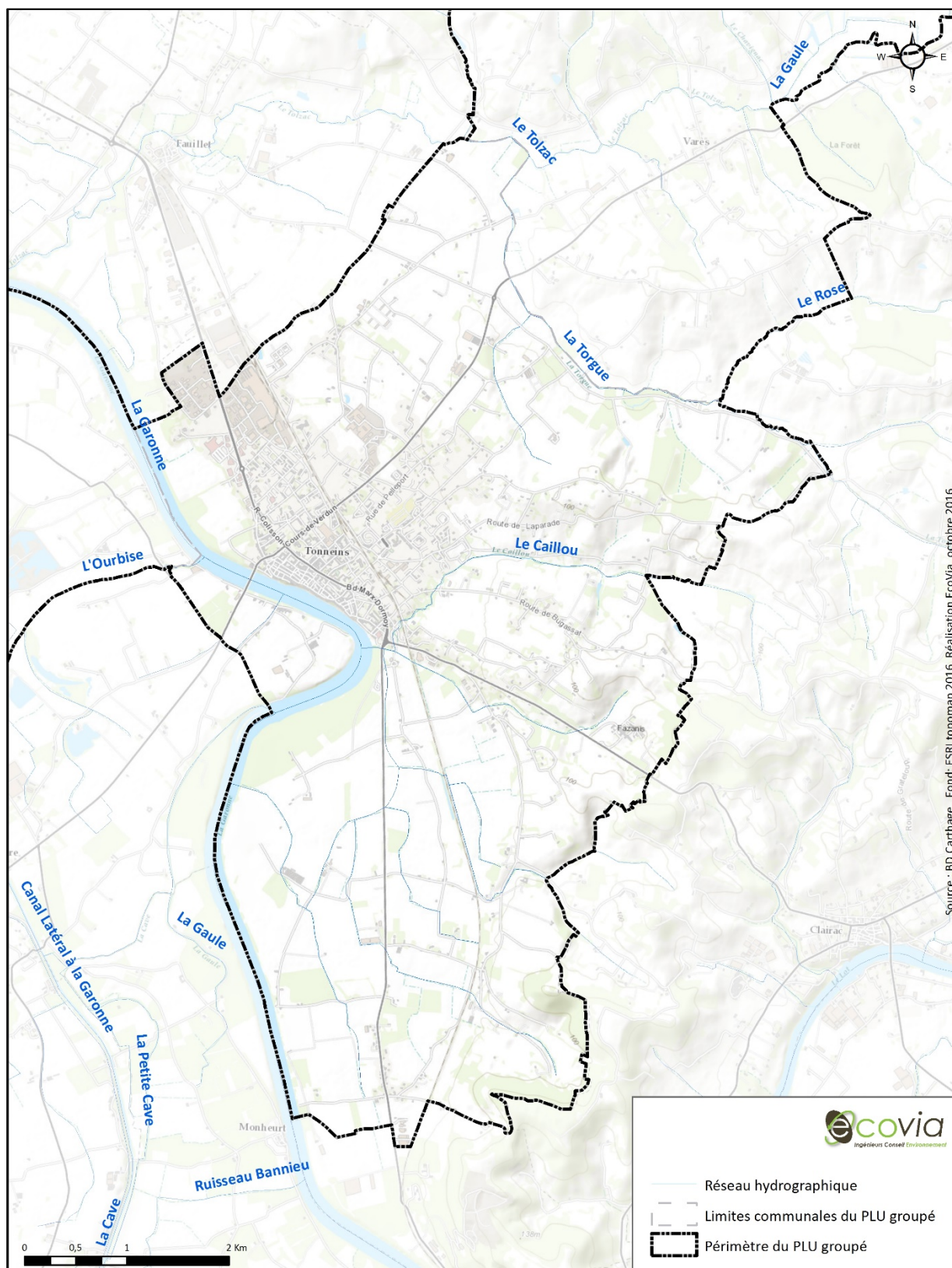
La **Garonne** marque les paysages et forme une identité à part entière, une richesse écologique et un atout touristique. Le cours d'eau traverse le territoire du Nord au sud, longe la ville implantée en rive droite du méandre, et la plaine agricole au Sud.

Les cours d'eau secondaires prennent leur source dans les coteaux et s'écoulent dans les fonds de vallons :

- Au Nord, au niveau du hameau du Pont, le ruisseau du **Tolzac** s'écoule en direction de Fauillet avant de rejoindre la Garonne à 5 km en aval de Tonneins ;
- Au Nord-Est, le ruisseau de la **Torgue** forme la limite communale ;
- Le ruisseau du **Cailloux** s'écoule du coteau à l'Est et se jette dans la Garonne au sud de l'espace urbain central ;
- En rive gauche, le ruisseau de l'**Ourbise** sépare Tonneins de Lagruère sur environ 300 mètres.

Les ripisylves de ces cours d'eau marquent le territoire par le masque végétal qu'elles constituent.

D'autres ruisseaux de faible importance sont également présents sur la commune, notamment au Sud et à l'Est du territoire.



Le réseau hydrographique

1.5. L'OCCUPATION DU SOL

En l'absence de données d'occupation du sol précises, les données présentées sont issues de CORINE Land Cover pour les années 2006 et 2012. Les valeurs présentées sont données à titre indicatif du fait de leur imprécision à l'échelle communale.

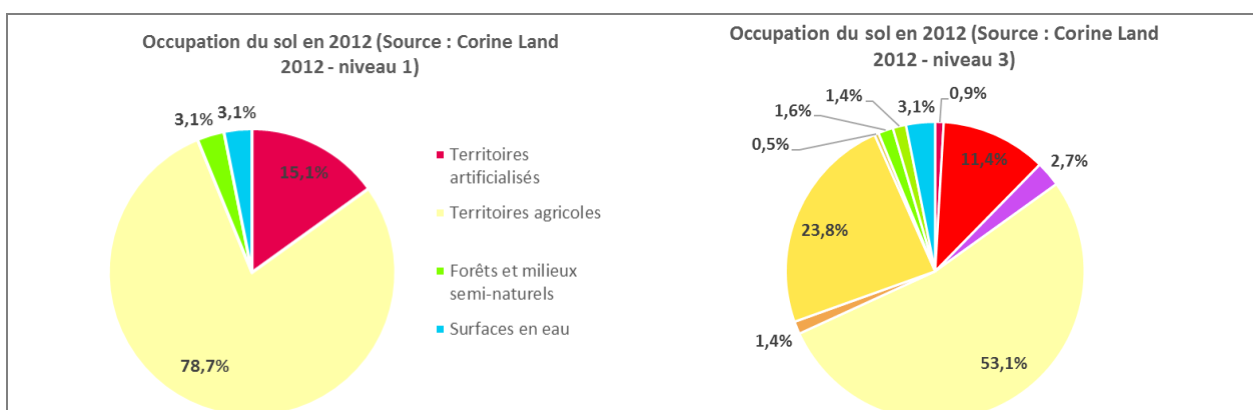
D'après les données Corine Land Cover pour l'année 2012, **la majeure partie du territoire de Tonneins est occupée par des espaces agricoles** pour un total de **2 736,8 ha** soit **78,7 %** du territoire communal. Ces espaces sont composés principalement de terres arables et de systèmes culturaux et parcellaires complexes. On trouve également d'autres types d'espaces agricoles (vergers et petits fruits ; surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants). L'ensemble de ces espaces occupe le Nord-Est, le Sud et l'Ouest du territoire (rive gauche de la Garonne notamment).

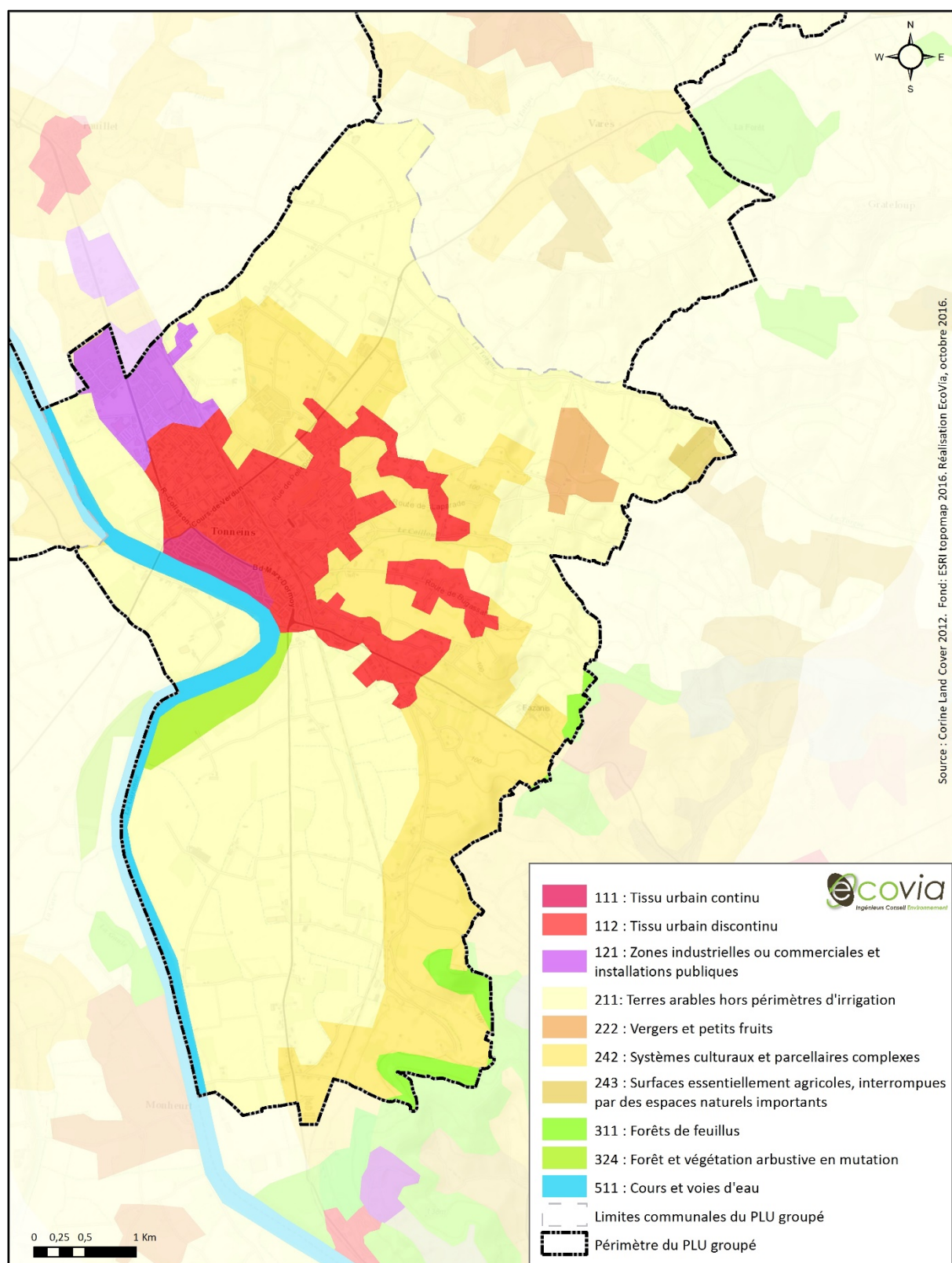
15,1 % du territoire communal est artificialisé, soit une surface de 524,0 ha. Ils sont composés de la manière suivante : un tissu urbain continu dense en rive droite de la Garonne. Ce tissu dense est entouré par un tissu urbain discontinu qui s'étend de manière plus diffuse vers le Nord et l'Est de la commune. Au Nord, le long de la RD813, l'espace artificialisé comprend une grande zone industrielle et commerciale qui se prolonge jusque dans le territoire voisin de la commune de Fauillet.

Les espaces naturels occupent seulement 106,1 ha soit 3,1 % de la commune. Ils se situent à l'Est et au Sud en limite communale, mais aussi en rive droite le long de la Garonne au Sud de la ville.

Les surfaces en eau de la Garonne représentent 3,1 % de la surface totale soit 109,1 ha.

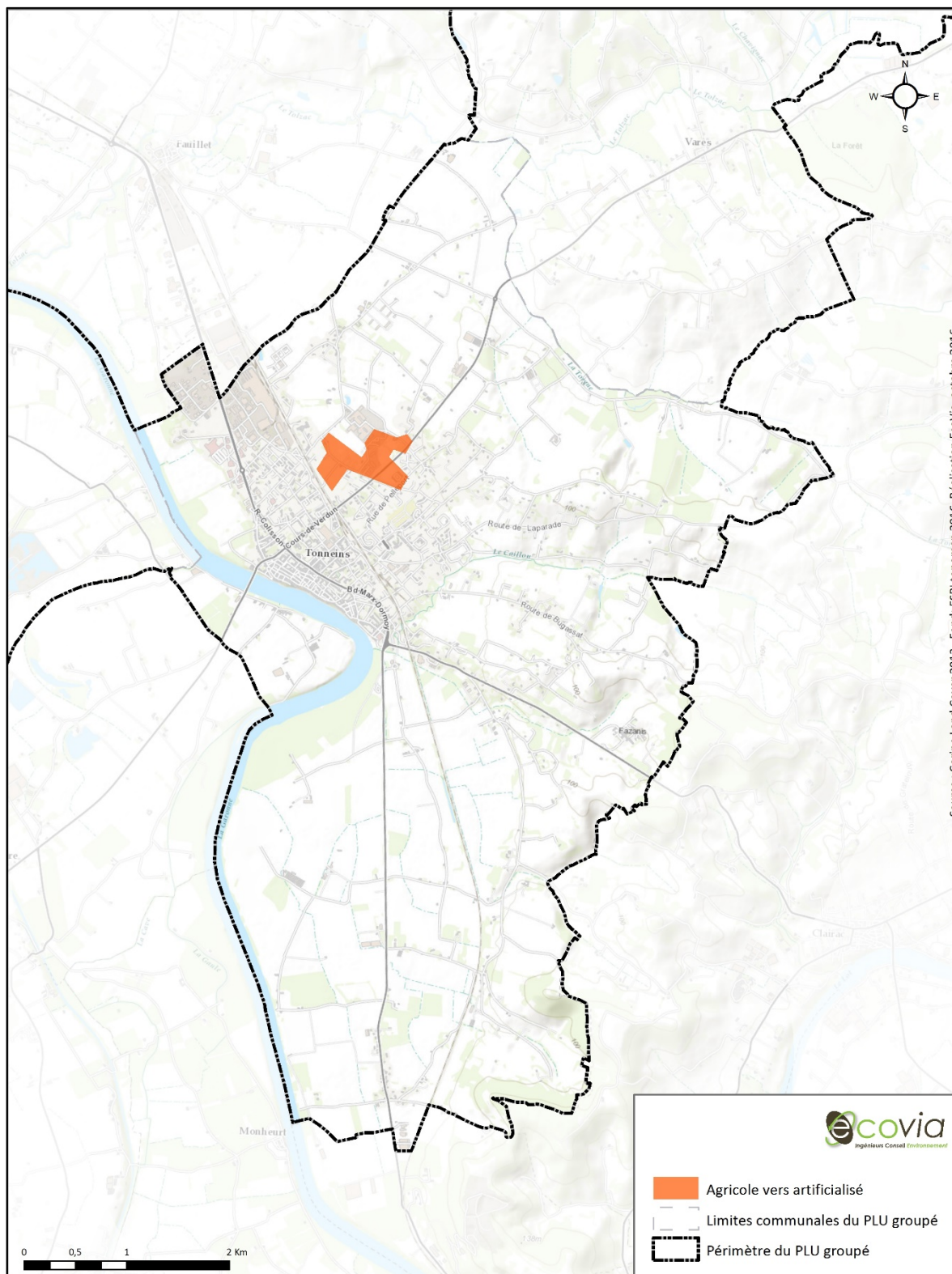
Type d'occupation du sol		Niveau 3		Niveau 1	
		Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Territoires artificialisés	Tissu urbain continu	31,8	0,9 %	524,0	15,1 %
	Tissu urbain discontinu	397,3	11,4 %		
	Zones industrielles et commerciales	95,0	2,7 %		
Territoires agricoles	Terres arables hors périmètres d'irrigation	1 845,1	53,1 %	2 736,8	78,7 %
	Vergers et petits fruits	47,5	1,4 %		
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	828,2	23,8 %		
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	15,9	0,5 %		
Forêts et milieux semi-naturels	Forêts de feuillus	56,2	1,6 %	106,1	3,1 %
	Forêt et végétation arbustive en mutation	49,9	1,4 %		
Surfaces en eau	Cours et voies d'eau	109,1	3,1 %	109,1	3,1 %
TOTAL		3 475,9	100 %	3 475,9	100 %





L'occupation du sol en 2012

Entre 2006 et 2012, un seul changement d'occupation du sol est à noter : une zone au nord de la ville s'est artificialisée au détriment d'espaces agricoles. La superficie de la zone en question est de 31,4 ha.



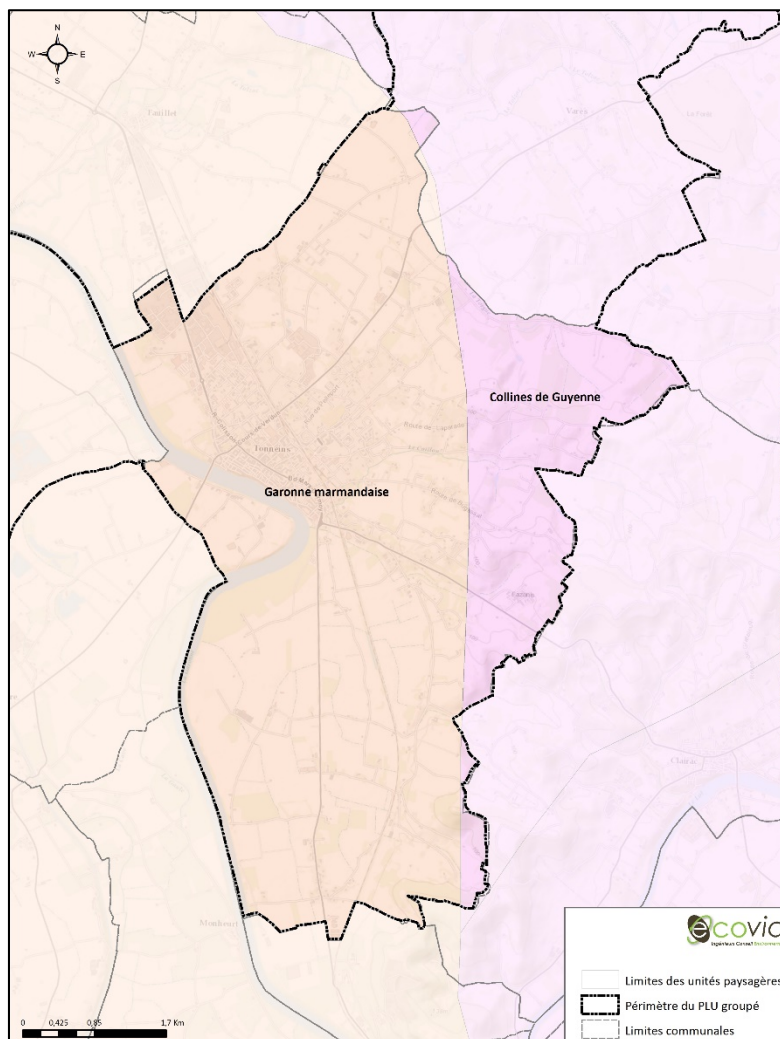
L'évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2012

2. LES PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI

2.1. LES UNITES PAYSAGERES

D'après l'atlas des paysages du Lot-et-Garonne, la commune de Tonneins est concernée par **deux unités paysagères** :

- **"Vallée de Garonne"** (80 % du territoire) et
- **"Collines de Guyenne"** (20 % du territoire).



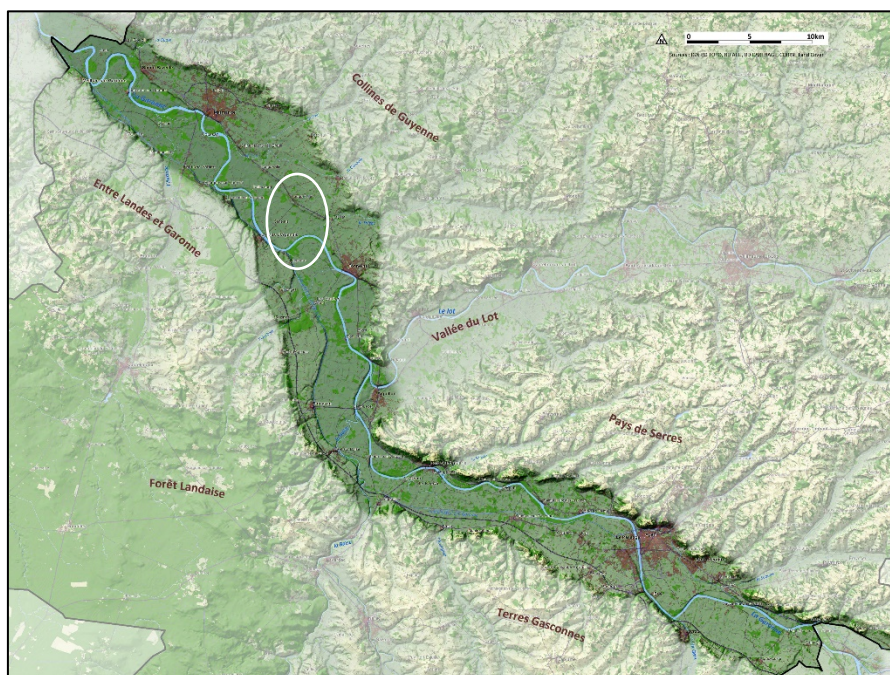
Les unités paysagères - source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne

Unité paysagère (UP)	Surface totale UP (ha)	Surface UP Tonneins (ha)	Surface UP Tonneins / Surface Totale UP (%)	Surface UP Tonneins / Surface totale Tonneins (%)
Vallée de la Garonne Garonne marmandaise	35 610,6	688,0	1,4 %	80,2 %
Collines de Guyenne	49 491,5	2 788,0	7,8 %	19,8 %

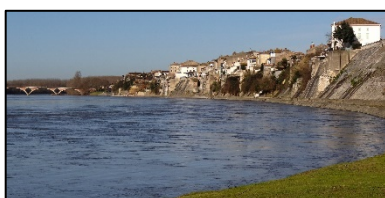
LA VALLEE DE LA GARONNE

La vallée de la Garonne traverse la totalité du département du Lot-et-Garonne en son milieu. Au Nord, le coteau de la vallée de la Garonne marque une limite nette. Il est plus affirmé dans la partie amont entre la limite du département et la confluence avec le Lot. À l'Est, la vallée se poursuit dans le département du Tarn-et-Garonne avec un rétrécissement de sa largeur au niveau de Donzac. Au Sud, entre la limite Est du département et Damazan, c'est le rebord de la terrasse alluviale qui prend le relais, formant une marche moins haute.

La majeure partie du territoire communal est comprise dans cette unité paysagère : notamment le front urbain en rebord de terrasse et ses ouvrages de protections ainsi que la rive gauche agricole (fermes isolées). On peut noter également la présence de plusieurs éléments remarquables tels que les manufactures de tabac, le pont, l'alignement d'arbres le long de la RD813 et divers lieux de cultes.



Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne



De gauche à droite : le pont de Tonneins, le front urbain de la Garonne, l'alignement de platanes au niveau de la RD813 (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)

Les principales dynamiques paysagères de l'unité paysagère sont :

- **Une simplification du parcellaire agricole forte :**



Vallée de la Garonne - photo aérienne entre 1945 et 2012 (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)

- **Un développement des plantations de peupleraies ;**

- **Un étalement urbain sur la terrasse**



Vallée de la Garonne - évolution du bâti entre 1945 et 2012 (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)

Sur la terrasse de Tonneins en rive droite, le développement urbain est spectaculaire : la ville a débordé ses anciennes limites pour s'étaler très largement au Nord le long de la voie ferrée et de la RD 813.

En rive gauche, vers la commune de Villeton, la RD120 reliant Tonneins à Villefrance-d-Queyran a fait également l'objet d'extension d'habitat globalement éclatées. Enfin, au Sud de la commune de Tonneins, le hameau de Ayet le long de RD 813 est dévalorisé par le trafic.

L'atlas présente sept grands enjeux pour cette unité paysagère :

- Retrouver la présence de la Garonne ;
- Maintenir la diversité des paysages agricoles ;
- Préserver le patrimoine bâti isolé ;
- Mettre en valeur les sites urbains singuliers ;
- Maîtriser les extensions urbaines et le mitage ;
- Mettre en valeur les espaces publics.

Ces sept grands enjeux sont déclinés en enjeux spécifiques (bloc-diagramme des enjeux paysagers page suivante). De nombreux concernent directement la commune de Tonneins et font l'objet d'illustrations (enjeux accompagnés de photographies ci-dessous)



Soigner le paysage perçu depuis les grands axes. Aménager les entrées et les traversées de bourg.



Préserver la silhouette groupée des villages. Proscrire l'urbanisation linéaire et le mitage. Privilégier une urbanisation à proximité du centre-bourg.



Mettre en valeur, comme ici, le front urbain en bord de fleuve.

Les enjeux paysagers sur la commune de Tonneins (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)



Soigner l'aménagement des espaces en bords de fleuve : quais ports, abords des ponts, places...



Pérenniser et planter des alignements d'arbres sur des itinéraires choisis. Elaborer des plans de gestion des dépendances vertes et des alignements d'arbres. Privilégier des techniques douces d'élagage.



Promouvoir les bonnes techniques de réhabilitation. Utiliser les matériaux spécifiques de la vallée.

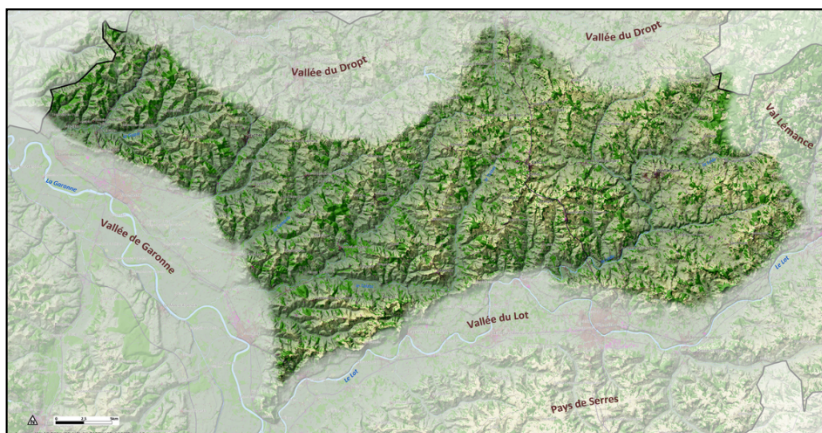
Les enjeux paysagers sur la commune de Tonneins (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)



La vallée de Garonne bloc-diagramme des enjeux paysagers (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)

LES COLLINES DE GUYENNE

Une faible portion du territoire à l'Est est située dans l'unité paysagère des collines de Guyennes.



Les collines de Guyenne présentent un paysage au relief doux, composé de parcelles agricoles, de haies et de sièges d'exploitation. Au Nord, l'unité se limite tout en douceur avec la vallée du Dropt. À l'Est, le relief s'affirme et se boise marquant un passage net vers le val Lémance. Au Sud et à l'Ouest, l'unité se démarque nettement des vallées du Lot et de la Garonne.

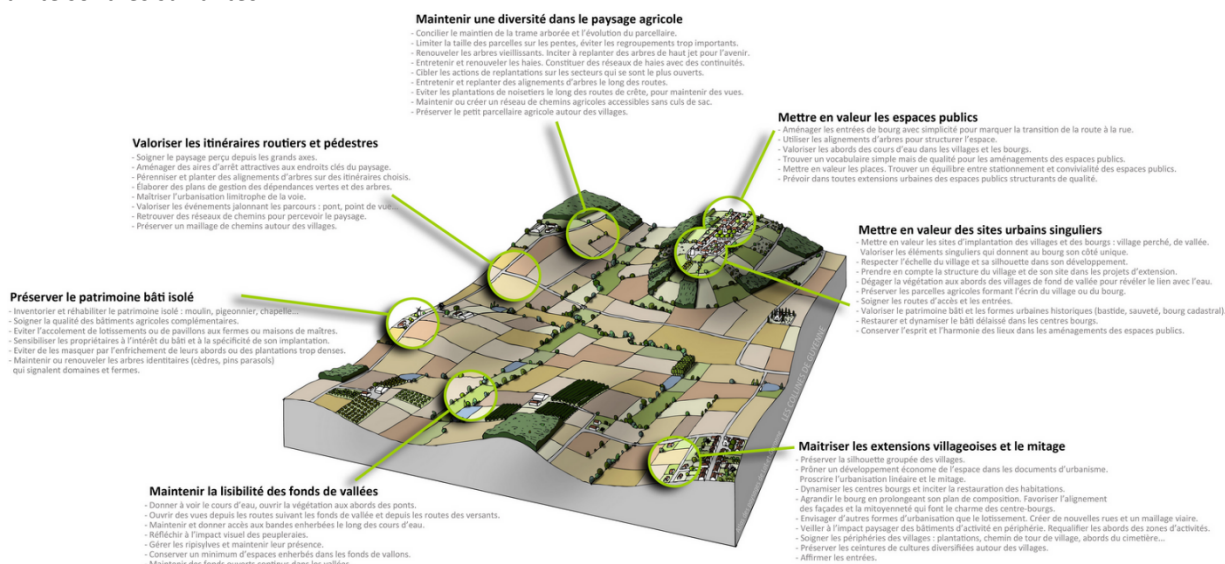
À l'Ouest, la Guyenne Marmandaise offre un relief plus doux et des vallées parallèles reliées à la Garonne (Vallée du Tolzac dans le cas de la commune de Varès)

Les principales dynamiques paysagères sur l'unité sont les suivantes :

- L'agrandissement du parcellaire agricole : les petites parcelles disparaissent au profit de plus grandes,
- La disparition des haies et la déprise des sols pentus,
- Le développement des grands vergers,
- L'étalement des villages le long des voies

L'atlas présente sept grands enjeux pour cette unité paysagère :

- Maintenir une diversité dans le paysage agricole ;
- Maintenir la lisibilité des fonds de vallées ;
- Mettre en valeur les sites urbains singuliers ;
- Préserver le patrimoine bâti isolé ;
- Maîtriser les extensions villageoises et le mitage ;
- Mettre en valeur les espaces publics.



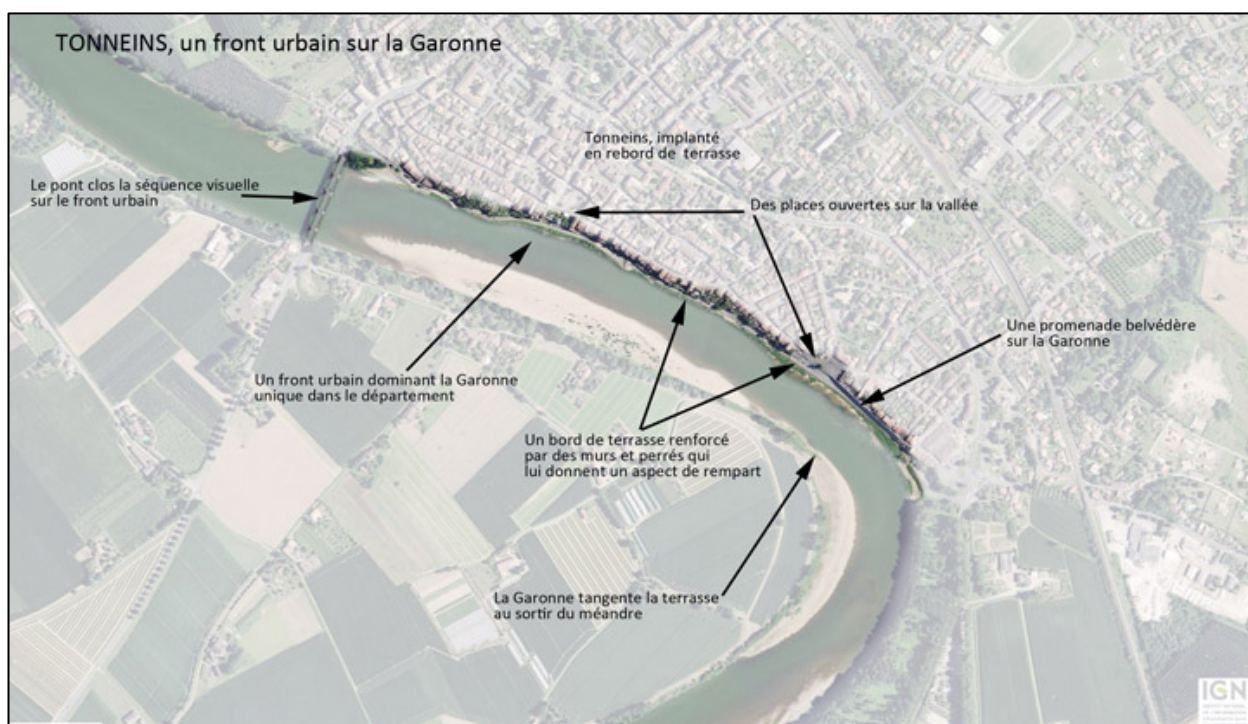
Collines de Guyennes bloc-diagramme des enjeux paysagers (Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne)

2.2. LE ZOOM DE L'ATLAS DES PAYSAGES SUR TONNEINS ET LE FRONT URBAIN SUR LA GARONNE

Les données sont issues de l'atlas des paysages du Lot-et-Garonne.

LE SEUL FRONT BATI DU DEPARTEMENT

La ville ancienne de Tonneins a été construite sur le haut d'une terrasse naturelle, en rive droite de la Garonne. Le front bâti accompagné de ses ouvrages de protection s'étire sur plus de 1 km marquant le rebord de cette terrasse. Il fait face à une berge non bâtie, ce qui par contraste lui donne encore plus de force. La Garonne vient en ce lieu tangenter la terrasse, dans une "rencontre" frontale en sortie de méandre. Ce qui frappe également c'est le surplomb au-dessus de l'eau. Sa physionomie change avec les crues, la montée de l'eau modulant temporairement le rapport de la cité à l'eau. Ce site est exceptionnel en Lot-et-Garonne, car c'est le seul front bâti au contact de la Garonne, les autres villes en bord de rivière ayant en général maintenu un espace tampon entre leur centre et les caprices de la rivière.



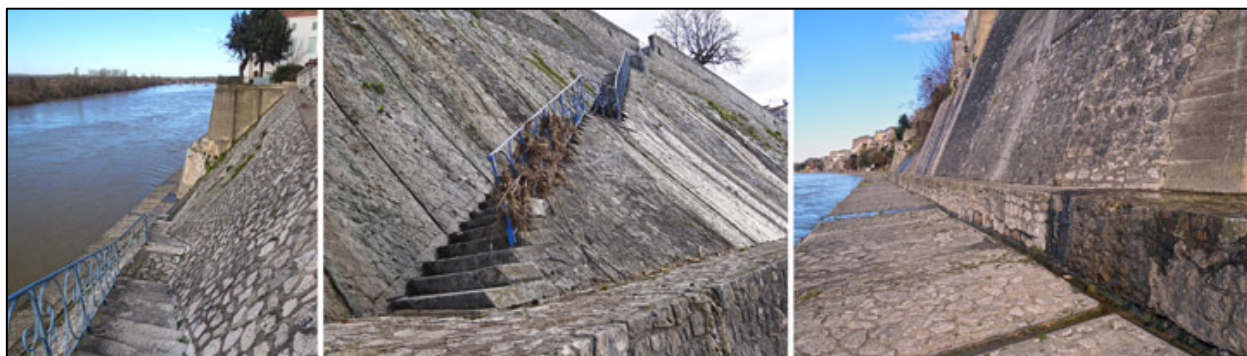
Un extrait de l'atlas des paysages du Lot-et-Garonne



Le front de ville sur la Garonne - source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne

UNE "FALAISE" RENFORCEE PAR L'HOMME

Le front bâti de Tonneins domine le fleuve de 20 m environ. Au cours du temps il a été conforté par d'imposants murs de soutènements et de perrés maçonnés pour résister à l'érosion hydraulique, renforcée là par la courbe du fleuve. Le front bâti semble juché sur ces imposantes élévations de murs qui forment une paroi minérale face à la Garonne. Les maisons offrent une succession de façades alignées, compactes et continues orientées vers le Sud-Ouest. Mais à y regarder de plus près, il existe une grande diversité dans les constructions et la facture des ouvrages de protections. Certaines constructions ont même établi leur base sur le quai en parti basse. Des rampes et escaliers donnent accès au quai continu qui longe l'ensemble. Le port sur la Garonne a été un moteur pour l'activité économique de Tonneins, jusqu'à ce qu'il soit concurrencé par le canal latéral à la Garonne, puis mis hors service par le chemin de fer. Ces lieux pourtant désertés par leur activité originelle restent de beaux endroits, propices à la promenade.



*Les murs de soutènement, perrés, escaliers et quais forment un rempart face à la Garonne
Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne*

UN BELVEDERE SUR LA GARONNE

Sur le haut une longue promenade s'étire en bord de Garonne, longée par un mur en pierre. La place du château ou place Jean Jaurès est ornée d'un kiosque à musique en fonte, construit en 1870 et positionné sur une dalle en porte-à-faux surplombant les quais, et offrant une vue exceptionnelle sur la vallée et le fleuve.

Depuis ce front bâti, le paysage de Garonne qui se découvre est remarquable, le fleuve est large, puissant, sa plaine alluviale cultivée. C'est un des rares sites du département qui montre la Garonne dans une configuration magistrale. Le pont à l'extrémité du bourg, avec ses arcs à trois articulations au-dessus des piles, vient parfaire le tableau. Il participe à la mise en scène de ce front.



*Les points de vue sur la vallée de la Garonne
Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne*

2.3. LES SITES INSCRITS

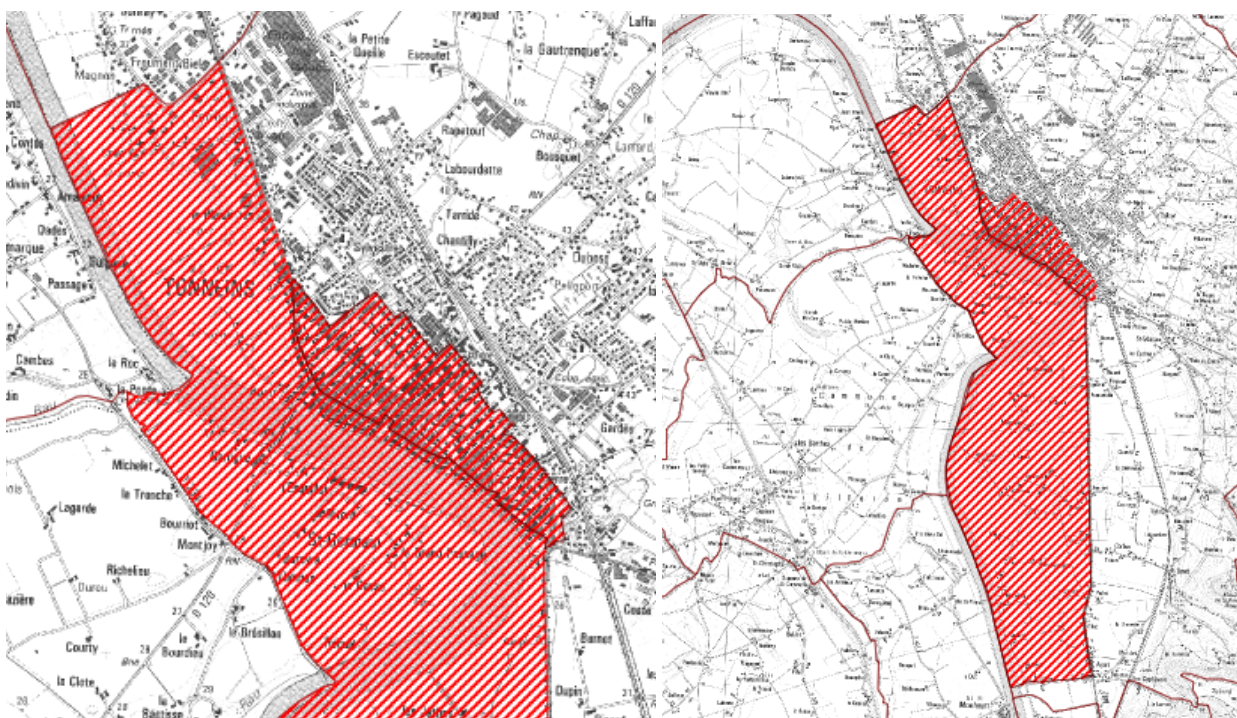
Les données suivantes sont extraites de l'atlas des patrimoines du Ministère de la culture consulté en 2016 (Atlas départemental des sites du Lot-et-Garonne).

L'identification au titre de la loi du 2 mai 1930 est un moyen d'assurer la protection des sites qui présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

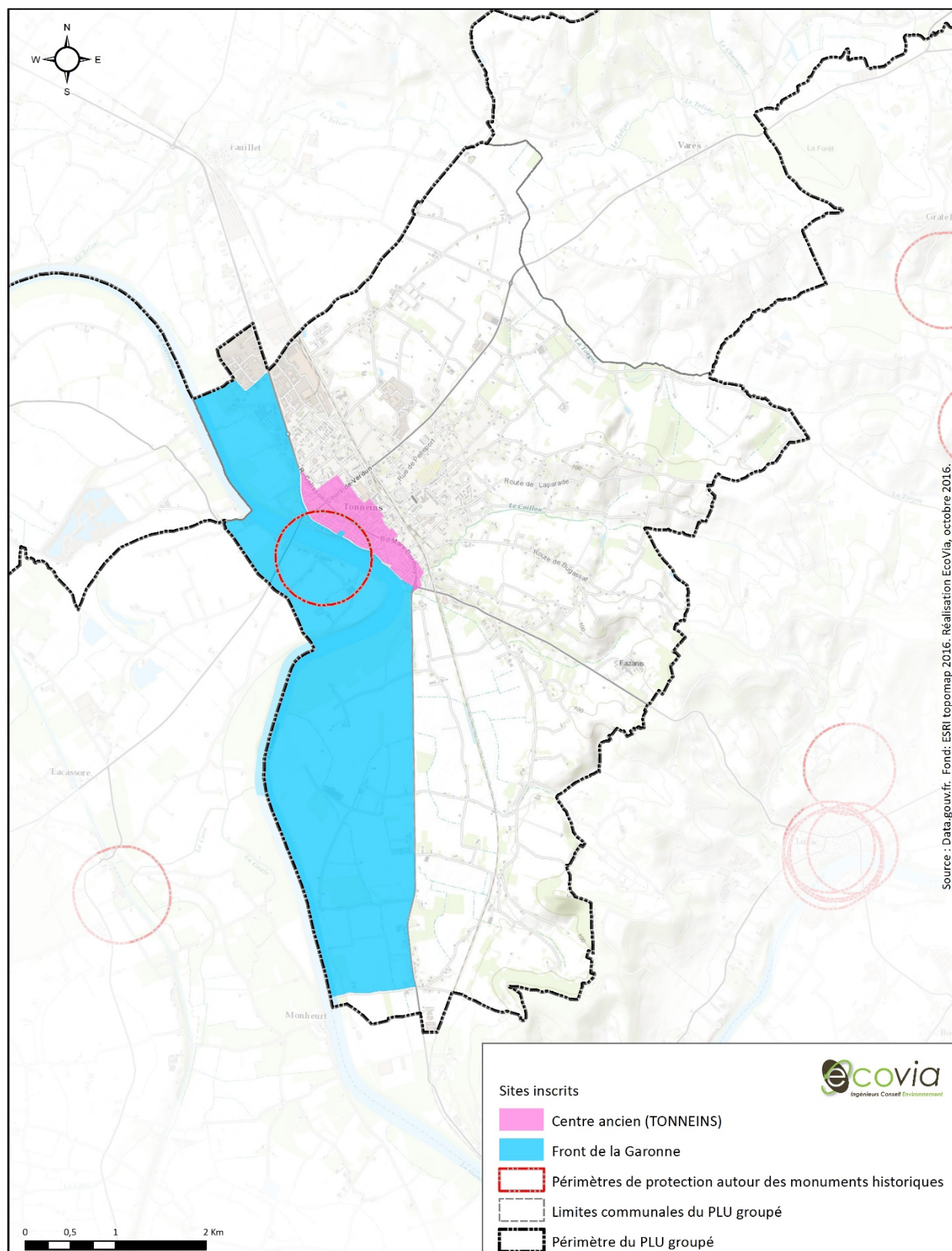
Deux sites inscrits sont présents sur le territoire communal de Tonneins :

- le front de la Garonne et
- le centre ancien de Tonneins.

Nom	Type	Date de protection	Critère(s) de la protection	Surface totale site (ha)	Surface site Tonneins (ha)	Surface site Tonneins / Surface Totale site (%)	Surface site Tonneins / Surface totale Tonneins (%)
Front de la Garonne	Site inscrit	16/11/1973	Site d'intérêt pittoresque	842,9	821,3	97,4 %	23,6 %
Centre ancien	Site inscrit	31/12/1980	Site d'intérêt pittoresque	61,5	61,5	100,0 %	1,8 %



Les périmètres des sites inscrits



Les périmètres des sites inscrits et du monument historique

LE FRONT DE LA GARONNE

Le site inscrit comprend le front bâti de la ville de Tonneins ainsi qu'une partie du paysage de la vallée de la Garonne. Le front bâti est implanté sur le rebord d'une terrasse naturelle qui domine le fleuve de 20 mètres. Il est conforté par d'imposants murs de soutènements ou de perrés maçonnés pour résister à l'érosion hydraulique renforcée à cet endroit par la courbe du fleuve. La rive gauche ne présente quant à elle pas de terrasse naturelle, mais quelques corps de fermes. En rive droite, le périmètre inclut le château de Ferron. Une zone d'activité s'y est développée, au Nord, sur le haut de la terrasse. Au Sud, en sortie de ville, le périmètre du site longe la RD813 jusqu'au hameau de Ayet. La protection concerne là l'épaisseur entre la route, ses remarquables alignements de platanes, et le fleuve.

L'état actuel du site est bon même si le remembrement parcellaire a modifié le paysage depuis la protection. Peu de constructions se sont implantées sur la plaine en raison de son inondabilité. La zone d'activité en extension au Nord de la rive droite perturbe les vues sur le château de Ferron.

L'Atlas des sites du Lot-et-Garonne formule plusieurs préconisations concernant le site inscrit du front de Garonne :

- Renforcer la stabilité de la terrasse pour éviter les effondrements et glissements de terrain sur les quais ;
- Réhabiliter le bâti et résorber des "fourbis" dans les parcelles privées visibles depuis les quais ;
- Inclure dans le règlement du document d'urbanisme de la commune des prescriptions architecturales et paysagères détaillées pour maintenir la qualité du bâti faisant partie du site ou contribuant à la qualité de ses abords ;
- Valoriser des liaisons ville/quais ;
- Éviter l'urbanisation linéaire le long de la RD 813 au Nord de Ayet notamment ;
- Enrichir le paysage et l'écologie des grandes parcelles agricoles par bandes enherbées, plantation d'arbres et de haies ;
- Encourager à la restauration de l'architecture propre au Val de Garonne des fermes et des séchoirs à tabac ;
- Éviter de nouvelles peupleraies afin de préserver les perspectives et de maintenir des espaces de respiration ;
- Remplacer les platanes manquant sur la RD813 ;
- Réfléchir à une extension du site pour une prise en compte morphologique et paysagère du lieu et non seulement administrative (actuellement limites communales) et d'ores et déjà prévoir dans le document d'urbanisme de la commune un zonage adapté pour protéger les paysages faisant partie du site ou contribuant à la qualité de ses abords ;
- Exclure les zones commerciales d'activité ;
- Conserver les cônes à vue sur le château de Ferron à partir de la RD813.



Le front de la Garonne – Site inscrit (Source : Commune de Tonneins)

LE CENTRE ANCIEN DE TONNEINS

Le site inscrit ne comprend pas le front bâti qui surplombe la Garonne mais les îlots et les quartiers en second plan. Il ne se distingue pas par la qualité exceptionnelle de patrimoine, il est cependant composé d'éléments architecturaux intéressants tels que des terrasses sur pilots métalliques.

Le site est traversé du nord au sud par le Boulevard François Mitterrand (RD813). Sur ce boulevard et ses abords, on trouve des éléments caractéristiques tels que le temple (1880), le centre des handicapés physiques (fin 19^{ème} siècle), le parc public (19^{ème} siècle). Au Sud du boulevard, on note la présence des bain-douche et du passage des escaliers des bains, de la halle (1804), d'un alignement de maisons et d'un supermarché.

Le site est aujourd'hui en déclin. De nombreuses rues présentent des rez-de-chaussée, autrefois occupés par les commerces, aujourd'hui désertés. Ils se sont pour quelques-uns déplacés sur le boulevard (RD813).

De nombreuses maisons sont fermées ou à vendre. Le grand bâtiment de la SEITA (hors site) est vide lui aussi. L'ensemble des constructions est très hétérogène. Hormis le front de Garonne et la place du château (hors site), qui ont un caractère fort, l'ensemble du quartier ancien mériterait d'être requalifié.

Les préconisations de l'Atlas des sites du Lot-et-Garonne sont les suivantes :

- Engager une étude urbaine et commerciale pour tenter de redynamiser le centre-ville, profondément affecté par la fermeture définitive des manufactures ;
- Améliorer l'espace de stationnement du supermarché ;
- Réviser le périmètre du site en lien avec le site "Front de Garonne".



*Les différentes vues sur le centre ancien de Tonneins
Source : Atlas départemental des sites du Lot-et-Garonne*

2.4. LE PATRIMOINE BATI

Les données suivantes sont extraites de l'atlas des patrimoines du Ministère de la culture consulté en 2016 (Atlas départemental des sites du Lot-et-Garonne).

La commune est concernée par un monument historique inscrit depuis 19 avril 2001. Il s'agit de l'**ancienne manufacture de tabac (Laperche)** dite Domaine de Saint-Germain situé lieu-dit Tougnette. L'ensemble des édifices date du XVIIIème siècle. Les éléments protégés sont : le Chai, l'écurie, l'entrepôt commercial, le pressoir, l'atelier de fabrication et le bureau.

D'autres éléments du patrimoine remarquable de la commune sont présents sur la commune. La majorité ont été identifiés lors de l'inventaire général de 2002 :

- les quais,
- la maison du passeur,
- les roches de reculays,
- l'église Saint-Saturnin à Unet,
- l'église Notre-Dame,
- l'église Saint-germain,
- l'église Saint-Pierre,
- le théâtre de verdure,
- le kiosque à musique de la place Jean Jaurès,
- le lavoir ancien et la fontaine de Cuges,
- le Pont de la Garonne,
- le jardin public et ses arbres remarquables,
- la chapelle de Vénès, etc.



L'église Notre Dame, l'église Saint-Pierre, les quais en bord de Garonne



Le kiosque à musique, la chapelle de Vénès, le monument aux morts

La région aquitaine recense environ 50 éléments patrimoniaux sur la commune (Source : visites.aquitaine.fr) :

Nom	Datation	Fonctions	Types
Abattoir de Tonneins	1884	Économique et industriel	Abattoir
Ancien hôpital de Tonneins	1845	—	Hôpital, Tribunal
Ancien orphelinat protestant de Tonneins	1962	—	Orphelinat
Ancienne mairie-halle de Tonneins	1808	Économique et industriel	Mairie, Halle
Borne-fontaine rue de l'abbé Lanusse	Fin XXe ou début XXe	—	Borne, Fontaine publique
Boucherie communale de Tonneins	1742	Économique et industriel	Commerce
Centre culturel Paul Dumail	1845	Culturel	Centre culturel, Orphelinat
Chapelle de Vénès	1830	Religieux	Chapelle
Château de Ferron	1845	—	Château
Château de Pécharnaud	XVIIe	—	Château
Cinéma Le Rex	2000	Culturel	Cinéma
Corderie de Tonneins	1860	Économique et industriel	—
Couvent de Franciscaines Conceptionnistes	1690	Religieux, Habitat et logement	École privée, Couvent
Couvent de l'ordre de Picpus	1697	Religieux	Chapelle, Temple, Couvent
Couvent de Passioniste dit couvent de Latané	1875	Religieux	Couvent
Croix de mission de la maison paroissiale de Tonneins	—	Religieux	Croix de mission
Gare de Tonneins	1855	Économique et industriel	Gare
Immeuble boulevard Charles de Gaulle	XIXe	Habitat et logement	Immeuble
Immeuble à logements dit résidence du Parc	1971	Habitat et logement	Immeuble, Résidence
Jean Lanusse	1818	—	Plaque commémorative Membre du clergé
Kiosque à musique de Tonneins	1870	Culturel	Kiosque
La Manufacture de tabac de Tonneins	1950	Économique et industriel	Manufacture
La Manufacture Impériale des Tabacs de Tonneins	1871	Économique et industriel	Manufacture
Lavoir dit fontaine de Cuges	XVIIe	—	Lavoir, Fontaine publique
Les entrepôts de la Manufacture nationale des Tabacs de Tonneins	1960	Économique et industriel	Entrepôt
Lotissement concerté dit lotissement Colisson	1961	Habitat et logement	Lotissement
Mairie de Tonneins	1782	—	Mairie
Maison de retraite de l'Armée du Salut d'Escoutet	XVIe	—	Maison de retraite
Maison dite maison Tapol	XIXe	Habitat et logement	—
Maison du passeur à Tonneins	Moyen Age	Habitat et logement	—
Maison Latané	XVIIIe	Habitat et logement	—
Maison paroissiale de Tonneins	XIXe	Habitat et logement	Presbytère, Édifice
Monument aux morts de la Première Guerre mondiale	1922	Commémoratif, votif et funéraire, Militaire	Monument aux morts
Monument aux morts de Tonneins	2000	Commémoratif, votif et funéraire, Militaire	Monument aux morts
Monument de la Résistance	1946	Commémoratif, votif et funéraire, Militaire	Monument aux morts
Pont en béton de Tonneins sur la Garonne	1921	Économique et industriel	Pont
Pont suspendu de Tonneins sur la Garonne	1835	Économique et industriel	Pont
Stèle commémorative dite "Les Ailes Brisées"	1972	Commémoratif, votif et funéraire	Stèle, Commémoratif
Temple de Tonneins	1880	Religieux	Temple
École d'Agriculture et d'Arboriculture fruitière de Fazanis-Tonneins	XIXe	—	École, Lycée
École laïque de filles dite école de La Gardolle	XXe	—	École
École laïque de garçons dite école Jules Ferry	XXe	—	École
École maternelle Marie Curie	1970	—	École
École Notre-Dame	—	Religieux	École privée
École Saint-Jean	1984	Religieux	École privée
École Sainte-Germaine	XIXe	Religieux, Habitat et logement	École privée, Immeuble
Église paroissiale Notre-Dame	1885	Religieux	Église
Église paroissiale Saint-Germain	XIIe	Religieux	Église
Église paroissiale Saint-Pierre	1843	Religieux	Église
Église paroissiale Saint-Saturnin dite église d'Unet	XIXe	Religieux	Église

2.6. LA SYNTHÈSE

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Paysages & Patrimoine					
Situation actuelle			Tendances		
+	Un paysage remarquable et unique au sein de la vallée de la Garonne		↗	Ce paysage est menacé par l'urbanisation non/mal maîtrisée [urbanisation linéaire le long de la RD813 et diffuse à l'est]	
+	Un paysage protégé à l'aide de deux sites inscrits : le Front de la Garonne et le centre ancien de Tonneins		↗	Ces protections réglementaires vont permettre de préserver le front de la Garonne et le centre ancien	
+	Des éléments du patrimoine communal identifiés mais peu protégés (1 seul un monument inscrit : l'ancienne manufacture de tabac)		↗	Pas de projet de nouveau projet de classements/inscription envisagés	
-	Le remembrement parcellaire et la plantation de peupleraies ont profondément impacté le paysage		↗	Ces phénomènes vont se poursuivre si aucune action n'est entreprise	
-	Un étalement urbain important au nord de la commune le long de la voie ferrée et de la RD 813		↗		
-	Un centre-ville sinistré (disparition des commerces et vétusté du bâti)		↗		
			↘	Une requalification du centre-ville est en projet	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Mettre en valeur le front urbain en bord de Garonne ;
- Soigner les aménagements des espaces en bord de fleuve ;
- Limiter l'urbanisation linéaire et le mitage (le long de la RD813 au Nord de Ayet notamment),
- Privilégier une urbanisation à proximité du centre-bourg ;
- Soigner le paysage perçu depuis la RD813 (notamment les cônes à vue sur le château de Ferron),
- Aménager les entrées et les traversées de bourg au Nord et au Sud ;
- Engager une étude urbaine et commerciale pour tenter de redynamiser le centre-ville ;
- Favoriser les opérations de réhabilitation et de rénovation du bâti ;
- Pérenniser les alignements d'arbres de part et d'autre de la RD813 au Sud de la ville (classement en EBC, ou article L151-19) ;
- Protéger les éléments du patrimoine remarquables identifiés sur le territoire communal ;
- Limiter l'implantation de peupleraie et préserver les éléments boisés et les haies paysagères ;
- Maintenir la diversité du paysage agricole : limiter la taille de certaines parcelles en évitant les regroupements trop importants.

3. LES RESSOURCES NATURELLES

3.1. LA RESSOURCE EN EAU

LA REGLEMENTATION SUR L'EAU

La **Directive Cadre sur l'Eau** a été publiée au journal des communautés européennes le 22 décembre 2000. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015, pour la plus proche des échéances, un bon état général tant pour les eaux souterraines¹ que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

La directive cadre, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004 confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992. La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion sont autant de principes développés par la Directive.

La **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois de l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :

- de se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de "bon état" des eaux fixé par la DCE ;
- d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

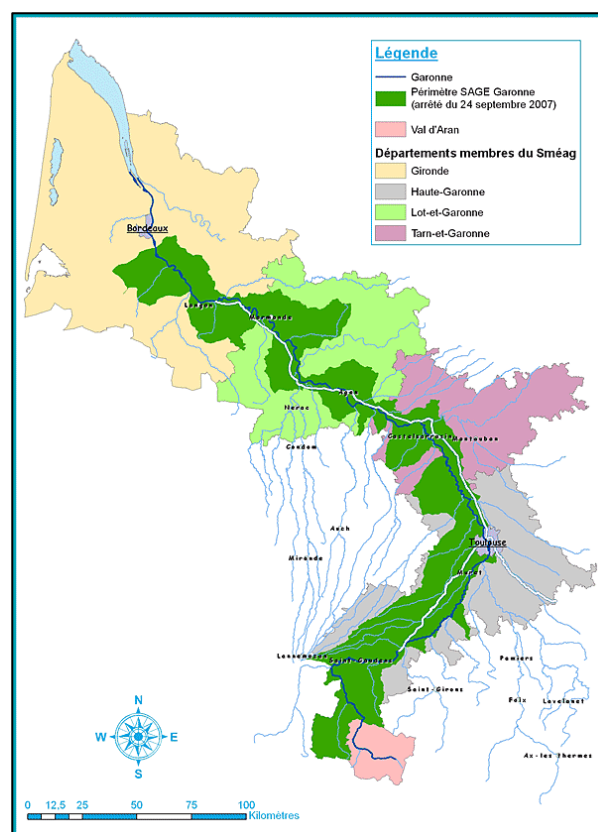
¹ Pour les nappes profondes, l'échéance du bon état est 2021.

LES MESURES DE GESTION EXISTANTES

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Adour Garonne

La commune de Tonneins est comprise dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne. Le SDAGE 2016-2021 approuvé le 1^{er} décembre 2015 est actuellement en vigueur. Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales (OF) :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



Le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne en vert
Source : SMEAG

Le SAGE Vallée de la Garonne

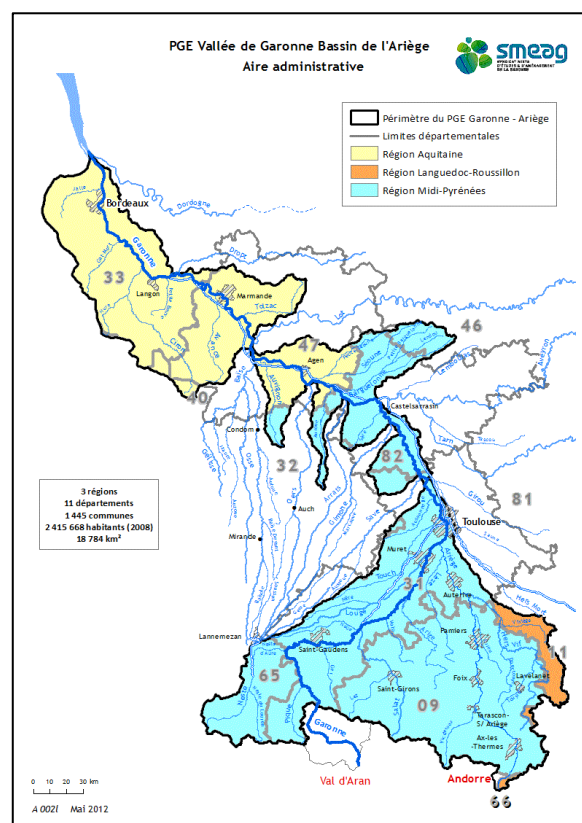
La commune de Tonneins est également située au sein du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Vallée de la Garonne". Ce SAGE est en cours d'élaboration. Le syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) a été désigné le 22 mars 2012 comme structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne. Les enjeux du SGAE sont les suivants :

- Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages ;
- Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval ;
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages ;
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages ;
- Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et le respecter (Approche socio-économique, prix de l'eau, assurer un développement durable autour du fleuve) ;
- Améliorer la gouvernance pour mettre en œuvre le SAGE.

Le PGE Garonne-Ariège et le PGE du Tolzac

La commune est concernée par le Plan de Gestion d'Étiage Garonne-Ariège actuellement mis en œuvre par le SMEAG et par le PGE du Tolzac. Pour ce dernier, le protocole a été validé le 1 février 2011. Le syndicat du Tolzac a été désigné comme maître d'ouvrage.

Les PGE sont des outils de planification et de gestion dédiée à la maîtrise des étiages. Les deux PGE présents sur le territoire prévoient de fixer des objectifs pour le rétablissement des équilibres en recherchant des économies d'eau, la mobilisation de ressources nouvelles ou existantes ou enfin en organisant l'ensemble des services de police de l'eau autour de quelques principes partagés sur le bassin (Source : État initial du SAGE Vallée de la Garonne).



Les périmètres du PGE Garonne-Ariège et du PGE du Tolzac
Source : SMEAG et Syndicat du Tolzac

Le contrat de rivière Lot Aval

Enfin, la commune est également localisée à proximité du périmètre du contrat de rivière "Lot aval" (communes voisines de Clairac et Grateloup-Saint-Gayrand). Ce dernier a été signé le 19 janvier 2012 pour une durée de 5 ans.

LE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Les données sont extraites du Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne.

La commune est classée en :

- Zone sensible sur 24,25 % de sa superficie : Il s'agit des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit des zones soumises à eutrophisation.
- Zone vulnérable : Il s'agit une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable
- Zone de répartition des eaux (ZRE) : Il s'agit d'une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

L'eau est donc un enjeu fort du territoire.

L'article L 214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

- Une liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques.
- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons) (Source : Eaufrance).

Trois tronçons de cours d'eau sont classés en liste 1 :

- La Garonne à l'aval du barrage du Plan d'Arem y compris l'estuaire de la Gironde et son débouché maritime
- La Cave
- Le Tolzac

Deux tronçons de cours d'eau sont classés en liste 2 :

- La Garonne : à l'aval du seuil de Beauregard (exclu), y compris l'estuaire de la Gironde et son débouché maritime
- Le Tolzac : à l'aval de la confluence des deux Tolzacs

LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Les données sont extraites du Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne.

Le territoire communal est concerné par **5 masses d'eau superficielles** :

- La Garonne du confluent du Lot au confluent du Trec et la Greffière (FRFR301B),
- Le Tolzac du confluent du Tolzac de Verteuil au confluent de la Garonne (FRFR58),
- Le Cailloux (FRFRR301B_1),
- L'Ourbise (FRFRR301B_4),
- La Torgue (FRFRR8_1).

La Garonne

Principale composante hydrographique du territoire communal, la Garonne est un fleuve principalement français qui prend sa source en Espagne. Son bassin versant s'étend sur une superficie totale d'environ 55 000 km². Entre Port-Sainte-Marie et la Réole, la Garonne se présente sous la forme d'un grand canal de section régulière dont la largeur varie entre 150 mètres et 180 mètres. L'encaissement du lit y est assez prononcé mais stable avec des hauteurs de berges allant de 6 à 7 mètres. C'est sur cette section que se sont développées également de nombreuses protections (renforts, digues, etc.). Au Sud du territoire de Tonneins, la Garonne reçoit les eaux du Lot issus du Massif central.



La Garonne à Tonneins

Source : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne

D'après le SDAGE 2016-2021, sur le tronçon du confluent du Lot au confluent du Trec et la Greffière, la masse d'eau présente un état **écologique moyen et un bon état chimique**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2021 en raison des paramètres suivants : Matières azotées, matières organiques, métaux, matières phosphorées, pesticides, flore aquatique, benthos invertébrés. L'atteinte du bon état chimique est quant à lui fixée à 2015. La masse d'eau subit une pression par les pesticides et une altération de son hydrologie d'après l'État des lieux de 2013 du SDAGE.

Le Tolzac

Le Tolzac est un affluent direct de la Garonne. Cette rivière prend sa source près de la commune de Lougratte près de Cancon et se jette dans la Garonne en aval de Tonneins après avoir parcouru 47,8 km. Dans sa partie amont, il est composé de deux cours d'eau relativement similaires, le Tolzac de Verteuil et le Tolzac de Monclar qui se rejoignent pour former le Tolzac de Fauillet. Le Tolzac de Fauillet est également alimenté la Torgue (ruisseau se jetant dans la rivière sur la commune de Tonneins). Le bassin versant du Tolzac s'étend sur une superficie de 255 km².

D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau superficielle présente un état **écologique moyen et un état chimique indéfini**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2027 en raison de la présence de matières azotées, phosphorées et organiques, de métaux lourds et de pesticides. L'atteinte du bon état chimique est quant à lui fixée à 2015. D'après l'état des lieux 2013 du SDAGE, le Tolzac subit plusieurs pressions tels que les rejets de stations d'épuration, les pressions liées aux sites industriels abandonnés, les prélèvements pour l'irrigation et la présence de pesticides.

Par ailleurs, le bassin versant du Tolzac est un bassin en déséquilibre quantitatif avec un déficit hydrique estival. Afin de rétablir l'équilibre et d'assurer une gestion rationnelle de l'eau, le cours d'eau fait aujourd'hui l'objet d'un Plan de Gestion des Étiages (PGE) signé en 2011.



Le Tolzac

Source : <http://www.vallee-lot-47.eu>

La Torgue

La Torgue est un ruisseau, affluent rive gauche du Tolzac de 13 km de longueur. Il sépare les communes de Tonneins et Varès.

D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau superficielle présente un état **écologique moyen et un état chimique indéfini**. L'atteinte du bon état écologique est fixé à 2027 en raison de la présence de forte concentration en nitrates et pesticides. Les pressions subies au niveau du cours d'eau concernent les rejets d'azote et de pesticides d'origine agricole (État des lieux 2013 du SDAGE).

En 2015, le ruisseau a fait l'objet d'une pollution en raison de la fuite d'une cuve de stockage de déjection d'un élevage de canard (Source : Sud-Ouest).

Le Cailloux

Le Cailloux est un petit ruisseau, affluent rive droite de la Garonne. Son cours s'étend d'est en ouest sur 5 km au niveau de la commune de Tonneins.

D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau superficielle présente un état **écologique moyen et un bon état chimique**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2027 en raison de la présence de nitrates et des pesticides dans les eaux en concentration élevée. Les pressions subies au niveau du cours d'eau concernent les rejets d'azote et de pesticides d'origine agricole ainsi que les prélèvements d'eau pour l'irrigation.

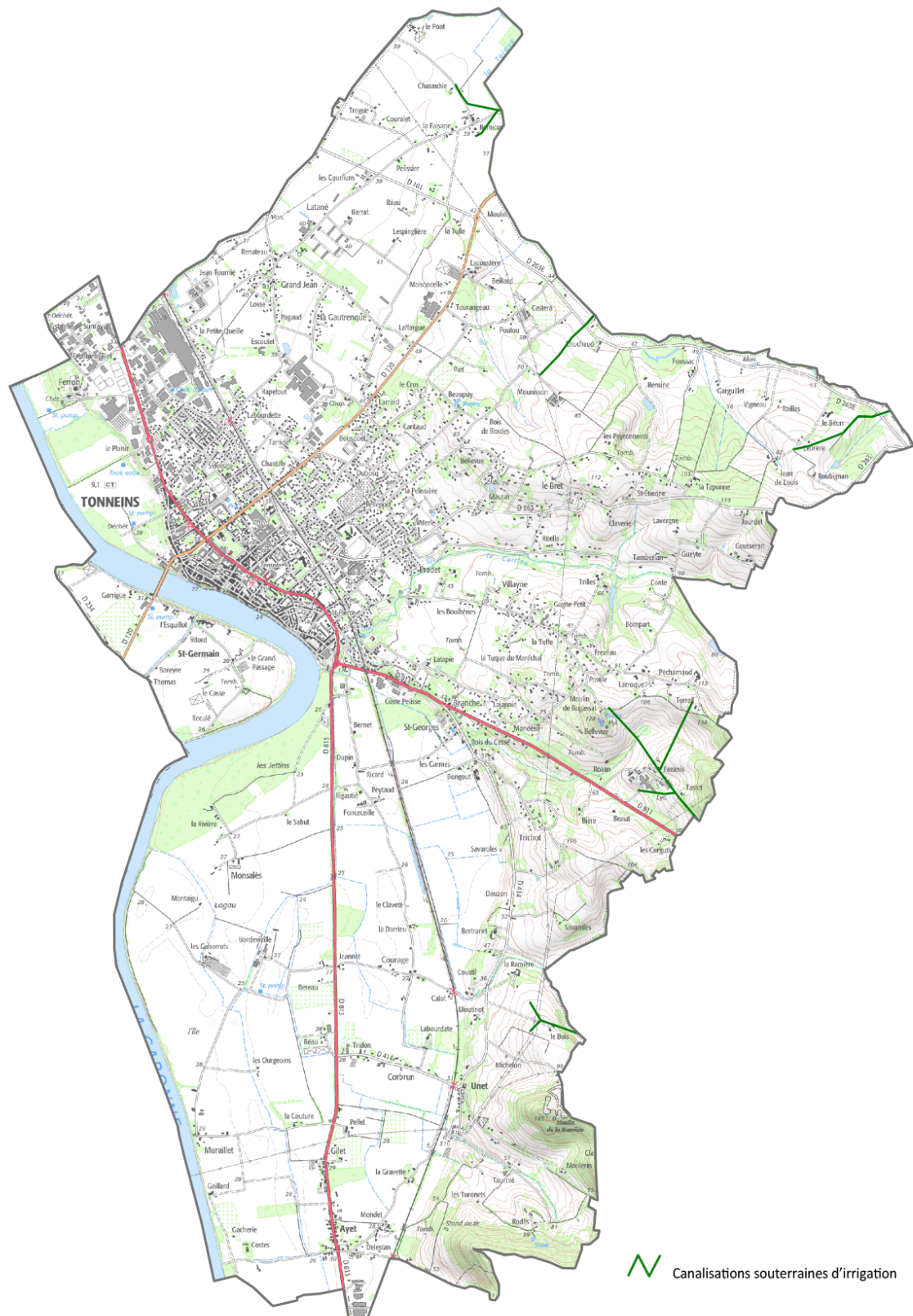
L'Ourbise

L'Ourbise est une rivière et affluent rive gauche de la Garonne de 20,4 km de longueur. Elle prend sa source dans les Petites Landes de l'Est, passe dans le Queyran et se jette dans la Garonne à l'amont de la commune Le Mas-d'Agenais en amont du hameau de Lamarque.

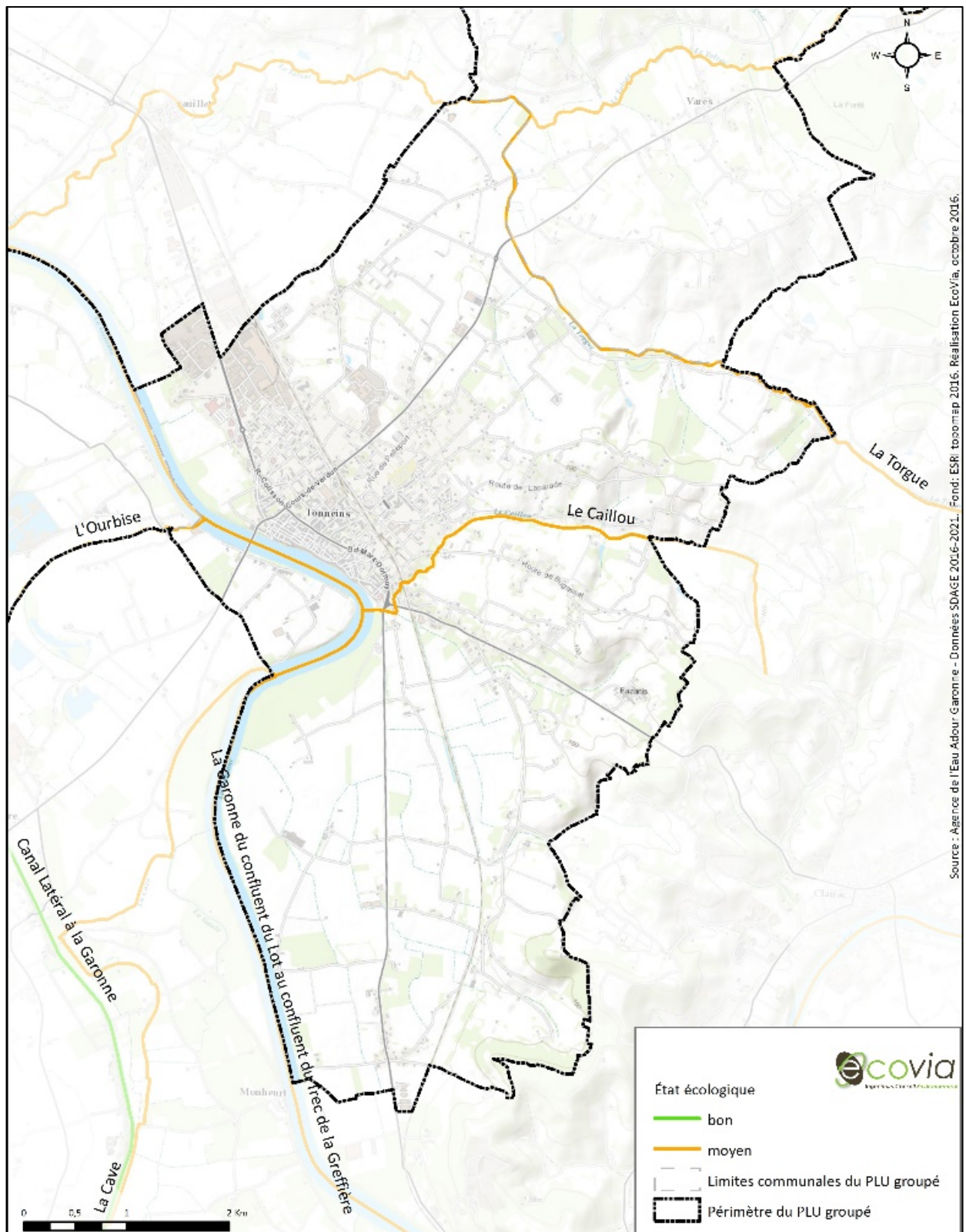
D'après le SDAGE 2016-2021, la masse d'eau superficielle présente un état **écologique médiocre et un bon état chimique**. L'atteinte du bon état écologique est fixée à 2027 en raison des paramètres suivants : matières organiques, métaux, Pesticides et ichtyofaune. D'après l'état des lieux du SDAGE, le cours d'eau fait l'objet de rejets de pesticides et de prélèvements en eau pour l'irrigation significatifs. Par ailleurs, l'altération sa continuité est élevée.

Globalement, l'état des masses d'eau superficielles du territoire communal est **moyen** en ce qui concerne l'état écologique et **bon** pour ce qui est de l'état chimique. L'ensemble des masses d'eau est concerné par la présence de **pesticides**. De nombreux cours d'eau subissent également une pression significative des **prélèvements d'eau pour l'irrigation** et des rejets significatifs d'**azote d'origine agricole**.

La carte ci-dessous présente les parcelles concernées par l'irrigation sur le territoire communal.



Parcelles irriguées sur la commune



L'état écologique des masses d'eaux superficielles

Code	Nom	État écologique			État chimique		
		État écologique	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption	État chimique	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption
FRFR301B	La Garonne du confluent du Lot au confluent du Trec et la Greffière	Moyen	Bon état 2021	Matières azotées, matières organiques, Métaux, Matières phosphorée, pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés	Bon	Bon état 2015	Métaux, Autres micropolluants
FRFR58	Le Tolzac du confluent du Tolzac de Verteuil au confluent de la Garonne	Moyen	Bon état 2027	Matières azotées, matières organiques, Métaux, Matières phosphorée, pesticides	Non classé	Bon état 2015	–
FRFR301B_1	Le Cailloux	Moyen	Bon état 2027	Nitrates, pesticides	Bon	Bon état 2015	–
FRFR301B_4	L'Ourbise	Médiocre	Bon état 2027	Matières organiques, Métaux, Pesticides, Ichtyofaune	Bon	Bon état 2015	–
FRFR8_1	La Torgue	Moyen	Bon état 2027	Nitrates, Pesticides	Non classé	Bon état 2015	–

L'état des masses d'eau superficielles et objectifs d'atteinte du bon état

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

Type pression	Pression	La Garonne	Le Tolzac	Le Caillou	L'Ourbise	La Torgue
Pression ponctuelle	Pressions des rejets de stations d'épurations domestiques	Non significative	Non significative	Pas de pression	Pas de pression	Non significative
	Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage	Non significative	Non significative	Pas de pression	Pas de pression	Non significative
	Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)	Non significative	Non significative	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression
	Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX)	Inconnue	Significative	Inconnue	Inconnue	Inconnue
	Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries	Non significative	Non significative	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression
	Pression liée aux sites industriels abandonnés	Inconnue	Significative	Non significative	Inconnue	Inconnue
Pressions diffuse	Pressions de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Significative
	Pression par les pesticides	Significative	Significative	Significative	Significative	Significative
Prélèvement d'eau	Pression de prélèvement AEP	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression	Non significative	Pas de pression
	Pression de prélèvement industriels	Non significative	Non significative	Pas de pression	Non significative	Pas de pression
	Pression de prélèvement irrigation	Non significative	Significative	Significative	Significative	Pas de pression
Altération hydro-morphologiques et régulations des écoulements	Altération de la continuité	Minime	Minime	Minime	Élevée	Minime
	Altération de l'hydrologie	Élevée	Minime	Minime	Minime	Minime
	Altération de la morphologie	Minime	Minime	Modérée	Modérée	Modérée

Les pressions sur les masses d'eau superficielles

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Le territoire communal est concerné par **6 masses d'eau souterraines** :

- Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043) ;
- Alluvions de la Garonne aval (FRFG062) ;
- Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG (FRFG071) ;
- Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain (FRFG072) ;
- Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073) ;
- Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080).

L'état quantitatif et chimique des six masses d'eau souterraines est variable.

Deux masses d'eau souterraines sur les six présentent un mauvais état quantitatif (FRFG071 et FRFG072). Les objectifs d'atteinte du bon état quantitatif ont été par conséquent repoussés à 2021. Deux masses d'eau souterraines sur les six présentent également un mauvais état chimique (FRFG043 et FRFG062). Les objectifs d'atteinte du bon état chimique ont ainsi été repoussés respectivement à 2027 et 2021.

La masse d'eau souterraine "Alluvions de la Garonne aval" (FRFG062) est la masse d'eau subissant le plus de pressions significatives (pollution diffuse par les nitrates et prélèvements d'eau). La masse d'eau "Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG" (FRFG071) fait également face aux pressions de prélèvements d'eau. La pression concernant les nitrates est actuellement inconnue pour quatre masses d'eau souterraines.

Code	Nom	État quantitatif			État chimique		
		État quantitatif	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption	État chimique	Objectif	Paramètres à l'origine de l'exemption
FRFG043	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Bon	Bon état 2015	Nitrates – Pesticides	Mauvais	Bon état 2027	–
FRFG062	Alluvions de la Garonne aval	Bon	Bon état 2015	Nitrates	Mauvais	Bon état 2021	–
FRFG071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Mauvais	Bon état 2021	Déséquilibre quantitatif	Bon	Bon état 2015	–
FRFG072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Mauvais	Bon état 2021	Déséquilibre quantitatif	Bon	Bon état 2015	–
FRFG073	Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain	Bon	Bon état 2015	–	Bon	Bon état 2015	–
FRFG080	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	Bon	Bon état 2015	–	Bon	Bon état 2015	–

L'état des masses d'eau souterraines et objectifs d'atteinte du bon état

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

Type pression	FRFG043	FRFG062	FRFG071	FRFG072	FRFG073	FRFG080
Pression diffuse : nitrate d'origine agricole	Non significative	Significative	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Prélèvement d'eau : Pression Prélèvements	Pas de pression	Significative	Significative	Non significative	Non significative	Non significative

Les pressions sur les masses d'eau souterraines

Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

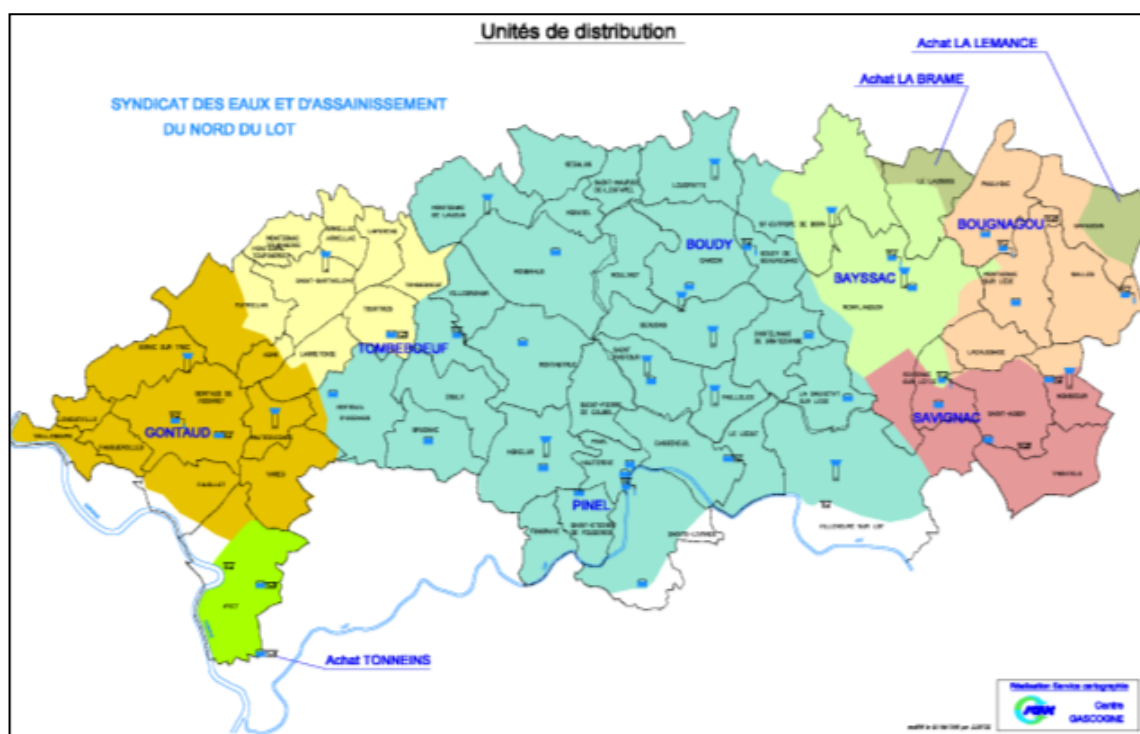
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les données présentées sont issues des documents suivants :

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement – Eau 47 – Année 2015 ;
- Rapport d'activité – Eau 47 – Année 2015 ;
- Rapport annuel du délégataire – Nord du Lot (SAUR) – Année 2015 ;
- Rapport annuel – Qualité des Eaux destinées à la consommation humaine – Nord du Lot (ARS) – Années 2014 et 2015 ;
- Qualité de l'eau sur l'unité de gestion "territoire du nord du Lot" - synthèse de l'année 2015 (ARS) ;
- Rapport annuel du délégataire AEP Tonneins – Véolia – Année 2015 ;
- Enquêtes "eau potable et assainissement" envoyées à Eau 47 et à la commune de Tonneins (Septembre 2016).

Sur le territoire, les missions de production, de transfert et de distribution de l'eau potable est du ressort :

- de **la commune de Tonneins** en ce qui concerne le secteur du bourg et de la plaine. Le service est géré en affermage par la société **Véolia Eau** (contrat du 03/07/1072 au 31/12/2020) ;
- du **Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement du Lot-et-Garonne (EAU 47)** pour ce qui est du quartier Ayet situé au sud. Cette partie du territoire communal est comprise dans le secteur Nord du Lot et de la Garonne. Le service est géré en affermage par la société **SAUR**.



Le service Eau de Tonneins (affermage Véolia)

En 2018, le service eau potable de la commune de Tonneins dessert environ 9 291 habitants pour 4 078 abonnés.

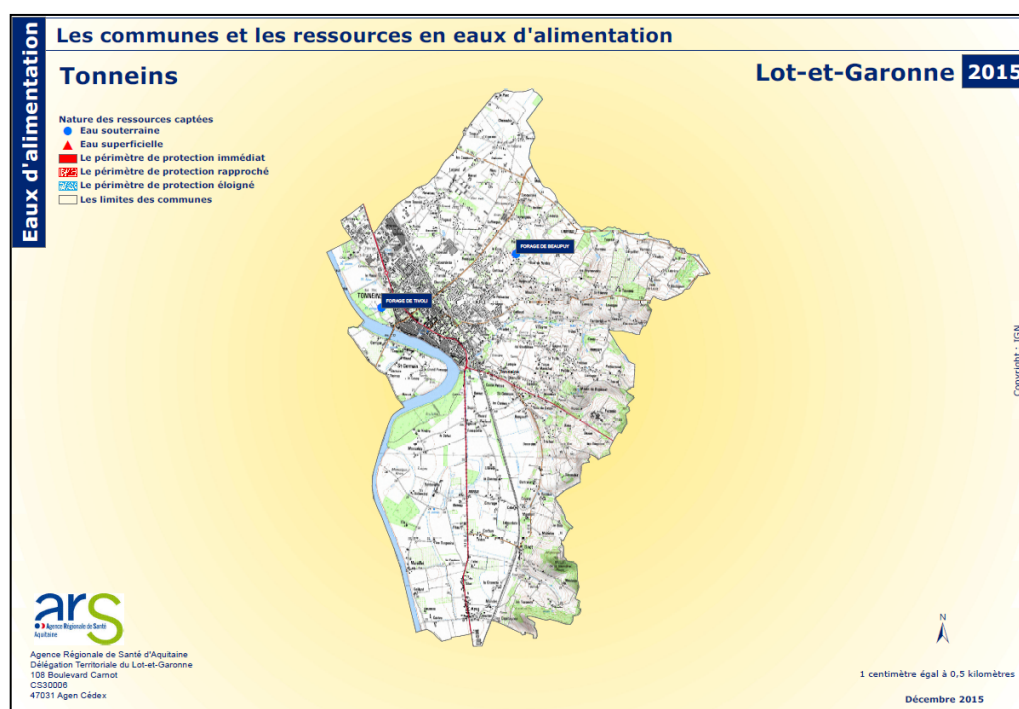
	2011	2012	2013	2014	2015		2017	2018
Nombre total d'abonnés	3 936	3 978	3 980	3 982	4 015		4049	4078
Nombre d'abonnés domestique ou assimilés	3 936	3 976	3 979	3 980	4 014		4047	4076
Nombre d'autres abonnés	1	2	1	2	1		2	2
Nombre d'habitants	9 513	9 371	9 260	9 150	9 164		9258	9291

Le nombre d'abonnés et d'habitants desservis par le service

L'eau potable est prélevée à partir de deux captages d'eau souterrains situés sur le territoire communal.

Installation de production	Capacité de production (m³/j)	Capacité de stockage (m³)	Débit horaire (m³/h)	Volume journalier (m³/j)	Volumes prélevés (m³)						
					2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018
ST 01 – BEAUPUY Forage	3 265	2 500	180	3 600	327 150	355 950	276 622	306 366	282 734		
ST 03 - TIVOLI	3 309	0	185	4 440	274 353	245 818	288 410	266 131	302 725		
TOTAL	6 574	2 500	310	6 720	601 503	601 768	565 032	572 497	585 459	636690	574010

Les installations de production, de stockage et de distribution de l'eau potable



Les deux captages d'eau destinés à la consommation humaine sur la commune de Tonneins

Source : Agence Régionale de la Santé – Délégation du Lot-et-Garonne

Les deux captages de Beaupuy et de Tivoli font l'objet, respectivement, des arrêtés préfectoraux n°96-2696 du 04/11/1996 et n°87-655 du 02/04/1987 déclarant d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection immédiats.

Le volume total prélevé par ressource est de 572 497 m³ en 2015. Ce volume est en augmentation depuis 2013. Les volumes prélevés varient d'une installation à une autre. L'eau prélevée est d'origine souterraine et est non influencée par les eaux de surfaces.

Le PLU prévoit une augmentation de 900 à 1 000 habitants sur sa durée d'application. En 2015, la capacité totale de production est de 6 574 m³/j, et 574 716 m³ ont été réellement produits (soit 1 575 m³/j), ainsi la capacité de production est suffisante au regard de l'augmentation de population prévue (172 L/jour par habitant sur une base de consommation 2015). La capacité de la ressource issue des forages de Beaupuy et de Tivoli est donc largement suffisante pour couvrir les besoins futurs sur 10 ans.

La commune de Tonneins est également dotée d'un château d'eau (La Quelle) d'une capacité de stockage de 1 100 m³. La longueur totale des canalisations de distribution de l'eau potable est de 71 140 mètres linéaires en 2015. Le réseau compte 4 592 branchements d'une longueur totale de 33 774 mètres linéaires.

	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018
Volume prélevé	601 503	601 768	565 032	572 497	585 459	636 690	574 010
Besoin des usines	5 140	5 327	4 858	5 023	10 743	4 094	4 082
Volume produit (m³)	596 363	596 441	560 174	567 474	574 716	631 405	569 395
Volume acheté à d'autres services (m ³)	0	0	0	0	0	0	0
Volume vendu à d'autres services	67 968	73 558	85 320	68 494	61 474	66 270	17 073
Volume mis en distribution (m ³)	528 395	522 883	474 854	498 980	513 242	565 135	552 322
Volume consommé autorisé 365 j	468 336	475 585	455 422	415 427	409 944	414 473	418 846

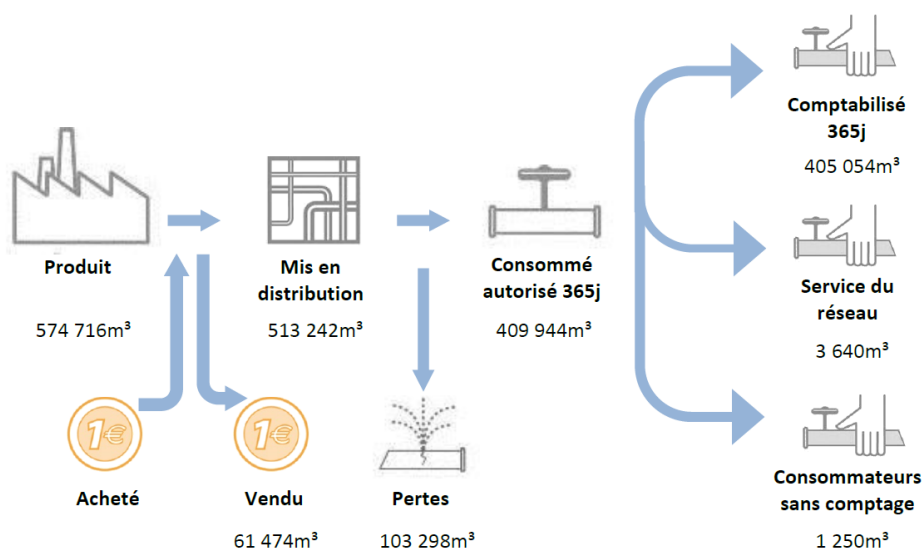
Les volumes produits et consommés

En 2018, le volume produit est de 574 010 m³. Ce dernier connaît une augmentation entre 2013 et 2017. Les volumes consommés s'élèvent à 418 846 m³ et ont connu une augmentation entre 2015 et 2018., après une forte baisse entre 2012 et 2015.

En tant que délégataire, Véolia Eau assure la vente d'eau avec les collectivités SU du Nord du Lot-et-Garonne et le Syndicat intercommunal de la région du Mas d'Agenais. La même année, 17 073 m³ d'eau potable ont été vendus. Ce volume diminue depuis 2013.

Volumes vendus	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
SU du Nord du Lot-et-Garonne	67 968	68 079	76 026	68 494	61 474	0	64 684	6 845
SYND INTER COM RÉGION DU MAS D'AGENAIS	0	5 479	9 294	0	0	0	1 586	10 228

D'après le rapport du délégataire (Véolia), la consommation moyenne d'eau potable s'élève à 99 L/hab./j en 2018. Cette moyenne est inférieure à la moyenne nationale.

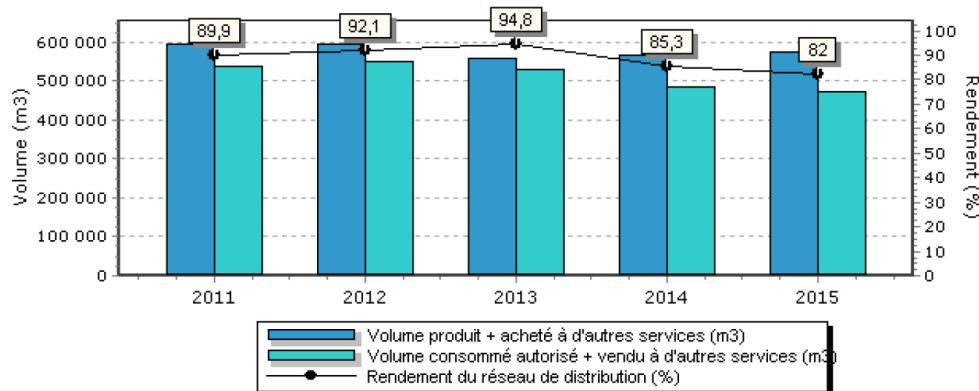


Indicateurs de performance	Définition	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%)	(volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services) Objectif rendement Grenelle 2 : 68,63 %	89,9 %	92,1 %	94,8 %	85,3 %	82,0 %	76,1	76,6	- 3,9 %
Indice linéaire des pertes (ILP) (m³/j/km)	(volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ([longueur de canalisation de distribution]/365)	2,31	1,82	1,13	3,24	3,98	5,80	5,16	–
Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) (m³/j/km)	(volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ([longueur de canalisation de distribution]/365)	3,45	3,10	2,35	3,42	4,17	6,01	5,37	–
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	(volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ([longueur de canalisation de distribution hors branchements]/365)	–	–	–	–	18,16	–	16,86	–

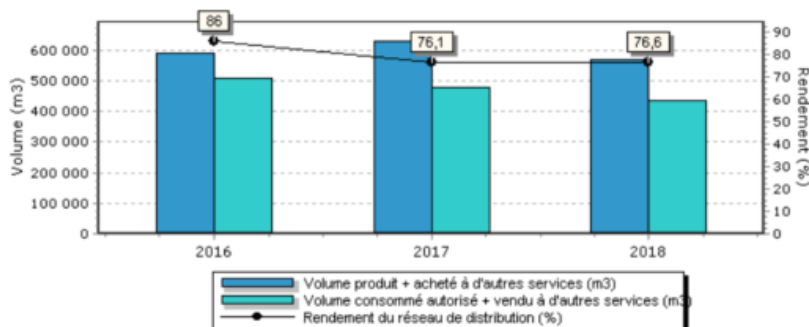
Les indicateurs de performance du réseau de distribution de l'eau potable

En 2018, le rendement du réseau de distribution s'élève à 76,6 %. Il est supérieur à l'objectif du Grenelle (68,63 %). Toutefois, on peut noter une diminution significative de ce dernier depuis 2013. L'évolution entre 2016 et 2018 s'explique par la survenue d'une fuite conséquente rue Segala, réparée le 11 Avril 2019. Cette fuite n'a pas été immédiatement identifiée compte tenu de sa décharge directe en égout. Elle s'est produite sur le robinet d'arrêt d'un branchement 25 résilié.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution du rendement du réseau de distribution



Nature de l'analyse	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	24	25	25	26	26	26	26	25
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	24	25	25	26	26	26	26	25
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	15	15	15	15	13	15	31	28
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	15	15	15	15	13	15	31	28

La qualité des eaux

Le service eau du syndicat Eau 47 – Secteur du quartier Ayet (affermage SAUR)

En 2015, le service eau du Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement du Lot-et-Garonne (EAU 47) dessert 890 abonnés sur la commune de Tonneins (65 191 abonnés sur l'ensemble du territoire du Nord du Lot). En 2014, le nombre d'abonnés s'élevait à 884.

L'alimentation en eau potable sur le secteur du quartier de l'Ayet est assurée par plusieurs installations de productions d'eau potable. L'installation qui dessert majoritairement cette partie du territoire de la commune est le **forage profond de Gontaud-de-Nogaret**. Cette unité de distribution dessert 7 408 habitants sur le territoire du Nord du Lot.

Ce forage fait l'objet d'un moratoire depuis 2000 pour tout prélèvement supplémentaire (baisse constante du niveau d'eau souterraine de l'ordre de 0,80 mètres par an). Aussi, les besoins supplémentaires en eau potable sur ce forage pourraient être plus discutables. En effet, les prélèvements effectués à partir de ce dernier ont déjà été dépassé en 2009, 2012, 2013 et 2016 les limites maximales fixés par l'arrêté préfectoral d'autorisation. Dans ce contexte de pression sur la ressource, la direction départementale des territoires (DDT – service Environnement) a prescrit récemment à l'occasion du renouvellement de l'autorisation de prélèvement, l'élaboration d'un programme de recherche de fuites sur le réseau et d'un plan d'actions permettant d'améliorer les rendements de ce dernier.

Installation de production	Date de mise en service	Capacité de production (m³/j)	Nature de l'eau	Type traitement	Volumes prélevés annuels (m³)			
					2012	2013	2014	2015
Forage Saint Pierre n°2 (Gontaud de Nogaret)	1963	160 m³/h (3 000 m³/h)	Nappe souterraine profonde (Crétacé)	Physico-chimique et désinfection	706 252	730 928	608 071	641 017

Les installations de production, de stockage et de distribution de l'eau potable

On compte également trois réservoirs et une bache de reprise sur le territoire communal :

- le réservoir de Tonneins Unet (200 m³),
- les 2 réservoirs de Tonneins Bugassat (600 m³ chacun),
- la reprise de Tonneins Caillaud \ bache de Tonneins (100 m³).

Sur la commune de Tonneins, 891 branchements sont recensés sur cette partie du territoire en 2015 (885 en 2014). Le réseau de distribution s'étend sur 77 860 mètres linéaires.

Les volumes produit par la station de Gontaud de Nogaret représentent environ 17 % des volumes produits totaux sur l'ensemble du territoire du Nord du Lot.

Station Gontaud de Nogaret	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Eau brute	706 252	730 928	608 071	641 017	+5,42 %
Besoin usine	?	?	-	3 500	-
Eau traitée produite	630 863	678 417	574 969	631 864	+9,90 %
Rendement hydraulique	0,89	0,93	0,95	0,99	+4,21 %

Les volumes d'eau prélevés et produits au niveau de la station de Gontaud de Nogaret

Sur Tonneins, en 2015, **110 748 m³** ont été consommés hors vente d'eau en gros (88 405 m³ en 2014).

Les indicateurs de performance du réseau de distribution de l'eau potable

Les indicateurs de performance du réseau ne sont pas disponibles à l'échelle communale, mais uniquement à l'échelle du territoire du Nord du Lot. Les données présentées ci-dessous sont valables uniquement pour le Nord du Lot.

Indicateur de performance	2014	2015
Rendement du territoire du Nord du Lot (%)	69,9 %	68,7 %
Indice linéaire de perte (ILP)	1,41 m ³ /km/	1,52 m ³ /km/j

En 2015, le rendement du territoire du Nord du Lot atteint 68,7 %. Ce dernier est juste au-dessus du rendement de 68,63 % fixé par le Grenelle 2. Toutefois, on observe une diminution de la performance entre 2014 et 2015.

La qualité de l'eau au niveau de l'unité de distribution

D'après le rapport annuel de l'ARS sur le territoire du Nord du Lot, en 2015 :

- 100 % des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux exigences sanitaires (Analyse bactériologique).
- 100 % des échantillon analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux exigences sanitaires (Analyse physico-chimique). Des dépassements de références de qualité ont été constaté pour le paramètre turbidité (1 fois) et pour le paramètre température (2 fois). Ces dépassements ponctuels n'ont pas engendré de détérioration de la qualité bactériologique de l'eau distribuée.

La qualité de l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire (ARS)			
Bactériologique	115	115	100 %
Physico-chimique	156	145	92,9 %
Surveillance de l'exploitant (SAUR)			
Bactériologique	6	6	100 %
Physico-chimique	6	6	100 %
TOTAL échantillons	162	151	93,2 %

De manière globale la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du Nord du Lot est bonne. Toutefois, d'après l'analyse physico-chimique effectué par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), 9 échantillons sont non conformes.

3.2. LA RESSOURCE ENERGIE

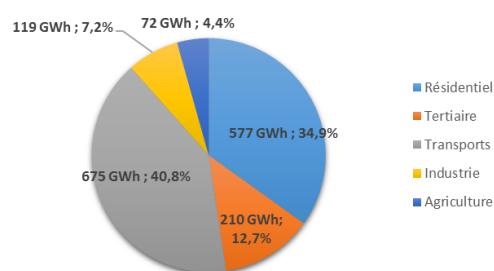
Les données communales présentées ci-dessous sont issues de l'Observatoire Régional Énergie Changement Climatique Air (ORECCA) – données énergétiques 2012v2015.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

En 2012, la consommation d'énergie finale s'élève à 1 653 GWh sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération Val de Garonne soit 27,6 MWh par habitant. À titre comparatif, cette valeur est légèrement inférieure aux valeurs du Lot-et-Garonne et à l'échelle de la région Aquitaine (27,8 MWh par habitant).

La consommation d'énergie par secteur d'activité

En 2012, sur le territoire de la communauté d'agglomération, le secteur des transports est le plus consommateur avec 675 GWh, soit 40,8 % de l'énergie totale consommée sur le territoire. Il est suivi de près par le secteur résidentiel avec 577 GWh (34,9 %). Les consommations des autres secteurs d'activité représentent des parts moins importantes : 210 GWh (12,7 %) pour le secteur tertiaire, 119 GWh (7,2 %) pour le secteur industriel et 72 GWh (4,4 %) pour le secteur agricole.

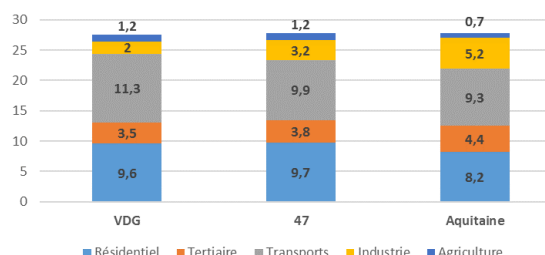


La consommation d'énergie finale par secteur d'activité en 2012 sur le territoire de VGA

La répartition par habitant et par secteur

La consommation par habitant du secteur des transports est plus importante sur le territoire de la Communauté d'agglomération qu'à l'échelle départementale et qu'à l'échelle régionale (11,3 MWh/hab contre respectivement 9,9 MWh/hab et 9,3 MWh/hab).

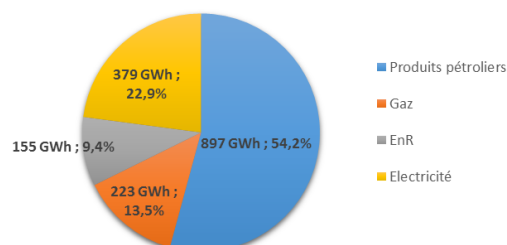
À l'inverse, la part du secteur industriel est moins importante : 2,0 MWh/hab contre 3,2 MWh/hab à l'échelle départementale et 5,2 MWh/hab à l'échelle régionale.



La répartition des consommations finales d'énergies par habitant et par secteur à l'échelle de VGA, du département et de la région Aquitaine en 2012

La consommation d'énergie par type d'énergie

En 2012, les produits pétroliers sont les plus consommés sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ils représentent plus de la moitié de l'énergie totale consommée sur le territoire, soit 897 GWh (54,2 %). L'électricité est ensuite la plus consommée avec 379 GWh consommés en 2012 (22,9 %). Le gaz arrive en troisième position avec 223 GWh consommés (13,5 %). Enfin, les énergies renouvelables sont les moins consommées (155 GWh soit 9,4 %).



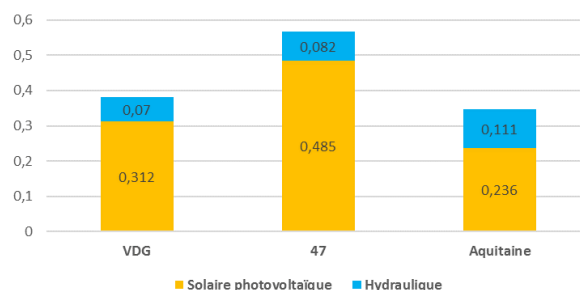
La consommation d'énergie finale par type d'énergie en 2012 sur le territoire de VGA

LES ENERGIES RENOUVELABLES

La production d'électricité d'origine renouvelable

En 2014, la production d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de l'agglomération s'élève à 23 GWh, dont 19 GWh d'énergie solaire photovoltaïque et 4 GWh d'énergie d'origine hydraulique.

La production d'énergie renouvelable par habitant sur le territoire de l'agglomération est plus élevée que la production d'énergie renouvelable par habitant à l'échelle régionale, mais est toutefois moins importante que la production par habitant à l'échelle du Lot-et-Garonne.

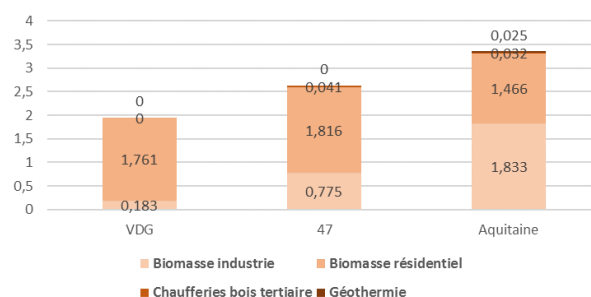


La production d'électricité d'origine renouvelable rapportée au nombre d'habitant en 2014

La production de chaleur d'origine renouvelable

En 2012, la production de chaleur d'origine renouvelable sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val de Garonne s'élève à 117 GWh dont la majeure partie (106 GWh) provenant du bois énergie résidentiel et 11 GWh issus de la biomasse.

La production de chaleur renouvelable par habitant sur le territoire de la Communauté d'agglomération val de Garonne est plus faible qu'à l'échelle départementale et régionale.



La production de chaleur d'origine renouvelable rapportée au nombre d'habitant en 2012

3.3. LA RESSOURCE MINERALE

LES RESSOURCES DISPONIBLES, PRODUCTION ET BESOINS A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Les données exploitées sont celles du schéma départemental des carrières du Lot-et-Garonne approuvé par l'arrêté préfectoral n°2006-180-5 du 29 juin 2006 ; DREAL Aquitaine.

L'ensemble du département du Lot-et-Garonne présente une grande diversité de formations géologiques. D'une manière générale, les terrains sont de plus en plus récents du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Les couches géologiques tendent en effet à s'enfoncer vers le centre du bassin aquitain.

La vallée alluviale de la Garonne est en particulier composée de sédiments en général sableux ou graveleux. Ces dépôts alluviaux se caractérisent par une succession de phases de creusement et de remblaiement durant le Quaternaire. Les terrasses les plus anciennes sont érodées par le fleuve, elles se trouvent actuellement en position topographique haute par rapport aux terrasses plus récentes.

Les matériaux disponibles à l'échelle départementale sont très diversifiés. Le tableau liste ci-dessous les ressources minérales ainsi que leurs caractéristiques.

Matériau	Localisation	Propriétés techniques	Intérêt économique	Superficie (en km ²)	Épaisseur moyenne (en m)
Sables, graviers et galets propres	Basses terrasses de la Garonne, du Lot et du Dropt	Grande qualité	Propreté → grand intérêt	160	5
Sables, graviers et galets propres sous recouvrement	Vallée de la Garonne, vallée du Lot dans la partie aval	Grande qualité	Intérêt limité par l'épaisseur des limons	550	5
Sables, graviers et galets dans matrice légèrement argileuse	Vallée de la Garonne entre Tonneins et le département 33	Qualité médiocre	Intérêt limité	100	20
Sables, graviers et galets dans matrice argileuse	Rives gauches de la Garonne et du Lot	Qualité médiocre	Intérêt local uniquement	—	8
Sables et graviers des Landes	Sud-ouest du département	Qualités spécifiques	Intérêt industriel	250	—
Argiles à tuiles et briques	Un peu partout	Qualités spécifiques	Intérêt industriel	—	—
Formations à lentille d'argile kaolinique	Nord-est du département	Qualités spécifiques	Intérêt industriel	50	—
Calcaires pour granulats	Nord-ouest et moitié est du département	Qualité inégale selon gisement	Pour substitution alluvionnaire	300	10
	Nord-est du département	Qualité satisfaisante		13	50
Calcaire pour pierre de taille	Fumelois, néracais	Qualité inégale selon gisement	Certain, si marché	55	—
Calcaire pour chaux	Secteur nord-est du département	Chaux hydraulique ou grasse	Intérêt industriel	—	—

Récapitulatif des ressources disponibles en Lot-et-Garonne (Source : Schéma départemental des carrières du Lot-et-Garonne)

Le territoire communal dispose principalement de matériaux de type alluvionnaires (sables, graviers, galet et argiles) provenant du fleuve.

D'après la DREAL Aquitaine, en 2014, la production à l'échelle départementale et régionale et la suivante :

	Pour l'agriculture	Bétons et Mortiers	Pour l'industrie	Pierres, Blocs et Dalles	Produits de viabilité	Usages divers	Total départ
47	37 800	1 781 517	426 722	258	1 206 804	67 140	3 520 241
Aquitaine	95 290	7 947 312	2 318 253	66 532	9 408 586	1 048 526	20 884 499

Production de matériaux de carrière 2014 (en tonnes) (Source : DREAL Aquitaine)

D'après le SDC, les besoins totaux estimés à l'horizon 2015 pour l'ensemble du département sont de 4 046 000 t.

	Bâtiment, TP routier et ferroviaire	Estimation des autres emplois en génie Civil	Industrie	Total
Sables et graviers	1 264 000 t	1 200 000 t	—	2 464 000 t
Granulats calcaires	180 000 t	220 000 t	—	400 000 t
Granulats éruptifs	125 000 t (apports extérieurs)	—	—	125 000 t
Calcaires à chaux	—	—	500 000 t	500 000 t
Calcaire ornemental	—	—	7 000 t	7 000 t
Argile	—	—	200 000 t	200 000 t
Sables industriels	—	—	350 000 t	350 000 t
TOTAL	1 569 000 t	2 989 000 t	1 057 000 t	4 046 000 t

Le récapitulatif des besoins annuels en Lot-et-Garonne estimés à l'horizon 2015

Source : Schéma départemental des carrières du Lot-et-Garonne

D'après les données la production de granulat en 2014 (3 520 241 t) est inférieure aux besoins estimés à l'horizon 2015 par le SDC. Au vu de l'ancienneté du SDC, il est cependant difficile d'affirmer que la production de granulat satisfait ou ne satisfait pas suffisamment les besoins en matériaux à l'échelle du département.

LES CARRIERES

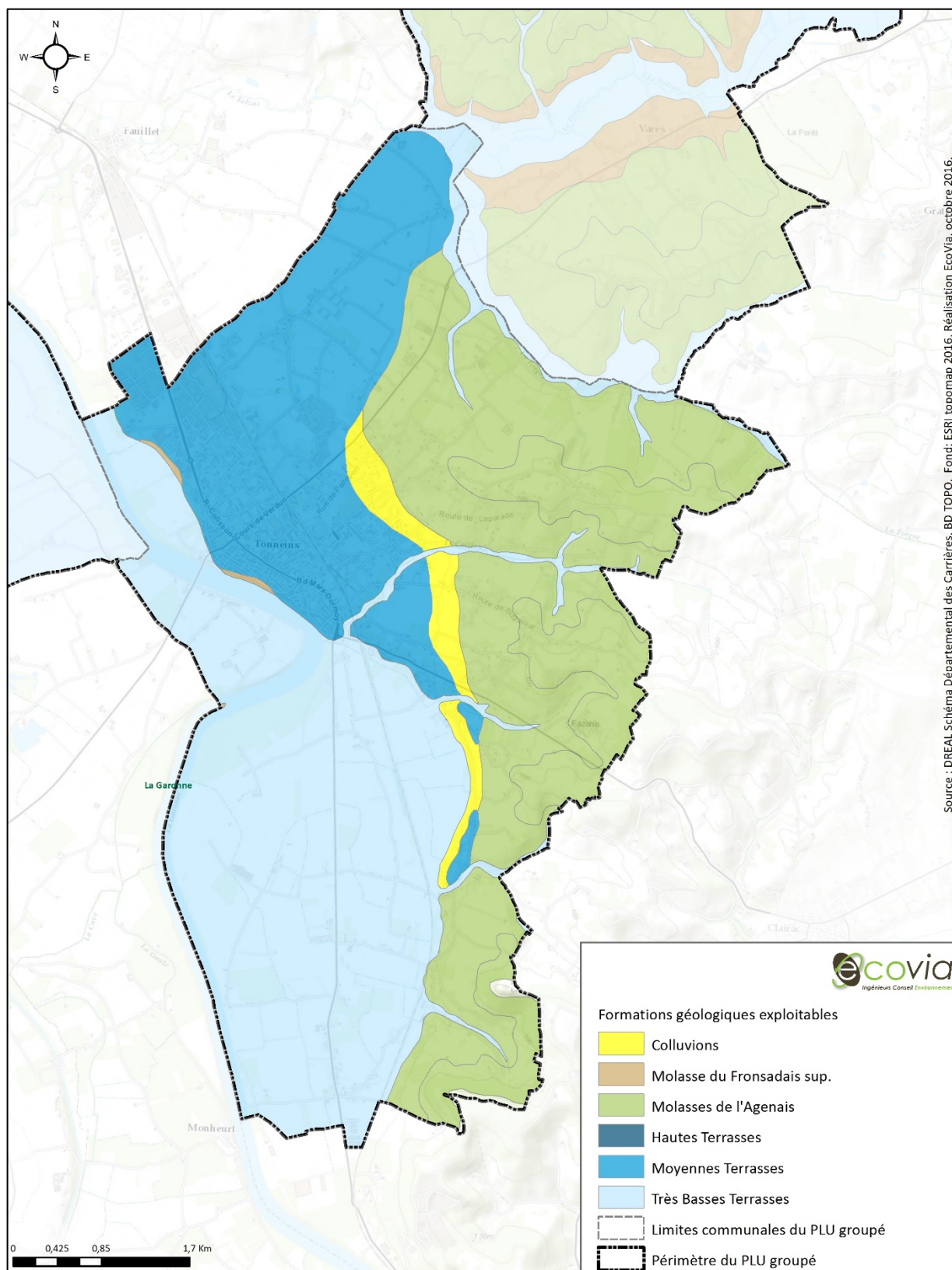
Les données sont issues de l'observatoire des matériaux du BRGM (<http://matériaux.brgm.fr/>) consulté le en octobre 2016 (DREAL).

En 2015, 271 carrières sont en exploitation en Aquitaine et 22 en cours de cessation d'activité. À l'échelle du Lot-et-Garonne, 46 carrières sont en activité et une en cessation d'activité.

Aucune carrière n'est implantée sur le territoire communal de Tonneins. Toutefois, plusieurs exploitations sont situées à proximité de la commune. L'ensemble de ces exploitations produisent des granulats alluvionnaires pour satisfaire les besoins du territoire.

Commune	Désignation exploitation	Produit	Substances	Exploitant	Production autorisée (kt)	Fin de l'autorisation
AIGUILLON	Barbot	Granulat alluvionnaire ; Granulat naturel ; Granulat ; Construction / BTP	Sable, graviers ; Alluvion ; Roche meuble ; Roche Minéraux industriels	ROUSSILLE	300	2032
FAUILLET	Carré, Lagaule Nord			SOGEFIMA	300	2033
RAZIMET	La Côte Neuve			BORDIN ET FILS	35	2017
DAMAZAN	Lasbouères		Sable, graviers, galets ; Alluvion ; Roche meuble ; Roche Minéraux industriels	SOCIÉTÉ DE DRAGAGE DU PONT DE SAINT LÉGER	0	2030
LAGRUERE	Grande Pièce			LAFARGE GRANULATS FRANCE	0	2022

De plus, d'après les données du BRGM, la commune a accueilli deux carrières par le passé (exploitation recensée par la carte de Tonneins et le POINT BSS - 08774X0072).



Les ressources minérales exploitables

3.4. LA SYNTHÈSE

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Ressources naturelles					
Situation actuelle				Tendances	
-	La commune est située en zone sensible sur un quart de son territoire et en zone vulnérable à l'eutrophisation	↗		Leviers d'action du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, du SAGE de la vallée de la Garonne et des Plans de Gestion d'Étiages Garonne-Ariège et du Tolzac	
-	L'état écologique des masses d'eau superficielles est globalement moyen	↘			
+	Les masses d'eau superficielles présentent globalement un bon état chimique	↗			
-	Les masses d'eau superficielles sont menacées par les rejets de pesticides, de matières azotées et par les prélèvements excessifs en eau (notamment en période d'étiage)	↘			
-	Deux masses d'eau souterraines présentent un mauvais état quantitatif Deux autres masses d'eau souterraines présentent un mauvais état chimique	↘			
+	Les autres masses d'eau souterraines présentent un bon état quantitatif et chimique	↗			
-	Deux collectivités se partagent la gestion de l'eau potable sur la commune : la commune et le syndicat eau47	?			
+	Plusieurs ressources/captages disponibles : 2 sur le territoire appartenant à la commune et le captage de Gontaud-de-Nogaret géré par le syndicat eau47	↗			
+	Service eau de Tonneins : Un rendement de distribution de l'eau potable élevé et conforme aux exigences du Grenelle Eau 47 : Un rendement de distribution de l'eau potable conforme aux exigences du Grenelle	↘		Ces rendements sont en diminution (depuis 2013 pour le service eau de Tonneins)	
+	Service eau de Tonneins : Une eau distribuée de bonne qualité et conforme d'après l'ARS	↗			
+	Service eau de Tonneins : Une consommation d'eau faible (118 L/j/hab. inférieure à la moyenne nationale (145 L/j/hab.))	↗			
+	Une consommation énergétique par habitant légèrement inférieure aux moyennes départementales et régionales	↗			
-	Des consommations énergétiques importantes du secteur des transports et du secteur résidentiel	↗			
-	Un territoire dépendant énergétiquement de par la faible production d'énergies renouvelables (solaire et hydraulique)	↘			
+	Un potentiel solaire à exploiter	↗			
+	Une ressource minérale diversifiée et abondante à l'échelle départementale	↗			
+	Plusieurs carrières présentes à proximité permettant d'assurer les besoins de la commune	↗		Les fins d'autorisation d'exploiter ne sont globalement pas atteintes	
+	Absence d'incidences environnementales négatives liée à la présence d'une exploitation sur la commune	↗		Pas de projet d'ouverture de carrières sur le territoire communal	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préserver la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif en synergie avec les mesures proposées par le SDAGE et le SAGE ;
- Maintenir un espace inconstructible le long des cours d'eau dédié à la divagation de l'eau pour permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau y compris d'un point de vue morphologique ;
- Éviter le développement d'activité polluantes à proximité des zones sensibles et des captages d'eau potable ;
- Maîtriser la demande en énergie en travaillant sur les formes urbaines et les alternatives à la voiture individuelle pour limiter les déplacements motorisés ;
- Promouvoir le développement d'énergies alternatives en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols.

4. LA BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

4.1. LES ZONAGES D'INVENTAIRES

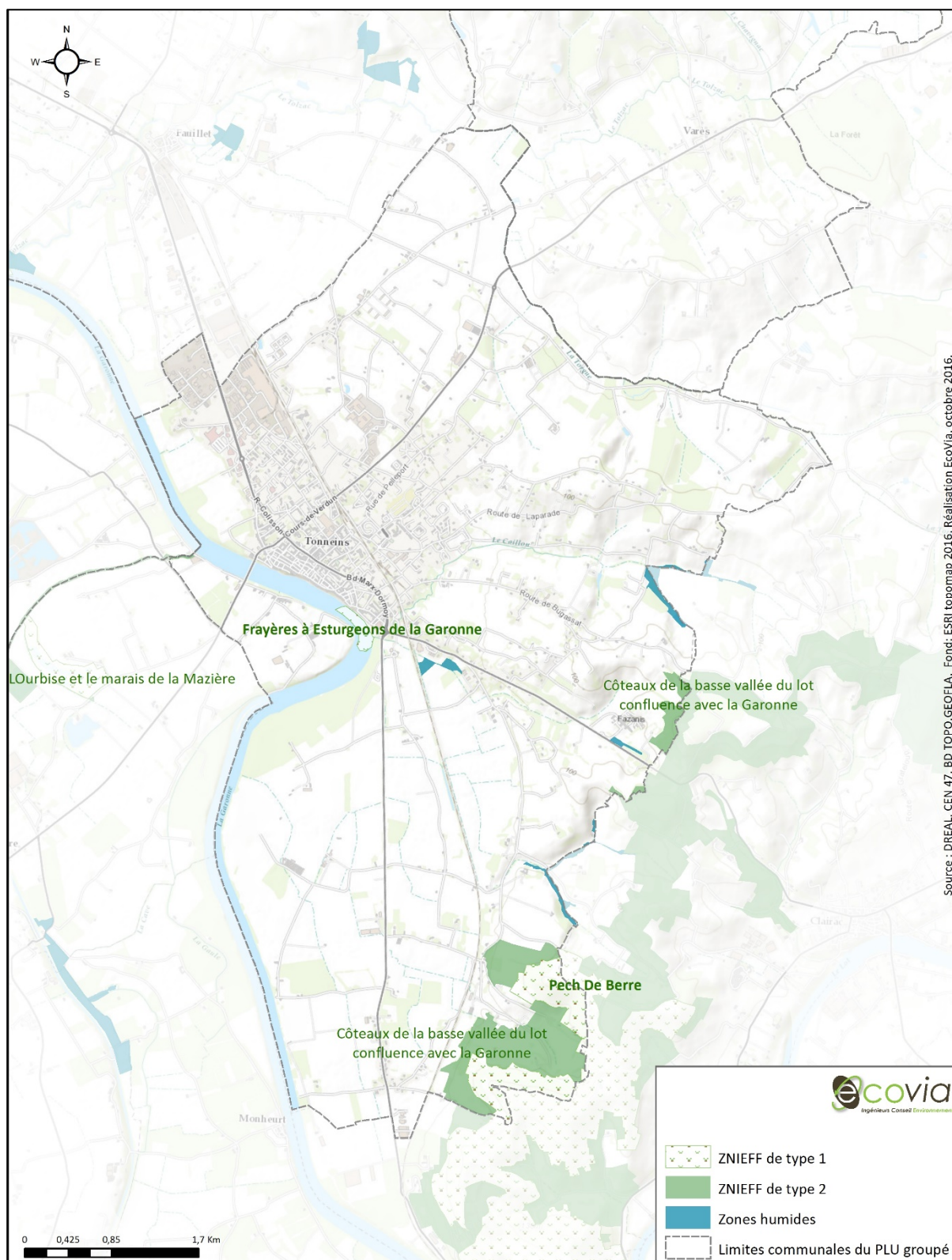
LES INVENTAIRES ZNIEFF

En 1982, le ministère chargé de l'environnement, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, a initié l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**. Il recense des espaces particulièrement intéressants en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qui le constituent, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. Il existe deux typologies au sein de cet inventaire :

- **ZNIEFF de type I** : secteur d'une superficie relativement limitée, caractérisé par la présence d'espèces et de milieux rares et/ou remarquables et spécifiques du patrimoine naturel national ou régional, relativement sensibles à toute modification
- **ZNIEFF de type II** : ensembles naturels plus larges, riches, peu modifiés et ayant des caractéristiques attrayantes et favorables pour la faune et la flore. L'enjeu est de préserver les grands équilibres écologiques qui caractérisent ces zones. Il convient également de s'assurer qu'aucune espèce protégée n'est susceptible d'être détruite par les aménagements envisagés.

Le territoire communal est concerné par quatre ZNIEFF dont deux ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II :

ZNIEFF	Type	Surface totale ZNIEFF (ha)	Surface ZNIEFF Tonneins (ha)	Surface ZNIEFF Tonneins / Surface Totale ZNIEFF (%)	Surface ZNIEFF Tonneins / Surface totale Tonneins (%)
Frayères A Esturgeons De La Garonne	ZNIEFF de type I	124,6	5,6	4,5 %	0,2 %
Pech De Berre	ZNIEFF de type I	406,9	60,0	14,7 %	1,7 %
L'ourbise et le marais de la mazière	ZNIEFF de type II	153,5	0,5	0,4 %	0,0 %
Coteaux de la basse vallée du lot - confluence avec la Garonne	ZNIEFF de type II	2008,2	158,7	7,9 %	4,6 %
TOTAL			224,8	—	6,5 %



Les périmètres d'inventaires

LES ZONES HUMIDES

Les zones humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau douce, saumâtre ou salée. À l'interface entre terre et eau, elles se distinguent par des sols plus ou moins gorgés d'eau et par une végétation dominante adaptée aux milieux aquatiques ou humides au moins pendant une partie de l'année.

Maillons indispensables dans le cycle de l'eau, les zones humides sont des réservoirs de biodiversité et assurent aussi de nombreuses fonctions écologiques : véritables filtres pour les eaux, zones naturelles tampons en bordure de la lagune, zone d'expansion des crues, etc.

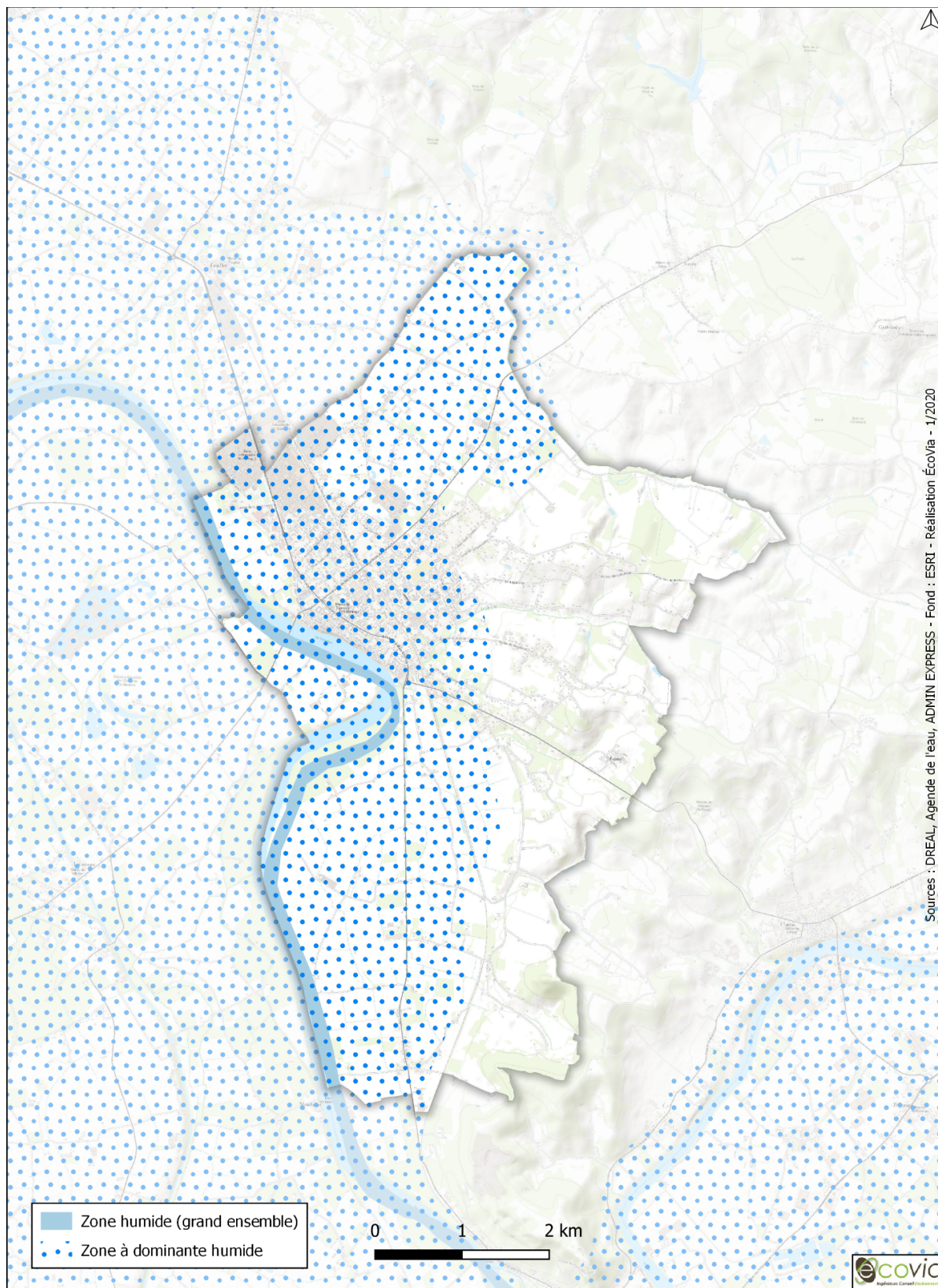
Outre leur contribution à l'auto-épuration des eaux, les zones humides assurent d'importantes fonctions :

- Hydrologiques : elles participent à la régulation des eaux, zone d'expansion des crues, soutien des débits d'étiage et recharge des nappes phréatiques ;
- Épuratoires : par stockage et dégradations biochimiques dans le sol, et par assimilation par les végétaux, mais aussi par décantation des apports solides ;
- Biologiques : elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales adaptées aux différents degrés d'humidité. Les zones humides sont un réservoir de biodiversité ;
- De production de ressources naturelles et économiques : pâturage, sylviculture, salins, frayères piscicoles, zones de conchyliculture, de pêche, etc. ;
- Récréatives et pédagogiques : promenade, pêche, chasse, loisirs, etc. ;
- Paysagères : espaces naturels d'intérêt régional, national ou à l'échelle européenne (réseaux Natura 2000), etc.

Durant les dernières décennies, le nombre et la superficie des zones humides ont connu une très forte régression, en liaison avec la pression exercée par les différentes activités humaines (extension des zones urbaines et des zones d'activité, exploitations agricoles, extractions de matériaux, infrastructures, lutte contre les crues et les inondations, assainissement). Outre la réduction de leurs surfaces, les zones humides ont également été affectées dans leur fonctionnement par les pollutions d'origine anthropique et par la transformation des dynamiques naturelles indispensables à leur maintien.

Eu égard à leurs fonctions naturelles de réservoir pour la biodiversité et d'infrastructure naturelle pour l'épanchement des crues, la réglementation souligne la nécessité de les prendre en compte, de les protéger et d'engager des mesures de restauration voire de reconstitution au même titre que pour les autres milieux aquatiques.

Le SDAGE Adour Garonne a identifié des ensembles de zones humides, dont un est présent sur le territoire : la Garonne. Des zones potentiellement humides ont également été identifiées, et Tonneins est recouvert par l'entité "Vallées du bassin de la Garonne".

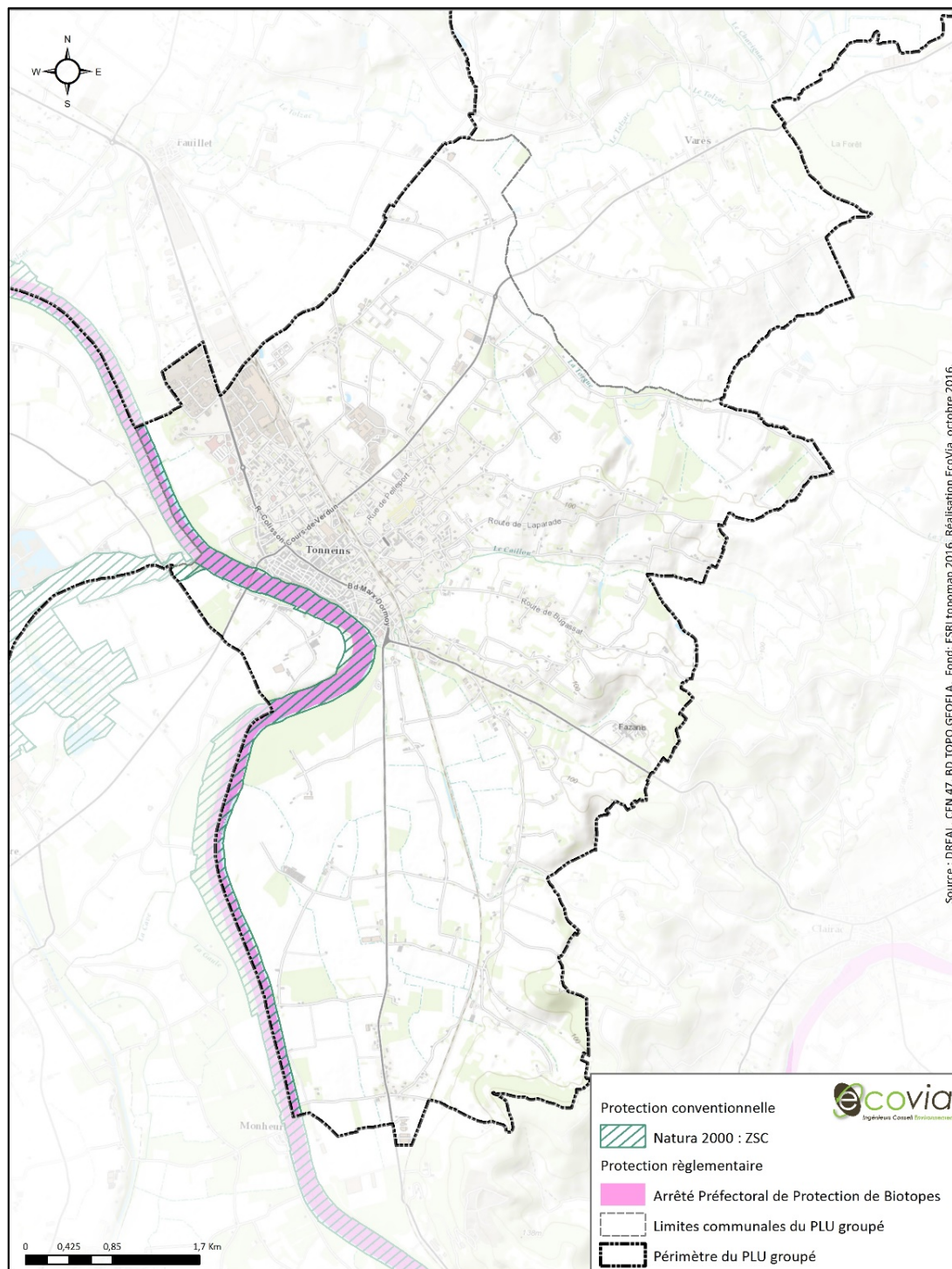


Zones humides

4.2. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

Deux types de protections réglementaires sont présents sur la commune :

- un arrêté préfectoral de protection de biotope,
- deux sites inscrits.



Les périmètres de protections réglementaires de protection de biotopes

L'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) "GARONNE ET SECTION DU LOT"

La commune de Tonneins est concernée par **un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**.

Les APPB sont des outils permettant la préservation d'habitats nécessaires à la survie d'espèces protégées au titre du Code de l'Environnement. Ils permettent également la protection de ces milieux contre les activités portant atteinte à leur équilibre écologique. Ils ont été institués en 1977 en application de la loi de 1976 sur la protection de la nature.

L'APPB présent sur la commune concerne le site **"Garonne et section du Lot"**. Ce dernier s'étend sur une surface totale de 2 040,0 ha dont 94,1 ha sur la commune de Tonneins (soit 2,7 % de la superficie communale et 4,6 % de la surface totale du site).

Les espèces ayant motivé la création de l'espace sont l'esturgeon (*Acipenser sturio*), la lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), le saumon atlantique (*Salmo salar*), la truite fario (*Salmo trutta fario*) et la truite de mer (*Salmo trutta trutta*).

LES SITES INSCRITS

La commune de Tonneins comporte **deux sites inscrits**.

Seul le site "Front de Garonne" a en partie une vocation naturelle (la Garonne) préservée. Il s'agit en effet d'un site naturel et d'un grand ensemble paysager.

Nom	Type	Surface totale site (ha)	Surface site Tonneins (ha)	Surface site Tonneins / Surface Totale site (%)	Surface site Tonneins / Surface totale Tonneins (%)
Front de la Garonne	Site inscrit	842,9	821,3	97,4 %	23,6 %
Centre ancien (TONNEINS)	Site inscrit	61,5	61,5	100,0 %	1,8 %
TOTAL			882,8	—	25,4 %

4.3. LES SITES NATURA 2000

Le réseau **Natura 2000** renvoie à un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et/ou de leurs habitats alors considérés d'intérêt communautaires.

Ce réseau correspond ainsi aux sites identifiés au titre de deux directives européennes : la Directive "**Oiseaux**" et la Directive "**Habitats Faune Flore**" qui permettent leur protection et conservation de manière réglementaire.

Pour plus d'efficacité, ce réseau concilie préservation de la nature et de sa biodiversité intrinsèque et préoccupations socio-économiques locales. Il se compose de deux catégories de sites :

- **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** renvoient, pour la plupart d'entre elles, aux zones classées en ZICO. Les ZPS ont ainsi pour but la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "**Oiseaux**" ou de zones identifiées comme étant des aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou encore de zones relais pour les oiseaux migrateurs. Ces zones sont désignées comme étant des ZPS par arrêté ministériel sans consultation préalable de la Commission européenne.
- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visent la conservation du patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent, que ce soit des types d'habitats et/ou des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire figurant aux annexes I et II de la Directive "**Habitats**". Pour désigner une zone en ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de **Site d'Intérêt Communautaire**). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme **site d'intérêt communautaire (SIC)** et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme **ZSC**.

La commune de Tonneins est concernée par **deux sites Natura 2000**. Il s'agit de deux ZSC :

Identifiant	Nom	Type	Surface totale ZPS (ha)	Surface ZPS Tonneins (ha)	Surface ZPS Tonneins / Surface Totale ZPS (%)	Surface ZPS Tonneins / Surface totale Tonneins (%)
FR7200700	La Garonne	ZSC	6 686,0	116,7	1,8 %	3,4 %
FR7200738	L'Ourbise	ZSC	767,4	3,6	0,5 %	0,1 %
TOTAL				120,3	—	3,5 %

LA GARONNE (FR7200700)

Ce grand site s'étend sur les départements du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Sa mise en vigueur en tant que ZSC a été arrêté le 5 avril 2016. La Garonne comprend des habitats principalement de types eaux douces (eaux stagnantes et eaux courantes). Elle est le principal axe de migration et de reproduction des espèces piscicoles amphihalynes.

Les espèces concernées par le site (Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil) sont majoritairement des espèces de poissons : la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), l'esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), la grande alose (*Alosa alosa*), l'alse feinte (*Alosa fallax*), le saumon atlantique (*Salmo salar*), la bouvière (*Rhodeus amarus*) et le toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*). Une espèce végétale est également concernée, il s'agit de l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*).

Plusieurs menaces pèsent sur le site telles que : l'aquaculture, les captages des eaux, l'endiguage, les remblais, les plages artificielles, la modification de la structure du cours d'eau intérieur, les pollutions, les ponts, la pêche, les sports nautiques et la navigation.

Les enjeux majeurs concernent principalement :

- la gestion de la pêche,
- la protection et la restauration des frayères,
- la maîtrise des pollutions et des effets des aménagements sur le fleuve (accès aux affluents et à la partie amont du lit mineur).

L'OURBISE (FR7200738)

La vallée de l'Ourbise a été reconnue comme site Natura 200 sur la totalité du linéaire du cours d'eau, soit environ 20 km. Ce site a été retenu pour :

- sa végétation de bords de rives (Aulnaie frênaie),
- ses lacs eutrophes naturels comme l'étang de la Mazière classé en Réserve naturelle nationale,
- son cortège floristique et faunistique particulièrement intéressant : le cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le chabot commun (*Cottus gobio*), le toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*), l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), de nombreuses espèces de chauves-souris, des grands et petits échassiers, des rapaces diurnes et nocturnes, etc.

La rareté de ce type de milieu dans le département justifie sa proposition au titre de la directive Habitats. Le site est globalement composé de terres arables (68 %), d'eaux douces intérieures (14 %), de prairies semi-naturelle humides et de prairies mésophiles améliorées, de forêts caducifoliées (notamment en amont), de marais et de forêts artificielles (plantation de peupliers).

Le site est surtout vulnérable aux prélèvements d'eau. Les enjeux majeurs concernent principalement la gestion des espèces inventoriées et la maîtrise de prélèvements d'eau.

4.4. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

LA DEFINITION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

La Trame verte et bleue constitue un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment).

Les lois Grenelle définissent la Trame verte et bleue comme composée de trois grands types d'éléments : les "réservoirs de biodiversité", les "corridors écologiques" et la "Trame bleue".

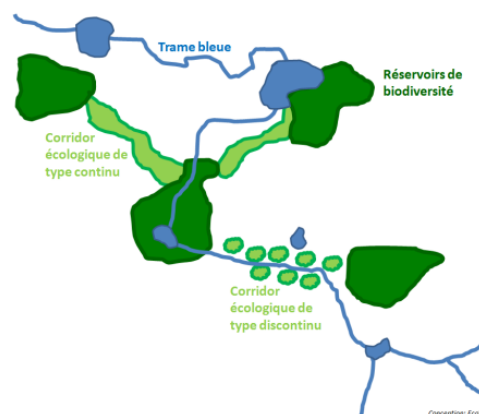


Schéma type d'un réseau écologique

LE CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

La fragmentation des milieux naturels, sous toutes ses formes (artificialisation des espaces et pollutions diffuses, obstacles aux déplacements), représente actuellement la principale cause d'érosion de la biodiversité à échelle nationale.

Toutefois, on ne saurait s'arrêter sur le constat d'une fragmentation des milieux. En effet, le déplacement des espèces est essentiel à l'accomplissement de leur cycle de vie et participe au maintien des populations d'espèces par des échanges génétiques entre individus. Ces interactions sont nécessaires à la viabilité des écosystèmes. Bien qu'il existe des réglementations actuelles qui préservent et gèrent les espaces à forte valeur écologique, il convient d'aller plus loin en préservant et/ou restaurant la connectivité de ces derniers entre eux.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une des mesures phare mises en place est de reconstituer un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français, afin d'identifier par une approche globale, des espaces de continuités entre milieux naturels.

L'article 121 de la loi portant engagement national pour l'environnement (ou Grenelle 2) complète le livre III du code de l'environnement, par un titre VII "trame verte et trame bleue".

La Trame Verte et Bleue (TVB) régie par les articles L.371-1 et suivant du code de l'environnement constitue un nouvel outil au service de l'aménagement durable des territoires. La TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie : des "réservoirs de biodiversité" seront reliés par des corridors écologiques intégrant des milieux terrestres (trame verte) et des milieux aquatiques (trame bleue). Sa cartographie est intégrée dans le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE) élaboré conjointement par l'État et la Région et devant être prise en compte par le SCoT en application du L371-3 du code de l'environnement.

LA DECLINAISON DE LA TVB DU SRCE AQUITAINE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE) a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

Un état des lieux des continuités écologiques de l'ancienne région Aquitaine a néanmoins été élaboré en se basant sur les données du SRCE d'Aquitaine.

Contrairement au SRCE annulé, cet état des lieux n'a aucune portée juridique. Il comporte seulement, des éléments de connaissance sur les continuités écologiques à l'échelle de l'Aquitaine, qui sont transmis, à titre informatif, aux porteurs de projets. En effet, l'État et la Région considèrent que les informations contenues dans ce document à l'échelle de l'Aquitaine sont de nature à faciliter l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité sur un territoire. Sachant qu'il convient de rappeler que ces informations ne peuvent en aucun cas être opposables.

L'état des lieux des continuités écologiques régionales identifie 6 grandes unités paysagères fonctionnelles d'un point de vue environnemental :

- Le littoral, les vallées fluviales majeures, les étangs et les marais littoraux et estuariens (3 100 km²) ;
- Les massifs forestiers des landes de Gascogne, de la Double et du Landais (13 450 km²) ;
- Le Périgord blanc, le Nontronnais et le Sarladais (7 000 km²) ;
- Les coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire au Nord de la Garonne (83 00 km²) ;
- Les collines et plateaux agricoles des Pays de l'Adour (7 300 km²) ;
- Le massif pyrénéen (2 600 km²).

A partir de ces différentes entités paysagères, l'état des lieux a identifié 8 sous-trames correspondant aux grands milieux naturels présents en Aquitaine :

- Boisements de conifères et milieux associés ;
- Boisements de feuillus et forêts mixtes ;
- Milieux ouverts et semi-ouverts ;
- Milieux côtiers ;
- Milieux rocheux d'altitude ;
- Milieux humides ;
- Milieux bocagers ;
- Cours d'eau.

Ce travail a mené également à l'identification d'enjeux régionaux et infra-régionaux dont certains concernent plus particulièrement le territoire :

- Préserver ou à remettre en bon état le cas échéant, les zones humides et les continuités latérales des cours d'eau (micro-zones humides, ripisylves, bras mort sont des habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces). Ces espaces sont essentiels pour la biodiversité mais pas seulement : elles remplissent d'autres fonctions (hydrauliques, épuratoires...).
- Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver, il s'agit là de permettre la libre circulation des espèces notamment piscicoles d'amont en aval pour leur déplacement quotidien ou cyclique.
- Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport, en liaison avec l'urbanisation
- Maintenir un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leurs déplacements. Ces milieux de prairies, pelouses sèches, ou encore de landes ouvertes et coteaux calcaires sont "écologiquement" très intéressants mais tendent vers une réduction à l'échelle régionale.
- Maintenir un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du nord de la Garonne et de l'Adour :
 - Maintenir les formations boisées existantes
 - Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...) encore en place
 - Restaurer les réseaux structurants des territoires très dégradés.
 - Poursuivre la promotion des pratiques et techniques culturelles favorables au maintien des équilibres entre production et écologie
 - Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

LA DECLINAISON DE LA TVB DU SCoT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

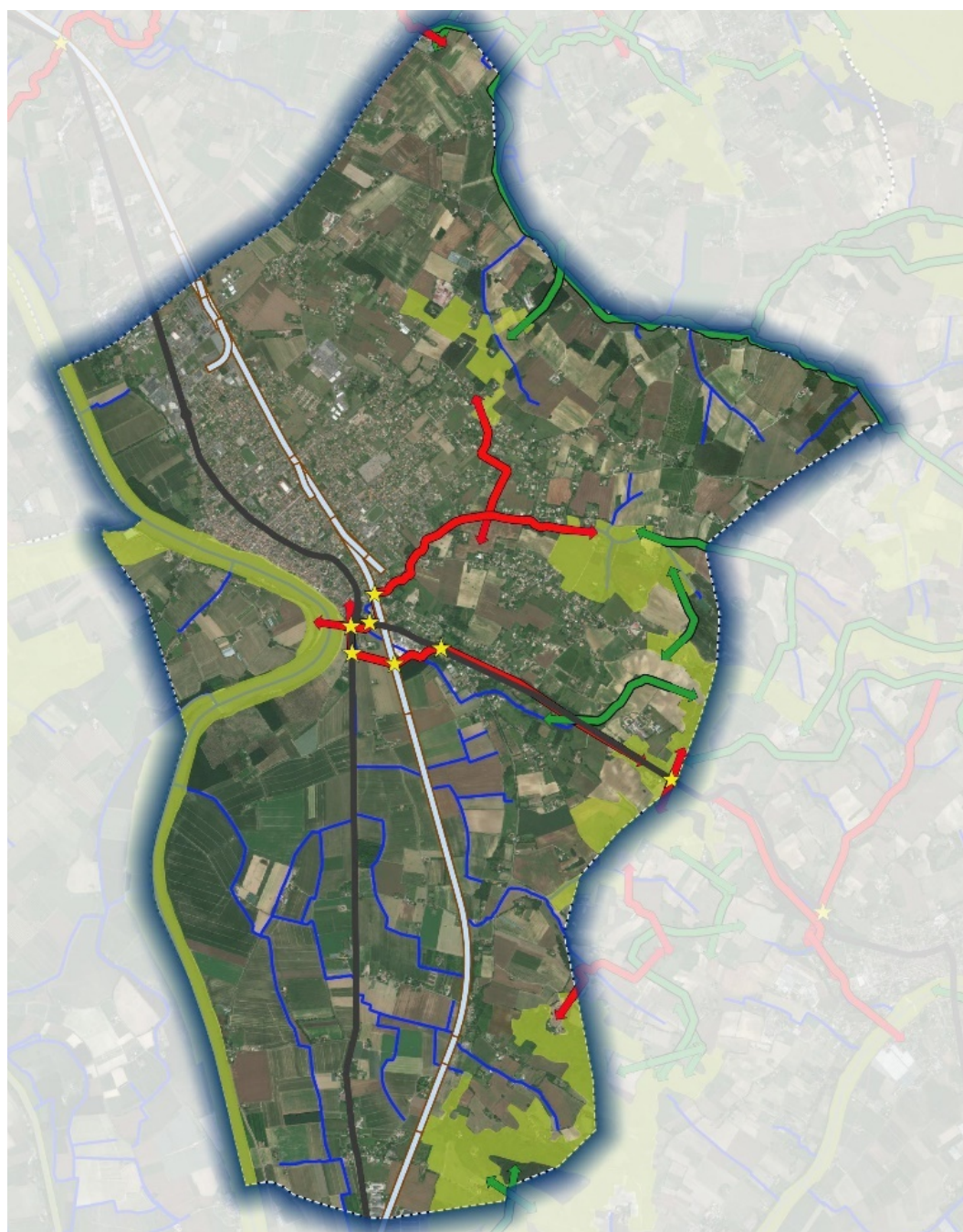
A l'échelle communale et en présence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le PLU doit se référer au SCoT qui est le document intégrateur suite à l'approbation de la loi ALUR. Concernant la commune de Tonneins, le SCoT en vigueur est le SCoT du Val de Garonne.

ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

En ce qui concerne la démarche utilisée pour réaliser la Trame Verte et Bleue de Tonneins et afin de retranscrire à l'échelle du PLU les continuités écologiques régionales définies par l'état des lieux des continuités écologiques ainsi que par le SCoT, un travail de cartographie des continuités écologiques du territoire a été réalisé suivant les étapes suivantes :

- A partir d'une couche SIG d'occupation des sols concaténant l'ensemble des données existantes sur le territoire (BD TOPO, Registre parcellaire graphique, Corine Land Cover 2018), cinq types de milieux dominants sont identifiés sur le territoire du PLU et ont été cartographiés :
 - Les milieux bocagers ;
 - Les milieux ouverts et semi-ouverts ;
 - Les milieux forestiers ;
 - Les zones humides ;
 - Les milieux aquatiques ;

Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques en concertation avec les élus et les techniciens afin de confronter le projet de trame verte et bleue aux projets d'aménagement afin d'aboutir à une cartographie finale de trame verte et bleue partagée par les acteurs du territoire. Ces réservoirs de biodiversité correspondent aux éléments les plus fonctionnels d'un point de vue écologiques.



- Limites communales
- Trame Verte et Bleue**
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- à préserver
- à restaurer
- Trame bleue
- Elements fragmentants**
- ★ Points de conflit
- Axes routiers principaux
- Voie ferrée

Diagnostic – Continuités écologiques

4.5. LA SYNTHÈSE

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Biodiversité et milieux naturels					
Situation actuelle			Tendances		
+	La Garonne et les différents affluents abritent des milieux naturels aquatiques et humides diversifiés La présence de 4 ZNIEFF souligne la richesse en termes d'habitats et d'espèces		↗	La richesse de ces milieux est menacée par la dégradation de ces milieux [artificialisation, pollutions, introduction d'espèces invasives, etc.]	
+	2 sites Natura 2000 : La Garonne et l'Ourbise		?	L'évolution des pratiques agricoles et des pressions sur les milieux aquatiques génère des menaces sur ces milieux remarquables	
+	Présence d'un arrêté préfectoral de protection de biotope [APPB] et de deux sites inscrits		↗	La présence de cette protection assure la protection des milieux naturels dans les secteurs concernés	
+	3 grands réservoirs de biodiversité : - La Garonne à l'Ouest : milieux aquatiques - Au nord-est : milieux agricoles ponctuellement boisés (Nord du lieu-dit Le Bret) - Au sud : milieux agricoles et boisés (lieux-dits Monsalès, Courage, Unet et Les Capitaynes)		↗	La fonctionnalité écologique communale est menacée par la destruction et la fragmentation des habitats conséquences de l'urbanisation linéaire notamment le long de la RD813 au nord de la commune mais aussi lié à l'urbanisation diffuse à l'est	
-	La D813 et la D911 ainsi que l'habitat dispersé et linéaire (à l'est et au nord notamment) constituent des éléments fragmentant importants sur le territoire		↗	Lever d'action du SRCE Aquitaine	
			↗	Une demande réglementaire d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préserver et pérenniser la biodiversité et les espaces naturels inventoriés sur la commune, en particulier les ZNIEFF et les zones humides par une inconstructibilité ;
- Favoriser le maintien des espaces agronaturels à proximité des Natura 2000 ;
- Maintenir les fonctionnalités écologiques existantes, particulièrement :
 - la Garonne, ses affluents (le Cailloux, le Tolzac, l'Ourbise) et les systèmes humides associés,
 - les secteurs agricoles situés à l'est et au sud de la commune ainsi qu'en rive gauche de la Garonne (à l'est de la commune),
 - les boisements ponctuels à l'Est et plus importants au Sud.

5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

5.1. LA POLLUTION DES EAUX

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les données présentées sont issues du Rapport annuel du délégataire – Ville de Tonneins – Assainissement - Véolia – Année 2015 et du portail d'information sur l'assainissement communal du Ministère de l'Écologie (consulté en janvier 2020).

La commune de Tonneins détient la compétence assainissement collectif sur son territoire. Le service a été délégué à la société Véolia sous forme de contrat d'affermage. Le service comprend la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.

Le nombre d'abonnés et d'habitants desservis par le service

En 2015, le service dessert **3 828 abonnés** pour un nombre d'habitant estimé à **9 164**.

Les installations de collecte et de traitement des eaux usées

La commune de Tonneins est dotée de son propre système de traitement des eaux usées composé d'un réseau de collecte et d'une station d'épuration (usine de dépollution).

Le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur une longueur totale de **69,6 km** en 2015 (69,5 ml en 2014) dont :

- 28 984 ml sont en séparatif (42 %) : Les eaux usées (14 019 ml) sont collectées séparément des eaux pluviales (14 965 ml) ;
- 40 021 ml sont en unitaire (58 %) : les eaux usées et pluviales sont mélangées.

Le réseau est également doté de 4 postes de relèvements/refoulements et de 18 déversoirs d'orage.

L'ensemble des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement collectif est acheminé à la **station d'épuration de Tonneins** située au lieu-dit "Chemin du plaisir" et mise en service le 30 décembre 2010. Les caractéristiques de la station sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Nom	Capacité nominale	Charge maximale en entrée en 2018	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Débit de référence (m³/j)	Débit entrant moyen en 2018 (m³/j)	Quantité de boues produites	Destination des boues	Conformité 2018
Tonneins – Chemin du Plaisir	15 500 équivalents habitant (EH)	7 268 équivalents habitant (EH)	930 kg/j	2 382 m³/j	1 276 m³/j	94,49 tMS/an	Compostage	Équipement : Conforme Performance : Conforme Réseau de collecte : Conforme

Les caractéristiques de la station d'épuration de Tonneins

Source : portail d'information sur l'assainissement communal, Janvier 2020

La filière de traitement de l'eau est composée de prétraitements, d'une décantation physique, d'un traitement de type boue activée faible charge et d'un traitement physico chimique de finition. Les boues collectées font l'objet d'une centrifugation et sont acheminées vers une filière de compostage. Les sous-produits (refus de dégrillage et sables) sont envoyés en centre de stockage de déchets ultimes.

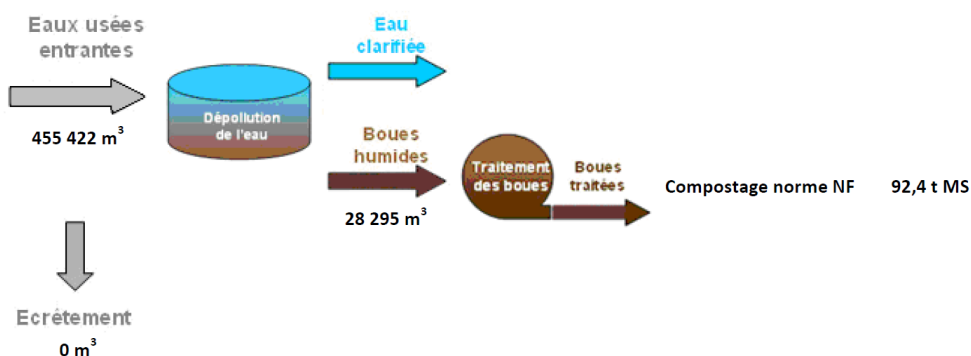
Le système d'une capacité de 15 500 équivalents habitant (EH) est globalement bien dimensionné vis-à-vis du nombre d'habitant desservis estimé (9 164) et de la charge maximale entrante en 2018 (7 268 EH).

	2011	2012	2013	2014	2015
Volume entrant (m³/j)	946	1 129	1 572	1 504	1 248
Capacité hydraulique (m³/j)	9 360	9 340	9 340	9 340	9 340
Charge DBO5 entrante (kg/j)	318	217	206	167	282
Capacité épuratoire en DBO5 entrante (kg/j)	930	930	930	930	930

L'évolution de la charge entrante sur le système de traitement des eaux usées de 2011 à 2015 (RAD 2015)

Entre 2014 et 2015, on observe une augmentation du volume entrante (volume d'eaux usées) et une augmentation de la charge entrante (matière organique).

Pour l'année 2015, les volumes mesurés sont les suivants :



Le schéma de synthèse des volumes mis en jeu au niveau de la station d'épuration de Tonneins

En 2015, le volume entrant annuel s'élève à 455 422 m³ (1 248 m³/j). Le maximum atteint est de 5 154 m³/j. Ce débit reste en deçà du débit de référence qui est de 9 340 m³/j.

La performance et la conformité du traitement des eaux usées

	Paramètres					
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Charges moyennes annuelles entrantes (kg/j)	24	12	24	12	12	24
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	674	282	225	75,6	75,6	12,5
Rendement moyen annuel (%)	96	98	98	96	94	98
Prescription de rejet : rendement minimal par bilan (%)	75 %	80 %	90 %			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/L)	17	3	3	2,0	3,0	0,2
Prescription de rejet – Concentration maximale par bilan (mg/L)	125	25	35	-	-	-
Prescription de rejet - Concentration moyenne annuelle maximale (mg/L °)	-	-	-	-	15,0	5,0

En 2015, le rendement épuratoire est de 98 %. L'ensemble des prescriptions sont respectées pour l'ensemble des paramètres épuratoires (rendements et concentrations en sortie). Ces résultats sont le reflet d'un système de traitement performant.

La même année, le système épuratoire est à 100 % conforme en ce qui concerne la performance des équipements d'épuration et la performance des ouvrages d'épuration (Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) et des normes fixées par l'arrêté du 22 juin 2007). Toutefois, en 2014, d'après le ministère de l'Écologie, le réseau de collecte n'est pas conforme. Une date de mise en conformité a été fixée au 31 décembre 2015.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les données présentées sont issues de l'enquête sur l'assainissement non collectif de la commune.

L'assainissement non collectif désigne par défaut tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'infiltration des eaux domestiques des bâtiments non raccordés au réseau public d'assainissement.

La commune de Tonneins assure la compétence "assainissement non collectif" sur l'ensemble de son territoire. Elle est dotée d'un zonage d'assainissement adopté en 2002 en conseil municipal. Un projet de modification du zonage d'assainissement est actuellement en cours.

D'après la note de présentation concernant la délimitation de l'assainissement collectif et individuel (annexé au PLU), il apparaît que la majorité des zones urbanisables présentent des terrains peu favorables à l'assainissement autonome.

Dans la majorité des cas, le bureau d'études ANTEA conseille la mise en place de filtres à sable drainé. Dans quelques rares zones "BIERE, MOULIN DE BUGASSAT ET BEL AIR", le bureau d'études a conclu à la quasi-impossibilité de réaliser une installation d'assainissement autonome.

Enfin, d'autres secteurs comme l'ARRARD ou GRAND JEAN possèdent des terrains favorables à l'assainissement.

Pour les secteurs d'Ayet et Unet, un scénario visant au raccordement de ces deux hameaux vers la station d'épuration existante de Tonneins par l'intermédiaire d'une canalisation de refoulement a été étudié. Cette solution a été néanmoins écartée en raison de son coût supérieur à la solution autonome. Cependant, à proximité d'Ayet au lieu-dit "Montet", un terrain est favorable à l'assainissement autonome. Dans ces hameaux, l'assainissement autonome n'est pas toujours possible en raison de parcelles trop petites.

LES EAUX PLUVIALES

Les données présentées sont issues du schéma directeur des eaux pluviales et du zonage pluvial élaborés en 2019 pour les communes de Tonneins, Varès et Lagrèze.

A ce jour, la commune de Tonneins possède une connaissance importante de son réseau enterré (fourniture d'un plan du réseau par la commune). Cependant, le réseau aérien (fossé) n'est que très peu connu (aucun plan fourni).

Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés sur le réseau dans les secteurs suivants : Quartier "Bel Air", Avenue Blanche Peyron, Chemin de la Gautrenque (Sud est secteur Grand Jean), Rue de Pelleport et Croisement D813 et D120.

La reconnaissance du réseau d'assainissement pluvial a été réalisée au mois de janvier 2019. Elle a permis d'identifier 4,3 km de réseau enterré et 34,4 km de réseau aérien situé en amont de la commune.

Une modélisation du réseau d'assainissement pluvial a permis de mettre en évidence :

- Les apports importants des bassins versants en amont du secteur urbanisé et l'insuffisance des réseaux urbains à transiter ces débits vers l'aval ;
- L'insuffisance des réseaux sur les secteurs cités au paragraphe précédent ;
- Les débordements importants sur voiries : Secteur Grand Jean, Chemin des 4 Capets et secteur La Gautrenque, Avenue Blanche Peyron et Chemin Chantilly, Quartier Cimetière.

5.2. LA POLLUTION DE L'AIR ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

La législation française sur la présence des polluants dans l'atmosphère repose essentiellement sur la **loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE)**. Reconnaisant le droit à chacun de respirer un air qui ne nuit pas à sa santé, elle prévoit la mise en place de :

- dispositifs de surveillance et d'information,
- plans régionaux pour la qualité de l'air,
- plans de protection de l'atmosphère obligatoires pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants,
- plans de déplacements urbains obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants,
- mesures d'urgence : à appliquer en cas de dépassement de seuils d'alerte (pics de pollution).

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Airag (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine) est chargée de surveiller la qualité de l'air en région Aquitaine. Elle appartient au réseau national ATMO de surveillance et d'information sur l'Air.

La station de mesure de qualité de l'air la plus proche est située à **Marmande**. Il s'agit d'une station de type **"station de proximité automobile"**. Les polluants surveillés sont uniquement deux d'origine automobile :

- le monoxyde de carbone (CO),
- les oxydes d'azotes (Nox),
- les particules en suspension (PM10) et
- les Benzène-Toluène-Ethylbenzène-Xylènes (CBTEX).

On peut également noter la présence d'une station urbaine de fond à Agen qui mesure les concentrations :

- en particules en suspension (PM10),
- en oxyde d'azote (NOx), en ozone (O3) et
- en dioxyde de soufre (SO2).

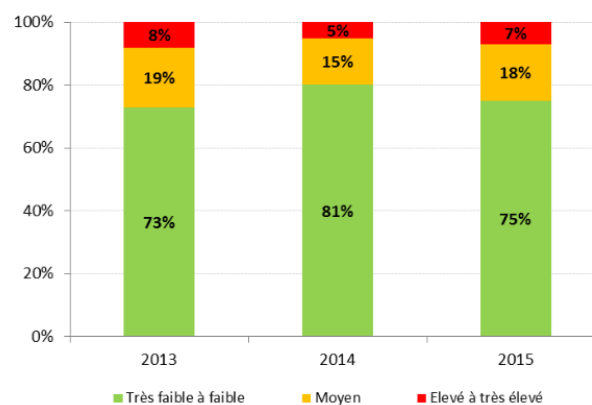
L'INDICE DE QUALITE DE L'AIR CITEAIR SUR LA STATION DE MARMANDE

L'**indice CITEAIR** est un indice européen lancé en 2006. Son objectif est d'apporter une information sur la qualité de l'air à destination du public. Il permet de qualifier l'air ambiant mais également l'air près du trafic.

Les indices CITEAIR relevés sur la station de proximité automobile de Marmande se sont dégradés par rapport à 2014. Toutefois, les indices ATMO observés en 2015 sont assez propres de ceux observés en 2013 (NB : l'historique ne peut se faire qu'à partir de 2013, l'indice CITEAIR n'étant pas calculé auparavant sur la région).

Les concentrations en NO₂ relevée à Marmande en 2015 sont nettement plus faibles que les données à l'échelle de la région Aquitaine. Les concentrations en PM₁₀ sont également plus faibles que les données régionales mais dans une moindre mesure que le NO₂. Enfin pour les PM_{2,5}, les données observées sur Marmande sont dans la moyenne régionale.

Globalement, les PM₁₀, les PM_{2,5} et le SO₂ voient leurs concentrations plus élevées en hiver et notamment en décembre, période propice aux pics de pollution. En 2015, les niveaux de PM₁₀ ont été importants jusqu'au printemps en lien avec un épisode de pollution national.



L'historique des indices CITEAIR sur l'agglomération de Marmande entre 2012 et 2015

Source : Bilan des données 2015 – Airaq

LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Polluants	Description	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement	Émission totale en 2013
Oxydes d'azote (NOx) 	Gaz brun-rouge, odeur âcre et piquante On les trouve principalement sous forme de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO ₂) → Principal traceur de la pollution urbaine, en particulier automobile	Émis par les véhicules et les installations de combustion [centrales thermiques, chauffage]	Irritant pour les voies respiratoires et les yeux. Provoque des troubles respiratoires, des affections chroniques et des perturbations du transport de l'oxygène dans le sang, en se liant à l'hémoglobine	Pluies acides [formation d'acide nitrique HNO ₃] Participe à la formation d'ozone troposphérique [O ₃]	1 007,8 tonnes 16,8 kg/hab.
Dioxyde de soufre [SO₂] 	Gaz incolore, dense → Principal traceur de la pollution industrielle	Émis lors de la combustion des matières fossiles soufrées telles que le charbon, le fioul lourd ou le gaz naturel (centrales thermiques, installations de combustion industrielles et chauffage)	Fortement irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures	Pluies acides (formation d'acide sulfurique H ₂ SO ₄)	48,5 tonnes 0,8 kg/hab.
Particules en suspension 	Fines particules solides portées par l'eau ou solides et/ou liquides portées par l'air Les PM₁₀ sont les particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres Les PM_{2,5} ou très fines particules, ont un diamètre inférieur à 2,5 micromètres.	Nombreuses origines tant naturelles (éruptions volcaniques, incendies de forêts, soulèvements de poussières désertiques) qu'humaines (trafic routier, industries,...)	Affections respiratoires et troubles cardio-vasculaires Elles peuvent altérer la fonction respiratoire des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques)	Barrière physique et toxique pour les échanges respiratoires des végétaux Salissures sur les monuments	516,2 tonnes 8,6 kg/hab. 290,7 tonnes 4,9 kg/hab.
Monoxyde de carbone (CO) 	Gaz inodore, incolore	Combustion incomplète des carburants et combustibles. La source principale est le trafic automobile.	Déficit d'oxygène dans le sang conduisant à des céphalées, vertiges, nausées, confusion et entraînant la mort par asphyxie	Participe à la formation d'ozone troposphérique (O ₃)	3 161,8 tonnes 52,8 kg/hab.
Benzène (C₆H₆) 	Incolore, odeur sucrée caractéristique	Combustion incomplète principalement d'origine résidentiel/tertiaire et industrielle (pétrochimie, chimie, électronique, garages et stations-service, postes de péage parkings... etc.)	Cancérogène, génotoxique		51,2 tonnes 0,9 kg/hab.
Composés organiques volatils (COV)	Forme gazeuse composée de carbone, d'hydrogène et d'oxygène entrant dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits : peintures, solvants, etc. Les COVNM (Composés organiques volatils non méthaniques) comprennent l'ensemble des COV excepté le méthane (CH ₄). On distingue deux types de COV : les COV de sources anthropiques et les COV de sources biogéniques	Émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants organiques, imbrûlés (peintures, encres, colles, etc.) Émis également par le milieu naturel (végétaux ou certaines fermentations) et certaines zones cultivées	Effets très variables selon la nature du COV Céphalées, nausées, allergies, irritations des yeux et des voies respiratoires Possibilité d'effets mutagènes et cancérogènes selon le COV	Participent à la formation d'ozone troposphérique (O ₃)	789,9 tonnes 13,2 kg/hab.

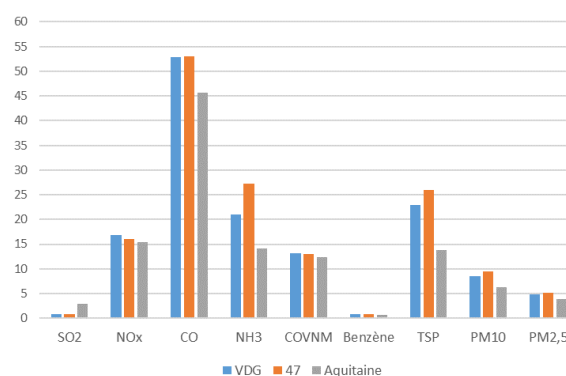
Source : AIRAQ données 2012 version 2015

LA COMPARAISON DES EMISSIONS

	SO ₂	NO _x	CO	NH ₃	COVNM	Benzène	TSP	PM ₁₀	PM _{2,5}
VDG	0,8	16,8	52,8	21	13,2	0,9	22,9	8,6	4,9
47	0,9	16	53,1	27,3	13	0,9	26	9,5	5,1
Aquitaine	2,9	15,4	45,7	14,1	12,3	0,7	13,8	6,3	3,9

Les émissions des principaux polluants atmosphériques par habitant (kg/hab.) à l'échelle de la CA Val de Garonne, du Lot-et-Garonne et de la région Aquitaine en 2012 (Source : Airaq)

Globalement, en 2012, les émissions de polluants par habitant au sein de la Communauté d'agglomération Val de Garonne sont plus faibles que celles observées à l'échelle du département du Lot-et-Garonne excepté pour les oxydes d'azotes et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Elles sont toutefois plus importantes que celles rencontrées à l'échelle de l'Aquitaine tous polluants confondus.



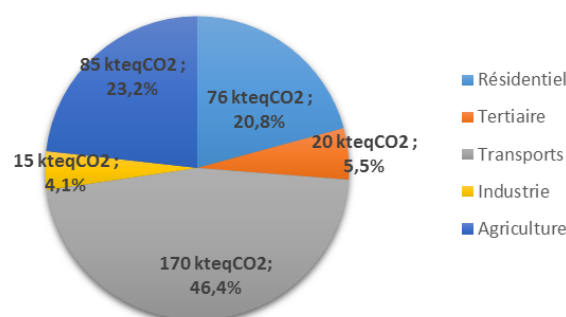
La comparaison des émissions de polluants par habitants à l'échelle de la communauté d'agglomération, du département et de la région (kg/hab) en 2012

LE GAZ A EFFET DE SERRE

Les données communales présentées ci-dessous sont issues de l'Observatoire Régional Énergie Changement Climatique Air (ORECCA) – données énergétiques 2012v2015.

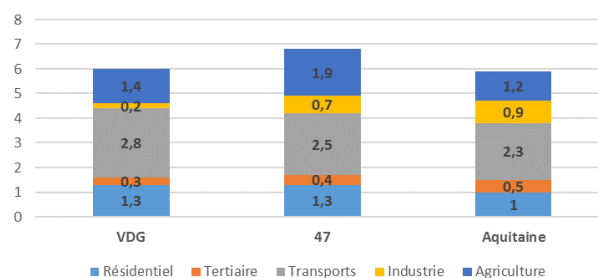
En 2012, les émissions de GES sur le territoire de la Communauté d'agglomération s'élèvent à 366 kteqCO₂, soit 6,1 teqCO₂ par habitant. Cette valeur est inférieure à la valeur départementale (6,8 teqCO₂) et est légèrement supérieure à la valeur régionale (5,9 teqCO₂).

Les émissions de GES proviennent essentiellement du secteur des transports avec un peu moins de la moitié des rejets totaux (170 kteqCO₂ ; 46,4 %). Le secteur agricole arrive en deuxième position avec près d'un quart des émissions de GES (85 kteqCO₂ ; 23,2 %), suivi par le secteur résidentiel (76 kteqCO₂ ; 20,8 %). Enfin, les secteurs tertiaires et industriels représentent respectivement 5,5 % et 4,1 % des émissions totales.



Les émissions de GES par secteur d'activité en 2012 sur le territoire de la CA Val de Garonne

Tout comme pour les consommations d'énergie, les émissions de GES par habitant du secteur des transports sur le territoire de l'agglomération sont plus élevées que celles à l'échelle départementale et à l'échelle régionale (2,8 teqCO₂ contre 2,5 tepCO₂ et 2,3 tepCO₂). À l'inverse, les émissions par habitant du secteur industriel sont beaucoup moins importantes à ces échelles (0,2 teqCO₂ contre 0,7 tepCO₂ et 0,9 tepCO₂).



La répartition des consommations finales d'énergie par habitant et par secteur d'activité à l'échelle de la CA Val de Garonne, du Lot-et-Garonne et Aquitaine en 2012 (teqCO₂/hab.)

5.3. LES NUISANCES SONORES

Le bruit est perçu comme la principale nuisance de leur environnement pour près de 40 % des français. La sensibilité à cette pollution apparaît comme très subjective, elle peut cependant avoir des conséquences graves sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress, etc.). Il est donc important de prendre en compte les nuisances sonores dans les politiques d'aménagement.

L'INDICATEUR DE BRUIT

Le L_{den} représente le niveau d'exposition totale au bruit. Il tient compte :

- du niveau sonore moyen pendant chacune des trois périodes de la journée, c'est-à-dire le jour (6h – 18h), la soirée (18h – 22h) et la nuit (22h – 6h),
- d'une pénalisation du niveau sonore selon cette période d'émission : le niveau sonore moyen de la soirée est pénalisé de 5 dB(A), ce qui signifie qu'un déplacement motorisé opéré en soirée est considéré comme équivalent à environ trois à cinq déplacements motorisés opérés de jour selon le mode de déplacement considéré,
- le niveau sonore moyen de la nuit est quant à lui pénalisé de 10 dB(A), ce qui signifie qu'un mouvement opéré de nuit est considéré comme équivalent à dix mouvements opérés de jour.

La réglementation retient le seuil de **68 dBA** le jour et **62 dBA** la nuit.

Catégories de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB[A])	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB[A])
1	300 m	83	78
2	250 m	79	74
3	100 m	73	68
4	30 m	68	63
5	10 m	63	58

Les niveaux sonores de référence et largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit

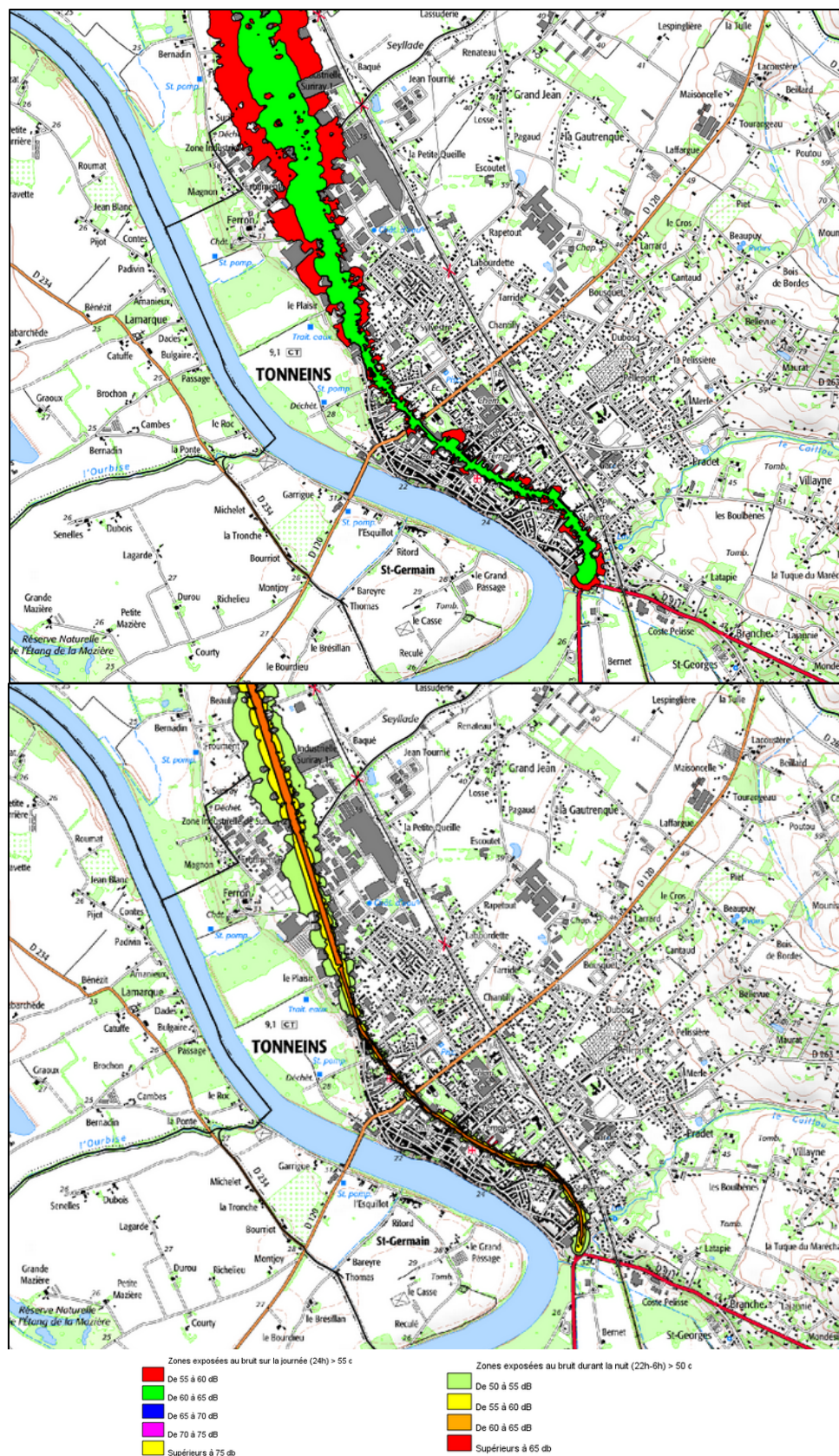
LE BRUIT AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

La plus grande source de nuisances sonores sur la commune de Tonneins est la **RD813** et la **voie ferrée reliant Bordeaux-Saint-Jean à Sète-Ville**.

Les cartes de bruit au niveau de la RD813 sont présentées sur la carte page suivante.

La zone de bruit s'étend de sa limite nord de la commune jusqu'au sud de la ville (jonction avec la RD911). Plus on se dirige au Nord, plus la largeur de la zone affectée par le bruit est large (augmentation de la limitation de vitesse autorisée).

Le reste du territoire est globalement calme et préservé des nuisances sonores.



Les cartes de bruit du réseau routier départemental
Source DDT 47

5.4. LA GESTION DES DECHETS

Les données présentées dans ce chapitre sont issues du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014 de la Communauté d'agglomération de Val de Garonne.

LA REGLEMENTATION ET LES OBJECTIFS

La loi du 13 juillet 1992 interdit la mise en décharge sans tri et valorisation préalables (loi du 13 juillet 1992). La loi "Grenelle 1" du 3 août 2009 dans son article 46, fixe comme objectifs nationaux :

- De diminuer de 15 % les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012, au niveau national ;
- De réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années ;
- D'augmenter le recyclage matière et organique : 35 % des Déchets Ménagers et assimilés (donc déchèteries comprises) doivent être dirigés vers les filières de recyclage matière et organique en 2012 et 45 % en 2015 ;
- Et en 2012, 75 % des déchets d'emballages doivent être triés.

LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

La compétence de collecte et de traitement des déchets est du ressort de la Communauté d'agglomération de Val de Garonne. Son territoire comprend 43 communes pour 61 469 habitants.

L'organisation de la collecte

La collecte est effectuée en porte à porte à l'aide de contenants (bacs) pour les ordures ménagères et les déchets issus du tri sélectif et en point de regroupement. La collecte du verre est effectuée uniquement apport volontaire (points de regroupements dotés de colonnes pour le verre).

La collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables est gérée par un prestataire de service, la société URBASER. La collecte du verre est quant à elle confiée aux sociétés Véolia et SLR. La collecte des déchets des professionnels font également l'objet d'une collecte à condition de respecter les quantités et les caractéristiques établies par le règlement de collecte (déchets assimilés aux déchets ménagers et limitation du volume à 770 litres par collecte).

Sur la commune de Tonneins, la collecte en porte à porte est réalisée 2 fois par semaine pour les OMR et 1 fois par semaine pour les emballages recyclables.

La commune de Tonneins est également dotée d'une déchèterie sur son territoire (8 déchèteries à l'échelle de l'agglomération). L'ensemble des déchèteries est exploité par la société SMN Nicollin. En 2014, la déchèterie de Tonneins a accueilli 49 294 visiteurs, soit une augmentation de la fréquentation de +4,67 % par rapport à 2013 (47 094 visiteurs).

La collecte des déchets verts et des encombrants a été confiée à l'Association Atelier et chantier d'insertion Environnement Plus. Cette dernière effectue des collectes sur les communes de Marmande et Tonneins. La commune de Tonneins compte un total de 680 inscriptions au service (574 pour les déchets verts et 106 pour les encombrants).

D'autres collectes sont effectuées sur le territoire et sont détaillées dans le bilan de la collecte. Pour les textiles, 3 points de collectes sont présents sur le territoire (Tonneins Dalmau, Tonneins La Halle aux vêtements et la déchèterie de Tonneins).

Le bilan de la collecte

En 2014, les tonnages collectés au niveau de la déchèterie de Tonneins sont les suivants :

Déchets collectés	Déchèterie de Tonneins (t)	Total déchèterie Val de Garonne (t)
Tout venant	885,70	4216,22
Gravats	699,02	2 741,62
Cartons	71,68	414,198
Déchets verts	1 390,16	6 037,74
Ferraille	136,92	565,2
Bois	288,96	970,16
DMS	8,13	47,31
TOTAL	3 480,57	14 992,45

À l'échelle de l'agglomération, les tonnages en déchèterie augmentent d'années en années.

Déchets collectés	Organisme de collecte	Tonneins	Val de Garonne
Déchets verts et encombrants	Association Atelier et chantier d'insertion Environnement Plus	680 t (574 t déchets verts et 106 t encombrants)	1 503 t (1 301 t déchets verts et 202 t encombrants)
Déchets d'Activité de Soins à risques infectieux (DASRI)	MEDISITA	?	705 kg
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	?	?	77 264 appareils
Textiles	?	18,182 t	160, 018 t
Piles	Corepile	?	5 636 kg
 Tubes et des lampes	RECYLUM	392 kg tubes et 157 kg lampes	1 226 kg tubes et 427 kg lampes
Huiles minérales	?	5,49 t	26,01 t

Les autres collectes (liste non exhaustive)

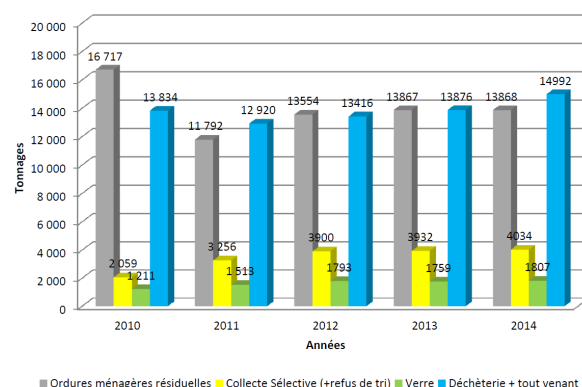
Les tonnages collectés sur l'ensemble de l'agglomération sont les suivants :

Nature des déchets	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2013/2014
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	16 717	11 792	13 554	13 867	13 868	+0,01 %
Collecte sélectives (+ refus de tri)	2 059	3 256	3 900	3 932	4 034	+2,60 %
Verre	1 211	1 513	1 793	1 759	1 807	+2,73 %
TOTAL OMA	19 987	16 561	19 247	19 558	19 709	+0,77 %
Déchèterie + tout venant	13 834	12 920	13 416	13 876	14 992	+8,05 %
TOTAL (DMA)	33 821	29 481	32 663	33 434	34 702	+3,79 %

Entre 2010 et 2014, la quantité d'ordures ménagères et assimilés (OMA) a peu diminué (-278 t entre 2010 et 2014, soit une diminution de 1,4 %). Toutefois, on peut observer une diminution des ordures ménagères résiduelles (OMR) (-2 849 t entre 2010 et 2014) en faveur de la part de déchets issus de la collecte sélective et du verre (+2 571 t entre 2010 et 2014).

Pour l'année 2014, le taux moyen de refus de tri est en augmentation. Il est de 17,50 % contre 15,48 % en 2013. L'objectif de Val de Garonne Agglomération fixé à 15 % pour 2014 n'a donc pas été atteint, malgré le travail de communication et de contrôle mené par les ambassadeurs du tri.

De manière générale, depuis 2001, **les quantités de déchets augmentent sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération** (+3,79 % entre 2013 et 2014). L'augmentation la plus flagrante est observée au niveau des apports en déchèterie (+8,05 % entre 2013 et 2014). La quantité OMR est quant à elle stable depuis 2012. Enfin les quantités de déchets issus de la collecte sélective (refus de tri compris) et le verre augmentent légèrement).



Les ratios de déchets produits par habitants sont présentés ci-dessous. Ces ratios sont comparés avec les valeurs de référence nationale, départementale et typologie pour l'année 2013

Nature des déchets	Valeurs Val de Garonne Agglomération					Valeur nationale 2013	Valeur départementale 2013	Valeur de la typologie mixte à dominante rurale 2013
	2010	2011	2012	2013	2014			
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	335	233	227	226	226	269,65	261,68	233,79
Collecte sélective (+refus de tri)	41	64	65	64	66	—	—	—
Verre	24	30	30	29	29	—	—	—
TOTAL OMA	?	?	?	?	321	346,33	336,70	317,39
Déchèterie + tout venant	277	255	225	226	244	143,67	162,02	202,46
TOTAL (DMA)	678	582	547	544	565	519,23	525,37	535,75

Source : sinoe.org

En 2013, la part d'OMR collectée par habitant sur le territoire de l'agglomération est plus faibles qu'aux autres échelles (nationale, départementale et typologie mixte à dominante rurale). Cependant, la quantité de DMA par habitant est plus élevée que les autres moyennes, principalement en raison d'un fort apport en déchèterie.

Le traitement

Val de Garonne Agglomération a transféré sa compétence traitement au SMIVAL 47.

Les principales installations de traitement utilisées par Val de Garonne Agglomération sont :

- Le quai de transfert d'ordures ménagères à Charrié-Marmande (47)
- Le quai de transfert de collecte sélective à Charrié-Marmande (47)
- Le centre de tri à Illats (33)
- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Lapouyade (33)
- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Nicole (47).

Les ordures ménagères résiduelles du Tonneinquois sont acheminées directement au CET de Nicole pour être enfouis.

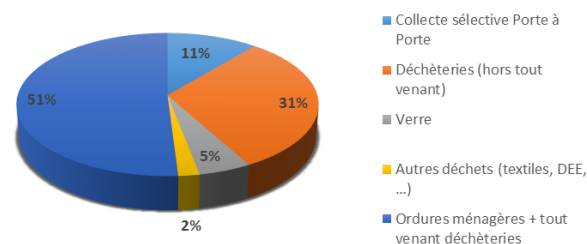
Les emballages recyclables collectés sont envoyés au quai de transfert de collecte sélective situé à Charrié avant d'être transportés et triés au centre de tri d'Illats de la société COVED.

Le verre collecté par Véolia et SLR est transporté au centre de recyclage de la société BSN pour être traité et valorisé.

	Traitement	Type
Verre	BSN Emballages – Vayres (33)	Recyclage
Journaux, magazines, papiers	SITA CORENSO (33)	Recyclage
Emballages cartons	SITA CORENSO (33)	Recyclage
Briques alimentaires	SITA CORENSO (33)	Recyclage
Plastique	SITA REGENE Atlantique (64)	Recyclage
Aluminium	VEOLIA SOBOREC (33)	Recyclage
Acier	PAPREC DECONS (33)	Recyclage
Gravats déchèterie	TGE	Valorisation en granulats
Cartons déchèterie	VEOLIA	Recyclage en papeterie et en cartonnerie
Déchets verts déchèterie	VEOLIA	Compostage
Ferraille déchèterie	DECONS	Recyclage en sidérurgie et fonderie
Bois déchèterie	VEOLIA	Valorisation Énergétique : biocombustible pour chaufferie, Valorisation matière : panneaux de bois, meubles, aggloméré
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	SIAP	Valorisation énergétique
Déchets d'Activité de Soins à risques infectieux (DASRI)	PROCINER à Bassens	Incinération
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Val de Garonne Agglomération	?
Textiles	Val de Garonne Agglomération	?
Piles	Corepile	?
 Tubes et des lampes	RECYLUM	?
Huiles minérales	?	?

Les autres filières de traitement

Pour 2014, le taux de valorisation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération s'élève à 49 %. Ce taux est en progression constante depuis 2010 (40 %). Le reste des déchets (51 %) été enfouis.



La répartition des modes de traitement

Loi Grenelle		
DMA	35 % de valorisation en 2012	49 %
	45 % de valorisation en 2015	
	15 % de réduction des DMA mis en enfouissement ou incinérés en 2012	?
	75 % de valorisation en 2012 pour les emballages ménagers et Déchets Industriels Banaux	?
OMA	-7 % de production entre 2009 et 2014 soit 1.4 % par an	-1,4 % entre 2010 et 2014

L'adéquation avec les objectifs du Grenelle

L'objectif de valorisation de 45 % est déjà atteint en 2014. En revanche, l'objectif de diminution de la production d'OMA n'est pas respecté.

5.5. LES SITES ET LES SOLS POLLUES

L'étude des sols a pour but principal d'identifier des sources possibles de pollution. L'identification des sources des pollutions et des zones contaminées repose sur l'analyse de 4 bases de données : BASOL, BASIAS, ICPE et iREP.

LA BASE BASIAS

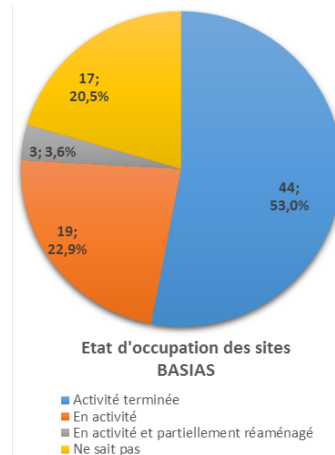
BASIAS signifie Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services. Cet inventaire historique est avant tout destiné au grand public, aux notaires, aux aménageurs et doit servir à apprécier les enjeux relatifs à l'état d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées.

La commune de Tonneins compte **83 sites BASIAS**. Parmi ces sites :

- 19 sont en activité,
- 3 sont en activité et partiellement réaménagés,
- 44 ont terminé leur activité,
- 17 ont une activité inconnue.

Les activités les plus représentées sont :

- Les commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) : 11 sites
- Les garages, ateliers, mécanique et soudure : 7 sites
- Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules, etc.) : 6 sites



La liste des sites BASIAS est présentée en annexe.

LA BASE BASOL

BASOL : cette base de données recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

3 sites BASOL sont recensés sur la commune de Tonneins. Les sites BASOL sont présentés en annexe.

LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Selon la base des installations classées éditée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, **8 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont présentes sur la commune** dont :

- **7 ICPE soumise au régime d'autorisation dont 1 site Seveso Seuil Haut (EUTICALS SAS),**
- **1 ICPE soumise au régime d'enregistrement.**

La liste détaillée des ICPE est présentée en annexe.

LES AUTRES EMISSIONS

L'iREP est le Registre français des Émissions Polluantes. Cette base de données renseigne sur les émissions dans l'eau, l'air et le sol ainsi que sur la production de déchets dangereux issus des installations industrielles et élevages. Elle est constituée selon les données déclarées par les exploitants, et ne peut donc pas être exhaustive.

3 sites ont été recensés sur la commune de Tonneins pour leurs émissions polluantes.

La liste détaillée des sites recensés par l'iREP et les émissions polluantes associées sont présentées en annexe.

5.6. LA SYNTHÈSE

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Pollutions et nuisances					
Situation actuelle			Tendances		
+	Un système d’assainissement collectif globalement bien dimensionné		↗	Le bon fonctionnement de la station d’épuration va se poursuivre	
+	La station d’épuration est conforme en équipement et en performance [rendement épuratoire très élevé]		↗		
-	Un zonage d’assainissement datant de 2002 La majorité des zones urbanisables présentent des terrains peu favorables à l’assainissement autonome.		↘	Projet de modification du zonage d’assainissement	
+	Présence d’un schéma directeur des eaux pluviales et du zonage pluvial élaborés en 2019 pour les communes de Tonneins, Varès et Lagrùère.		↗	Application du schéma pour les années à venir	
-	Une dégradation de l’indice CITEAIR entre 2014 et 2015, mais ce dernier est semblable aux indices observés depuis 2013		↘	Les activités de la commune ne sont pas assez prégnantes pour générer des problèmes de qualité de l’air même si localement, il peut y avoir ponctuellement des concentrations de polluants de l’air importantes (notamment à proximité de la D813 et de la zone industrielle)	
+	Des concentrations dans l’atmosphère en PM10 inférieures aux valeurs régionales		↗		
+	Les émissions de GES par habitant sont inférieures aux valeurs départementales mais légèrement supérieures aux valeurs nationales		↗	Les formes urbaines (bâtiments, besoins en déplacements) jouent sur les émissions de GES.	
-	Le secteur des transports est le principal responsable des émissions de GES sur le territoire		↗	La tendance est à un accroissement de ces émissions par des modèles de logements favorables aux émissions de GES (maisons individuelles déconnectées des centralités) mais les technologies et la sensibilisation tendent à infléchir la tendance.	
-	La RD813 et la voie ferrée reliant Bordeaux-Saint-Jean à Sète-Ville sont les principales sources de nuisances sonores		↗		
+	Un territoire bien équipé en termes d’équipement de collecte des déchets		↗		
+	L’objectif de valorisation du Grenelle est dépassé		↗	La part de déchets valorisés augmente d’année en année	
-	La quantité d’ordures ménagères et assimilées (OMA) diminue peu depuis 2010. Cette diminution n’atteint pas les objectifs Grenelle de -7 % entre 2009 et 2014...		↗	Les quantités d’OMA tendent à augmenter entre 2013 et 2014	
+	... toutefois, Les quantités d’OMA produites par habitant sont inférieures aux moyennes nationales et départementales		↗		
+	L’apport en déchèterie est important sur le territoire		↗	Cet apport est en augmentation	
-	Un nombre important de sites BASIAS potentiellement pollués (83)		↘	Certains sites pollués vont être traités ou sont en cours de traitement Pas de projet d’implantation d’activité significativement polluante	
-	3 sites BASOL (pollué),dont un seul est traité		↘		
-	8 ICPE		↘		
-	3 sites recensés pour leurs émissions polluantes d’après l’iREP		↘		
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d’évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s’inverser	Couleur rouge	Les perspectives d’évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Poursuivre la prise en compte des capacités des réseaux avant développement/raccordement de nouveaux bâtiments ;
- Prendre en compte les capacités des sols à l'épuration lors de développement de nouveaux systèmes en ANC et poursuivre la mise en conformité de l'existant ;
- Participer au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de GES en jouant sur le développement des transports en commun, modes doux, isolations des bâtiments et formes urbaines compactes ;
- Prendre en compte les zones de bruit dans le développement urbain, en particulier à proximité des infrastructures de transports, en évitant d'exposer davantage d'habitants aux nuisances ;
- Anticiper les besoins d'infrastructures pour favoriser le tri et l'apport en déchèterie ;
- Intégrer les sites BASIAS et BASOL n'étant plus en activités dans la réflexion des zones de projet et favorables à la densification ;
- Contrôler et maîtriser l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes.

6. LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur résulte de la juxtaposition entre un aléa (probabilité d'un événement exceptionnel par sa rareté et son caractère irrépressible) et des enjeux humains ou environnementaux. Il se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible fréquence de survenance.



D'après la base de données Gaspar, la commune de Tonneins est concernée par les risques suivants :

- Inondation,
- Mouvement de terrain – Éboulement, chutes de pierres et de blocs,
- Mouvement de terrain – Glissement de terrain,
- Mouvement de terrain – Tassements différentiels,
- Risque industriel,
- Rupture de barrage,
- Séisme – Zone de sismicité 1,
- Transport de marchandises dangereuses.

6.1. L'INFORMATION PREVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS

L'information préventive sur les risques majeurs vise à informer le citoyen sur les risques qu'il encourt sur ses différents lieux de vie : habitation, travail, loisirs, etc. Elle s'effectue d'un niveau départemental à un niveau communal.

LE DOSSIER DEPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Le préfet établit un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs qui décrit les risques dans le département. En ce qui concerne le département du Lot-et-Garonne, la dernière édition du document date de 2014.

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Sur la base des éléments transmis par le Préfet à chaque commune, le maire a la responsabilité de réaliser un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM caractérise le risque communal et sa localisation, renseigne sur les mesures de prévention et de protection, les dispositions des plans de prévention des risques et les modalités d'alerte et d'organisation des secours.

La commune de Tonneins ne dispose pas actuellement de DICRIM d'après la base de données Gaspar.

6.2. LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil élaboré à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire. Son objectif est de planifier les actions des acteurs communaux en cas de risque majeur naturels, technologiques ou sanitaires (organisation de la gestion de crise). La réalisation de ce document est obligatoire pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et fortement recommandée pour les autres communes soumises à un ou plusieurs risques majeurs.

La commune de Tonneins dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) approuvé le 10/01/2014.

6.3. LES RISQUES NATURELS

LES ARRETES PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Selon la Base de données Gaspar (www.georisques.gouv.fr) datant de janvier 2020, le territoire communal a fait l'objet de 16 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le :	Fin le :	Arrêté le :	Publié dans le JO le :
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	23/02/1983	28/02/1983	13/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	21/06/1993	21/06/1993	30/06/1994	09/07/1994
Inondations et coulées de boue	22/06/1993	22/06/1993	30/06/1994	09/07/1994
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	31/07/1998	22/10/1998	13/11/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	30/09/1990	15/11/2001	01/12/2001
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012
Inondations et coulées de boue	18/09/2014	18/09/2014	17/02/2015	19/02/2015
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018
Inondations et coulées de boue	06/06/2018	06/06/2018	24/12/2018	30/01/2019

Ces arrêtés concernent plusieurs types de catastrophes :

- 7 arrêtés concernent les "Inondations et les coulées de boue" ;
- 1 arrêté concerne les "Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain" ;
- 7 arrêtés concernent les "Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols" ;
- 1 arrêté concerne une "Tempête".

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau, notamment à l'occasion de la crue d'un cours d'eau.

D'après la base de données Gaspar, la commune de Tonneins est sujette au risque inondation.

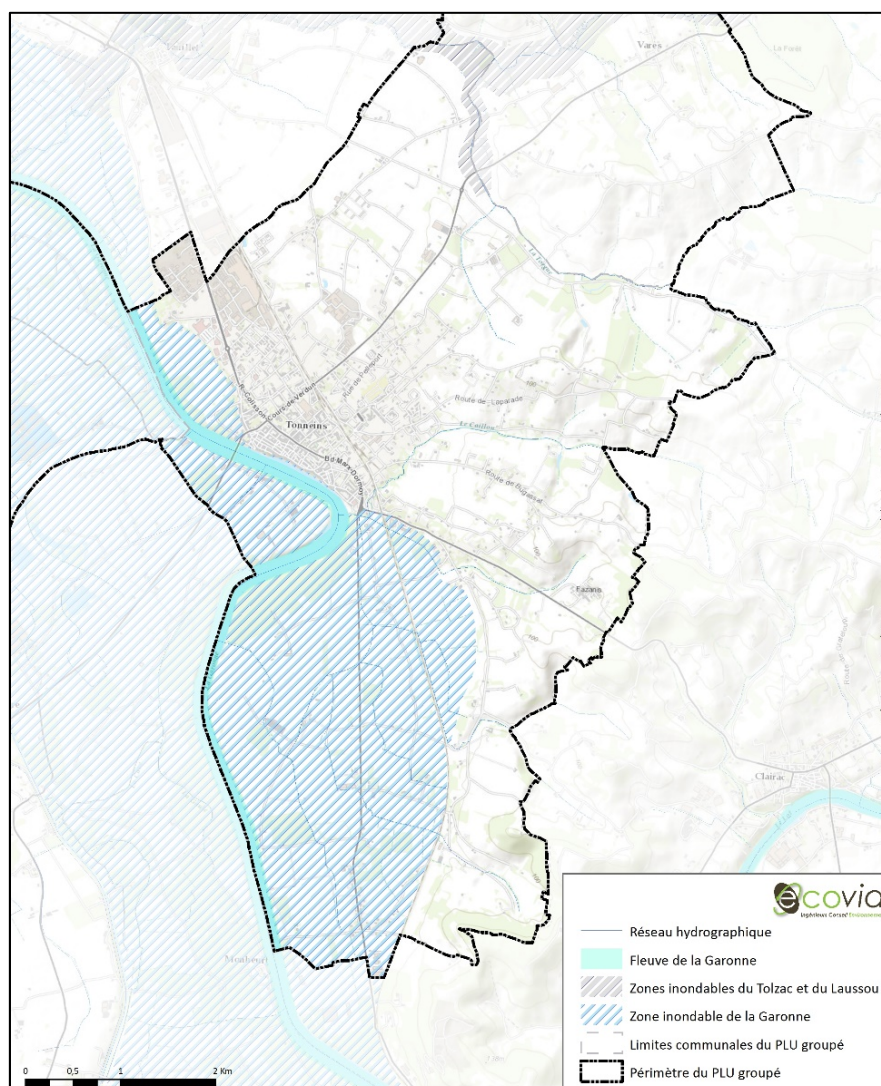
La commune est notamment exposée au risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Elle est en effet traversée par la Garonne et est située proximité de la zone de confluence entre la Garonne et le Lot.

La commune est concernée par l'**Atlas des Zones Inondables (AZI) du Cailloux** qui cartographie le risque inondation au niveau de ce cours d'eau. Ce document a été élaboré à partir d'études hydrogéomorphologiques à l'échelle du bassin.

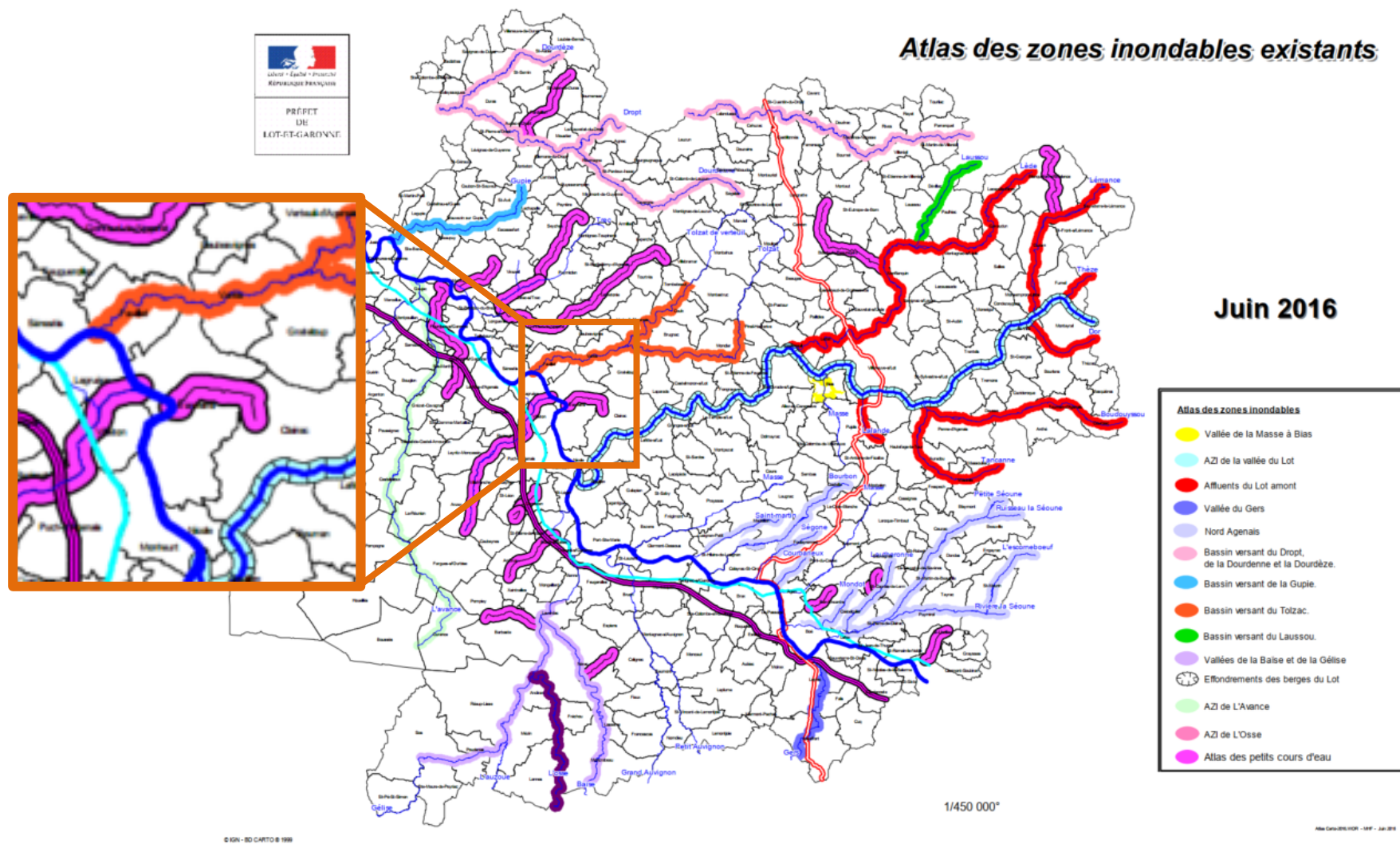
Nom	Bassin/cours d'eau	Date réalisation	Date mise à jour
AZI du Cailloux	Le Cailloux	27/06/2013	-

Sources : Base de données (www.georisques.gouv.fr) mise à jour le 30/08/2016 et DREAL Nouvelle-Aquitaine

D'autres cours d'eau traversant la commune sont également exposés à des débordements : il s'agit de la Torgue et l'Ourbise.

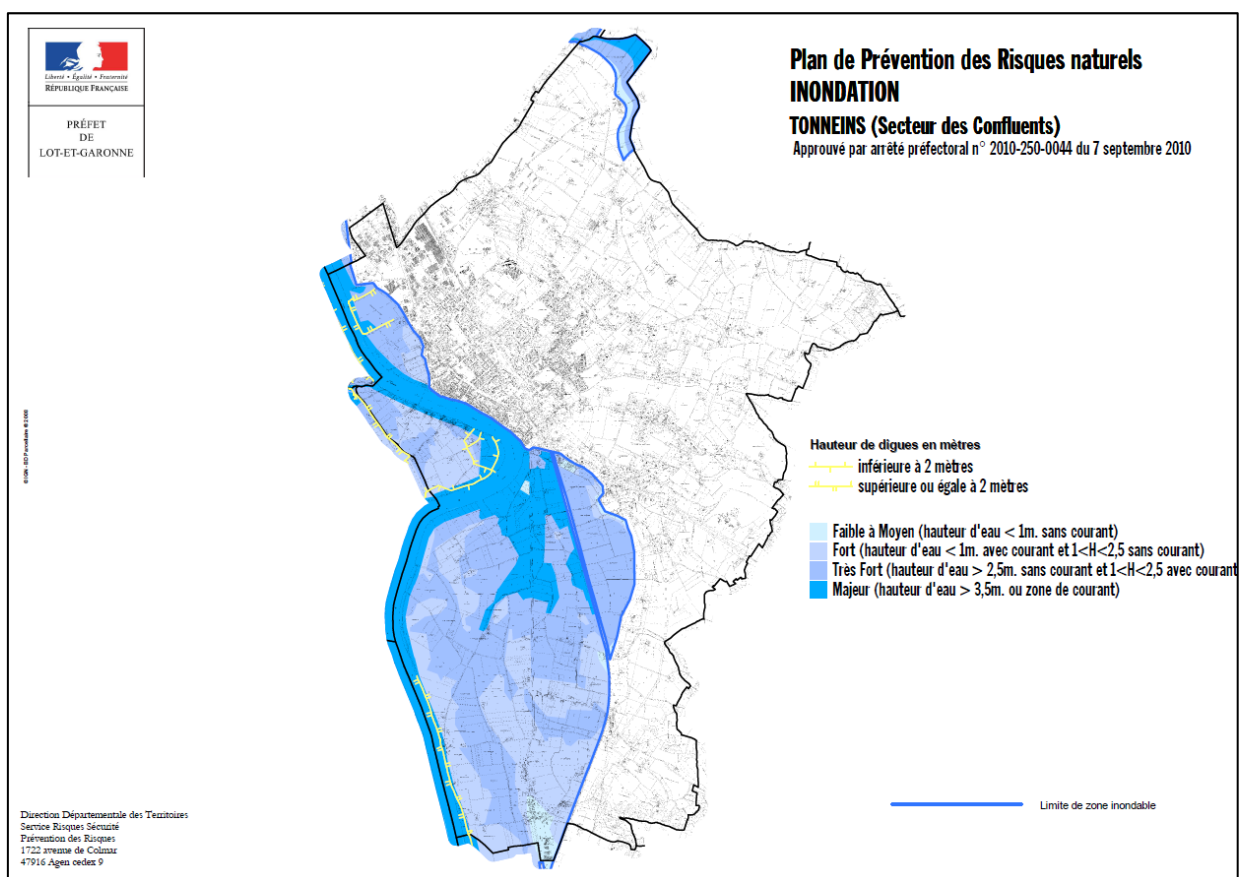


Le risque inondation



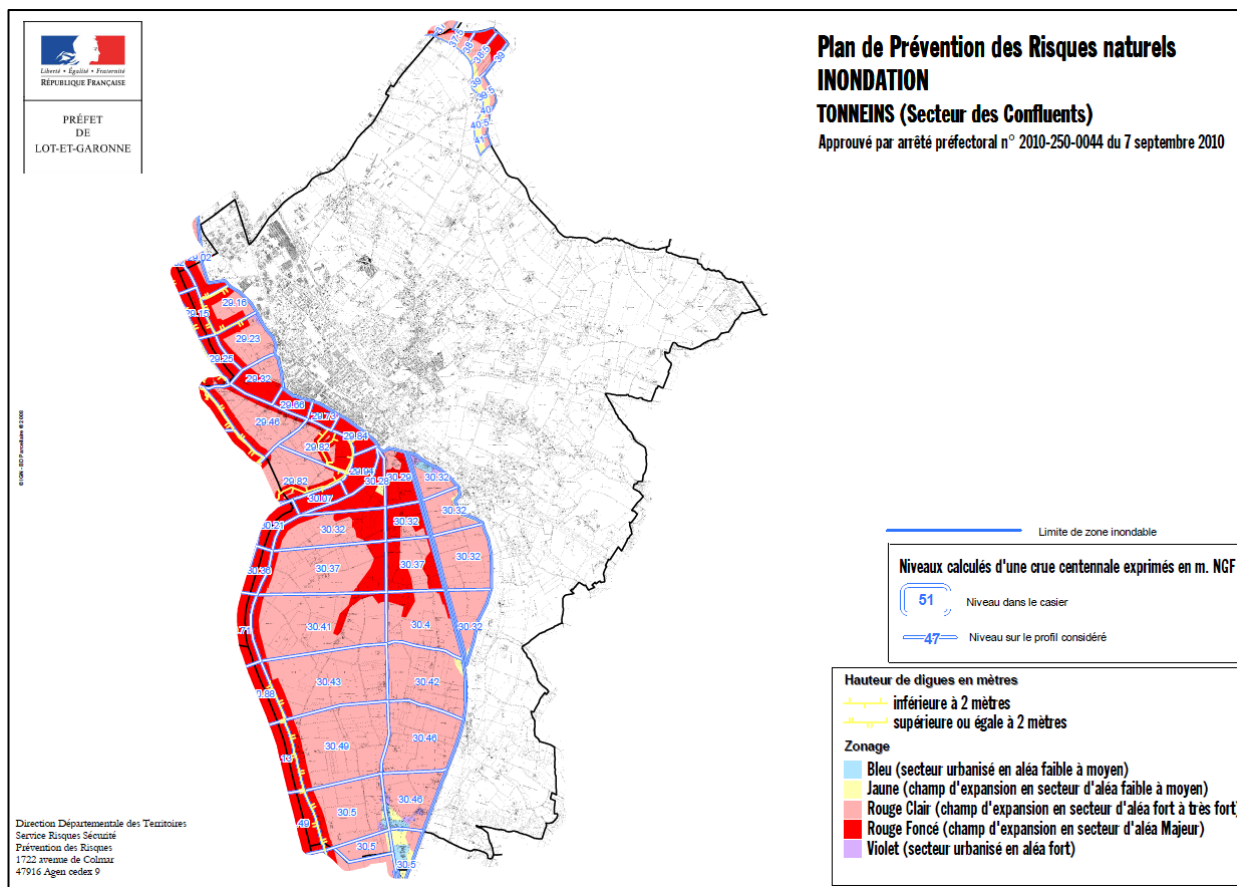
La commune est concernée par le **Plan de Prévention du Risque naturel inondation (PPRn inondation) de la Garonne, secteur des Confluents (zone inondable de la Garonne et du Tolzac)** approuvé par arrêté préfectoral du 7 septembre 2010. Ce plan régit l'utilisation des sols en fonction des niveaux d'aléa auxquels ils sont soumis. Il remplace l'ancien PPR

Nom	Bassin	Date prescription	Date approbation	Date mise à jour
PPRn des Confluents	Confluents	26/08/2005	07/09/2010	13/04/2011



L'aléa inondation - PPRn Inondation secteur des Confluents

Source : DDT 47



Le zonage réglementaire - PPRn Inondation secteur des Confluents

Source : DDT 47

Par ailleurs, la commune de Tonneins est concernée par le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne**. Ce dernier a été approuvé le 1^{er} décembre 2015 en application de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Ce plan fixe pour la période 2016-2017 six objectifs stratégiques et 49 dispositions associées sur les 18 territoires identifiés à risques importants. La commune de Tonneins est comprise dans le **territoire à risques important d'inondation (TRI) de Tonneins-Marmande**. Ce TRI a été arrêté par le préfet coordinateur de bassin le 11/01/2013 et abrogé par l'arrêté préfectoral du 24/10/2018.

LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le mouvement de terrain par glissements est caractérisé par des déplacements, par gravité, d'un versant instable. De vitesse lente ces déplacements peuvent s'accélérer pour aller jusqu'à la rupture complète du versant.

D'après la base de données Gaspar, la commune de Tonneins est concernée par trois types de mouvement de terrain : les éboulements - chutes de pierres et de blocs, les glissements de terrain et les tassements différentiels.

D'après la base de données nationale des mouvements de terrain (disponible sur Georisques.gouv.fr) deux glissements de terrain ont eu lieu sur la commune :

Type	Date début	Lieu-dit	Origine
Glissement de terrain	12/10/2009	Cours de l'Yser	Anthropique (terrassement)
Glissement de terrain	01/05/1976	-	Inconnue

Source : Georisques.gouv.fr consulté le 21/09/2016

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturel (PPRn) approuvé le 22 janvier 2018 pour le traitement différentiel des argiles.

Les glissements de terrain et chutes de blocs

Une étude ponctuelle a été réalisée en 2006 sur une zone située au sud-est de la commune au lieu-dit "Trichot" présentant des risques de glissements de terrain.

Les mouvements de terrain par effondrement de cavités

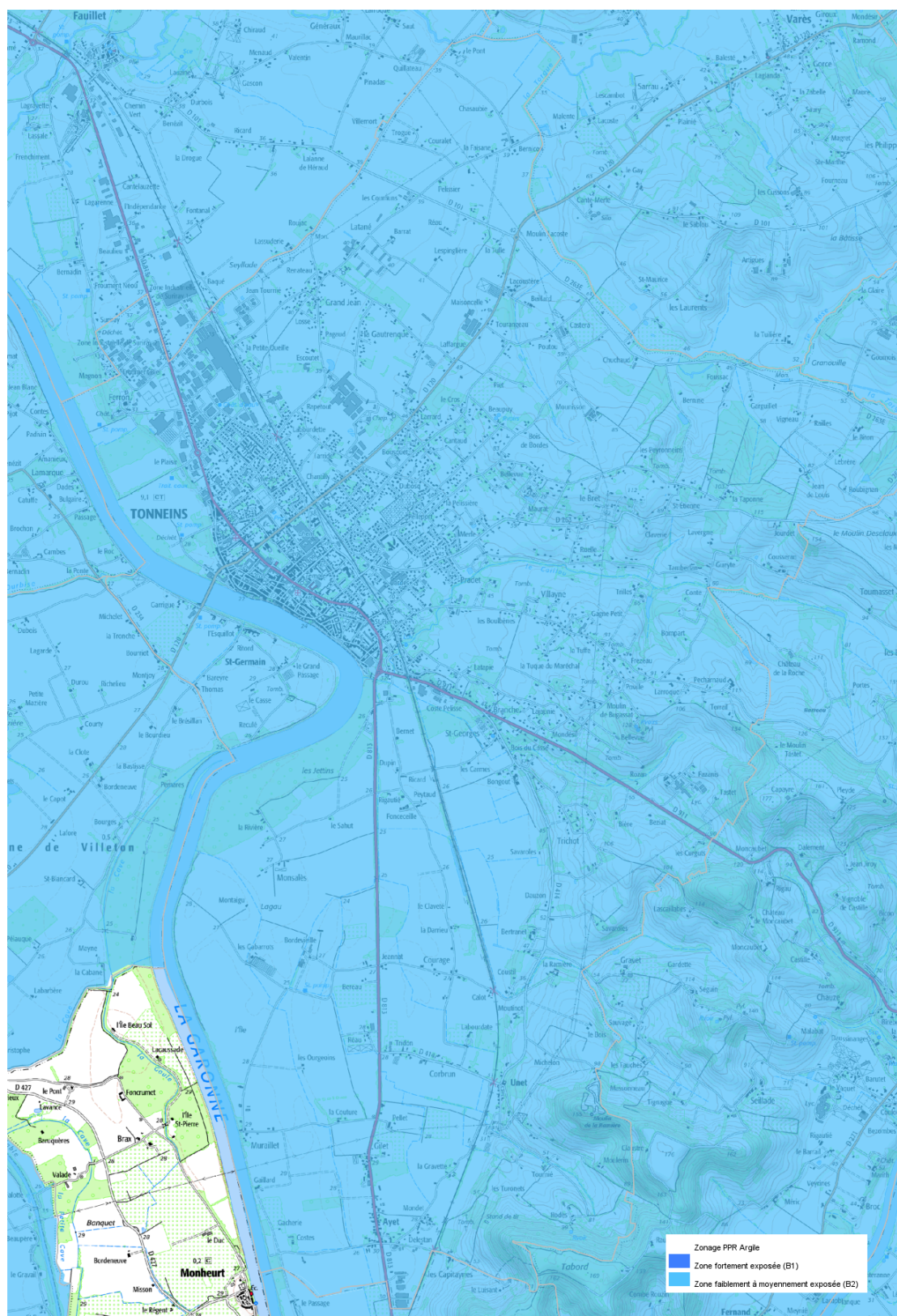
D'après la base de données nationale des cavités souterraines, **aucune cavité n'est présente sur la commune.**

LE RISQUE DE SEISME

Le Ministère en charge de l'écologie a rendu public le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011. Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible
- Zone 2 = Sismicité faible
- Zone 3 = Sismicité modérée
- Zone 4 = Sismicité moyenne
- Zone 5 = Sismicité forte

La commune de Tonneins fait partie des communes classées en **zone de sismicité 1**, ce qui correspond à une **sismicité très faible**.



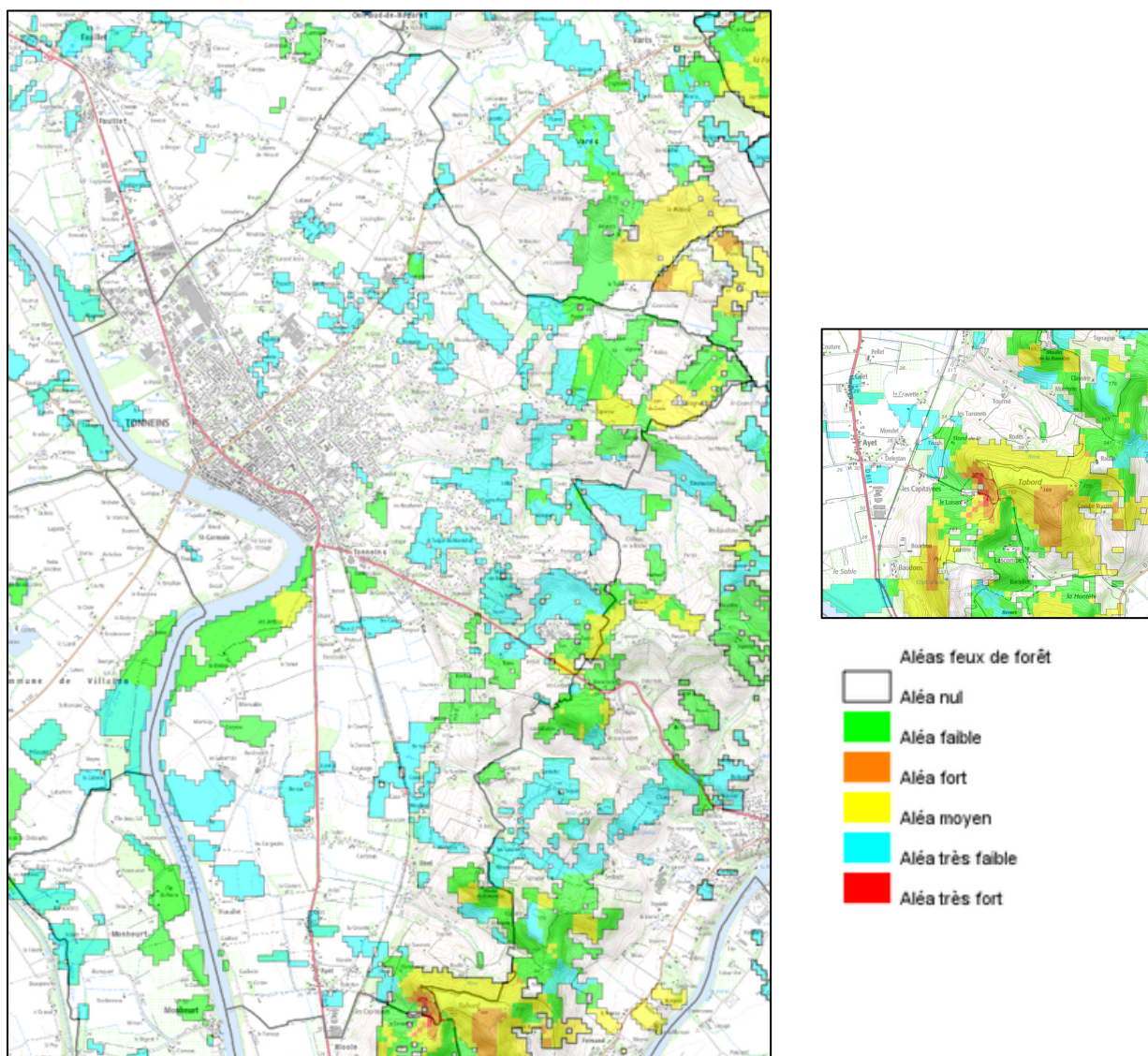
Zonage du PPRn Argiles

LE RISQUE FEU DE FORET

Par définition, un feu de forêt est un incendie qui a atteint une formation forestière ou subforestière dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à 1 hectare.

En Lot-et-Garonne, une étude a permis d'élaborer un atlas départemental du risque incendie de forêt. Cette étude concerne en particulier le massif des Landes de Gascogne et le massif Fumélois. L'atlas cartographique a été publié en 2013. Il présente des cartes de sensibilité des communes vis-à-vis du risque d'incendie de forêt ainsi que l'aléa subi et la carte des enjeux et de la défendabilité.

La commune de Tonneins est peu sujette aux feux de forêt. Globalement, l'aléa est nul à faible. Toutefois, l'extrême sud du territoire est situé en zone d'aléa moyen à très fort (lieu-dit les Capitaynes). D'après le DDRM, la surface d'enjeux en aléa fort à très fort est inférieure à 1 ha.



L'atlas départemental du risque incendie de forêt en Lot-et-Garonne – Commune de Tonneins
Source DDT 47

6.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Trois risques technologiques sont présents sur la commune :

- le risque industriel,
- le risque de rupture de digues et de barrage,
- le risque lié au transport de matières dangereuses.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel sur le territoire communal est essentiellement concentré au niveau du site **EUTICALS SAS (ex-Archimica)**.

Le site est spécialisé dans la fabrication de produits pharmaceutiques et notamment la production d'un intermédiaire de synthèse utilisé dans la fabrication d'anti-inflammatoire ou en agropharmacie : l'acide chloro-2-nicotinique.

Cette installation classée au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, notamment pour les rubriques relatives aux activités/stockages et/ou d'emploi de produits très toxiques, de comburants et de liquides inflammables.

Le site est également classé **Seveso seuil haut**, en raison de la présence de grandes quantités d'oxychlorure de phosphore (très toxique [T+]).

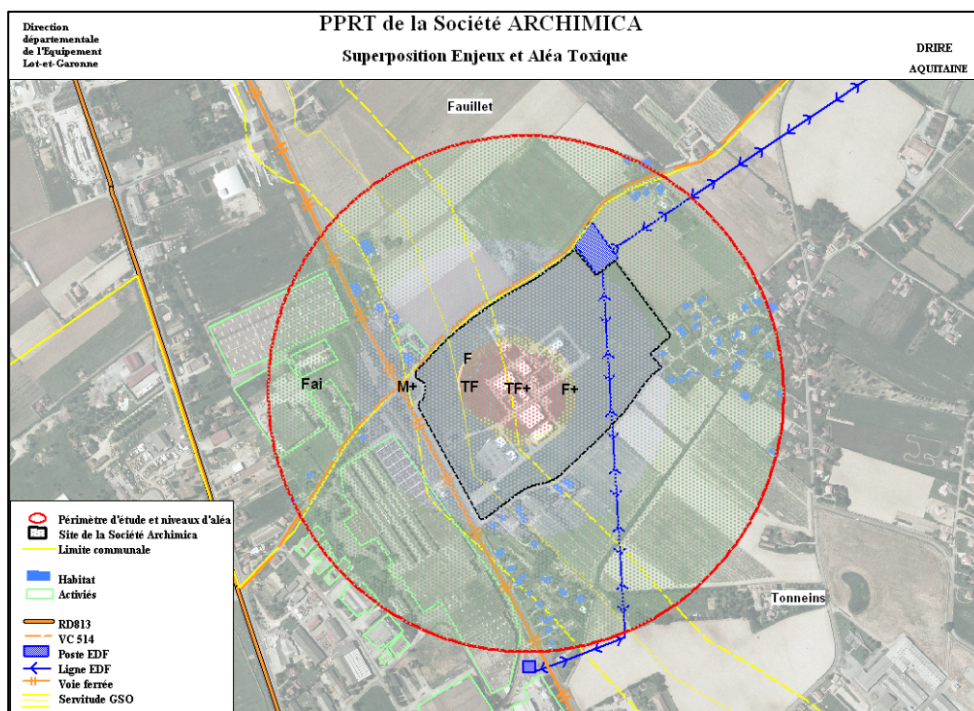


*Le site Archimica à Tonneins
Sources : PPRT et DDT47*

Le site fait par conséquent l'objet d'un **Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2009 et d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) élaboré en 2007 et révisé en 2019**. Le périmètre concerné comprend les communes de Tonneins et de Faullet.

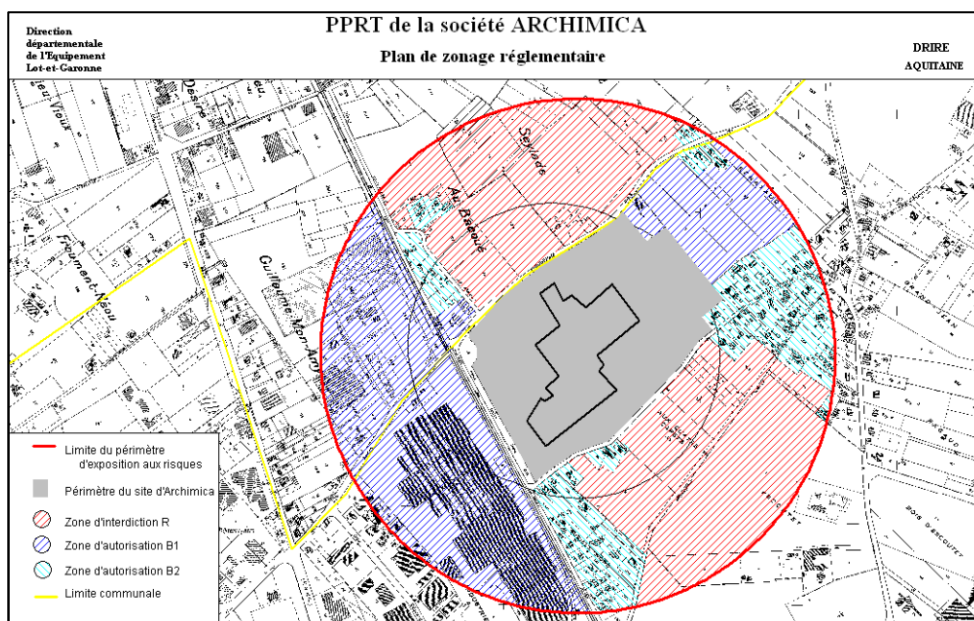
Le PPRt est un document élaboré par l'État. Son l'objectif est de maîtriser l'urbanisation des sites Seveso seuil haut afin de protéger la population riveraine d'un éventuel accident industriel.

Le PPI permet de définir les mesures assurant la protection des populations face à un risque d'accident majeur dépassant les limites de l'entreprise. Il doit être révisé tous les trois ans.



Les enjeux et aléas toxiques

Source : PPRT



Le zonage réglementaire

Source : PPRT

On peut également noter la présence des **7 autres ICPE** sur le territoire communal pouvant potentiellement être à l'origine d'un accident industriel (cf. sites et sols pollués).

Parmi ces sites, les silos de stockage de céréales exploités par la société Terres du sud sur les sites de Gardès et Artigues. Leurs capacités de stockage autorisées sont respectivement de 43 000 m³ et 28 350 m³. Ces sites sont potentiellement sujets à la survenue d'un accident de type incendie ou explosion.

LE RISQUE DE RUPTURE DE DIGUES ET DE BARRAGES

Les données sont issues du dossier Départemental des Risques Majeurs du Lot-et-Garonne (DDRM 47).

Une **digue** est un remblai longitudinal, dont la fonction principale est d'empêcher la submersion des terres la longeant par les eaux d'un lac ou d'une rivière. Elle est souvent constituée d'une simple levée de terre, voire de sable et végétation. Une rupture de digue entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

La commune de Tonneins est concernée par la rupture de digues. Plusieurs digues de protection contre les inondations sont présentes au niveau de la Garonne. La rupture de ces dernières pourrait entraîner d'importants dégâts lors d'une crue importante.

Un **barrage** est un ouvrage artificiel qui barre le lit des rivières ou des fleuves dans le but de constituer des réservoirs d'eau qui servent à réguler les cours d'eau, alimenter les villes, irriguer les cultures, produire de l'énergie électrique, développer le tourisme et les loisirs, etc.

Le département du Lot-et-Garonne ne comprend pas de grand barrage. Cependant, le risque est tout de même présent. Il est lié aux barrages de Granval (Cantal) et de Sarran (Aveyron) situés plus en amont du bassin hydrographique.

LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Les données sont issues du dossier Départemental des Risques Majeurs du Lot-et-Garonne (DDRM 47).

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Les matières dangereuses peuvent être acheminées par différents types de transports :

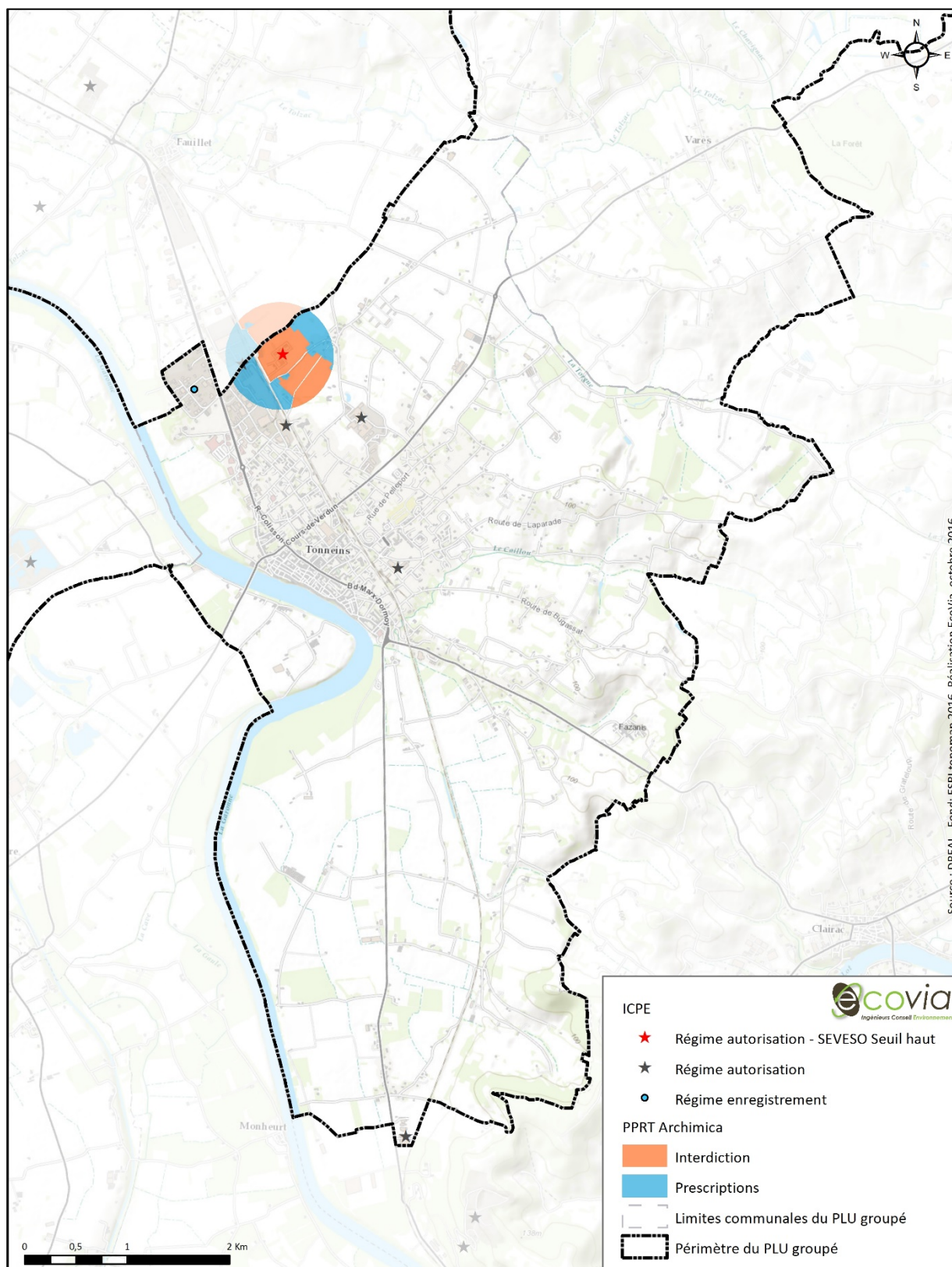
- Par route,
- Par voie ferrée,
- Par voie fluviale,
- Par canalisation (hydrocarbures, gaz, etc.).

La commune de Tonneins est essentiellement concernée par les transports de marchandises dangereuses au niveau de **la RD813, de la RD911 et de la voie ferrée faisant la liaison entre Bordeaux-Saint-Jean et Sète-Ville**. D'autres axes routiers peuvent être concernés tels que : la RD120, la RD263, la RD101 et la RD414.

D'après la localisation des accidents de la circulation de la région Aquitaine, qui prend en compte tous les accidents corporels de la circulation survenus sur le réseau routier, entre les années 2004 et 2013, 89 accidents se sont produits sur la commune de Tonneins.

Ces accidents ont majoritairement eu lieu sur la RD813 (48), la RD911 (8), la RD120 (9) et la RD263 (6).

Des canalisations de transport de gaz naturel sont également présentes sur le territoire. Ce réseau est exploité par la TERECA (anciennement TIGF). Il se compose de canalisations souterraines accompagnées d'installations de surface.



Les risques technologiques : les ICPE

6.5. LA SYNTHÈSE

LA GRILLE ATOUTS-FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS-MENACES

Grille atouts-faiblesses/opportunités-menaces : Risques majeurs					
Situation actuelle			Tendances		
+	La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) approuvé le 10/01/2014		?		
-	Un risque inondation par débordement de la Garonne prégnant sur la commune		↗	Leviers d'actions : - du Plan de Gestion des Risques d'Inondation [PGRI] 2016-2021 du bassin Adour-Garonne - du Plan de Prévention des Risques inondation des confluents - du TRI Tonneins-Marmande	
-	Un risque de mouvement de terrain important et prenant plusieurs formes : Éboulement, chutes de pierres et de blocs, glissement de terrain, tassements différentiels, retrait et gonflements des argiles, etc.		↗	Levier d'action du Plan de Prévention des Risques (PPR) Argile du département du Lot-et-Garonne	
+	Un risque sismique très faible		↗	Pas de modification du contexte physique	
+	Un risque feu de forêt globalement faible, uniquement localisé de manière ponctuelle au sud de la commune		↗		
-	Un risque industriel important localisé au niveau du site Seveso Seuil Haut EUTICALS SAS (ex-Archimica). D'autres ICPE peuvent à l'origine d'un risque industriel (silos de la société Terre du Sud notamment)		↗	Existence d'un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) approuvé et d'un Plan particulier d'Intervention (PPI)	
-	Un risque de rupture de digue et de rupture de barrage		↗		
-	Un risque TMD significatif au niveau de la D813, de la D911 et de la voie ferrée faisant la liaison entre Bordeaux-Saint-Jean et Sète-Ville Par ailleurs, des canalisations de gaz sont présentes sur la commune		↗	Le trafic ferroviaire devrait augmenter	
			↗	Mesures de sécurité prises par les exploitants des départementales et des canalisations de gaz	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre		Couleur verte Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser		Couleur rouge Les perspectives d'évolution sont négatives

LA PROPOSITION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme via les prescriptions du PPRn Inondation ;
- Ne pas aggraver les risques liés aux inondations et aux mouvements de terrain,
- Développer la prise en compte du risque TMD dans les opérations d'aménagement, en évitant notamment d'exposer plus de population dans les secteurs concernés,
- Prendre en compte la présence d'établissements industriels à risques dans les opérations d'aménagement, notamment le site SEVESO Seuil Haut EUTICALS SAS (ex-Archimica).

7. LA SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

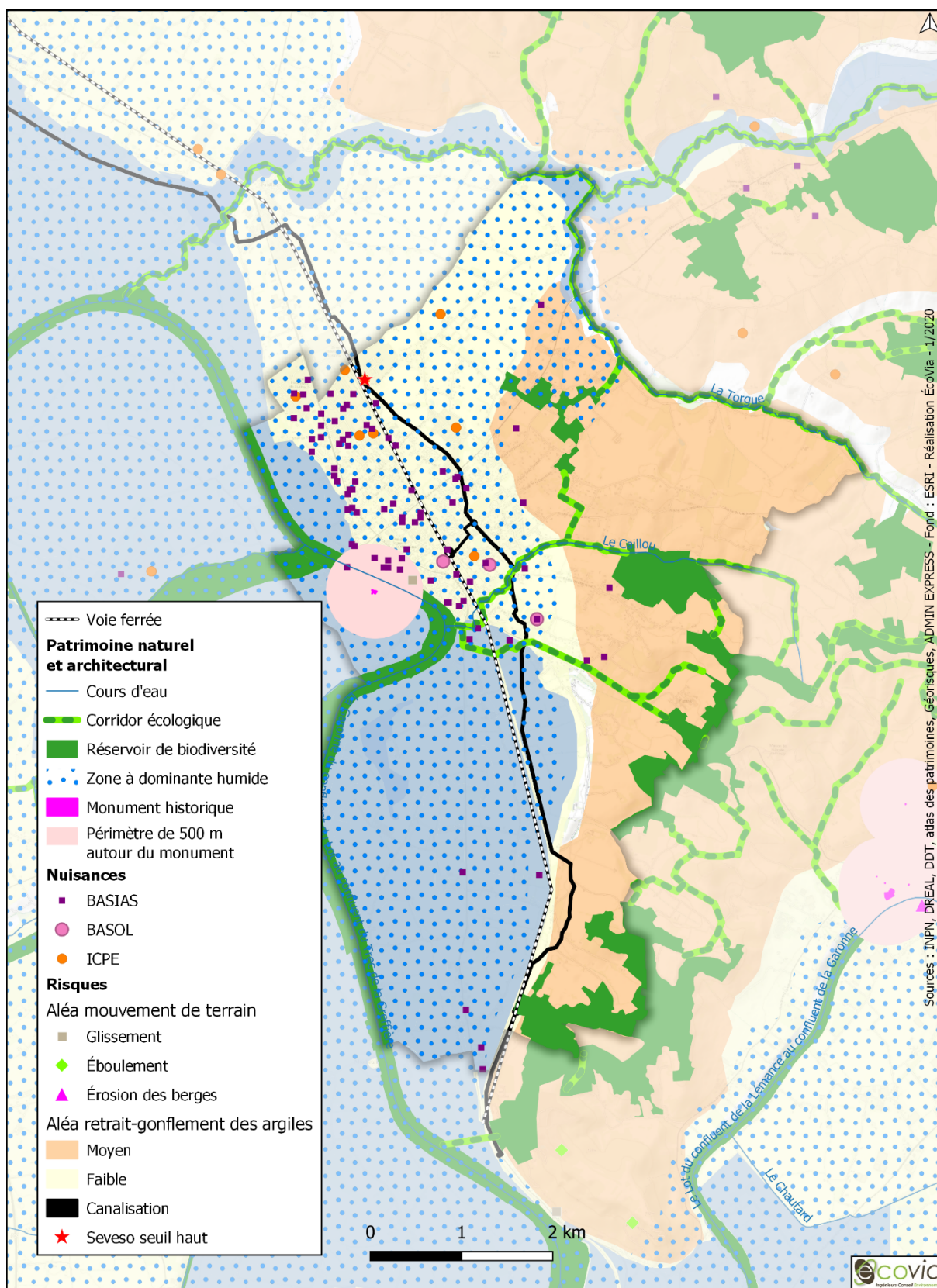
L'état initial de l'environnement a permis d'identifier des **enjeux environnementaux majeurs** pour la commune de Tonneins.

Le respect et la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme devraient permettre :

- de garantir la préservation de l'identité environnementale de Tonneins,
- l'élaboration d'un document d'urbanisme local apportant une plus-value environnementale significative.

L'EIE a permis de mettre en évidence divers enjeux environnementaux : biodiversité et continuités écologiques, risques naturels et technologiques, cours d'eau, patrimoine bâti et nuisances, etc. la carte ci-après présente une synthèse de ces enjeux.

La vallée de la Garonne correspond à un des secteurs présentant le plus d'enjeux environnementaux notamment concernant un risque inondation relativement élevé, associé à des milieux naturels caractéristiques (ripisylves et zones humides).



La synthèse des enjeux environnementaux

CHAPITRE 3 : LES ANNEXES

1. LA POPULATION MUNICIPALE DE 1968-2013

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	4 676 995	4 817 190	4 961 927	5 113 789	5 259 366	5 671 076	5 844 177	25 %	11 %
Lot-et-Garonne	290 592	292 616	298 522	305 989	305 380	326 399	333 180	15 %	9 %
SCoT Val de Garonne	53 678	54 611	56 005	57 472	56 595	60 329	62 150	16 %	10 %
Tonneins	8 417	9 127	9 141	9 334	9 041	9 162	8 914	6 %	-1 %
Villeteau	471	426	444	511	519	519	475	1 %	-8 %
Lagruère	434	379	362	347	318	323	382	-12 %	20 %
Varès	420	459	618	680	691	656	622	48 %	-10 %
Fauillet	788	799	757	769	815	850	837	6 %	3 %
Monheurt	439	401	403	259	251	208	210	-52 %	-16 %
Clairac	2 552	2 332	2 393	2 338	2 385	2 448	2 549	0 %	7 %
Nicole	364	353	307	303	292	268	287	-21 %	-2 %

Source : INSEE RP2013

2. L'ÉVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES ET LES DONNEES BRUTES PAR PERIODES

Taux de croissance annuel moyen	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	0,4	0,4	0,4	0,3	0,8	0,6	0,8
Lot-et-Garonne	0,1	0,3	0,3	0,0	0,7	0,4	0,6
SCoT Val de Garonne	0,2	0,4	0,3	-0,2	0,7	0,6	0,7
Tonneins	1,2	0,0	0,3	-0,4	0,1	-0,5	-0,1
Villeton	-1,4	0,6	1,8	0,2	0,0	-1,8	-0,6
Lagruère	-1,9	-0,7	-0,5	-1,0	0,2	3,4	1,3
Varès	1,3	4,3	1,2	0,2	-0,6	-1,1	-0,7
Fauillet	0,2	-0,8	0,2	0,6	0,5	-0,3	0,2
Monheurt	-1,3	0,1	-5,4	-0,3	-2,1	0,2	-1,3
Clairac	-1,3	0,4	-0,3	0,2	0,3	0,8	0,5
Nicole	-0,4	-2,0	-0,2	-0,4	-0,9	1,4	-0,1

Source : INSEE RP2013

Taux de croissance annuel moyen dû au solde naturel	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Lot-et-Garonne	0,2	0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1
SCoT Val de Garonne	0,1	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	-0,1
Tonneins	0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Villeton	0,2	0,4	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Lagruère	0,0	0,3	-0,2	0,0	-0,2	0,7	0,2
Varès	0,6	0,2	0,3	0,5	0,1	-0,1	0,0
Fauillet	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2
Monheurt	0,5	0,9	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Clairac	-0,3	-0,7	-1,1	-0,8	-1,1	-0,8	-1,0
Nicole	0,3	0,7	0,7	0,4	0,8	0,8	0,6

Source : INSEE RP2013

Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	0,2	0,2	0,5	0,3	0,8	0,6	0,8
Lot-et-Garonne	-0,1	0,2	0,4	0,0	0,8	0,4	0,7
SCoT Val de Garonne	0,1	0,3	0,4	0,0	0,8	0,6	0,8
Tonneins	1,1	0,0	0,3	-0,2	0,3	-0,3	0,1
Villeton	-1,6	0,2	2,1	0,2	0,1	-1,8	-0,5
Lagruère	-1,9	-1,0	-0,3	-1,0	0,4	2,7	1,1
Varès	0,7	4,1	0,9	-0,3	-0,7	-1,0	-0,7
Fauillet	0,1	-0,9	0,1	0,5	0,3	-0,6	0,0
Monheurt	-1,8	-0,8	-5,7	-0,4	-2,1	0,2	-1,3
Clairac	-1,0	1,1	0,8	1,0	1,4	1,6	1,5
Nicole	-0,7	-2,7	-0,9	-0,8	-1,7	0,6	-0,7

Source : INSEE RP2013

3. LES TRANCHES D'ÂGE

Nombre par catégories d'âge en 1999	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans	Total
Nouvelle Aquitaine	1 205 285	1 757 319	1 259 441	1 036 644	5 258 689
Lot-et-Garonne	69 964	94 057	75 397	66 146	305 564
SCoT Val de Garonne	12 461	17 164	13 952	11 764	55 341
Tonneins	1 885	2 628	2 400	2 132	9 045
Villeton	140	152	104	124	520
Lagruère	92	120	80	48	340
Varès	192	240	184	80	696
Fauillet	200	228	200	196	824
Monheurt	72	80	48	52	252
Clairac	529	740	484	624	2 377
Nicole	72	100	68	48	288

Source : INSEE RP2013

Nombre par catégories d'âge en 2008	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans	Total
Nouvelle Aquitaine	1 256 847	1 735 078	1 501 293	1 130 679	5 623 897
Lot-et-Garonne	71 350	92 794	87 990	72 080	324 214
SCoT Val de Garonne	12 562	16 280	15 723	13 020	57 585
Tonneins	1 990	2 427	2 406	2 302	9 125
Villeton	124	139	124	127	514
Lagruère	72	112	92	68	344
Varès	151	163	257	102	673
Fauillet	233	265	261	123	882
Monheurt	52	60	45	41	198
Clairac	515	624	608	708	2 455
Nicole	75	63	67	48	253

Source : INSEE RP2013

Nombre par catégories d'âge en 2013	< 20 ans	20-44 ans	45-65 ans	> 65 ans	Total
Nouvelle Aquitaine	1 286 772	1 698 824	1 606 315	1 216 970	5 808 881
Lot-et-Garonne	72 202	88 568	93 898	77 368	332 036
SCoT Val de Garonne	13 564	15 839	17 412	13 751	60 566
Tonneins	1 955	2 148	2 476	2 299	8 878
Villeton	66	128	190	95	479
Lagruère	64	108	108	88	368
Varès	122	134	224	157	637
Fauillet	193	236	236	169	834
Monheurt	35	58	62	58	213
Clairac	566	641	732	569	2 508
Nicole	86	61	69	65	281

Source : INSEE RP2013

4. L'INDICE DE JEUNESSE

	1999	2008	2013
Nouvelle Aquitaine	116 %	111 %	106 %
Lot-et-Garonne	106 %	99 %	93 %
SCoT Val de Garonne	106 %	96 %	99 %
Tonneins	88 %	86 %	85 %
Villeton	113 %	98 %	69 %
Lagruère	192 %	106 %	73 %
Varès	240 %	148 %	78 %
Fauillet	102 %	189 %	114 %
Monheurt	138 %	127 %	60 %
Clairac	85 %	73 %	99 %
Nicole	150 %	156 %	132 %

Source : INSEE RP2013

5. LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Nombre de personnes par catégories socioprofessionnelles en 2008	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres et Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle	Total
Nouvelle Aquitaine	83 053	173 710	288 431	586 230	782 409	643 903	1 451 479	726 200	4 735 415
Lot-et-Garonne	6 880	10 711	11 829	30 386	41 998	39 871	91 518	39 845	273 038
SCoT Val de Garonne	1 237	1 900	1 851	5 303	7 557	8 241	17 080	7 086	50 255
Tonneins	32	253	233	633	1 204	1 231	2 773	1 392	7 751
Villeton	8	24	4	44	36	112	148	48	424
Lagruère	12	16	4	16	68	64	72	32	284
Varès	53	24	12	77	65	90	167	81	569
Fauillet	28	59	16	91	83	142	182	87	688
Monheurt	15	4	4	11	7	56	49	30	176
Clairac	77	72	68	169	238	310	873	262	2 069
Nicole	0	0	4	12	23	66	62	27	194

Source : INSEE RP2013

Nombre de personnes par catégories socioprofessionnelles en 2013	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres et Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle	Total
Nouvelle Aquitaine	72 409	192 508	319 741	633 577	797 875	634 305	1 540 382	685 588	4 876 385
Lot-et-Garonne	5 673	11 797	12 586	31 794	43 261	39 847	95 746	37 870	278 574
SCoT Val de Garonne	998	2 059	2 202	5 364	7 995	8 599	17 681	6 980	51 878
Tonneins	28	290	214	524	1 066	1 255	2 941	1 212	7 530
Villeton	20	28	4	44	52	120	100	44	412
Lagruère	25	16	20	33	37	61	102	29	323
Varès	31	23	4	47	82	82	207	66	542
Fauillet	31	43	12	66	112	140	221	19	644
Monheurt	16	0	11	21	21	42	48	21	180
Clairac	44	108	59	270	251	410	689	309	2 140
Nicole	4	21	0	12	17	46	83	37	220

Source : INSEE RP2013

6. L'ÉVOLUTION DU LOGEMENT

L'ÉVOLUTION GLOBALE

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	1 716 457	1 954 084	2 220 304	2 488 926	2 742 006	3 139 175	3 337 568	94 %	22 %
Lot-et-Garonne	101 447	113 173	126 273	139 800	148 321	169 932	180 313	78 %	22 %
SCoT Val de Garonne	18 293	20 545	23 021	25 904	26 770	30 440	32 287	76 %	21 %
Tonneins	3 008	3 382	3 798	4 265	4 462	4 680	4 872	62 %	9 %
Villeteon	165	174	185	220	227	249	255	55 %	12 %
Lagruère	167	166	168	168	159	177	186	11 %	17 %
Varès	126	152	228	253	258	279	288	129 %	12 %
Fauillet	245	266	287	308	332	386	414	69 %	25 %
Monheurt	149	135	148	120	112	117	121	-19 %	8 %
Clairac	909	958	1 025	1 138	1 302	1 307	1 358	49 %	4 %
Nicole	126	132	124	114	122	119	138	10 %	13 %

Source : INSEE RP2013

L'ÉVOLUTION COMPAREE DES RESIDENCES PRINCIPALES

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	1 442 524	1 596 260	1 787 373	1 975 871	2 210 131	2 527 575	2 663 473	85 %	21 %
Lot-et-Garonne	87 345	95 662	106 028	117 169	127 309	144 252	150 116	72 %	18 %
SCoT Val de Garonne	16 269	17 909	19 883	21 936	23 520	26 763	28 034	72 %	19 %
Tonneins	2 738	3 111	3 373	3 766	3 957	4 148	4 129	51 %	4 %
Villeteon	134	141	155	182	203	215	217	62 %	7 %
Lagruère	122	124	128	131	130	141	154	26 %	18 %
Varès	117	131	184	219	240	248	253	116 %	5 %
Fauillet	219	240	260	279	315	349	373	70 %	18 %
Monheurt	117	109	118	91	90	86	93	-21 %	3 %
Clairac	783	768	837	907	969	1 064	1 090	39 %	12 %
Nicole	108	105	101	96	103	101	104	-4 %	1 %

Source : INSEE RP2013

Les résidences secondaires

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	135 247	183 573	239 154	310 604	336 075	390 363	396 675	193 %	18 %
Lot-et-Garonne	3 903	5 273	7 170	8 976	9 060	9 991	10 866	178 %	20 %
SCoT Val de Garonne	580	694	846	995	1 075	890	911	57 %	-15 %
Tonneins	94	72	63	102	95	84	97	3 %	2 %
Villeton	5	17	14	13	13	7	6	20 %	-54 %
Lagruère	14	23	15	9	13	19	13	-7 %	0 %
Varès	0	3	6	9	4	12	10	-	150 %
Fauillet	8	6	1	3	4	10	6	-25 %	50 %
Monheurt	4	4	3	9	5	12	6	50 %	20 %
Clairac	56	66	66	80	196	89	93	66 %	-53 %
Nicole	2	6	9	5	8	4	9	350 %	13 %

Source : INSEE RP2013

Le logement vacant

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1968-2013	1999-2013
Nouvelle Aquitaine	138 686	174 251	193 777	202 451	195 800	221 237	277 420	100 %	42 %
Lot-et-Garonne	10 199	12 238	13 075	13 655	11 952	15 689	19 331	90 %	62 %
SCoT Val de Garonne	1 444	1 942	2 292	2 973	2 175	2 778	3 339	131 %	54 %
Tonneins	176	199	362	397	410	448	646	267 %	58 %
Villeton	26	16	16	25	11	27	32	23 %	191 %
Lagruère	31	19	25	28	16	17	19	-39 %	19 %
Varès	9	18	38	25	14	19	25	178 %	79 %
Fauillet	18	20	26	26	13	26	35	94 %	169 %
Monheurt	28	22	27	20	17	19	21	-25 %	24 %
Clairac	70	124	122	151	137	154	175	150 %	28 %
Nicole	16	21	14	13	11	14	25	56 %	127 %

Source : INSEE RP2013

7. LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le nombre de logements commencés

	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements
2005	26	5	5	0	36
2006	26	9	18	0	53
2007	30	6	0	0	36
2008	12	2	36	1	51
2009	11	10	0	0	21
2010	6	0	0	0	6
2011	9	12	4	0	25
2012	14	0	0	0	14
2013	14	7	0	0	21
2014	5	10	0	0	15
Total 2005-2014	153	61	63	1	278

Source : Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2005-2014) - Octobre 2016

Les surfaces des logements commencés

	Surface en m ² de logements commencés individuels purs	Surface en m ² de logements commencés individuels groupés	Surface en m ² de logements commencés collectifs	Surface en m ² de logements commencés en résidence	Total surface en m ²
2005	3606	440	342	0	4388
2006	3011	1106	1118	0	5235
2007	3369	761	0	0	4130
2008	1450	236	1168	100	2954
2009	2413	1042	0	0	3455
2010	733	0	0	0	733
2011	1199	1106	215	0	2520
2012	1555	0	0	0	1555
2013	1575	674	0	0	2249
2014	618	1656	0	0	2274
Total 2005-2014	19529	7021	2843	100	29493

Source : Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2005-2014) - Octobre 2016

8. LES SITES BASIAS

Identifiant	Nom / Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Activité
AQI4700005	Clariant, Hexachimie	Fabrication de produits chimiques	Tournie Jean	En activité
AQI4700064	SEITA	Manufacture des Tabacs	Manufacture (place de la)	Activité terminée
AQI4700072	SEAT	Abattoir de Tonneins	Pont de la Garonne (10, rue)	En activité
AQI4700084	Fillon Roger	Dépôt gaz combustible liquéfié.	Sébastopol (rue)	Activité terminée
AQI4700346	Bernède Henri	Atelier de carrosserie automobile	Verteuil (120 route de)	Activité terminée
AQI4700347	Pion	Dépôt gaz combustible liquéfié.	Neuve (rue)	Activité terminée
AQI4700348	Guyenne et Gascogne	Garage automobile Peugeot	Novello (3 Bd de)	Activité terminée
AQI4700349	Guyenne et Gascogne	Garage automobile Peugeot	Pigeonnier (lieu-dit le)	En activité
AQI4700350	Zambon Lino	Dépôt carburant	Chabrier Armand (2, rue)	Activité terminée
AQI4700352	Brout Pierre	Atelier de carrosserie automobile	Saint-Pierre (10 Boulevard)	En activité
AQI4700353	Fontayral Christian	Atelier de carrosserie automobile	Guillaume mon ami (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700354	Labeyrie Jacques, Tricou Josué	Station-service	Saint-Pierre (7 Boulevard)	Activité terminée
AQI4700356	Lacombe	Station-service	Novello (Boulevard)	Activité terminée
AQI4700357	Lafaye Jean-Louis	Atelier ferronnerie, serrurerie	Mondésir (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700358	Lafaye Jean-Louis	Atelier ferronnerie, serrurerie	Verres (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700359	Blaison Michel	Atelier serrurerie	Leclerc Général (23 rue du)	Activité terminée
AQI4700360	Damazanaise de Transport et Travaux Publics Sté	Carrière de graves	Lalanne Saint Germain (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700361	Cadix Christian	Conserverie alimentaire de viandes	Au Cèdre (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700362	Péraudeau Jean-Claude	Atelier d'imprimerie	Saint-Jacques (10, rue)	Activité terminée
AQI4700363	Labe SA	Fabrique d'emballages légers en bois	Lannauze (chemin de)	Activité terminée
AQI4700364	Kolinski Marie-José	Constructions nautiques et abris pour bateaux	Réau (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700365	Nervol Société	Station-service	Abreuvoir (rue de l')	Activité terminée
AQI4700366	Bienvenu Henri	Station-service	Vide bouteille (rue)	Activité terminée
AQI4700367	Saint-Pierre Distribution Service	Station-service	Bastions (rue des)	Activité terminée
AQI4700368	Médail André	Fabrique de chaussures, menuiserie, ébénisterie	Corderies Montagne (rue des)	Ne sait pas
AQI4700369	Unipso SA	Fabrique de portes planes	Bordeaux (route de)	Activité terminée
AQI4700370	David et Lebrère Société	Fabrique de meubles	Gardes (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700371	Géfin SA, Badie Ets	Atelier montage menuiseries PVC	Delestan, Ayet (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700372	Pialepart Daniel	Atelier bois	Zone Industrielle Suriray	Activité terminée
AQI4700373	Chopie André	Atelier serrurerie, menuiserie métallique	Queille (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700374	Richard René	Atelier réparation machines agricoles	Vide Bouteille (rue)	Activité terminée
AQI4700375	Boutillier Serge	Dépôt de gadoues	À 2800 m à l'Est-Nord Est de Tonneins	Activité terminée
AQI4700376	Feuillerat Gérard	Atelier serrurerie, fabrication stores	Ségala André (25 bis rue)	Activité terminée
AQI4700377	Rizzi Charles	Atelier taille de charpentes	Lauba (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700378	Beaujardin et Cie	Fabrique de meubles	Ayet (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700379	Calbet Jean	Atelier d'ébénisterie	Pradet (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700380	Maurice	Décharge d'ordures ménagères	Plaisir (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700381	Bertoia Auguste, Fabre Louis	Station-service	Villeneuve (route de)	Activité terminée
AQI4700382	Téodori	Station-service	Passerelle (4 rue de la)	Activité terminée
AQI4700383	RAM Société	Réparation, vente véhicules automobiles	Suriray (Zone Industrielle n° 2)	Ne sait pas
AQI4700384	Lazerviez Jean-Claude	Atelier de carrosserie automobile.	Zone Industrielle	En activité
AQI4700385	Bulf François	Atelier de mécanique automobile	Tuilerie (lieu-dit la)	Activité terminée
AQI4700386	Compagnie Française de Raffinage	Station-service "Relais du stade"	RN 113 (bordure RN 113)	Activité terminée
AQI4700387	Nervol Société	Station-service	Pont de Garonne (4 avenue du)	Activité terminée
AQI4700388	Amidis Société (supermarché Champion)	Station-service	Ferron (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4700389	Bernède Alain	Atelier de carrosserie automobiles	Fauillet (Zone industrielle)	Ne sait pas
AQI4700390	Rousseau Frères	Construction maisons préfabriquées en bois	Zone industrielle	En activité
AQI4700391	Lescure Père et Fils	Garage	Lanusse (Cours)	En activité et partiellement réaménagé
AQI4700392	Delapierre André, Carjuzaa	Dépôt et atelier de réparation pneumatiques	Dormoy Max (46 Bd)	En activité
AQI4700393	Gibert	Tannerie	Monnerau (rue)	Activité terminée
AQI4700394	Guiton Salomon	Tuilerie	Cote Pelisse (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4700395	Labe Ets SA	Négoce en matériaux de construction	Sébastopol (9 Bd de)	En activité
AQI4700396	Piasentin Jean-Luc	Atelier réparation véhicules à moteur	Bordeaux (route de)	Ne sait pas
AQI4700397	Véraflex SARL	Atelier fabrication vérins hydrauliques	Gay-Lussac (rue)	En activité
AQI4700398	Bouchon Jean-Pierre	Atelier de chaudronnerie	Zone Industrielle	Activité terminée
AQI4700399	Razol et Fils	Fabrique de machines agricoles	Labryère (rue)	Activité terminée

Identifiant	Nom / Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Activité
AQI4700400	Lacoube Société	Fabrique d'équipements mécaniques pour silos à grains	Zone industrielle	Activité terminée
AQI4700401	Voisin Roger	Atelier de menuiserie	Leclerc Général (rue du)	Ne sait pas
AQI4700402	Bassaluy Lucien	Fabrique de moulures en bois et parquets	Zone industrielle - lot n° 3	Ne sait pas
AQI4700403	Beaujardin Albert	Atelier ébénisterie, menuiserie	Gautrenque (lieu-dit la)	Ne sait pas
AQI4700404	Coopérative Agricole	Stockage engrais et céréales	Bordeneille (lieu-dit la)	En activité et partiellement réaménagé
AQI4700405	Dupouy SA Ets (garage Renault)	Atelier de réparation et entretien véhicules	De Gaulle Charles (Boulevard)	En activité
AQI4700406	Coop. Agri 47, Terre du Sud	Stockage engrais et céréales	Bois de la Queille (lieu-dit)	En activité et partiellement réaménagé
AQI4700407	S.I.P.	Production poudre de lait, poudre de tomates	Zone Industrielle	Activité terminée
AQI4700409	Bulf Frères SA	Réparation véhicules poids lourds	Zone industrielle n° 2	En activité
AQI4700410	Sovat SARL	Réparation véhicules	Ferron Est (lieu-dit)	En activité
AQI4700411	Cadorel Pierre	Fabrique de charpentes métalliques	Bugassat (route de)	Activité terminée
AQI4700413	Delavigne Roland	Garage automobile	Nicot Jean (11bis rue)	En activité
AQI4700414	Ménara Jojo	Atelier de menuiserie	Pelleport (26 rue de)	Activité terminée
AQI4700415	Abadie Jacques	Atelier d'ébénisterie	Zone industrielle	En activité
AQI4700417	Atelier de Queille SARL	Atelier de constructions mécaniques	Zone industrielle	En activité
AQI4700418	M.A.F. Société	Fabrique de meubles	Plaisir (lieu-dit le)	Activité terminée
AQI4700600	Dupré Pierre	Garage automobile	Leclerc Général (rue du)	Ne sait pas
AQI4700636	Société Électrique Gaz et Eau	Usine à gaz/ Bureaux EDF GDF	Gare (34 boulevard de la)	Activité terminée
AQI4701087	Orsetti	Carrière de graves	Latapie (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4702165	RAMI Serge	Atelier de carrosserie	Ayet (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4702167	Laude Daniel, Vigneron Jean-Etienne	Station-service	Le Pavillon (lieu-dit)	Ne sait pas
AQI4702234	LAFAYE Jean	Dépôt d'explosifs	La Fontaine-de-Cuge (rue), Tonneins	En activité
AQI4703168	SEITA	Traitement et battage du Tabac	Zone Industrielle de Tonneins	Activité terminée
AQI4703169	TRAITAL SA	Dépôt de Bromure de Méthyle	Suriray (zone d'activité)	En activité
AQI4703193	SIBA	Usine à bois	Capitaine (lieu-dit)	Activité terminée
AQI4704070	Dufour et Igon Établissements	Dépôt d'acétylène dissous	Verdun (61bis, cours de)	Activité terminée
AQI4707213	SA CARRE VERT	CARRE VERT	?	Activité terminée

Source : base de données BASIAS consultée le 21/09/2016

9. LES SITES BASOL

Site	Adresse	Responsable du site	Activité	Description du site	Principaux polluants constatés	Situation technique du site
Ancienne usine à gaz - Installation technique de Gaz de France	34, Boulevard Carnot	EDF	?	Le site de Tonneins a accueilli a priori une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille (ce qui devra être confirmé par une étude historique). Actuellement, il est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et / ou Gaz de France.	?	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire
CARRE VERT	Lieu-dit Gardès	SA CARRE VERT	B15 - Stockage de céréales	Installations de séchage et de stockage de céréales exploitées par la société Carré à Tonneins (47). Le site se situe dans une zone dense d'habitations.	Sol pollué (accidentel) : Hydrocarbures	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre
SIBA	11, rte de Bordeaux	SIBA SA	?	La SA SIBA est localisée sur la commune de Tonneins (47) et met en œuvre sur son site des produits toxiques et des produits de préservation du bois et dérivés. Cette installation a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1998.	?	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral

Source : base de données BASOL consultée le 21/09/2016

10. LES SITES REPERTORIES PAR L'IREP

Établissement	Activité	Émissions et polluants
EUTICALS SAS	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	AIR : Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : 31 200 kg en 2012 Hydrochlorofluorocarbures (HCFC) : 279 kg/an en 2011 EAU : Chlore : n.d. DÉCHETS : Production de déchets dangereux : 449 t/an PRÉLÈVEMENTS EAU : Réseau : 50 100 m3/an
RIGHINI - Tonneins	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	AIR : Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : 68 900 kg/an DÉCHETS : Production de déchets dangereux : 65 t/an
SUD-OUEST GRAND PARENTALES FRANCE	Élevage de volailles	AIR : Ammoniac (NH3) : 15 800 kg/an

Source : Registre français des Émissions Polluantes (iREP) consulté le 21/09/2016

11. LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3	Adresse	Régime	Activités/Produits concernés	Volume/Puissance
BIOPRESS SA	ZI DE LA QUEILLE	Autorisation	- Huiles végétales, animales, corps gras (extraction ou traitement) - BROYAGE, CONCASSAGE, CRIBLAGE, ETC. DES SUBSTANCES VÉGÉTALES	12/j
EUTICALS SAS	Rue du Docteur Nicole BRU	Autorisation (Seveso Seuil Haut)	- Très toxiques (emploi ou stockage) - Combustibles (fabrication, emploi, stockage) - Liquides inflammables (stockage) - LIQUIDES INFLAMMABLES (MÉLANGE OU EMPLOI) - Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435 - ACIDE ACÉTIQUE, CHLORHYDRIQUE, FORMIQUE, ETC. (EMPLOI OU STOCKAGE) - Soude ou potasse caustique - Nettoyage, dégraissage, décapage avec organohalogénés ou solvants organiques - Combustion - Chauffage (procédé de) fluide caloporteur organique combustible - Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa - Installation de compression - La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3000 kW - Charge d'accumulateurs - Fabrication de produits pharmaceutiques - Toxicité aiguë catégories 1 et - Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 - Liquides combustibles catégorie 1, 2 ou 3 - Méthanol (numéro CAS 67-56-1) - Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	?
LA MAISON DU CONFIT	2 Impasse Suriray Zone industrielle	Enregistrement	- Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale - Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa - La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	20 t/j 300 kW 1326 kW
RIGHINI SAS	Route de Verteuil - Rapetout	Autorisation	- Liquides inflammables (stockage) - Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435 - Stations-service - Bois sec ou matériaux combustibles analogues (dépôt de) - Travail du bois ou matériaux combustibles analogues - MATIÈRES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (EMPLOI OU RÉEMPLOI) - MATIÈRES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (STOCKAGE DE) - Stockage de polymères - MATIÈRES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (STOCKAGE DE) - Combustion - Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa - ACCUMULATEURS (ATELIERS DE CHARGE D') - Vernis, peinture, colle,... (application, cuisson, séchage)	16 m3 1 m3/h 1400 m3/an 12000 m3 2000 kW 1,200 t/j 40 kW 40 m3 40 m3 4 MW 90 kW 90 kW 500 kg/j
SA SIBA Menuiseries	11, rte de Bordeaux	Autorisation	- Liquides inflammables (stockage) - Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435 - Bois, papier, carton ou analogues (dépôt de) hors ERP - Travail du bois ou matériaux combustibles analogues - Mise en œuvre de produits de préservation du bois et dérivés - MATIÈRES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (EMPLOI OU RÉEMPLOI) - Stockage de polymères - Combustion - Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa - Vernis, peinture, colle,... (application, cuisson, séchage)	6 m3 0,440 m3/h 80 m3 630 kW 1200 L 1 t/j 40 m3 0,500 MW 35 kW 19 kg/j
SUD-OUEST GRAND PARENTALES FRANCE	DOMAINE DE LATANE	Autorisation	- Volailles, gibier à plume (élevage, vente, etc.) - Couvoirs - avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles	44000 u eq. 100000 u 44000 u
TERRES DU SUD	La Queille	Autorisation	- Toxiques (emploi ou stockage) - AGRO-PHARMACEUTIQUES (DÉPÔTS) - Entrepôts couverts autres que 1511	T 90 t 16000 m3
TERRES DU SUD	Gardes	Autorisation	- SILOS DE STOCKAGE DE CÉRÉALES, GRAINS, ETC. DÉGAGEANT DES POUSSIÈRES INFLAMMABLES. - BROYAGE, CONCASSAGE, CRIBLAGE, ETC. DES SUBSTANCES VÉGÉTALES - Combustion - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 - Dangereux pour l'environnement aquatique 2	28350 m3 100 kW 11200 MW 90 t 99 t

Source : Base des installations classées du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer consultée le 21/09/2016